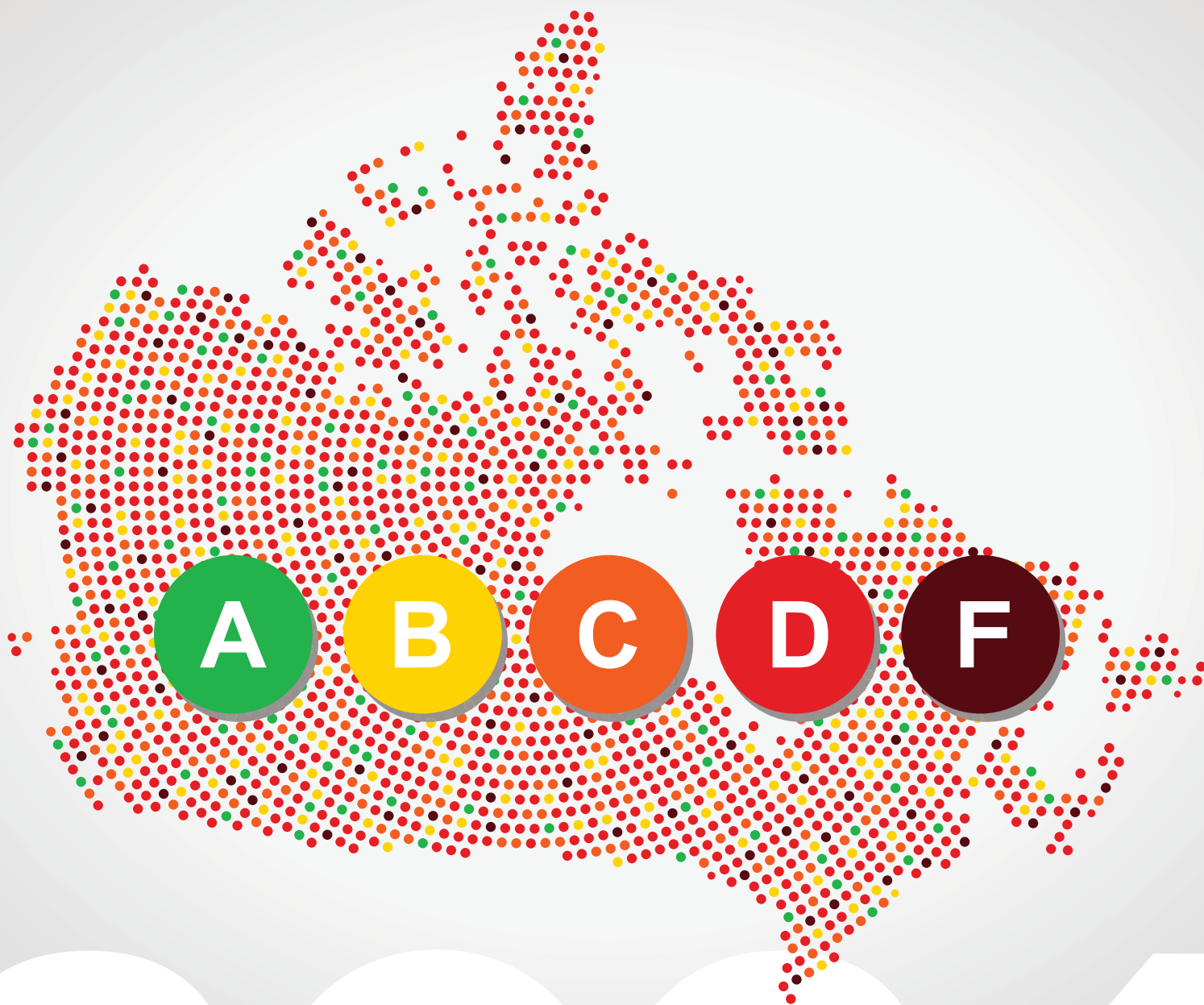


Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA EST FIER DE PRÉSENTER CETTE DEUXIÈME FICHE ANNUELLE DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ. CE PROJET A ÉTÉ CONÇU DANS LE BUT DE REGROUPER LES EFFORTS DÉPLOYÉS PARTOUT AU PAYS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ. ALORS QUE NOUS TENTONS D'UNIR LES GENS D'UN OCÉAN À L'AUTRE AUTOUR DE NOTRE MISSION COMMUNE DE RÉDUIRE LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES EN S'ATTAQUANT À SES CAUSES PROFONDES, CES FICHES DE RENDEMENT PEUVENT FACILITER LE DIALOGUE ET LA COMPRÉHENSION COLLECTIVE DU CHEMIN À PARCOURIR. LA PAUVRETÉ AU CANADA NE PEUT ÊTRE ÉRADIQUÉE PAR UN SEUL GOUVERNEMENT. IL FAUDRA UN EFFORT CONCERTÉ DE TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT AINSI QU'UN NOUVEAU DÉSIR DE CHANGEMENT DE L'ENSEMBLE DES CANADIENS.



FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	7
Notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion	8
Introduction	9
Notre approche	12
Aperçu national	14

CANADA 15

FICHE DE RENDEMENT	16
Contexte	17
Facteurs contributifs	21
Contexte politique et orientation politique	25
Recommandations politiques	28

COLOMBIE-BRITANNIQUE 33

FICHE DE RENDEMENT	34
Contexte	35
Facteurs contributifs	38
Contexte politique et orientation politique	40
Recommandations politiques	42

ALBERTA 45

FICHE DE RENDEMENT	46
Contexte	47
Facteurs contributifs	50
Contexte politique et orientation politique	53
Recommandations politiques	55

SASKATCHEWAN 57

FICHE DE RENDEMENT	58
Contexte	59
Facteurs contributifs	62
Contexte politique et orientation politique	65
Recommandations politiques	67

TABLE DES MATIÈRES

MANITOBA 69

FICHE DE RENDEMENT 70

Contexte	71
Facteurs contributifs	74
Contexte politique et orientation politique	77
Recommandations politiques	79

ONTARIO 82

FICHE DE RENDEMENT 83

Contexte	84
Facteurs contributifs	87
Contexte politique et orientation politique	90
Recommandations politiques	92

QUÉBEC 94

FICHE DE RENDEMENT 95

Contexte	96
Facteurs contributifs	99
Contexte politique et orientation politique	102
Recommandations politiques	104

NOUVEAU-BRUNSWICK 106

FICHE DE RENDEMENT 107

Contexte	108
Facteurs contributifs	111
Contexte politique et orientation politique	113
Recommandations politiques	115

TABLE DES MATIÈRES

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	117
FICHE DE RENDEMENT	118
Contexte	119
Facteurs contributifs	122
Contexte politique et orientation politique	125
Recommandations politiques	126
NOUVELLE-ÉCOSSE	128
FICHE DE RENDEMENT	129
Contexte	130
Facteurs contributifs	133
Contexte politique et orientation politique	135
Recommandations politiques	137
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	139
FICHE DE RENDEMENT	140
Contexte	141
Facteurs contributifs	144
Contexte politique et orientation politique	147
Recommandations politiques	149
YUKON	151
FICHE DE RENDEMENT	152
Contexte	153
Facteurs contributifs	156
Contexte politique et orientation politique	159
Recommandations politiques	160

TABLE DES MATIÈRES

TERRITOIRES DU NORD-OUEST	161
FICHE DE RENDEMENT	162
Contexte	163
Facteurs contributifs	166
Contexte politique et orientation politique	170
Recommandations politiques	172
NUNAVUT	174
FICHE DE RENDEMENT	175
Contexte	176
Facteurs contributifs	179
Contexte politique et orientation politique	183
Recommandations politiques	184
PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA	186
AUTEURS, REMERCIEMENTS ET MÉTHODOLOGIE	198

EN TANT QU'ORGANISME QUI SOUTIENT UN RÉSEAU D'ASSOCIATIONS D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS, BANQUES ALIMENTAIRES CANADA RECONNAÎT QUE SES ACTIVITÉS SONT EXERCÉES SUR LES TERRITOIRES TRADITIONNELS DES PEUPLES AUTOCHTONES QUI ONT PRIS DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX SOIN DE CES TERRES QUE NOUS APPELONS MAINTENANT LE CANADA.

NOUS RECONNAISSONS QUE BON NOMBRE D'ENTRE NOUS SONT DES COLONISATEURS ET QUE CES TERRES SUR LESQUELLES NOUS VIVONS, TRAVAILLONS, ÉCHANGEONS ET VOYAGEONS SONT ASSUJETTIES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PREMIÈRES NATIONS EN VERTU DE TRAITÉS MODERNES, DE TERRITOIRES NON CÉDÉS ET NON ABANDONNÉS, OU DE TERRITOIRES TRADITIONNELS DESQUELS LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS, LES MÉTIS ET LES INUITS ONT ÉTÉ DÉPLACÉS.

NOUS NOUS ENGAGEONS À DÉCOLONISER ET À DÉMANTELER LES SYSTÈMES D'OPPRESSION QUI ONT DÉPOSSÉDÉ ET CONTINUENT DE DÉPOSSÉDER LES PEUPLES AUTOCHTONES DE LEURS TERRES ET DE LES PRIVER DE LEURS DROITS INHÉRENTS À L'AUTODÉTERMINATION. IL S'AGIT NOTAMMENT D'ÉVALUER LE RÔLE QUE BANQUES ALIMENTAIRES CANADA A JOUÉ DANS LA PERPÉTUATION DE CES SYSTÈMES ET DE TRAVAILLER À DEVENIR DES PARTENAIRES ACTIFS DANS LA VOIE DE LA RÉCONCILIATION.



RECONNAISSANCE DES TERRES

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (EDI)

À Banques alimentaires Canada, nous adhérons profondément aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans tout ce que nous faisons. Dans le cadre de nos efforts soutenus pour créer des environnements inclusifs, notre équipe a utilisé un cadre d'EDI pour nous guider tout au long de l'élaboration du présent rapport.

NOUS AVONS RECONNU L'IMPORTANCE D'INTÉGRER DIVERSES PERSPECTIVES DÈS LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA CONCEPTUALISATION, POUR FAIRE EN SORTE QUE NOTRE TRAVAIL TIENNE COMPTE D'UN LARGE ÉVENTAIL DE POINTS DE VUE ET LES REFLÈTE.

Avant que le rapport ne soit présenté pour la première fois en 2023, nous avons mené des consultations préliminaires avec des experts – tant des professionnels que des personnes ayant une expérience vécue – de partout au pays, sollicitant activement la participation de personnes de divers horizons et ayant diverses expériences vécues. Ces consultations ont permis à notre équipe d'orienter une grande partie du processus et de la conception du rapport, y compris la collecte de données et l'élaboration de politiques. En 2024, nous continuons de faire évoluer ce rapport en l'adaptant et en révisant en profondeur notre site Web, la forme et le contenu que nous utilisons.

Toutes les analyses sur la situation de la pauvreté présentées dans ce rapport comprennent une analyse croisée des caractéristiques démographiques intersectionnelles. Dans le cadre de notre propre sondage, qui fait partie du présent rapport, nous détaillons nos constatations pour déterminer comment les personnes racisées au Canada vivent la pauvreté et tentent différemment d'y faire face par rapport au reste de la population. En 2024, nous avons également inclus des entrevues téléphoniques dans les territoires afin de mieux saisir ce que vivent différemment les communautés isolées à faible revenu. Dans les cas où notre sondage ne pouvait pas fournir de données sur l'expérience des communautés marginalisées, nous avons cherché des ressources externes pour combler les lacunes et fournir une analyse efficace des inégalités pour les 14 ordres de gouvernement.

Le rapport final a été soumis à une analyse de l'EDI par un tiers afin d'assurer une représentation et une inclusivité maximales.

À mesure que nous progressons, Banques alimentaires Canada demeure déterminé à tirer des leçons et à améliorer son approche pour mieux inclure et représenter tous les membres de notre communauté diversifiée. Nous continuerons de chercher de nouvelles et meilleures façons d'adopter les principes d'EDI dans nos rapports et dans tout le travail que nous accomplissons. Notre vision est celle d'un Canada où personne ne souffre de la faim. Cette vision se veut inclusive pour toutes les personnes à l'intérieur de nos frontières, sans tenir compte de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur langue, de leur citoyenneté, de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre, de leur source de revenus, de leur âge ou de toute incapacité mentale ou physique.

CLIQUEZ ICI si vous souhaitez accéder directement à notre section sur la pauvreté et les inégalités au Canada

INTRODUCTION

UN PORTRAIT CHANGEANT DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté au Canada est dans une période de transition. Les dernières données nous indiquent que la pauvreté est en hausse et qu'elle augmente rapidement. Cela correspond à ce que nous avons observé en première ligne dans les banques alimentaires, où la demande a augmenté de 30 % au cours de la dernière année seulement. Toutefois, dans la première moitié de la dernière décennie, soit entre 2015 et 2020, le Canada a connu les baisses de pauvreté les plus importantes jamais enregistrées. En 2015, un Canadien sur six (14,5 %) vivait sous le seuil de pauvreté. Cinq ans plus tard, ce chiffre est tombé à 6,4 %, soit moins de la moitié de l'ancien taux et une baisse d'environ 66 %.



Cette baisse substantielle et encourageante de la pauvreté est attribuable à trois facteurs importants :

- 1. Des politiques publiques bien ciblées** comme l'Allocation canadienne pour enfants, qui ont contribué à améliorer la sécurité du revenu et le revenu après impôt des familles, en particulier celles qui se situent au bas de la répartition du revenu.
- 2. Un marché du travail de plus en plus inclusif** de 2015 à 2019, qui a permis de dépasser le plein emploi et d'attirer des personnes vulnérables et à faible revenu qui étaient traditionnellement sous-représentées dans un travail rémunéré, comme les mères, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les adultes vivant seuls.
- 3. Une réponse à la crise de la COVID-19** par des mesures comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui offrait une forme de revenu de base pendant une courte période.

INTRODUCTION

Ce rapport vise à brosser un tableau clair de la façon dont l'histoire a commencé à changer depuis 2020. Il demeure pourtant difficile de comprendre toute l'ampleur de ce changement dans les tendances en matière de pauvreté en raison de données limitées. Étant donné les retards dans la disponibilité des données, les décideurs politiques et les chercheurs s'appuient souvent sur des ensembles de données désuets depuis plusieurs années, en particulier des ensembles de données comme le recensement, qui permettent une analyse plus riche et plus détaillée de la situation des ménages. Il s'agit d'un problème distinct qui doit être corrigé à l'avenir.

Bien que nous ne disposions pas de données à grande échelle pour l'ensemble du Canada sur lesquelles fonder notre analyse pour déterminer comment les choses se passent aujourd'hui, certaines données nous montrent que nous entrons peut-être dans une période de hausse des taux de pauvreté, ce qui a pour effet de miner les progrès réalisés pour chacun des facteurs énumérés ci-dessus.

En 2022, à peine deux ans après que le taux de pauvreté du pays a connu une baisse historique de 6,4 %, les taux ont de nouveau augmenté de 55 % pour atteindre près de 10 % de la population canadienne, ce qui a réduit de moitié les progrès réalisés depuis 2015. Pendant ce temps, les taux d'insécurité alimentaire – un autre excellent indicateur de la lutte économique – ont augmenté de plus de 7 points de pourcentage depuis 2020, de sorte que près du quart (23 %) de tous les Canadiens vivent de l'insécurité alimentaire. Parmi les raisons de ces hausses alarmantes :

- **Une croissance démographique importante et rapide sans l'infrastructure sociale prête** à absorber un tel afflux. Bien que cette croissance ait propulsé la production économique globale et puisse être bénéfique économiquement en raison de l'augmentation du PIB potentiel à long terme, elle a accru à court terme la pression dans des domaines comme le logement et les systèmes alimentaires. À cela se sont ajoutées d'autres pressions inflationnistes sous-jacentes, qui touchent déjà la plupart des économies mondiales après la COVID-19.
- **Des hausses rapides des taux d'intérêt et le resserrement des conditions financières pour s'attaquer aux taux d'inflation élevés depuis des décennies.** Bien que ces remontées des taux d'intérêt soient jugées nécessaires pour aider à freiner l'inflation globale – qui profite théoriquement aux familles à faible revenu à long terme en raison de la stabilité renouvelée des prix –, le coût élevé des emprunts a de nombreux effets négatifs à court terme sur les personnes à faible revenu. Ces hausses font augmenter le coût des emprunts, ce qui entraîne des dettes plus élevées, en particulier pour les groupes vulnérables qui sont incapables d'économiser. De plus, elles réduisent la capacité des entreprises et des gouvernements à investir dans des domaines comme l'offre de logement, ce qui est nécessaire pour réduire la pression sur le prix des loyers.
- **Le manque de logements disponibles, en particulier de logements abordables** pour répondre aux besoins actuels, a exacerbé les pressions récentes sur les prix, tant pour les propriétaires que pour les locataires. Cette situation pourrait compromettre certains des progrès importants réalisés depuis 2018 en ce qui concerne la réduction de la proportion de ménages qui éprouvent des besoins impérieux de logement.
- **La perte de mesures de soutien du revenu comme la PCU** et d'autres mesures ponctuelles d'abordabilité mises en place par les gouvernements fédéral et provinciaux pour aider à atténuer à court terme les effets de la pandémie et de la crise inflationniste subséquente a entraîné une diminution globale du revenu disponible pour les familles à faible revenu. Si certains gouvernements ont depuis réagi en indexant divers programmes de soutien du revenu, c'est trop peu trop tard pour éviter une baisse du niveau de vie.
- **Un ralentissement de l'activité économique** et une hausse (lente) du taux de chômage ont réduit la pression d'offrir des salaires plus élevés et de continuer à faire progresser l'inclusion au sein du marché du travail.

INTRODUCTION

En raison de ces facteurs et d'autres, nous devons nous attendre à ce que les taux de pauvreté continuent de croître à mesure que de nouvelles données seront disponibles. Cela signifie une hausse du nombre d'aînés en difficulté, du nombre d'enfants en situation d'insécurité alimentaire et du nombre de personnes, partout au Canada, qui s'inquiètent de leur capacité à joindre les deux bouts. À la lumière de cette nouvelle donnée, les décideurs politiques doivent reconnaître l'urgence de déployer davantage d'efforts pour s'attaquer au problème, et de renouveler leur engagement à poursuivre les progrès réalisés à ce jour dans la réduction de la pauvreté.

Cette tâche ne peut être accomplie par un seul organisme gouvernemental. Pour ce faire, les gouvernements locaux, provinciaux, territoriaux et fédéral devront travailler ensemble pour s'attaquer de front à la pauvreté. L'urgence et l'ampleur du défi exigent de travailler de façon unie et en partenariat, plutôt que de politiser la question ou de blâmer qui que ce soit. Bien que l'ensemble des provinces et des territoires soient touchés par la pauvreté, chaque région fait face à des défis particuliers qui nécessitent des solutions différentes et nuancées.

Ce rapport examine l'état et les conditions de la pauvreté à l'échelle du pays, et présente une analyse des efforts de réduction de la pauvreté dans chaque administration. Le rapport contient non seulement une analyse de la situation de la pauvreté dans chaque province et territoire – ainsi qu'une analyse fédérale de haut niveau –, mais il contient également des fiches de rendement élaborées à partir de sources de données diversifiées et fiables.

En somme, ce rapport est conçu pour être accessible à tous et éclairer le public sur la précarité de la vie en situation de pauvreté, de même que sur les divers programmes et initiatives de réduction de la pauvreté mis de l'avant par nos gouvernements.

Les fiches de rendement et les analyses connexes aideront les décideurs de tous les ordres de gouvernement à évaluer leur rendement dans la lutte contre la pauvreté et à déterminer comment ils peuvent faire mieux en cernant les forces, les faiblesses et les possibilités de progrès futurs.

Nous espérons que ces fiches de rendement serviront de signal aux Canadiens et aux gouvernements, car elles nous permettront d'évaluer et de comparer le rendement de tous les gouvernements dans leurs efforts pour éliminer la pauvreté partout au Canada.

Le rapport vise également à accroître la compréhension du public quant à l'ampleur (ou l'insuffisance) de l'aide fournie par les gouvernements provinciaux et fédéral aux personnes et familles à faible revenu et en situation de pauvreté au sein de leur communauté. Élaboré en tenant compte de plusieurs publics, il vise à favoriser une plus grande transparence, une plus grande responsabilisation et des efforts accrus de réduction de la pauvreté.

En mettant en lumière le contexte de la pauvreté dans toutes les provinces et tous les territoires du pays, ce rapport vise à stimuler le dialogue et la coopération et, au-delà de tout, à engendrer des approches novatrices pour résoudre les problèmes les plus importants.

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA ESPÈRE QUE LES GENS UTILISERONT CE QU'ILS ONT APPRIS POUR PRENDRE PART À DES DISCUSSIONS ÉCLAIRÉES, QU'ILS FERONT LA PROMOTION DE POLITIQUES QUI PEUVENT FAIRE UNE DIFFÉRENCE TANGIBLE AU CANADA ET QU'ILS NOUS AIDERONT À BÂTIR UN PAYS OÙ PERSONNE NE SOUFFRE DE LA FAIM.

NOTRE APPROCHE

RAISON D'ÊTRE

Le présent rapport vise à offrir une compréhension globale de la complexité de la situation de la pauvreté au Canada. Historiquement, la pauvreté a été réduite à une seule statistique, soit un taux de pauvreté fondé sur la mesure du panier de consommation (MPC). Puisque la pauvreté est multiforme, nous croyons que ce seul outil de mesure ne suffit pas à rendre compte adéquatement de la situation. Un bon exemple réside dans le fait que les taux d'insécurité alimentaire sont beaucoup plus élevés que les taux de pauvreté, ce qui indique que les personnes qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté peuvent tout de même souffrir d'insécurité alimentaire.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport comporte trois parties principales :

PART 1 : UNE ANALYSE DE CHAQUE PROVINCE, DE CHAQUE TERRITOIRE ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :

Ces sections donnent un aperçu des principaux problèmes liés à la pauvreté dans chaque administration et expliquent pourquoi certains de ces problèmes persistent. Dans ces sections, le rapport analyse les tendances récentes des statistiques sur la pauvreté et aborde les sujets connexes comme la main-d'œuvre et le coût de la vie. Les analyses comprennent également l'examen des politiques et des mesures politiques récentes qui ont influencé le paysage de la pauvreté dans la région, ainsi qu'une section finale consacrée aux recommandations politiques. Ces recommandations sont faites en fonction du gouvernement ou de l'administration en place dans chaque territoire de compétence. Par conséquent, les recommandations sont réalistes sur le plan politique et peuvent être mises en œuvre avant la diffusion de la prochaine fiche de rendement.

PART 2 : UNE FICHE DE RENDEMENT POUR CHAQUE ADMINISTRATION

Ces fiches de rendement sont divisées en quatre sections pour brosser un portrait complet de la situation de la pauvreté.

a. The Experience of Poverty

Basée sur un sondage national conçu et payé par Banques alimentaires Canada, cette section comprend cinq indicateurs qui décrivent la situation financière des gens en 2024. Elle aborde la question du stress financier, la part de revenu que les gens doivent consacrer aux coûts fixes et la perception de soins de santé et d'aide sociale adéquats.

b. Mesures de la pauvreté

Cette section utilise des mesures existantes et bien établies sur la pauvreté pour aider à équilibrer la section sur l'expérience de la pauvreté, qui est plus subjective. Elle aborde les questions du taux de pauvreté et de l'insécurité alimentaire, du chômage et d'un niveau d'aide sociale adéquat.

Les taux de chômage sont tirés des données de mars 2024 pour couvrir la même période que le sondage utilisé pour les sections sur l'expérience de la pauvreté et la privation matérielle. Les taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont tirés de l'Enquête canadienne sur le revenu publiée en avril 2024 et reflètent les données de 2022. Les données sur l'aide sociale sont fondées sur le rapport Welfare in Canada (l'aide sociale au Canada) de Maytree. Ce rapport n'est publié qu'à l'été et n'a donc pas encore mis à jour pour 2024.

NOTRE APPROCHE

c. Privation matérielle

Également fondée sur le sondage national conçu et payé par Banques alimentaires Canada, cette section vise à combler une lacune laissée par d'autres mesures comme celles concernant la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, les indicateurs de pauvreté et d'insécurité alimentaire ne peuvent pas à eux seuls brosser un portrait complet des difficultés que vivent les Canadiens au quotidien. Cette section utilise un indice officiel de privation matérielle pour déterminer la qualité et le niveau de vie des Canadiens.

d. Progrès législatifs

Bien que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la privation matérielle soient le résultat d'omissions passées dans les mesures politiques, il est important de reconnaître les efforts qui sont aujourd'hui déployés pour améliorer ces facteurs. Cette section passe en revue les mesures législatives prises par le gouvernement depuis le dernier rapport pour déterminer si les politiques mises en place s'attaquent suffisamment au problème de la pauvreté et font progresser les régions qu'elles visent.

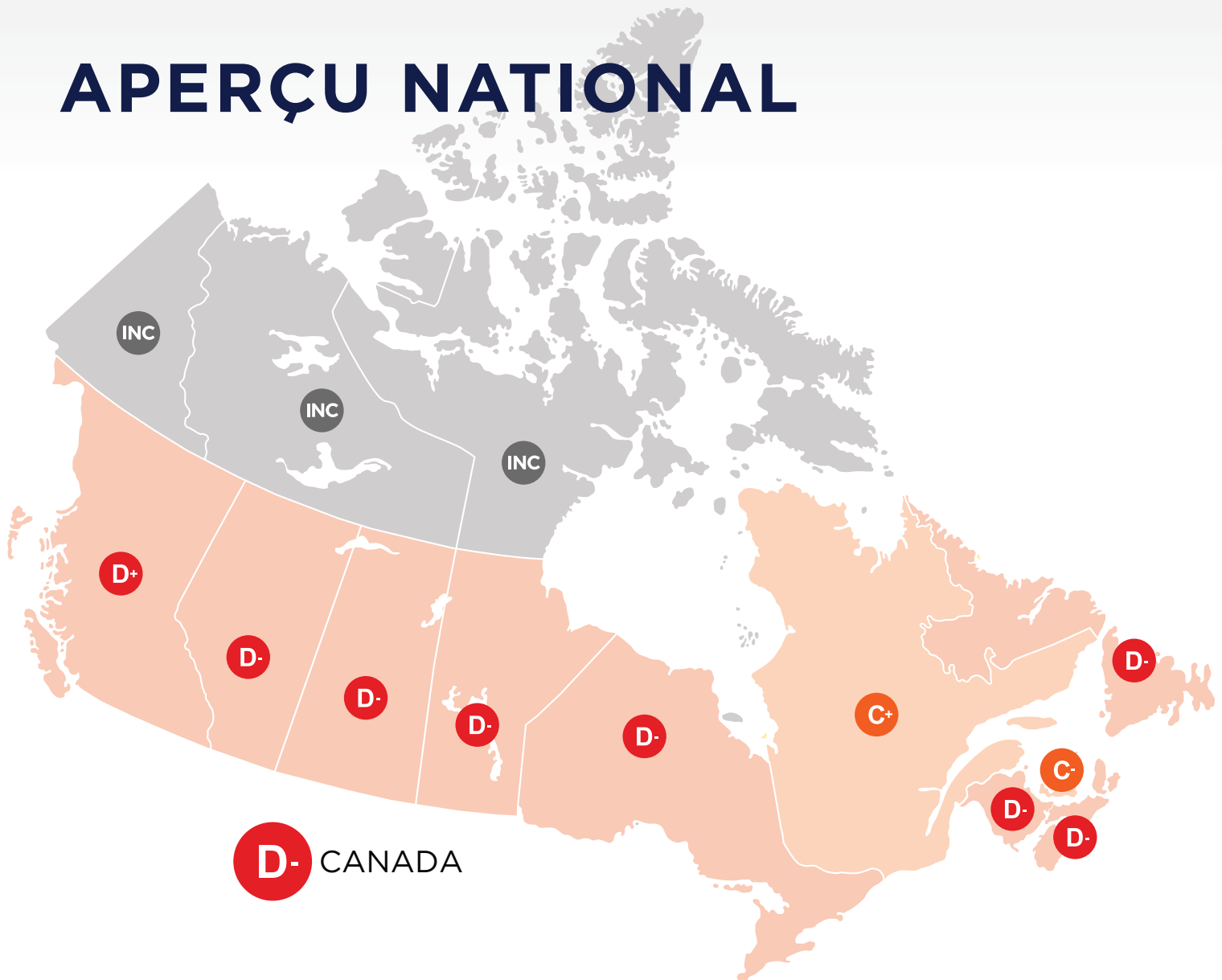
Pour obtenir tous les détails sur la méthodologie utilisée pour déterminer les notes dans la fiche de rendement, vous pouvez consulter la section sur la méthodologie dans la table des matières.

PART 3 : ANALYSE EXHAUSTIVE DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS AU CANADA

La pauvreté n'est pas ressentie de façon égale dans tous les groupes démographiques du pays; cette section constitue donc le dernier élément du portrait de la pauvreté. Une grande partie des données sur la pauvreté présentées dans cette section reposent sur le recensement du Canada de 2021, car elles nous permettent de voir les tendances détaillées pour un certain nombre de groupes vulnérables.

AU TOTAL, NOS FICHES DE RENDEMENT COMPORTENT 13 INDICATEURS, CHACUN PONDÉRÉ DIFFÉREMMENT AFIN D'OBTENIR UNE NOTE GLOBALE POUR LE TERRITOIRE DE COMPÉTENCE. CES NOTES SONT DÉTERMINÉES À L'AIDE D'UNE BASE DE RÉFÉRENCE ÉLABORÉE PAR BANQUES ALIMENTAIRES CANADA EN 2023 EN FONCTION DES MOYENNES PROVINCIALES DE CES INDICATEURS (VOIR LA MÉTHODOLOGIE). GRÂCE À CETTE APPROCHE STRUCTURÉE, NOTRE RAPPORT VISE À FOURNIR AUX DÉCIDEURS POLITIQUES, AUX INTERVENANTS ET AU PUBLIC DES RENSEIGNEMENTS PRÉCIEUX SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ AU CANADA, CE QUI FACILITERA LA PRISE DE DÉCISIONS ÉCLAIRÉES ET LES INTERVENTIONS CIBLÉES POUR RÉGLER CE PROBLÈME CRUCIAL.

APERÇU NATIONAL



CES NOTES REPRÉSENTENT LA MESURE DANS LAQUELLE LES EFFORTS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET FÉDÉRAL SONT EFFICACES. COMME PLUSIEURS FACTEURS CONTRIBUENT À LA PAUVRETÉ, TELS QUE LES COÛTS DU LOGEMENT ET DES BESOINS QUOTIDIENS AINSI QUE LA QUALITÉ DU FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE, CES FICHES DE RENDEMENT ÉVALUERONT **L'EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ PARTOUT AU CANADA** ET LES MESURES QUE PEUVENT PRENDRE LES GOUVERNEMENTS POUR AMÉLIORER LEURS POLITIQUES SOCIALES.

Cette année, les notes à l'échelle du pays ont connu une baisse globale, ce qui indique que la situation des Canadiens est globalement moins bonne en 2024 qu'en 2023. Seules l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont réussi à augmenter leur note globale, tandis que les notes pour toutes les autres provinces n'ont pas changé ou ont baissé. Ce qui est le plus préoccupant, c'est que toutes les provinces sauf trois sont sur le point d'échouer (de recevoir un D- dans l'ensemble). Malgré ces signaux accablants, de nombreux gouvernements continuent de peiner à prendre des mesures législatives utiles (section quatre des fiches de rendement).

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



2024
CANADA



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	44,4 %	D+	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	43,6 %	F	D-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21,0 %	F	D
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	50,8 %	F	D
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	56,8 %	C-	C-



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	9,9 %	F	D+
Taux de chômage	6,1 %	D-	D-
Taux d'insécurité alimentaire	22,9 %	F	C



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	23,7 %	D+
Niveau de vie inadéquat	33,3 %	D+



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	C	D

CONTEXTE

Partout au Canada, des gens sont confrontés à une hausse de la pauvreté et à des taux sans précédent d'insécurité alimentaire. D'un océan à l'autre, près du quart de la population est exposée à l'insécurité alimentaire, et une personne sur dix vit dans la pauvreté. Bien que le gouvernement fédéral ait pris des mesures indispensables pour s'attaquer au problème du logement abordable depuis la publication des dernières fiches de rendement, les Canadiens ont besoin de politiques et de solutions qui offrent une aide immédiate pour avoir une chance d'atténuer leurs difficultés.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Canada a obtenu la note globale de D- dans cette section, ce qui représente une baisse par rapport à la note de D obtenue l'an dernier. Cette évolution porte à penser que les gens sont plus affectés par la pauvreté et le coût de la vie élevé en 2024 qu'ils ne l'étaient en 2023.

Les notes du Canada étant largement influencées par le rendement des provinces, la fiche de rendement du pays présente généralement le rendement moyen pour chaque indicateur. Par conséquent, aucune des notes de cette section n'est particulièrement pire ni meilleure que celles des autres gouvernements.

Cette année, le Canada a obtenu trois notes d'échec. Le pays a échoué en ce qui concerne l'abordabilité du logement, l'accès aux soins de santé et l'offre de mesures de soutien gouvernementales adaptées. Ces notes d'échec laissent penser que le Canada est confronté à une crise systémique en matière de soins de santé et de logement, et que les mesures d'aide offertes aux résidents sont terriblement insuffisantes. À l'échelle nationale, plus de 2 répondants sur 5 (43,6 %) déclarent consacrer au moins 30 % de leur revenu au logement (une augmentation de 7,2 points de pourcentage par rapport à l'an dernier) et 1 répondant sur 5 (21 %) a de la difficulté à accéder aux soins de santé.

Bien que les Canadiens ne consacrent qu'une part légèrement plus élevée de leur revenu aux coûts fixes autres que le logement (+0,5 point de pourcentage par rapport à 2023), les ménages dont le revenu annuel n'excède pas 75 000 \$ consacrent encore 57 % de leur revenu à des dépenses essentielles autres que celles liées au logement. Si l'on ajoute à cela le nombre élevé de ménages qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement, on constate qu'il reste peu, voire pas d'argent à de nombreux ménages canadiens à la fin du mois.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Dans cette section, le Canada, comme près de la moitié de ses provinces, a reçu un F : cela représente une baisse importante par rapport au C- que le pays a reçu en 2023. Le Québec, qui a reçu un B-, est la seule province à avoir reçu une note supérieure à un D-.

Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté. De plus, la pauvreté s'est également aggravée dans toutes les régions du pays. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le taux de pauvreté a augmenté de plus de 4 points de pourcentage en seulement un an. À l'échelle du pays, près de 1 personne sur 10 (9,9 %) vit dans la pauvreté, soit une augmentation de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2023.

Toutes les provinces, à l'exception du Québec, ont également obtenu des notes d'échec en matière d'insécurité alimentaire. La progression de l'insécurité alimentaire à l'échelle nationale est un sujet d'inquiétude en elle-même, mais le rythme rapide de cette augmentation ne peut être décrit que comme alarmant. Six provinces ont vu leur taux d'insécurité alimentaire augmenter de 5 points de pourcentage ou plus. Celui de la Saskatchewan a augmenté de près de 8 points de pourcentage en 2024 par rapport à 2023. À l'échelle du pays, plus de 1 personne sur 5 (22,9 %) souffre d'insécurité alimentaire. Ce chiffre est en hausse par rapport au taux de 18,4 % constaté l'an dernier.

Ces chiffres révèlent une tendance généralisée et profondément préoccupante à la hausse de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans l'ensemble du pays. En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que la population canadienne de partout au pays vit dans des conditions déplorables, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu*.**

Le Canada a obtenu la note de D+ pour cette section. Ce résultat reflète les tendances en matière de privation matérielle observées partout au pays. La majorité des provinces ont obtenu des notes de niveau D, et deux provinces – Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont échoué – et trois provinces ont obtenu des notes de niveau C, soit les notes les plus élevées au pays.

À l'échelle du Canada, nos données suggèrent que les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec présentent le meilleur niveau de vie selon l'indice de privation matérielle, tandis que ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse présentent le niveau de vie le plus faible.

Malheureusement, près du quart des personnes vivant au Canada manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est gravement inadéquat. De plus, 33,3 % des personnes, soit un tiers de la population, indiquent qu'il leur manque deux articles, ce qui suggère un niveau de vie inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Après une fiche de rendement décevante en 2023, le gouvernement fédéral a fait un pas dans la bonne direction en 2024.

On note en particulier qu'il a mis en place des politiques d'envergure en matière de logement et de soins de santé. La politique sur le logement représente les efforts les plus ambitieux de la part d'un gouvernement fédéral pour relever les défis en matière de logement depuis les années 1990. Toutefois, le gouvernement n'a pas mis en place de mesures notables qui permettraient d'offrir un soutien immédiat et urgent aux ménages qui vivent actuellement dans la pauvreté et dans une situation de stress financier.

Principales mesures :

- De nombreuses annonces en lien avec le sujet du logement dans le sillage d'un nouveau plan de logement, appelé [Plan du Canada sur le logement](#). Parmi les annonces, notons :
 - Une série d'ententes avec des villes partout au pays pour stimuler le lancement de dizaines de milliers de projets de construction de logements par l'entremise du Fonds pour accélérer la construction de logements au cours des trois prochaines années.
 - Des stratégies novatrices visant à accroître l'offre de logements, y compris l'initiative de [Catalogue de conception de logements](#) et un [Fonds d'innovation pour le logement abordable](#) pour élaborer et [mettre à l'essai de nouvelles stratégies de construction de logements](#) afin de simplifier l'aménagement immobilier.
 - Suppression de la TPS sur la construction de nouveaux logements locatifs en vertu de la nouvelle [Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable](#).
 - Remaniement du [Programme de prêts pour la construction d'appartements](#) afin de permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire d'en profiter et d'être ainsi en mesure de construire un nombre accru de logements pour étudiants.
- Suspension de la [taxe sur le carbone applicable au mazout de chauffage résidentiel](#).
- Annonce des détails de la mise en œuvre du [Régime canadien de soins dentaires](#) (RCSD).
- Lancement de la première phase du [régime national et universel d'assurance-médicaments au Canada](#), qui vise à offrir une couverture universelle à payeur unique pour la contraception et les médicaments contre le diabète, et annonce de plans visant à créer un fonds pour le matériel destiné aux diabétiques.
- Annonce de nombreuses nouvelles ententes bilatérales en matière de santé fondées sur une [vision commune](#) avec les provinces et les territoires.
- Annonce de plans budgétaires sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées, qui devraient être mis en œuvre à compter de l'été 2025.
- Engagement de financement pour un programme national d'alimentation scolaire.

Les investissements dans le logement et les soins de santé permettront aux futurs Canadiens de jouir d'un niveau de vie élevé. Bon nombre des mesures prises pour lutter contre les défis en matière de logement auront une incidence positive à long terme sur l'offre de logements abordables partout au pays. Parmi les coûts fixes que chaque ménage au Canada doit assumer, le logement est le poste le plus important, et la gravité de la crise du logement exige une réponse solide. Bien que ces défis soient loin d'être derrière nous, les changements annoncés depuis les fiches de rendement de 2023 constituent un excellent premier pas dans la bonne direction et donnent l'exemple aux provinces.

De même, on a constaté des progrès conséquents en matière de soins de santé au cours de l'année écoulée. Toutefois, l'efficacité des régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires dépendra grandement de leur mise en œuvre et de la solidité de l'engagement à l'égard de la croissance au fil du temps. Le programme d'assurance-médicaments est assez limité. Bien qu'il représente une avancée positive, il aura peu d'incidence sur les taux de pauvreté globaux.

Dans l'ensemble, peu de mesures ont été prises pour aider les personnes qui ont besoin de soutien actuellement. Cette situation est particulièrement préoccupante : en effet, du fait de l'augmentation du coût du logement et de l'inflation qui continue d'écraser les finances des ménages, on constate un besoin concret d'aide immédiate. De plus, les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont en hausse. L'insécurité alimentaire est à un niveau jamais atteint auparavant : près du quart du pays se trouve en situation d'insécurité alimentaire. Cette situation est inacceptable. De tels chiffres devraient donner lieu à des mesures urgentes et efficaces de la part des gouvernements.

Cette année, le gouvernement fédéral n'a pas été en mesure d'offrir aux personnes qui éprouvent des difficultés un répit dont ils ont grand besoin, et il a laissé des millions de Canadiens affronter les difficultés actuelles par eux-mêmes.

Pour les motifs susmentionnés, le Canada a obtenu un C pour cette section. Cette note représente un progrès par rapport au D de l'an dernier. Toutefois, elle indique aussi que beaucoup de travail reste à faire. Le Canada a mis en place des mesures très utiles en matière de logement et de santé. Toutefois, d'autres domaines de besoins ont été presque entièrement négligés. Si cette tendance se maintient, les Canadiens vulnérables continueront de s'enfoncer dans la pauvreté.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Bien que le Canada ait connu un succès notable en matière de réduction de la pauvreté au cours de la deuxième moitié des années 2010, la tendance s'est depuis inversée, et les chiffres révélant des difficultés en matière de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont en hausse.

Dans chacun des profils des provinces et des territoires, nous comparons la réalité de la pauvreté d'un territoire de compétence à un autre, ainsi que les évolutions des progrès à l'échelle locale au fil du temps par rapport à la moyenne nationale.

Pour résumer la situation à l'échelle nationale, nous pouvons dire que tout le monde n'est pas égal face à la pauvreté au Canada. Les données les plus récentes datent de 2022 et indiquent qu'environ un Canadien sur dix vit dans la pauvreté. Toutefois, la ventilation du taux de pauvreté en fonction de groupes précis révèle une répartition clairement inégale :

1. Âge

Au Canada, 8,5 % des enfants vivent dans la pauvreté. Ce chiffre représente une baisse de plus de 52 % sur cinq ans, bien au-delà de la moyenne nationale pour l'ensemble des groupes d'âge. Toutefois, bien qu'on ait fait de grands progrès dans le domaine de la pauvreté infantile depuis 2015, notamment grâce à l'Allocation canadienne pour enfants, les enfants représentent encore le tiers des visites dans les banques alimentaires.

Grâce à la réussite du système canadien de revenu de retraite, moins d'un aîné sur vingt (4,7 %) vit dans la pauvreté, ce qui représente une baisse d'environ 40 % au cours de la même période. Toutefois, ce groupe est confronté à un nouveau risque : l'augmentation spectaculaire du coût de la vie, qui peut excéder les possibilités offertes par les revenus fixes des personnes âgées. Il semble que leur taux de pauvreté soit maintenant en hausse, dans la mesure où leur représentation dans les visites aux banques alimentaires a augmenté au cours des trois dernières années.

Le recensement canadien de 2021 a révélé qu'à 14 % et 9 % respectivement, les taux de pauvreté chez les jeunes Canadiens (âgés de 18 à 24 ans) et les adultes en âge de travailler étaient supérieurs à la moyenne nationale de 7,4 %. Les gouvernements ont généralement négligé ce groupe lors du processus de création des politiques. Un peu de contexte : entre février et avril 2024, 25 % des 18-24 ans ont été amenés à avoir recours à la solidarité alimentaire par manque de moyens financiers. À titre de comparaison, ce chiffre s'élevait à 8 % au sein de la population canadienne dans son ensemble.

2. Structure des ménages et conditions de vie

La vulnérabilité à la pauvreté est plus marquée chez les Canadiens qui vivent seuls (21,5 %) et au sein des ménages monoparentaux (14,1 %). Depuis de nombreuses années, Banques alimentaires Canada accorde une attention particulière à ces deux groupes, car ils sont surreprésentés parmi les visiteurs des banques alimentaires. En mars 2023, 17,3 % des visiteurs des banques alimentaires représentaient des familles monoparentales, et environ 44 % étaient des personnes vivant seules.

3. Origines ethniques

Environ un Canadien sur quatre qui s'identifie comme appartenant à une minorité visible (aussi dit « racisé ») vit dans la pauvreté (26,5 %). La Colombie-Britannique (34,4 %), l'Ontario (34,3 %) et l'Alberta (27,8 %) affichent les taux de pauvreté les plus élevés pour ce groupe démographique.

Dans l'ensemble, les personnes racisées éprouvent des difficultés dans toutes les catégories comparativement aux personnes non racisées. Près de la moitié des répondants à notre sondage national (47 %) se déclarant racisés sont d'accord pour dire qu'il est difficile d'accéder à des possibilités d'emploi stable dans leurs communautés, contre 28 % seulement des personnes non racisées. Les personnes racisées sont également plus susceptibles que les personnes non racisées d'affirmer que les bas salaires nuisent à leur capacité à joindre les deux bouts. Plus de la moitié des répondants (54 %) s'identifiant comme racisés étaient d'accord avec cet énoncé, comparativement à 33 % des personnes qui ne s'identifiaient pas comme racisées.

Les personnes racisées sont également plus susceptibles (40 %) d'éprouver des problèmes de santé mentale affectant leur capacité à trouver du travail, comparativement à 27 % des personnes non racisées.

4. Peuples autochtones

Environ 12 % des personnes s'identifiant comme autochtones vivent dans la pauvreté. Bien que ce chiffre demeure important, il représente une baisse de 50 % par rapport à 2015, alors que près d'un Autochtone sur quatre était classé comme vivant en situation de pauvreté. Au cours de la même période, le taux de pauvreté global au Canada a chuté de 30 %. On constate les chiffres relatifs à la pauvreté parmi les peuples autochtones les plus élevés dans les trois provinces des Prairies, où les taux varient entre 14 % et 15 %. Dans l'ensemble, les Autochtones sont encore surreprésentés dans les visites aux banques alimentaires (les personnes qui s'identifient comme inuites, métisses ou membres d'une Première Nation représentent 12 % de l'ensemble des visites, alors que ces trois groupes ne représentent que 5 % de la population canadienne).

1 CANADIAN
SUR **4**

souffre d'insécurité
alimentaire

44 %

des Canadiens
qui ont eu recours aux
banques alimentaires en
mars 2023 vivaient seuls

1 CANADIAN
SUR **10**

vit dans
la pauvreté

27 %

des Canadiens qui
s'identifient comme
racisés vivent
dans la pauvreté

Ces iniquités sont en partie le reflet de différences démographiques, mais elles sont aussi ancrées dans des choix politiques. La faiblesse relative des niveaux de pauvreté chez les personnes âgées et les enfants (des groupes qui ont été la priorité des décideurs au fil du temps) est de nature à donner un certain espoir que le gouvernement fédéral soit à même de résoudre le problème de la pauvreté pour tous les Canadiens. Elle rappelle aussi la nécessité de prendre des mesures plus globales.

La pauvreté n'est pas simplement l'absence de revenus : c'est aussi l'impossibilité de participer pleinement à la société. Lorsque des personnes, des familles ou des communautés n'ont pas les moyens d'accéder à la nourriture, aux activités et aux conditions de vie normales ou qui sont encouragées dans leur société, on considère qu'elles sont en situation de pauvreté.

La pauvreté, c'est donc aussi le manque de possibilités et le fait d'être exclu des activités auxquelles une personne au niveau de vie adéquat devrait pouvoir accéder dans un pays aussi riche que le Canada. Par conséquent, tout au long du présent rapport, nous examinerons également les différences entre les provinces en ce qui a trait à l'éducation, aux services de garde d'enfants,

à la population active, au logement et aux pressions liées au coût de la vie. Chacun de ces indicateurs joue un rôle important dans l'accès à un emploi bien rémunéré et à une situation stable, qui permet de ne pas tomber dans la pauvreté et de ne pas rester bloqué dans une telle situation.

INFLATION ET COÛTS DU LOGEMENT

Dans le rapport de cette année, nous accorderons une attention particulière à l'incidence de l'inflation et des coûts du logement. Alors que la crise du logement au Canada se poursuit, le poste de coûts le plus important auquel chacun au pays doit faire face a atteint des niveaux insoutenables pour de nombreuses personnes. Les récentes contraintes liées à l'inflation ont intensifié la pression financière, et de nombreuses personnes ont du mal à accéder aux produits de première nécessité tels que la nourriture, ou encore à payer leurs factures.

Au Canada, plus d'une personne sur trois s'accorde à dire qu'il est difficile de suivre le coût de la hausse des loyers, et ce chiffre atteint 54 % parmi les Canadiens racisés. Ces chiffres représentent une augmentation de 6 et 11 points de pourcentage, respectivement, d'une année à l'autre. De plus, le nombre de Canadiens racisés déclarant qu'il est difficile de trouver un logement adéquat a bondi de 8 points de pourcentage par rapport à l'an dernier, atteignant 38 %.

Les données sur les besoins impérieux en matière de logement prennent fin en 2021, ce qui limite en partie notre capacité à établir la situation des Canadiens depuis que la Banque du Canada a commencé à augmenter les taux d'intérêt cette année-là. Entre 2018 et 2021, la proportion de Canadiens ayant un besoin impérieux en matière de logement (c'est-à-dire les personnes dont le logement n'était pas adapté physiquement ou qui étaient vulnérables sur le plan financier parce qu'elles consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement) a diminué, passant de 8,5 % à 7,2 %. Bien qu'encourageante, cette baisse était principalement concentrée chez les ménages qui possédaient déjà une maison (-28,6 % dans l'ensemble et -38,5 % chez les primo-accédants). On a également observé une baisse parmi les personnes vivant dans un logement locatif. Toutefois, cette baisse était beaucoup plus modeste (-9,6 % dans l'ensemble et -14 % chez les personnes vivant dans un logement social). Malgré cela, notre sondage national a révélé que 44 % des Canadiens consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement.

Au cours de l'année écoulée, les coûts liés au loyer et à la nourriture ont considérablement augmenté, ce qui a imposé un fardeau conséquent aux familles. Bien que cette augmentation ait ralenti par rapport au taux de progression record de 2022, l'incidence sur l'abordabilité des nécessités fondamentales pour les personnes dont le revenu est faible demeure grave et accablante. Près de 2 personnes sur 5 au Canada indiquent que le bas niveau des salaires nuit à leur capacité à joindre les deux bouts. Il s'agit d'une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à 2023. Pour les Canadiens racisés, la situation est bien plus grave : 54 % d'entre eux déclarent être concernés, soit une augmentation de 13 points de pourcentage. De la même façon, 32 % des gens au pays ont de la difficulté à accéder à des aliments frais et abordables en 2024.

Des données récentes indiquent que les personnes dont le revenu est faible ne sont pas les seules à éprouver des difficultés. Cette année, 44 % des Canadiens considèrent que leur situation est moins bonne qu'il y a un an.

En décembre 2023, le coût du logement avait augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation était beaucoup plus marquée parmi les locataires (7,7 %) que parmi les propriétaires d'une habitation (6,7 %). En Nouvelle-Écosse et en Alberta, on a même constaté des hausses à deux chiffres (12,9 % et 12,1 %, respectivement), même si dans ces provinces, le coût total des loyers est généralement égal ou inférieur à la moyenne nationale. Ces dynamiques renforcent l'ensemble de nos préoccupations selon lesquelles, à moins que tous les échelons de gouvernement prennent d'autres mesures stratégiques, les progrès réalisés à ce jour pourraient rapidement être renversés.

AUTRES FACTEURS CONTRIBUTIFS

Enfin, les Canadiens éprouvent aussi des difficultés de façons moins évidentes. Par exemple, une mauvaise santé mentale est à la fois un symptôme et une cause des faibles revenus et de la pauvreté. Au Canada, près d'une personne sur trois affirme que sa santé mentale nuit à sa capacité à trouver du travail, à travailler efficacement et à bien gérer ses finances. À cela s'ajoute le problème croissant de la dépendance dans les communautés de tout le pays. De très nombreuses personnes, soit 52 % des répondants, affirment que les dépendances sont un problème qui affecte leur communauté et doit être réglé. Nos gouvernements doivent faire plus pour souligner les liens entre la santé mentale et la pauvreté et élaborer des stratégies visant à éliminer la pauvreté en tenant compte de ces facteurs.

Bien entendu, les solutions gouvernementales ne peuvent être efficaces que si les gens y ont accès. Dans l'ensemble du Canada, 47 % des gens ont de la difficulté à s'orienter dans le régime fiscal et ne sont pas au courant des avantages fiscaux auxquels ils sont admissibles. Ce chiffre atteint 55 % parmi les personnes racisées. De plus, près du quart des résidents du Canada (23 %) affirment avoir de la difficulté à accéder aux services sociaux dont ils ont besoin, et une personne racisée sur trois (34 %) fait le même constat.

Lorsqu'on leur a demandé comment réduire la pauvreté, les Canadiens ont indiqué que leurs priorités comprenaient la réduction du coût de la nourriture, le renforcement des soins de santé, la réduction des impôts pour les ménages à faible revenu et la réduction du coût des services publics. Les personnes racisées ont fait part de priorités semblables. Toutefois, elles ont également souligné la nécessité de l'accès à des possibilités de formation et de perfectionnement des compétences.

Bien que de nombreuses questions connexes exigent l'attention des gouvernements fédéral et provinciaux, les facteurs contributifs abordés ci-dessus donnent un aperçu des principaux leviers pour l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La stratégie canadienne de réduction de la pauvreté exige du gouvernement fédéral qu'il s'efforce de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 par rapport aux chiffres de 2015. Bien que cet objectif ait presque été atteint pendant la pandémie de COVID-19, il est peu probable que les progrès accomplis soient maintenus : les taux de pauvreté augmentent déjà à mesure que les aides créées lors de la pandémie prennent fin et que tous les effets des crises liés à l'inflation et à l'abordabilité se font sentir.

L'[Enquête canadienne sur le revenu](#) publiée récemment a révélé que la situation au Canada revient en arrière : les taux de pauvreté ont augmenté de plus de 2 points de pourcentage et les taux d'insécurité alimentaire de près de 5 points de pourcentage entre 2021 et 2022.

Le défi pour les décideurs politiques consiste à s'assurer que les progrès significatifs réalisés depuis 2015 ne sont pas perdus, mais qu'ils se poursuivent.

L'an dernier, nous avons présenté 25 recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait s'appuyer sur les progrès réalisés pour parvenir à un recul significatif de la pauvreté, jusqu'à l'éliminer une fois pour toutes. Certaines de nos recommandations ont donné lieu à des mesures limitées. Les avancées les plus importantes sont le plan le plus récent de logement du Canada, qui vise à accélérer la construction de logements abordables, ainsi que l'adoption de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées en juin dernier, suivie d'un plan de mise en œuvre prévu pour l'été 2025.

En ce qui concerne le logement, le gouvernement a mis à l'essai une grande variété d'outils pour contribuer à ralentir à la crise de l'abordabilité du logement et à y mettre fin. Bien que la Stratégie nationale sur le logement ait permis de réaliser des progrès dans ce domaine à ses débuts, un manque chronique d'offre de logements a limité la mesure dans laquelle ces efforts pourraient atténuer les pressions exercées sur les prix.

Depuis qu'il a relevé le défi du logement avec un engagement renouvelé l'été dernier, le gouvernement fédéral a [supprimé la TPS sur les logements à vocation locative](#) (conformément à nos recommandations de l'an dernier), cherché à réduire les droits d'aménagement et à favoriser une densité faible, [déployé et depuis complété son Fonds pour accélérer la construction de logements](#) et signé des ententes de financement avec de nombreuses municipalités. Il a considérablement [élargi le financement des prêts à faible coût pour les fournisseurs du marché des logements locatifs](#), introduit des [déductions d'impôt pour les investissements dans les logements à vocation locative](#) et poussé les provinces et les territoires à adopter une [Déclaration des droits des locataires](#). Bien que nous nous réjouissons particulièrement de la volonté du gouvernement fédéral d'utiliser son pouvoir de convocation et de dépense pour accélérer le développement de logements abordables, la Déclaration des droits des locataires elle-même ne fait pas l'objet d'une réforme significative, car les règlements relatifs aux locataires relèvent principalement de la compétence provinciale.

En vue du budget fédéral de 2024, le gouvernement a annoncé son nouveau [Plan du Canada sur le logement](#), qui représente la deuxième version publiée depuis la SNL de 2017. Le plan est décrit comme la stratégie de logement la plus complète de l'histoire du Canada, et c'est probablement vrai, si toutes les conditions sont remplies et que tous les gouvernements travaillent ensemble. Le gouvernement fédéral a le mérite d'avoir reconnu l'existence de ce problème et d'avoir agi avec un nouvel objectif, mais ses efforts seront inutiles s'il ne peut amener tous les intervenants à collaborer.

Une réforme très prometteuse annoncée à ce jour dans le Plan du Canada sur le logement est une nouvelle [stratégie relative aux terres publiques](#). Cette stratégie découle de notre recommandation de l'an dernier selon laquelle le gouvernement fédéral devrait envisager la création d'une société publique de développement qui aiderait à tirer parti des terres publiques, travaillerait avec des organismes sans but lucratif pour acquérir et sécuriser des immeubles susceptibles de perdre des logements locatifs abordables, et aiderait à déployer des outils financiers novateurs pour lancer de nombreux travaux de construction. Bien que le gouvernement n'ait pas créé de société de développement distincte, le mandat élargi qu'il a confié à la Société immobilière du Canada, l'examen exhaustif des propriétés de la Défense nationale et de Postes Canada, et la création du programme Bâtir au Canada sont des initiatives motivées par la même ambition et la même intention.

Au-delà du logement, les mesures prises par le gouvernement fédéral ont été incohérentes et inadéquates. Bien que plusieurs politiques utiles aient été mises en place depuis la dernière fiche de rendement (voir ci-dessous), bon nombre d'entre elles sont trop à long terme pour aider à répondre à l'importance des besoins actuels, manquent d'engagement financier suffisant pour faire une réelle différence ou ne vont pas assez loin pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté.

Depuis 2021, le gouvernement fédéral a adopté une approche mixte en matière de soutien du revenu, l'objectif étant en grande partie de préserver le niveau de vie des Canadiens à faible revenu en période d'inflation élevée. Au cours des deux dernières années, plusieurs mesures ponctuelles ont été mises en place, y compris la bonification partielle continue du crédit pour la TPS, notamment un remboursement pour l'épicerie unique, et un supplément unique à l'Allocation canadienne d'aide au logement à grande échelle. Dans le budget de 2024, le gouvernement a choisi de ne pas renouveler la bonification du crédit d'impôt pour la TPS et a plutôt transféré une partie – mais surtout, pas la totalité – de cet espace budgétaire à la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH).

Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il entend aller de l'avant quant à la conception de la PCPH. Dans sa forme actuellement proposée, cela coûtera 1,4 milliard de dollars par année et permettra d'offrir jusqu'à 200 dollars par mois de soutien supplémentaire, mais seulement aux personnes qui sont actuellement admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Bien que Banques alimentaires Canada préconise la mise en œuvre de la PCPH depuis des années, la structure proposée ne répond pas aux attentes établies par le gouvernement lui-même et au consensus entre les organismes de défense des droits des personnes handicapées. Il est peu probable que cette allocation ait une incidence réelle sur la réduction directe de la pauvreté, bien qu'elle puisse contribuer à réduire l'ampleur de la pauvreté vécue par certaines personnes qui resteront pauvres. Il sera essentiel que le gouvernement continue d'investir dans le renforcement de l'allocation dans les prochains budgets, comme cela a été fait pour les prestations pour enfants.

Comme l'a démontré le [directeur parlementaire du budget](#), le coût d'un programme comme la PCPH dépend fortement de la récupération par les provinces et les territoires d'une partie de leurs investissements existants. Tous les ordres de gouvernement doivent collaborer dès maintenant pour s'assurer que les Canadiens handicapés reçoivent le maximum de soutien.

Compte tenu de l'instauration d'une PCPH insuffisante et de l'absence d'une bonification du crédit d'impôt pour la TPS dans le présent budget, la plupart des Canadiens qui éprouvent des difficultés aujourd'hui continueront d'en éprouver sans répit dans un avenir prévisible. Les données du présent rapport et d'autres données montrent que l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontés les Canadiens est sans précédent. Le gouvernement doit prendre cette situation au sérieux et reconnaître qu'il faut réagir efficacement et vite. La mise en œuvre d'un avantage fiscal permanent pour la TPS serait, de loin, le moyen le plus

rapide et le plus efficace de distribuer des fonds à des personnes à faible revenu partout au pays qui éprouvent des difficultés. Banques alimentaires Canada a [proposé une allocation pour l'épicerie et les besoins de base](#), une idée initialement suggérée par le [Conseil d'action sur l'abordabilité](#). Sans un tel programme, nous craignons que les taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté continuent de grimper en flèche.

Le gouvernement fédéral a également annoncé dans son budget 2024, un nouveau programme national d'alimentation scolaire, soutenu par un investissement de 1 milliard de dollars sur cinq ans. L'objectif du programme est d'offrir des repas à 400 000 enfants qui ne font pas partie des [2 millions d'enfants](#) qui participent déjà aux programmes existants.

Enfin, le budget de 2024 comprenait également de nouvelles mesures importantes pour [instaurer l'inscription automatique au Bon d'études canadien](#). Cette mesure, bien qu'elle soit à long terme, contribuera à donner à la prochaine génération d'enfants issus de familles à faible revenu une chance de briser le cycle générationnel de la pauvreté.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour amorcer la modernisation tant promise de l'assurance-emploi. D'autres mesures dans ce domaine demeurent cruciales, notamment en ce qui concerne l'accès à l'assurance-emploi, afin que tous les travailleurs soient bien protégés alors que nous risquons de connaître un ralentissement économique au cours de la prochaine année.

Dans nos recommandations de l'an dernier, nous avons encouragé le gouvernement fédéral à accorder une importance accrue aux déterminants sociaux de la santé. Ce dernier a pris des mesures importantes en ce sens, notamment des engagements visant à accroître le soutien aux services liés à la santé mentale pour les jeunes Canadiens et la mise en place du programme national d'alimentation scolaire, comme cela a été mentionné ci-dessus. Bien qu'elles ne soient pas caractérisées par un accès universel, il s'agit de mesures importantes, mais il faut reconnaître que celles-ci traitent les symptômes de la pauvreté plutôt que les causes. Le budget de 2024 prévoit également des [investissements ciblés pour accroître le soutien offert à Nutrition Nord](#), comme nous l'avons recommandé précédemment, mais le gouvernement fédéral doit entreprendre un examen plus vaste du programme.

POLICY RECOMMENDATIONS

RENDRE LES MESURES DE SOUTIEN POUR LES PERSONNES DANS LE BESOIN PLUS ADÉQUATES

1. En prévision des prochaines élections fédérales, tous les partis devraient s'engager à continuer d'améliorer la PCPH proposée afin qu'elle ait une incidence réelle sur la réduction de la pauvreté.

NOUVEAU

- La PCPH devrait fournir des paiements adéquats à parité avec des prestations solides semblables, comme les prestations pour aînés, et devrait idéalement offrir une valeur égale ou supérieure à la mesure du panier de consommation (MPC).
- En définissant la ligne de la MPC pour les personnes handicapées, le gouvernement et Statistique Canada devraient étudier l'incidence de l'inflation sur les personnes handicapées et l'augmentation des coûts des soins et les besoins de base de ces personnes et en tenir compte.

Dans la fiche de rendement de 2023, nous avons recommandé au gouvernement fédéral de mettre en place la PCPH au plus tard au début de 2025. Bien que des plans sur la prestation aient été publiés, ils n'entreront en vigueur qu'à l'été 2025 et ils ne tiennent pas compte des deux exigences susmentionnées.

2. Instaurer immédiatement une prestation pour l'épicerie et les besoins de base pour aider les Canadiens à faible revenu qui éprouvent des difficultés aujourd'hui.

AUCUN PROGRÈS

Conformément au modèle mis en place par le Conseil d'action sur l'abordabilité, cette prestation devrait être maintenue au moyen du levier stratégique du crédit d'impôt pour la TPS.

3. À court terme, donner accès à tous les ménages à faible revenu aux avantages non pécuniaires actuellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale (par exemple : subvention pour la garde d'enfants, suppléments au logement à loyer modique, assurance-médicaments et soins dentaires).

AUCUN PROGRÈS

4. Considérer les adultes à faible revenu vivant seuls comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté, incluant un élargissement et une modernisation de l'assurance-emploi, afin de veiller à ce que cette population vulnérable ne soit plus laissée pour compte.

AUCUN PROGRÈS

Dans cette optique, le gouvernement devrait établir un calendrier clair quant au moment où il présentera les réformes de la modernisation de l'assurance-emploi, qui sont continuellement promises depuis le discours du Trône de 2020.

- 5. Élaborer de nouveaux programmes et stratégies en matière de santé mentale qui mettent l'accent sur l'incidence des faibles revenus sur la santé mentale et les besoins aigus des adultes vivant seuls en âge de travailler, des personnes en situation de handicap et des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance.**

AUCUN PROGRÈS

Le gouvernement fédéral a [reconnu](#) le lien entre le revenu et la santé, mais il n'est pas allé jusqu'à instaurer de nouvelles stratégies ciblées sur le sujet. Alors que les ministres fédéral et provinciaux de la Santé vont de l'avant avec les priorités fédérales partagées en matière de santé, telles qu'elles sont décrites dans le cadre de financement convenu plus tôt cette année, ces engagements devraient être réalisés en partenariat avec toutes les provinces.

- 6. Veiller à ce que toutes les prestations fédérales soient indexées en fonction de l'inflation et à ce que les ententes conclues avec les gouvernements provinciaux interdisent explicitement la récupération des soutiens sociaux provinciaux pour les nouveaux programmes de prestations fédéraux.**

AUCUN PROGRÈS

LOGEMENTS ABORDABLES

- 7. Examiner la possibilité d'instaurer un programme national d'allocation pour le loyer en collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur le logement.**

AUCUN PROGRÈS

Dans le processus d'élaboration, le gouvernement devrait tenir compte de ce qui suit :

- Utilisation d'un modèle fondé sur le programme d'allocation pour le loyer du Manitoba.
- Examen du rapport de l'Accord national sur le logement portant sur les logements locatifs abordables, [recommandation 9](#).

- 8. Le gouvernement fédéral devrait tenir sa promesse de mettre au point des outils qui s'attaqueraient aux coûts du logement, y compris un examen du traitement fiscal des fiducies de placement immobilier (FPI) résidentiel et des autres grandes sociétés propriétaires. Ces revenus supplémentaires peuvent être utilisés pour des investissements subséquents dans le logement abordable.**

EN COURS

Dans le cadre de ce travail, le gouvernement devrait envisager des façons de préserver ou de limiter les avantages fiscaux afin d'aider à établir des conditions qui renforcent l'abordabilité pour les personnes qui paient actuellement un loyer au prix courant, ou de fournir des lignes directrices sur les augmentations de loyer et les rénovictions.

- 9. En tirant parti de son inventaire des terres publiques et en travaillant en collaboration avec les municipalités et les gouvernements provinciaux, fixer une cible pour la conversion ou la mise en valeur de logements à loyer modique. Dans ce contexte, envisager des approches novatrices, comme le recours à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la Société immobilière du Canada ou à des entités semblables, pour évaluer la possibilité de créer une société publique de développement qui permettrait aux gouvernements de tirer pleinement parti de leur bilan comptable, de réduire les coûts de construction et de rendre le logement plus abordable.**

ATTEINT

Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas respecté cette recommandation politique exactement comme elle était formulée – en particulier en ce qui concerne la création d'une société publique de développement – l'esprit de la recommandation a été appliqué dans le cadre du nouveau Plan du Canada sur logement.

- 10. Instaurer un fonds national d'acquisition qui compléterait le Fonds pour accélérer la construction de logements récemment annoncé, afin d'appuyer un financement communautaire ciblé pour l'acquisition de logements à loyer modique. Autrement dit, fournir un financement en capital (prêts et subventions) aux organismes à but non lucratif afin qu'ils puissent acheter et fournir des propriétés locatives dont le loyer serait égal ou inférieur au loyer moyen du marché.**



Dans le cadre du Plan du Canada sur le logement, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Fonds canadien de protection des loyers afin de permettre aux fournisseurs de logements sans but lucratif et aux autres fournisseurs de logements communautaires d'acquérir et de préserver des logements abordables.

- 11. En s'appuyant sur ses récents engagements visant à s'attaquer aux droits d'aménagement, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces pour soutenir une nouvelle relation financière avec les villes et les communautés qui permettrait finalement d'éliminer tous les droits d'aménagement et de stimuler la création de nouveaux logements abordables.**

NOUVEAU

- 12. Mettre en place de nouveaux investissements pour remédier à une omission importante de la Stratégie nationale sur le logement et créer des logements supervisés pour les personnes ayant une incapacité mentale ou physique, particulièrement au sein des populations marginalisées ou à faible revenu.**



La Stratégie nationale sur le logement récemment mise à jour fait allusion à cet idéal en annonçant un financement de près d'un milliard de dollars sur cinq ans pour « construire des logements très abordables, y compris des maisons d'hébergement, des logements avec services de soutien et des refuges pour les plus vulnérables ». Les détails des plans de ce financement et de son application ne sont toujours pas clairs.

- 13. Collaborer avec les provinces et les territoires dans le cadre de l'élaboration de politiques fiscales ciblées et coordonnées pour stimuler l'aménagement de logements locatifs construits sur mesure et compléter la récente décision de retirer la TPS de la construction de nouveaux logements locatifs.**



En adoptant la Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable à la fin de 2023, le gouvernement fédéral a retiré la TPS sur les nouveaux logements locatifs admissibles et a encouragé les provinces à en faire autant.

- 14. Mettre en place un plan d'action pour soutenir les étudiants – en particulier les étudiants étrangers – qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire et la pénurie de logements.**



Le plan doit comprendre :

- Une voie de financement à laquelle les universités peuvent accéder pour construire et développer des logements étudiants plus abordables. Le gouvernement a étendu le financement à faible coût dans le cadre du Programme de prêts pour la construction d'appartements et du retrait de la TPS sur les logements à vocation locative pour la construction de logements pour étudiants. Toutefois, aucun financement dédié à la construction de logements pour étudiants n'a été mis à disposition.
- L'octroi d'un nombre approprié de permis d'études aux établissements en fonction de leur capacité de prouver que tous les étudiants étrangers disposent d'un logement abordable adéquat.
- La collecte de données sur le logement étudiant par l'entremise de Statistique Canada afin d'éclairer la prise de décisions.

Bien que le gouvernement n'ait pas créé de nouvelle source de financement pour le développement de résidences étudiantes supplémentaires, il a étendu l'exemption de l'impôt fédéral pour les nouveaux appartements locatifs afin d'inclure les nouvelles résidences étudiantes.

TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU

- 15.** Élaborer un nouveau programme d'assurance-emploi qui vienne spécifiquement en aide aux travailleurs plus âgés (45 à 65 ans) qui perdent leur emploi à un âge plus avancé et pourraient avoir besoin de programmes de formation et d'éducation adaptés pour les aider à réintégrer le marché du travail.

AUCUN PROGRÈS

- 16.** Élargir de façon permanente la définition d'« emploi admissible » à l'assurance-emploi pour inclure le travail autonome et le travail précaire.

AUCUN PROGRÈS

- 17.** Examiner et réduire le nombre d'« heures de travail » admissibles nécessaires (actuellement entre 420 et 700 heures de travail assurable) pour mieux refléter la nature des emplois et des situations de travail d'aujourd'hui.

AUCUN PROGRÈS

Inclure un volet particulier pour les travailleurs saisonniers qui travaillent parfois aussi peu que 12 à 16 semaines par année.

- 18.** Élargir immédiatement les dispositions sur le travail pendant une période de prestations de l'AE afin de permettre aux travailleurs de conserver une plus grande partie de leur revenu provenant d'un travail temporaire ou à temps partiel pendant qu'ils touchent l'AE, sans perdre de prestations ou sans récupération de leur revenu.

AUCUN PROGRÈS

- 19.** Prolonger la durée maximale des prestations d'assurance-emploi au-delà de 45 à 52 semaines, puis réduire progressivement de façon échelonnée les prestations en espèces tout en conservant l'accès aux mesures de soutien non pécuniaires de l'assurance-emploi (comme la formation et l'éducation), afin que les gens ne soient pas forcés de se retrouver dans notre système provincial d'aide sociale déficient et largement inadéquat une fois que leurs prestations d'assurance-emploi seront épuisées.

AUCUN PROGRÈS

- 20.** Collaborer avec les provinces et les territoires pour réduire la récupération et améliorer l'harmonie entre l'aide sociale et l'assurance-emploi.

AUCUN PROGRÈS

- 21.** Mieux soutenir les travailleurs qui occupent actuellement un emploi et qui ont un faible revenu.

AUCUN PROGRÈS

- Améliorer l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) en augmentant le versement maximal, surtout pour les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, et veiller à ce que cela s'intègre efficacement à des crédits d'impôt provinciaux semblables, comme le crédit d'impôt de l'Ontario pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR).
- Instaurer des mesures incitatives gouvernementales pour encourager les entreprises à verser des salaires suffisants à tous leurs employés.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PAUVRETÉ DANS LES RÉGIONS NORDIQUES ET ÉLOIGNÉES

22. Examiner les options pour mieux concevoir la déduction pour les habitants de régions éloignées.**AUCUN PROGRÈS**

Depuis 2015, le gouvernement a révisé à deux reprises la déduction pour les habitants de régions éloignées afin d'aider les gens du Nord à assumer le coût élevé de la vie. Bien que chaque version révisée ait été une évolution bienvenue, à titre de déduction fiscale, la déduction pour les habitants de régions éloignées profite davantage aux personnes ayant des revenus plus élevés qu'à ceux ayant des revenus plus faibles. En faisant de cette déduction une aide progressive et remboursable, le gouvernement soutiendrait mieux les personnes dans le besoin et réduirait la pauvreté dans les régions les plus touchées, tout en maintenant un niveau d'aide de base pour tous les habitants du Nord en reconnaissance du coût différentiel de la vie. Si cette nouvelle mesure est correctement élaborée, la nouvelle déduction pour les habitants de régions éloignées pourrait constituer la base d'un seuil de revenu minimum régional.

23. En collaboration avec les communautés et les organismes autochtones, le gouvernement doit continuer d'examiner le programme Nutrition Nord Canada afin de déterminer les raisons pour lesquelles il n'atteint que minimalement ses objectifs de réduction du coût des aliments dans le Nord et étudier des façons novatrices qui permettraient au programme de mieux soutenir les communautés.**AUCUN PROGRÈS****24. Travailler en partenariat avec des groupes locaux et créer un plan pancanadien de développement et de revitalisation du Nord axé sur la recherche et le développement de programmes régionaux visant à former les travailleurs et à accroître le commerce dans des secteurs économiques stratégiques tels que le tourisme, les ressources naturelles et les entreprises locales et régionales.****EN COURS**

Dans le cadre de ce plan, travailler avec les gouvernements territoriaux et autochtones à l'élaboration d'une vision à long terme de l'infrastructure communautaire qui comblera les lacunes en matière d'accès au logement, de produits alimentaires et d'Internet haute vitesse, afin d'assurer une certaine parité avec le niveau de vie dont jouissent les Canadiens du Sud.

25. Élaborer du financement pour un programme national de représentants communautaires dont l'objectif est de mettre les communautés en contact avec les ressources et les fonds mis à la disposition des communautés du Nord, mais qui sont trop souvent inutilisés, car les gens ne connaissent pas leur existence. Ces représentants offrirait une occasion de partage des connaissances entre les communautés du Nord.**AUCUN PROGRÈS****26. Dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral, l'accent doit être mis sur le développement d'infrastructures communautaires dans les communautés nordiques, comme le logement, les établissements d'enseignement et l'Internet haute vitesse; sur la localisation des avantages économiques et communautaires pour que les résidents bénéficient de ces projets; et sur l'élaboration d'incitatifs et de stratégies pour conserver les capitaux dans le Nord et réduire la dépendance à l'égard des travailleurs temporaires.****AUCUN PROGRÈS****27. Offrir une formation supplémentaire sur les compétences en télétravail et un rabais pour l'approvisionnement en fournitures de travail à domicile.****AUCUN PROGRÈS**

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



COLOMBIE-BRITANNIQUE



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	45,0 %	D	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	46,6 %	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	27,3 %	F	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	60,7 %	F	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	52,6 %	B	B-



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,6 %	F	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	42 %	D-	D-
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+	D+
Taux de chômage	5,5 %	D	C-
Taux d'insécurité alimentaire	21,8 %	F	B-



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	24,6 %	D
Niveau de vie inadéquat	33,6 %	D+



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	B	C

CONTEXTE

Le gouvernement de la Colombie-Britannique sort d'une année riche en mesures législatives portant sur l'abordabilité du logement et la planification de la réduction de la pauvreté. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire, surtout pour soulager le stress financier que vivent les gens aujourd'hui. Comme les résidents de la province iront aux urnes en 2024, la pauvreté et l'insécurité alimentaire devront être des enjeux électoraux prioritaires pour s'assurer que des progrès solides se poursuivent.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Colombie-Britannique a obtenu une note globale de D- dans cette section, la même note qu'en 2023. Ce résultat s'explique en grande partie par les notes d'échec obtenues pour le logement, l'accès aux soins de santé et l'adéquation des mesures d'aide gouvernementale.

Comme le reste du pays, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique a obtenu une note d'échec pour le logement. La similitude des notes obtenues à l'échelle du pays pour cet indicateur suggère que le Canada connaît une crise systémique de l'abordabilité du logement. En Colombie-Britannique, 46,6 % des répondants ont dit consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement, ce qui représente une augmentation de 7,5 % par rapport à l'année précédente. C'est la province où la proportion de gens qui déclarent que le logement est inabordable est la plus élevée. Bien qu'elle ait obtenu la meilleure note parmi les provinces pour le pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes en dehors du logement, les résidents consacrent en moyenne plus de 50 % de leur revenu à des coûts fixes comme l'Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Cela signifie qu'après avoir payé leurs produits essentiels, de nombreuses personnes dans la province se retrouvent avec très peu de revenus, voire pas du tout, chaque mois.

La Colombie-Britannique a également obtenu une note d'échec pour les soins de santé. Comparativement aux répondants des provinces de taille similaire comme l'Ontario et le Québec, les répondants de la Colombie-Britannique éprouvent beaucoup plus de difficultés à accéder aux soins de santé : 27,3 % comparativement à 16,4 % et 13,5 % respectivement. La province obtient aussi la note la plus basse en ce qui concerne le pourcentage de personnes qui reçoivent de l'aide gouvernementale et qui affirment que les taux sont inadéquats. Le taux de 60,7 % pour cet indicateur est près de 7 % plus élevé que celui de l'Ontario, la province qui a obtenu la deuxième note la plus basse, et de plus de 15 % plus élevé qu'au Québec.

La Colombie-Britannique, ainsi qu'une grande partie du pays, affiche un mauvais rendement dans cette section. Et pour la plupart des indicateurs, ses résultats sont inférieurs à ceux de l'Ontario et du Québec.

La note de la province n'a peut-être pas changé cette année, mais il est profondément alarmant de constater que c'est la deuxième année de suite que la Colombie-Britannique affiche les coûts de logement les plus élevés au Canada. Ces deux points suggèrent que les conditions de vie sont demeurées les mêmes ou qu'elles s'aggravent dans la province.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

La Colombie-Britannique a reçu un D- pour cette catégorie, ce qui représente une légère baisse par rapport au D reçu par la province en 2023. Malgré ce mauvais résultat, la Colombie-Britannique a obtenu une meilleure note que la moitié du pays, y compris le Canada en entier, qui a obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

En Colombie-Britannique, un pourcentage important de la population, soit près de 12 %, vit sous le seuil officiel de la pauvreté, comme déterminé par la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de près de 3 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

Au-delà du taux de pauvreté décevant de la Colombie-Britannique, la province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. L'an dernier, la province a reçu un B-. En Colombie-Britannique, plus d'une personne sur 5 (21,8 %) vit de l'insécurité alimentaire en 2024, une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'an dernier. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris la Colombie-Britannique, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que la population canadienne de partout au pays vit dans des conditions déplorables, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, la Colombie-Britannique a un niveau de vie légèrement inférieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a reçu un D pour cette section, soit une note inférieure à la note nationale de D+.

La Colombie-Britannique a affiché un rendement légèrement inférieur à celui des grandes provinces semblables, soit l'Ontario et le Québec, qui ont obtenu un D+ et un C, respectivement.

Près du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu plus d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Cette année, la Colombie-Britannique a déployé des efforts considérables pour traiter de l'abordabilité sous différents angles et a judicieusement mis l'accent sur le logement. Les modifications législatives proposées à sa stratégie de réduction de la pauvreté témoignent d'un ferme engagement à s'attaquer aux principaux enjeux, bien que des défis subsistent.

Principales mesures :

- Annonce de nouvelles cibles sur une période de 10 ans pour réduire la pauvreté globale, la pauvreté infantile et la pauvreté chez les personnes âgées au moyen d'une proposition à la [Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté](#).
- Élaboration d'un [plan de logement solide](#) qui prévoit des milliards de dollars pour de nouveaux logements abordables. Mise en place d'un [plafond de hausse des loyers](#), de restrictions sur la [location touristique à court terme](#), de soutien pour les [locataires à faible revenu](#), de nouvelles règles de [zonage](#), de soutien pour les [municipalités](#), et plus encore.
- Plusieurs engagements plus modestes en matière d'abordabilité, comme l'élimination des [frais d'inscription sur une liste d'attente pour l'obtention d'une place en garderie](#), l'augmentation du salaire minimum et l'instauration du [crédit pour l'abordabilité de l'électricité de la Colombie-Britannique](#).
- Mise en place de mesures pour lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment du financement pour les [infrastructures alimentaires essentielles](#) et la [sécurité alimentaire en milieu rural](#), ainsi que des fonds alloués à Food Banks BC et à la Public Health Association of BC pour les [communautés du Nord](#).

Cette année, la Colombie-Britannique est devenue un leader national en matière de logement. La province a établi un plan solide pour résoudre le problème du logement en mettant l'accent sur trois thèmes interreliés : simplifier la réglementation pour accélérer le développement et accroître la densité, allouer des fonds supplémentaires aux municipalités pour qu'elles puissent s'adapter aux changements de réglementation et financer les infrastructures essentielles pour les nouveaux développements, et faire des investissements substantiels dans le logement locatif abordable au moyen d'initiatives comme BC Builds. Malgré tout, des mesures plus décisives sont encore nécessaires en raison de l'ampleur de la crise. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Colombie-Britannique fait face à un écart important en matière d'offre de logements et doit construire environ [570 000 nouveaux logements d'ici 2030](#) pour rétablir l'abordabilité. C'est environ le double du rythme actuel de construction.

Compte tenu du temps nécessaire pour construire de nouveaux logements, cette construction n'offre qu'un soulagement temporaire aux personnes qui éprouvent actuellement des difficultés. Bien qu'une hausse du salaire minimum protège les travailleurs contre l'inflation, les personnes qui reçoivent de l'aide sociale font toujours face à des défis, car les taux accusent un retard par rapport au coût de la vie. En effet, près de 60 % des personnes qui dépendent de l'aide sociale affirment que les taux sont trop bas pour suivre la hausse du coût de la vie.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, la Colombie-Britannique a obtenu un B pour cette section. Le gouvernement a mis en place des mesures législatives qui devraient donner des résultats positifs pour les résidents à faible revenu. Il a notamment adopté un plan de logement très ambitieux. Toutefois, il doit prendre davantage de mesures concernant les taux d'aide sociale et chercher des moyens d'apporter une aide immédiate aux personnes qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire afin que leur situation ne se détériore pas.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Bien que le taux de pauvreté en Colombie-Britannique soit nettement plus élevé que la moyenne nationale (11,6 % contre 9,9 %).

Le taux de pauvreté global chez les personnes âgées en Colombie-Britannique est de 6,4 % et de 14,3 % chez les personnes âgées vivant seules. La pauvreté au sein de ce groupe a diminué 15 % plus lentement que dans le reste du pays depuis 2015, ce qui est inquiétant. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules était de 24,5 % en 2021, ce qui est supérieur au taux canadien de 21,5 % pour ce groupe.

Les femmes seules qui ont des enfants affichent un taux de pauvreté de 17,8 %, ce qui est supérieur au taux national (14,4 %). Le taux de pauvreté pour les couples avec enfants est de 5 %.

Le taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes est différent. Bien que la pauvreté infantile globale soit nettement plus faible en Colombie-Britannique que la moyenne nationale (8,6 %, contre 10,3 %), le taux de pauvreté chez les jeunes de 18 à 24 ans est de 4 points de pourcentage plus élevé en Colombie-Britannique (18 %) qu'à l'échelle nationale (14 %). Cela reflète probablement l'incidence des programmes de transfert comme la prestation complémentaire de l'ACE en Colombie-Britannique, qui a joué un rôle clé dans la réduction de la pauvreté infantile partout au pays. En revanche, les jeunes qui ne sont pas parents n'ont pas accès à ces prestations pour faire face au coût élevé de la vie dans la province, ce qui contribue probablement à leur taux élevé de pauvreté.

11,6 %

représente le taux de pauvreté en Colombie-Britannique, considérablement plus élevé que la moyenne nationale de 9,9 %

14,5 %

des personnes autochtones de la Colombie-Britannique sont considérées comme ayant un faible revenu

41 %

des résidents de la Colombie-Britannique affirment que les prestations d'aide sociale ne sont pas assez élevées pour suivre le coût de la vie

**1 MÉNAGE
SUR 10**

en Colombie-Britannique habite dans un logement trop cher pour ses moyens

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bien qu'elle soit l'une des provinces les plus riches du Canada, la Colombie-Britannique est aux prises avec d'importants problèmes d'inégalité des revenus et d'abordabilité du logement, particulièrement dans les centres urbains comme Vancouver. Les peuples autochtones, les personnes racisées et les groupes marginalisés font face à des obstacles disproportionnés en matière de possibilités économiques et de services sociaux, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des politiques ciblées pour éliminer les inégalités systémiques. Par exemple, 14,5 % des personnes autochtones de la Colombie-Britannique sont considérées comme ayant un faible revenu, comparativement à 8,8 % pour l'ensemble de la population de la province.

Le taux de pauvreté parmi la population autochtone en Colombie-Britannique était de 16,8 % en 2022, ce qui est semblable au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (17,2 %). Il était de 20 % chez les membres des Premières Nations de la Colombie-Britannique et de 12,1 % chez les Métis.

Selon le recensement de 2021, le taux de pauvreté chez les personnes racisées en Colombie-Britannique est de 13,2 %. De plus, les immigrants, les nouveaux immigrants et les immigrants de première génération (nés à l'extérieur du Canada) affichent des taux de pauvreté de 10,4 %, 15,7 % et 15,5 %, respectivement. Par ailleurs, les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent un taux de pauvreté de 41,3 %, ce qui est semblable au taux des résidents non permanents dans l'ensemble du Canada.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Les taux de chômage (5,5 %) et de participation au marché du travail (65,3 %) en Colombie-Britannique sont semblables aux moyennes nationales. Rien n'indique que le marché du travail de la Colombie-Britannique est confronté à des difficultés particulières, à l'exception du fait que la province abrite le taux le plus élevé de personnes qui affirment que le perfectionnement des compétences et la formation des travailleurs sont très importants pour elles, soit 45 % comparativement à 40 % à l'échelle nationale.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 10 % des jeunes de la Colombie-Britannique se trouvaient dans cette situation. Le taux était plus élevé chez les hommes (13 %) que chez les femmes (8 %).

De plus, l'accès à des services de garde abordables et de qualité est un obstacle important qui empêche de nombreuses familles de participer au marché du travail. Bien que le montant payé par les familles pour la garde d'enfants ait diminué partout au Canada depuis la mise en place du cadre fédéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les progrès de la Colombie-Britannique ont pris beaucoup de retard par rapport au reste du pays. En effet, les frais moyens payés par les familles en Colombie-Britannique ont diminué de 6 % entre 2019 et 2023, comparativement à 12 % à l'échelle nationale au cours de la même période. Cela semble être étroitement lié à la difficulté d'avoir accès à une place subventionnée. Par conséquent, un pourcentage beaucoup plus élevé de parents ou de tuteurs de la Colombie-Britannique qui éprouvent des difficultés réduisent ou modifient leurs heures de travail pour assumer eux-mêmes la garde des enfants, comparativement aux personnes se retrouvant dans une situation similaire ailleurs au pays.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services en Colombie-Britannique a augmenté de 3,4 %, ce qui est comparable à l'ensemble du pays. Le prix des denrées alimentaires a augmenté de 5,4 % en Colombie-Britannique, ce qui est très proche de la moyenne nationale de 5 %.

Les coûts de logement en Colombie-Britannique, qui était déjà la province où le marché immobilier était le plus cher au Canada, ont continué d'augmenter au-dessus de la moyenne nationale en décembre (6,4 % en Colombie-Britannique comparativement à 6 % dans l'ensemble du Canada). Les loyers ont augmenté de 8,6 %, ce qui est légèrement supérieur à l'augmentation observée dans l'ensemble du Canada (7,7 %). Le coût de propriété d'un logement a quant à lui augmenté de 6,7 %. Le coût élevé du logement se traduit par un niveau élevé de besoins impérieux en matière de logement, puisqu'environ 1 ménage sur 10 habite dans un logement trop cher pour ses moyens.

La Colombie-Britannique affiche le taux le plus élevé de personnes qui affirment que les taux de l'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre le coût de la vie : 41 % contre 30 % dans l'ensemble du Canada.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Au cours de la dernière année, le gouvernement de la Colombie-Britannique a accordé une attention considérable à un certain nombre de réformes globales de la politique sur le logement dans le cadre de son plan BC Builds récemment lancé. Bien que le gouvernement affirme avoir appuyé la construction de près de 78 000 logements depuis son arrivée au pouvoir en 2017, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que l'écart d'offre de logements de la province s'est aggravé au cours de la dernière année. Pour atteindre l'abordabilité du logement, l'agence fédérale du logement estime maintenant qu'au moins 860 000 logements de plus doivent être construits en Colombie-Britannique d'ici 2030. Il s'agit d'une augmentation de 240 000 unités par rapport à l'estimation de la SCHL de 2022.

Malgré ces progrès médiocres en ce qui concerne la construction réelle, la province a élaboré un plan de logement ambitieux et audacieux qui est largement considéré comme l'un des meilleurs au Canada. Conformément à une recommandation clé que nous avons formulée l'an dernier, le gouvernement provincial a mis de l'avant un certain nombre d'incitatifs pour aider à la création de logements locatifs plus spécialisés, y compris l'accès à des prêts à faible coût au moyen d'emprunts garantis par le gouvernement. Ces mesures aideront de nombreuses personnes en Colombie-Britannique qui éprouvent déjà des difficultés sur le marché privé. Plus important encore, le plan du gouvernement signifie que ces logements sont assortis d'objectifs d'abordabilité de sorte qu'au moins 20 % soient ciblés pour un loyer inférieur à celui du marché. De plus, la Colombie-Britannique a apporté des changements radicaux aux lois de zonage afin de légaliser une plus grande densité et de permettre aux promoteurs de logements de construire plus de logements sans passer par de longs processus d'approbation.

Au cours de la dernière année, nous avons également lancé le crédit d'impôt remboursable promis depuis longtemps pour les locataires, qui offre une aide de 400 \$. Comme nous l'avons souligné dans nos recommandations l'an dernier, il a fallu près de sept ans pour instaurer ce crédit, et le montant offert n'a pas été mis à jour pour tenir compte de la hausse importante des frais de logement pendant cette période. Bien que cette première étape soit la bienvenue, le gouvernement doit reconsidérer l'objectif et la conception du crédit à la lumière du marché immobilier très différent d'aujourd'hui, qui semble s'aggraver.

L'un des outils de la politique sur le logement que la province n'a pas encore utilisés concerne le coût de construction des logements en raison des frais et des droits d'aménagement. À Vancouver, on estime que ces frais ajoutent 1,3 million de dollars au coût d'une maison individuelle. Les frais ont été majorés de plus de 10 000 \$ par logement dans le Grand Vancouver la dernière fois, ce qui a entraîné une impasse temporaire entre le gouvernement fédéral et les dirigeants locaux au sujet de l'accès au Fonds pour accélérer la construction de logements.

Plus tard cette année, la population de la Colombie-Britannique se rendra aux urnes et élira son prochain gouvernement provincial. Malgré la crise actuelle d'abordabilité, le budget provincial de 2024 n'a pris aucun nouvel engagement pour cibler la réduction de la pauvreté. Il consacre toutefois 1 milliard de dollars à un crédit d'impôt unique qui aidera les familles à économiser en moyenne 100 \$ sur leur facture d'électricité. Il s'agit d'une dépense très importante divisée en un très grand nombre de personnes, ce qui aidera surtout les ménages à revenu moyen et supérieur au début de la période électorale.



Toutefois, le budget provincial a également annoncé une prime temporaire d'un an pour la prestation familiale de la Colombie-Britannique, qui fournira un soutien supplémentaire de plus de 400 \$. *Cette mesure portera la prestation maximale combinée à près de 2 200 \$ pour un premier enfant.*

À l'approche des élections provinciales, il sera important d'examiner les engagements pris par chaque parti politique en matière de réduction de la pauvreté, le cas échéant. La province s'était déjà engagée à fournir une *stratégie révisée de réduction de la pauvreté au « printemps 2024 »*. En mars 2024, elle a déposé un projet de loi pour une stratégie révisée de réduction de la pauvreté de 2018 comprenant des cibles actualisées sur 10 ans pour réduire la pauvreté globale et la pauvreté chez les enfants, de nouvelles cibles pour réduire la pauvreté chez les aînés et des changements aux exigences en matière d'emploi pour l'aide au revenu et aux personnes handicapées. Il s'agit de bonnes premières étapes, et nous avons hâte de voir la stratégie complète et révisée.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILISATION ET AMBITION

1. Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté dans le but de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030.

EN COURS

Il est impératif que la province dépose sa stratégie révisée de réduction de la pauvreté avant les élections afin que toutes les personnes de la Colombie-Britannique puissent déterminer eux-mêmes si elle est adéquate. La stratégie devrait comprendre un plan visant à ramener le taux de pauvreté de la C.-B. dans ou sous la moyenne nationale pour chaque grand groupe démographique d'ici 2030.

À l'appui de la stratégie révisée, le plan devrait inclure les exigences suivantes :

- a. tous les deux ans, la province fournit une mise à jour provisoire qui prévoit la probabilité que les objectifs de la stratégie soient atteints;
 - b. le Cabinet propose des mesures supplémentaires pour combler tout écart entre les cibles et les résultats du plan, le cas échéant. Cette approche reflète les pratiques actuelles liées à la budgétisation climatique dans le mouvement écologiste, qui se sont avérées efficaces pour accroître l'efficacité et la rigueur de l'action politique au fil du temps.
2. Exiger que chaque parti politique réponde au groupe d'experts sur le revenu de base.

AUCUN PROGRÈS

Au cours de la campagne électorale provinciale à venir, chaque grand parti politique devrait être invité à préciser quelles recommandations du groupe d'experts il compte mettre en œuvre ou non, et pourquoi. Cela permettrait d'alimenter efficacement le débat stratégique en C.-B. sur l'adoption d'un programme de revenu de base ou l'accélération des changements pratiques dans la politique de sécurité du revenu qui pourraient améliorer la qualité de vie des résidents à faible revenu. Le consortium de diffusion, qui retransmettra cet automne le débat des chefs provinciaux, devrait s'assurer que ces questions soient soumises à chaque chef de parti.

LOGEMENT

3. Maintenir le budget d'immobilisations de BC Housing à un minimum de 1,2 milliard de dollars par année jusqu'en 2030 et l'indexer en fonction de l'inflation.

 **NOUVEAU**

La Colombie-Britannique a un besoin urgent de logements supplémentaires, mais l'écart entre le nombre de logements construits et le nombre de logements requis se creuse rapidement. En 2024, [*la province consacra 250 millions de dollars de moins aux projets d'immobilisations de BC Housing qu'en 2022.*](#) Un investissement annuel de 1,2 milliard de dollars permettrait de créer 750 logements supplémentaires par année jusqu'en 2030.

- 4. Élaborer un nouveau cadre financier qui impose aux municipalités d'utiliser leurs surplus pour construire des logements abordables et qui leur interdit de générer des surplus excédant 2 % des revenus totaux tout en maintenant les taux d'imposition actuels pour les cinq prochaines années.**

NOUVEAU

Les municipalités de la Colombie-Britannique affichent des taux d'impôt foncier relativement bas et d'importants surplus. *En 2022, les municipalités de la C.-B. ont enregistré des revenus excédentaires combinés de 3,5 milliards de dollars*, en plus d'importants fonds de réserve et liquidités. Les municipalités doivent réagir à la crise actuelle du logement et reconnaître l'urgence de la situation, au lieu d'engranger de l'argent et d'accumuler des intérêts.

Pendant la mise en œuvre du cadre, les municipalités devraient être tenues de consacrer la moitié de leurs liquidités excédentaires au cours des cinq prochaines années, et tout excédent supplémentaire créé pendant cette période, à la construction et à l'exploitation de logements abordables. Cela permettrait de dégager des milliards de dollars de nouveaux investissements dans les logements abordables à un taux d'imposition comparable aux taux actuels.

GARDE D'ENFANTS

- 5. Accroître l'accès aux services de garde d'enfants en collaborant avec le gouvernement fédéral pour investir une somme initiale combinée de 260 millions de dollars par année (soit 130 millions de dollars versés par chaque partie) afin d'embaucher plus de prestataires de services de garde et de créer plus de places.**

NOUVEAU

Même si le coût des services de garde a diminué, les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ne sont pas encore accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin. Trop de parents doivent renoncer à des possibilités d'emploi bien rémunérées en raison du manque de places en garderie. Ce problème nuit tant aux familles qu'à l'économie. L'an dernier, environ 15 000 parents ont dû rester à la maison ou retarder leur retour au travail en raison d'un accès insuffisant aux services de garde.

SÉCURITÉ DU REVENU

- 6. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour produire automatiquement des déclarations de revenus.**

NOUVEAU

Les Canadiens à faible revenu se privent de milliards de dollars d'avantages potentiels parce qu'ils ne produisent pas leur déclaration de revenus. La Colombie-Britannique affiche le *troisième taux de non-déclaration le plus élevé au pays*. Cela pose problème parce que l'admissibilité à un certain nombre de programmes provinciaux, dont le récent programme d'aide au loyer, dépend d'une vérification du revenu imposable.

La Colombie-Britannique devrait jouer un rôle de premier plan en collaborant avec le gouvernement fédéral pour concrétiser *son engagement à élaborer des méthodes de production automatique de déclarations de revenus* qui permettraient aux Canadiens à faible revenu d'obtenir les avantages auxquels ils ont droit. Dans un premier temps, la C.-B. devrait permettre le partage de données avec l'Agence du revenu du Canada afin que chaque bénéficiaire d'aide provinciale puisse déposer une déclaration de revenus simplifiée et vérifier automatiquement son admissibilité aux prestations fédérales et provinciales. Cette mesure pourrait permettre au gouvernement provincial d'économiser de l'argent et aider à débloquer d'importantes ressources financières pour les résidents de la province aux prises avec des difficultés financières plus marquées.

7. Jouer un rôle de leadership dans le succès de la prestation canadienne pour les personnes handicapées.

✓ NOUVEAU

Avec l'annonce tant attendue de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, qui sera lancée à l'été 2025 par le gouvernement fédéral, les provinces joueront un rôle essentiel dans le succès ou l'échec de la prestation, compte tenu des répercussions possibles de la récupération sur tout nouveau revenu qu'une personne touche. À tout le moins, la C.-B. devrait garantir qu'elle ne tentera d'aucune façon de récupérer l'aide fédérale versée à ses résidents. De plus, dans l'idéal, la province devrait envisager d'utiliser la Prestation canadienne pour les personnes handicapées comme plateforme pour intégrer certains des programmes qu'elle a elle-même mis en œuvre.

8. Indexer toutes les prestations sociales et tous les crédits provinciaux et augmenter d'au moins 10 % les taux d'aide sociale pour les adultes vivant seuls.

AUCUN PROGRÈS

Des efforts fructueux ont été déployés pour réduire la pauvreté dans certains groupes démographiques comme les enfants, mais aucune mesure semblable n'a été prise pour répondre aux besoins de la forte proportion de Britanno-Colombiens vivant seuls dans la pauvreté. Par exemple, près d'un adulte vivant seul sur trois âgé de 18 à 64 ans est actuellement en situation de pauvreté en Colombie-Britannique.

9. Réduire la récupération de l'aide accordée aux travailleurs à faible revenu et instaurer un nouveau supplément de revenu provincial.

AUCUN PROGRÈS

Bien que la Colombie-Britannique ait récemment augmenté l'exemption de gains pour les personnes qui reçoivent de l'aide au revenu, les travailleurs à faible revenu font toujours face à des taux relativement élevés de récupération des prestations. Pour réduire cet obstacle à un bon emploi stable, la C.-B. devrait examiner le coût de l'instauration d'un supplément de revenu provincial comme le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) de l'Ontario et l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) du gouvernement fédéral. Cette mesure pourrait être intégrée comme objectif clé dans la prochaine version de la stratégie de réduction de la pauvreté de la province, dans le but de combler l'écart de pauvreté avec le reste du Canada.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



2024
ALBERTA



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	46,2 %	D-	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	44,9 %	F	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	20,8 %	F	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	47,2 %	D-	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,9 %	D-	B-



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	9,7 %	F	D
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	32 %	F	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	37 %	F	F
Taux de chômage	6,3 %	D-	D
Taux d'insécurité alimentaire	27,4 %	F	F



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	24,2 %	D+
Niveau de vie inadéquat	34,9 %	D



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	F	C

CONTEXTE

Bien qu'elle soit la province la plus riche du pays, l'Alberta n'a pas mis en place des investissements qui permettront de faire face à la crise actuelle de logement et d'abordabilité. Par conséquent, on constate dans cette province un déclin ou une stagnation pour tous les indicateurs cette année.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Alberta a obtenu une note globale de D- dans cette section, une légère baisse par rapport à la note de D qu'elle avait reçue l'an dernier. Ce changement est principalement dû à deux notes d'échec : l'une pour le logement et l'autre pour l'accès aux soins de santé.

Comme le reste du pays, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta a obtenu une note d'échec pour le logement. La similitude des notes obtenues à l'échelle du pays pour cet indicateur suggère que le Canada connaît une crise systémique de l'abordabilité du logement. En Alberta, 44,9 % des répondants ont dit consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement. Cela représente une hausse de 10,1 points de pourcentage (29 %) par rapport à 2023, alors que 34,8 % des gens avaient déclaré la même chose. Il s'agit de la deuxième hausse la plus marquée au pays, le Manitoba ayant enregistré une hausse de 11,4 points de pourcentage.

De plus, un peu plus de 1 habitant sur 5 (20,8 %) a révélé avoir eu de la difficulté cette année à accéder aux soins de santé, soit une augmentation de 5,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cela a donc fait passer la note de l'Alberta pour cet indicateur de C- à F. Le pourcentage du revenu que les gens consacrent à des coûts fixes après le logement a également augmenté cette année, passant de 54,5 % à 59,9 %, ce qui signifie que les gens dépensent proportionnellement plus en coûts fixes comme l'Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Étant donné que 44,9 % des gens en Alberta dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger, il est fort probable que plusieurs d'entre eux ne disposent que de très peu de revenus, voire d'aucun revenu, une fois qu'ils ont payé leurs dépenses essentielles.

L'Alberta, ainsi qu'une grande partie du pays, affiche un mauvais rendement dans cette section. Bien qu'elle performe un peu mieux que la Saskatchewan, la province voisine, elle reste légèrement derrière le Manitoba. Les résultats de cette section suggèrent que les conditions de vie en Alberta se sont détériorées au cours de la dernière année. Le coût de la vie a toujours été moins élevé en Alberta, ce qui a quelque peu compensé l'insuffisance de l'aide gouvernementale, mais comme les conditions de vie se sont relativement stabilisées dans l'ensemble du pays, ce manque de soutien adéquat est devenu une source de préoccupation.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Alberta a obtenu un F pour cette catégorie, ce qui représente une baisse par rapport au D- reçu par la province en 2023. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

En Alberta, près d'un résident sur 10 (9,7 %) vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de près de 2 points de pourcentage par rapport à 2023. Malgré tout, l'Alberta affiche toujours le deuxième taux de pauvreté le plus faible au pays. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. Plus du quart des résidents (27,4 %) vivent une certaine insécurité alimentaire, comparativement à 1 sur 5 en 2023. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris l'Alberta, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que la population canadienne de partout au pays voit ses conditions de vie se détériorer, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

L'Alberta a un niveau de vie comparable à la moyenne nationale, selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a reçu un D+ pour cette section, ce qui correspond à la note globale pour le Canada.

Comparativement aux provinces de l'Ouest semblables, l'Alberta a obtenu une note légèrement supérieure à celle de la Saskatchewan et légèrement inférieure à celle du Manitoba, qui ont obtenu un D et un C-, respectivement.

Près du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu plus d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Cela fait **plus de 10 ans** que l'Alberta a mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté en se fixant comme objectif d'éliminer la pauvreté infantile et de réduire la pauvreté globale. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints et, qui plus est, la province a pris peu d'engagements substantiels pour faire face à l'augmentation du coût de la vie ou du logement cette année. Lorsqu'elle a fait des investissements sociaux, les montants accordés ont souvent été bien trop insuffisants pour avoir un réel impact. Sans un plan exhaustif et un engagement à long terme du gouvernement, la pauvreté demeurera fort probablement un défi constant pour les Albertains.

Principales mesures :

- Investissement dans la réparation de logements abordables appartenant au gouvernement et le soutien aux fournisseurs de logements communautaires.
- Indexation de la sécurité du revenu pour les personnes gravement handicapées (SRPGH), du soutien du revenu et de la prestation aux personnes âgées de l'Alberta en fonction de l'inflation. Les taux ont augmenté de 4,25 % le 1er janvier 2024.
- Création d'un plus grand nombre de places en garderie en collaboration avec le gouvernement fédéral et obtention d'un coût moyen de 15 \$ par jour pour les services de garde d'enfants.
- Mise en place d'importantes réformes des soins de santé et d'un accord bilatéral d'un milliard de dollars avec le gouvernement fédéral pour améliorer les soins de santé sur une période de trois ans.
- Financement de 10 millions de dollars aux banques alimentaires et aux organismes communautaires.

Bien que l'indexation de l'aide sociale en fonction de l'inflation soit une mesure positive, les taux ont été désindexés en 2019, et la récente augmentation des taux est la première depuis 2019. Bien que la hausse des prestations de 4,5 % soit utile, elle ne tient pas compte de l'inflation importante qui a suivi la pandémie de COVID-19, particulièrement en ce qui concerne le coût des aliments, qui a augmenté de 26,9 % (entre février 2019 et février 2024).

Bien que l'Alberta ait augmenté les budgets de fonctionnement des fournisseurs de logements et alloué 16 millions de dollars pour la réparation de logements abordables, elle n'a pas annoncé de nouveaux développements immobiliers majeurs. Ayant toujours été l'une des provinces les plus abordables, l'Alberta a aujourd'hui des coûts de logement parmi les plus élevés au pays. En effet, près de la moitié des résidents de l'Alberta (44,9 %) consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Les loyers ont bondi de 20 % au cours de la dernière année, en partie parce qu'il n'y a pas de contrôle des loyers, ce qui rend la vie précaire pour les locataires. De plus, la population de l'Alberta augmente rapidement, de sorte que la province doit construire plus de logements pour éviter que le problème d'abordabilité ne s'aggrave. Toutefois, le gouvernement n'a pas réagi avec l'urgence nécessaire pour faire face à l'ampleur de ce problème.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, l'Alberta a obtenu un F pour cette section. Le gouvernement a fait un pas en avant en indexant les mesures d'aide sociale, mais ce changement laisse quand même les gens dans une situation financière pire qu'en 2018. L'absence de mesures législatives en matière de logement abordable et de protection des locataires entraînera probablement une aggravation de la situation financière des résidents de la province.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

L'Alberta est la province la plus riche au Canada et son taux de pauvreté se rapproche pourtant de la moyenne nationale, (9,7 %), mais les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été beaucoup plus lents dans la province que dans le reste du pays. Les données du recensement suggèrent qu'entre 2016 et 2021, la pauvreté a diminué un tiers plus lentement en Alberta que la moyenne nationale. Cela s'explique probablement par l'importance considérable pour l'économie provinciale de l'activité liée aux ressources naturelles, qui entraîne souvent des changements économiques spectaculaires en réponse aux variations des prix mondiaux des matières premières.

Environ le quart de la population albertaine sont des enfants (de moins de 18 ans). Le taux de pauvreté infantile en Alberta est de 9,4 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (8,5 %), et a diminué beaucoup plus lentement dans la province qu'ailleurs au pays. Les enfants représentent 35 % des utilisateurs des banques alimentaires de la province, ce qui est disproportionnellement élevé.

Les jeunes (âgés de 18 à 24 ans) représentent 8 % de la population de l'Alberta, et leur taux de pauvreté était de 13 %, ce qui est semblable au taux pour ce groupe dans l'ensemble du Canada (14 %).

Les personnes âgées en Alberta sont aussi confrontées à des défis semblables à ceux rencontrés par ce groupe démographique dans d'autres provinces. Toutefois, bien que le taux de pauvreté chez les personnes âgées de 5,9 % soit semblable au taux national de 5,6 %, les personnes âgées vivant seules en Alberta font face à un taux de pauvreté de 17,7 %, qui est supérieur au taux national de 13 %.

35 %

des utilisateurs de banques alimentaires en Alberta sont des enfants, ce qui est disproportionnellement élevé

12,1 %

d'augmentation du prix des loyers en Alberta (deuxième rang parmi les provinces)

93 %

des habitants de la province affirment qu'il est important pour eux de réduire le coût des services publics

1 PERSONNE SUR 10

qui visite une banque alimentaire en Alberta occupe un emploi

Les personnes vivant seules affichent un taux de pauvreté plus élevé (20,3 %) que les autres groupes en Alberta, tout comme dans l'ensemble du pays. Les parents seuls ont un taux de pauvreté de 17,6 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux national pour ce groupe (14,4 %) et plus de trois fois plus élevé que le taux de pauvreté chez les couples avec enfants (4,5 %).

Bien que la réduction de la pauvreté en Alberta ait été plus lente pour pratiquement tous les groupes démographiques comparativement à leurs homologues à l'échelle nationale, l'écart de progression entre l'Alberta et le Canada dans son ensemble est le plus marqué chez les personnes qui vivent seules ou qui élèvent seules leurs enfants. Entre 2015 et 2020, la réduction de la pauvreté chez les familles monoparentales et les personnes vivant seules était inférieure de 60 % à celle des personnes vivant en couple, avec une dimension sexospécifique importante.

Cet écart était le plus prononcé chez les hommes vivant seuls. La réduction de la pauvreté chez les hommes vivant seuls en Alberta était cinq fois moins importante que la moyenne nationale. Chez les jeunes retraités et les quasi-retraités (55 à 64 ans) vivant seuls, aucune baisse de la pauvreté n'a été observée. Cela reflète probablement la conjoncture économique générale pendant cette période et le manque d'emplois disponibles dans le secteur des ressources, [qui ont traditionnellement contribué à réduire les inégalités de revenus en créant de bons emplois pour la classe moyenne.](#)

TRAVAIL ET ÉDUCATION

En mars 2024, le taux de chômage en Alberta était de 6,3 %, ce qui est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du Canada (6,1 %). Parallèlement, le pourcentage des gens qui faisaient partie de la population active était également plus élevé en Alberta, soit de 69,5 % comparativement à 65,3 % à l'échelle nationale.

Cependant, même si l'Alberta demeure en avance sur la moyenne nationale en matière de taux d'emploi, sa position de tête s'est considérablement détériorée au cours de la dernière décennie. Entre décembre 2014 et décembre 2023, la participation au marché du travail au Canada a diminué de 60 points de base, principalement en raison des changements dans la composition démographique. En Alberta, la baisse a été plus de cinq fois plus importante (3,4 points de pourcentage de moins). Aujourd'hui, plus de 1 personne sur 5 qui visite une banque alimentaire en Alberta occupe un emploi. Il s'agit de l'un des taux les plus élevés au pays, et il augmente plus rapidement que les taux de beaucoup d'autres groupes démographiques.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 11 % des jeunes de l'Alberta se trouvaient dans cette situation.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services en Alberta a augmenté de 3 %, soit un peu moins rapidement que dans l'ensemble du Canada (3,4 %). L'augmentation du coût des aliments reflète également la tendance nationale.

En ce qui concerne le logement, cependant, c'est beaucoup plus complexe. [Bien que l'Alberta offre certains des logements locatifs les moins chers au pays,](#) les coûts augmentent plus rapidement dans la province qu'ailleurs. En effet, le coût d'un logement en Alberta a augmenté de 7,7 %, en décembre, d'une année à l'autre, ce qui est nettement plus élevé que le taux pour l'ensemble du Canada (6 %). De plus, l'augmentation des loyers de 12,1 % en Alberta était la deuxième plus élevée parmi les provinces (après la Nouvelle-Écosse). Les prévisions pour 2024 indiquent que [l'Alberta connaîtra la croissance la plus rapide des loyers](#) à l'échelle nationale.

Le coût d'une maison a quant à lui augmenté de 7,8 %, ce qui représente une hausse beaucoup plus importante que la moyenne nationale (6,7 %) et reflète une plus grande vulnérabilité des ménages albertains aux fluctuations des taux d'intérêt et des coûts hypothécaires.

Face à cette pression croissante, les habitants de l'Alberta cherchent donc d'autres moyens d'épargner. 93 % des habitants de la province – une proportion stupéfiante – affirment qu'il est important pour eux de réduire le coût des services publics. Il s'agit du taux le plus élevé au pays pour ce facteur.

Environ 9,9 % des Albertains ont des besoins impérieux en matière de logement. Bien que la tendance générale soit comparable à celle du reste du Canada, l'Alberta a connu une augmentation importante des besoins impérieux en matière de logement de 2018 à 2021 chez les jeunes propriétaires et les primo-accédants (hausse de 56,6 % pour atteindre 8,3 %), ainsi que chez les locataires (hausse de 7,6 % pour atteindre 16,9 %).

Toute diminution des besoins impérieux en matière de logement était concentrée chez les personnes vivant dans des logements abordables où le loyer est directement subventionné (réduction de 21,2 %, soit environ un locataire sur quatre) et chez les propriétaires qui n'en étaient pas à leur premier prêt hypothécaire (réduction de 42,3 % pour atteindre 3 %). Cela témoigne d'une polarisation sous-jacente des coûts du logement, en particulier chez les jeunes ménages et les personnes qui n'ont pas les moyens de posséder une maison, mais qui ne peuvent pas accéder à un logement abordable.

L'augmentation des coûts de logement et des loyers est probablement due à la croissance démographique rapide de l'Alberta ainsi qu'à son rythme de construction trop lent. Alors que la population de l'Alberta a continué d'augmenter, l'écart dans les mises en chantier nécessaires pour atteindre les conditions d'accessibilité s'est creusé. La récente mise à jour du modèle d'offre de logements de la SCHL prévoit **80 000 logements de moins d'ici 2030** par rapport aux prévisions de 2022.

L'insécurité financière est également un défi de taille pour les utilisateurs des banques alimentaires de l'Alberta. **Un récent sondage mené auprès des utilisateurs des banques alimentaires d'Edmonton** a révélé que près de la moitié d'entre eux manquent d'argent dès la deuxième semaine du mois et que presque aucun d'entre eux ne possède de régime d'épargne-retraite ou d'autres actifs financiers importants.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ EN ALBERTA

Malgré la réputation de l'Alberta en tant que puissance économique, il existe d'importantes disparités en matière de revenus et de possibilités dans la province. Les populations autochtones, les immigrants et les personnes racisées font face à des taux de pauvreté plus élevés et à un accès plus limité aux ressources que les autres groupes.

Les Albertains autochtones âgés de plus de 16 ans sont plus de deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les Albertains non autochtones (16,3 % contre 7,5 %). Le taux de pauvreté parmi la population autochtone en Alberta était de 13,8 % en 2021, ce qui est supérieur au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (12 %). Le taux de pauvreté de 17,6 % chez les membres des Premières Nations en Alberta est également plus élevé que le taux national (14 %). Les Métis de l'Alberta ont un taux de pauvreté de 10,5 %, soit un peu plus que le taux national (9,2 %) pour le même groupe.

Le taux de pauvreté parmi toutes les personnes racisées en Alberta est de 9,5 %, ce qui est inférieur au taux de 2021 dans l'ensemble du Canada (12,1 %). De plus, les taux de pauvreté chez les immigrants, les nouveaux immigrants et les immigrants de première génération (nés à l'extérieur du Canada) sont respectivement de 7,9 %, 13,7 % et 10,3 %. **Des recherches ont démontré** que les immigrants de l'Alberta ont tendance à être plus résilients économiquement lors de chocs économiques que des groupes similaires à Vancouver et à Toronto. Nous l'avons d'ailleurs constaté lors de la chute des prix des produits de base en 2016, et cela explique probablement pourquoi les taux de pauvreté chez ces groupes démographiques, bien que plus élevés que chez les groupes non racisés, sont plus faibles en Alberta que partout au Canada.

Les ménages racisés de l'Alberta sont également beaucoup plus susceptibles de consacrer plus de 50 % de leur revenu au logement. Selon l'Indice du logement locatif canadien, les ménages coréens, chinois et de l'Asie occidentale en Alberta sont au moins deux fois plus susceptibles de se retrouver dans cette situation que les ménages non racisés.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Bien qu'elle ait adopté une [stratégie de réduction de la pauvreté](#) il y a dix ans, l'Alberta n'a pas fait les efforts nécessaires pour s'attaquer de façon significative aux conditions qui causent la pauvreté dans la province. Sa stratégie de 2013 visait à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici cinq ans (le taux était de 17 %), mais la province n'a adopté aucune cible officielle de réduction globale de la pauvreté. Les gouvernements provinciaux suivants n'ont pris que des mesures politiques modestes et parfois contradictoires pour s'attaquer à cette priorité. Cette situation se reflète dans le déclin relativement lent de la pauvreté dans la province depuis 2015. Malgré son objectif louable et ambitieux d'éliminer la pauvreté infantile, les données les plus récentes (2021) montrent que ce taux demeure élevé, à 7,5 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de [6,4 %](#). De plus, la réduction observée est attribuable [principalement à l'incidence de l'Allocation canadienne pour enfants](#) (ACE) fédérale.

Bien que cette province soit la plus riche du Canada, le niveau de soutien du revenu offert à ses résidents les plus vulnérables figure [parmi les plus faibles](#). Pour les personnes vivant seules, la province possède le troisième taux d'aide le plus bas au pays, bien que les taux pour les personnes qui dépendent de l'aide aux personnes handicapées ou qui ont des enfants se situent au milieu par rapport aux autres provinces. Toutefois, l'aide aux personnes handicapées de l'Alberta, l'AISH (Assured Income for the Severe Disabilities), [a été critiquée](#) pour sa [difficulté d'accès](#).

Labordabilité est une préoccupation majeure de la population de l'Alberta depuis un certain temps. Lors des élections provinciales du printemps dernier, le parti au pouvoir n'a pris aucun engagement en matière de réduction de la pauvreté, mais a fait une promesse phare d'[allègement fiscal d'environ 1 milliard de dollars par année](#) en établissant une nouvelle tranche d'imposition de [8 % sur la première tranche de revenu de 60 000 \\$](#). Depuis, le gouvernement a [retardé cet engagement d'environ trois ans](#), expliquant qu'il ne peut se permettre cet investissement compte tenu des conditions financières actuelles.

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons recommandé au gouvernement provincial d'utiliser deux approches clés pour accroître les investissements dans le logement abordable :

- Élargir l'aide au supplément au loyer afin qu'elle serve adéquatement toute la population dans le besoin sur le marché locatif. Cette mesure refléterait celles prises par d'autres provinces, comme la [Nouvelle-Écosse](#), [Terre-Neuve-et-Labrador](#) et le [Manitoba](#).
- Fixer l'objectif ambitieux de consacrer 0,5 % des dépenses provinciales chaque année à la construction de logements abordables.

Bien que la province n'ait pas mis en œuvre ces recommandations dans la mesure suggérée, le budget de 2024 récemment déposé consacre une somme modeste à la construction de logements abordables : [la province prévoit investir 254 millions de dollars supplémentaires sur trois ans](#) pour aider à construire 3 300 logements et terminer 1 800 logements supplémentaires actuellement en construction.

L'Alberta n'a aucune ligne directrice sur le contrôle des loyers. Un [récent projet de loi émanant d'un député](#) qui est actuellement à l'étude à l'Assemblée législative provinciale propose d'instaurer un plafond temporaire pour les augmentations de loyer et d'établir des lignes directrices pour les augmentations de loyer à l'avenir. Toutefois, le gouvernement provincial a déclaré qu'il [n'appuie pas le contrôle des loyers, donc que les progrès concernant ce projet de loi seront probablement limités](#).

En réponse à la crise d'abordabilité, la province a instauré une indexation des revenus de l'aide sociale provinciale en 2023. Bien qu'il s'agisse d'une étape bien accueillie, elle ne suffit pas pour compenser *l'inflation importante des dernières années*. L'aide aux personnes handicapées de l'Alberta (AISH) *a été désindexée en 2019*. Bien que la réindexation ait aidé les bénéficiaires à faire face dans une certaine mesure aux taux d'inflation de 2023, elle n'a pas tenu compte de l'inflation dans l'intervalle, qui a atteint un sommet de 8 % en juin 2022. Le budget de 2024 prévoit une stagnation du financement provincial pour l'emploi et le soutien du revenu à 789 millions de dollars, malgré une hausse importante de la demande jusqu'à la fin de l'exercice 2023.

L'accès aux services de garde demeure un enjeu important pour de nombreuses familles en Alberta. L'Enquête canadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a révélé que près de la moitié (48 %) des familles albertaines ayant des enfants de 5 ans et moins *ont de la difficulté à trouver des services de garde abordables*, comparativement à la moyenne nationale de 41 %. Bien que la province se soit engagée à accroître l'accès et l'abordabilité des places conformément au cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, *elle a hésité à faire des investissements supplémentaires* pour respecter ces engagements compte tenu de l'inflation.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILISATION ET PLANIFICATION

1. **Présenter une stratégie provinciale actualisée de réduction de la pauvreté avec des cibles réelles.**

AUCUN PROGRÈS

L'absence d'un plan exhaustif comportant des objectifs et des indicateurs clairs pour l'Alberta a entravé la capacité du gouvernement et des intervenants à collaborer dans une vision commune. Si la réduction de la pauvreté doit suivre le rythme du reste du Canada, le gouvernement provincial doit élaborer une stratégie qui lui permettra de se concentrer adéquatement sur les investissements nécessaires en matière de logement, de soutien du revenu, de garde d'enfants, de formation et de création d'emplois.

2. **Élaborer un plan d'infrastructure à long terme pour répondre aux besoins d'une population croissante, conformément à la stratégie actualisée de réduction de la pauvreté.**

✓ NOUVEAU

L'Alberta est la province qui connaît la croissance la plus rapide au Canada parce que le coût de la vie y est plus faible que dans bien d'autres régions du pays. Il sera difficile de maintenir l'équilibre entre la croissance et l'abordabilité tout en continuant de réduire la pauvreté si la croissance démographique continue de dépasser la capacité de la province à construire des logements abordables et des infrastructures communautaires.

LOGEMENTS ABORDABLES

3. **Élargir la prestation temporaire d'aide au loyer à toutes les personnes en attente d'un logement abordable.**

AUCUN PROGRÈS

Alors qu'environ 24 000 personnes en Alberta attendent actuellement d'être placées dans un logement abordable subventionné, le programme d'aide temporaire au loyer devrait être élargi au-delà des personnes qui se sont récemment retrouvées sans emploi pour aider à les empêcher de sombrer davantage dans la pauvreté ou de se retrouver sans logement.

4. **Établir un fonds pour accélérer la construction de logements, doté de nouveaux fonds dédiés qui représenteraient au moins 0,5 % du budget annuel de fonctionnement et d'immobilisations de la province.**

✓ NOUVEAU

Le fonds pourrait être réparti entre plusieurs voies de financement afin d'offrir une combinaison de mesures de soutien aux fournisseurs sans but lucratif pour l'acquisition de terrains et la préservation du parc locatif existant, l'augmentation des subventions en capital et l'offre d'incitatifs fiscaux aux promoteurs des marchés afin d'inclure une partie d'unités à loyer modique dans le cadre de nouveaux projets.

Si la province avait suivi notre recommandation l'an dernier, il y aurait maintenant près de 1 milliard de dollars de financement supplémentaire disponible au cours des trois prochaines années.

5. **Établir une ligne directrice permanente sur le contrôle des loyers.**

✓ NOUVEAU

Le gouvernement provincial devrait modifier et adopter le projet de loi 205 et le mettre en œuvre parallèlement à des investissements accrus dans le logement abordable.

SOUTIEN ADÉQUAT DU REVENU

- 6. Transformer le paiement d'abordabilité de 600 \$ en une prestation étendue pour les familles de l'Alberta qui soutienne tous les ménages de travailleurs gagnant moins de 50 000 \$.**

AUCUN PROGRÈS

Dans le cadre de son plan d'abordabilité, l'Alberta avait déjà annoncé des paiements ponctuels de 600 \$ aux familles avec des enfants et aux aînés dont les revenus sont inférieurs à 180 000 \$. Un futur gouvernement devrait rendre ce paiement permanent, mais dans le cadre d'un supplément de revenu étendu pour les familles qui gagnent jusqu'à deux fois le montant correspondant au seuil de pauvreté.

- 7. Augmenter l'aide au revenu de l'Alberta pour qu'elle atteigne au moins les niveaux de 2019 et s'engager à l'augmenter à l'avenir pour qu'elle soit conforme aux plans d'aide provinciaux plus généreux.**

EN COURS

- L'an dernier, nous avons recommandé que l'Alberta indexe l'aide au revenu et augmente les taux de 6 %. Bien que les taux n'aient pas été augmentés de 6 %, ils ont néanmoins été indexés. En Alberta, les prestations d'aide sociale des personnes qui ne sont pas handicapées de façon permanente sont parmi les moins généreuses au Canada, couvrant moins de 40 % du seuil de pauvreté pour une personne seule vivant à Calgary. Si le gouvernement provincial a récemment instauré une indexation, elle ne comble pas l'écart de pouvoir d'achat qui a émergé au début de la pandémie de COVID-19.

TRAVAIL DÉCENT BIEN RÉMUNÉRÉ

- 8. Augmenter le salaire minimum à 17 \$ l'heure et l'indexer en fonction de l'inflation à venir.**

AUCUN PROGRÈS

Aucune augmentation du salaire minimum n'a été effectuée depuis 2019, alors même que l'inflation a bondi. La Colombie-Britannique a récemment augmenté son salaire minimum à 16,75 \$ l'heure. La population albertaine pourrait bénéficier d'une augmentation similaire sans mettre en péril les emplois ou la compétitivité chez les employeurs régionaux de l'Ouest canadien.

- 9. Instaurer une subvention « Alberta Opportunities » pour les Albertains à faible revenu qui font la transition vers la formation de préapprentissage.**

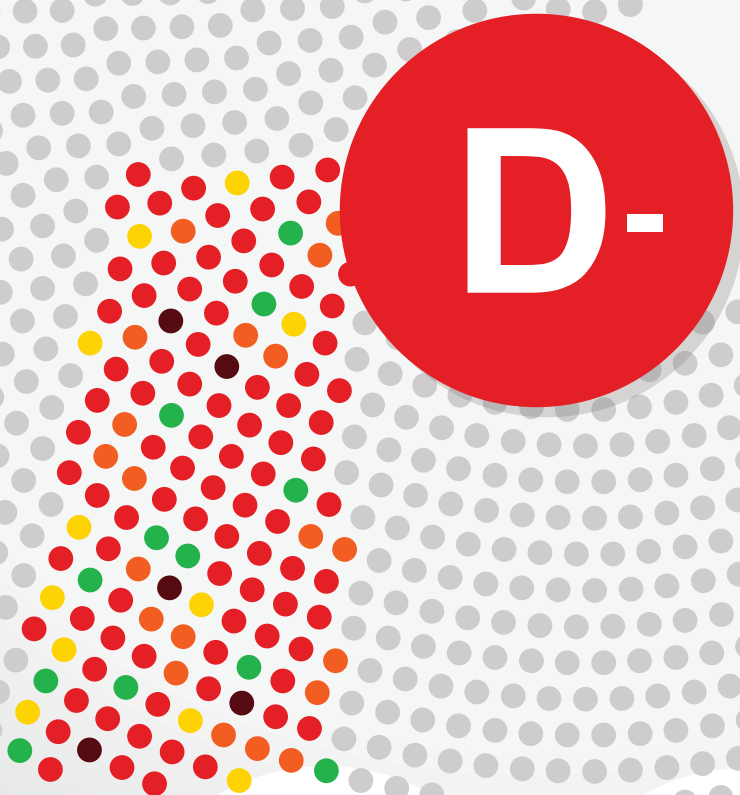
AUCUN PROGRÈS

Un emploi qui offre un bon salaire ou un salaire décent est l'un des moyens les plus durables de réduire la pauvreté. Compte tenu de l'objectif établi de la province d'accroître les possibilités dans les métiers spécialisés et de réduire le nombre de postes vacants, nous recommandons que le gouvernement provincial instaure une subvention « Alberta Opportunities » pour les personnes recevant des prestations d'aide sociale qui souhaitent suivre une formation de préapprentissage ou poursuivre un programme complet de formation en classe. En reconnaissance de cet engagement, la province paierait un montant unique pour une durée maximale de six mois de soutien social en deux versements, le premier au moment de l'inscription et le deuxième après confirmation de la participation. Ce programme pourrait être financé en partie par la Subvention canadienne pour l'emploi.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



SASKATCHEWAN

NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,7 %	F	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	38,9 %	F	D-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	18,7 %	D	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	49,4 %	D-	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	62,1 %	F	D+

NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,1 %	F	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	45 %	D	D
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+	D+
Taux de chômage	5,4 %	D+	C-
Taux d'insécurité alimentaire	28,0 %	F	D

NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	25,6 %	D
Niveau de vie inadéquat	35,9 %	D-

NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	F	D

CONTEXTE

Les habitants de la Saskatchewan ont répondu au sondage national de cette année avec un message clair : ils ont du mal à faire face au coût de la vie et ne reçoivent pas le soutien nécessaire de leur gouvernement. Si aucune mesure n'est prise prochainement, la Saskatchewan risque d'être la deuxième province à recevoir une note globale d'échec lors du prochain tour des fiche de rendement de pauvreté.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Saskatchewan a obtenu une note d'échec dans cette section, se trouvant à égalité avec Terre-Neuve-et-Labrador en tant que province la moins performante. Les trois notes d'échec reçues pour les coûts de logement, la moins bonne situation par rapport à l'année précédente et le pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes ont grandement contribué à ce résultat.

Comme le reste du pays, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan a obtenu une note d'échec pour le logement. La similitude des notes obtenues à l'échelle du pays pour cet indicateur suggère que le Canada connaît une crise systémique de l'abordabilité du logement. En Saskatchewan, 38,9 % des répondants ont dit consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement. En 2023, ce chiffre était de 36 %.

À 62 %, les Saskatchewanais consacrent le pourcentage le plus élevé de leur revenu à des frais fixes autres que le logement, ce qui signifie que les gens dépensent davantage en frais fixes comme l'Internet, le transport, l'épicerie et les services publics en proportion de leur revenu. Il s'agit d'une augmentation d'environ 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, où le taux était de 58 %. Cette situation est particulièrement préoccupante si l'on considère que près de 4 résidents sur 10 dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger, de sorte que chaque mois, plusieurs habitants de la province ne disposent que de très peu de revenus, voire d'aucun revenu, une fois qu'ils ont payé leurs dépenses essentielles.

Comparativement aux résidents des provinces voisines de l'Alberta et du Manitoba, plus de Saskatchewanais disent se sentir bien moins bien que l'année précédente. Cette situation a valu à la Saskatchewan la note F, comparativement à la note D- de l'Alberta et à la note C+ du Manitoba. Les coûts de logement en Saskatchewan sont toutefois légèrement inférieurs à ceux de ses voisins. Deux indicateurs se sont aussi légèrement améliorés. Moins de gens ont eu de la difficulté à accéder aux soins de santé et un peu moins de la moitié (49,4 %) des gens qui reçoivent une aide gouvernementale ont déclaré que celle-ci était inadéquate, comparativement à 58,5 % l'an dernier. Cette baisse est toutefois relative, et le taux est encore beaucoup trop élevé.

La note d'échec globale de la Saskatchewan pour cette section suggère que le niveau de vie des résidents a fortement diminué au cours de la dernière année.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

La Saskatchewan a reçu un D- pour cette catégorie, soit la même note que la province en 2023. Malgré ce mauvais résultat, la Saskatchewan a obtenu une meilleure note que la moitié du pays, y compris le Canada en entier, qui a obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

En Saskatchewan, une partie importante de la population, soit plus d'un résident sur 10 (11,1 %), vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

Au-delà du taux de pauvreté décevant de la Saskatchewan, la province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. L'an dernier, elle a reçu un D. Plus du quart de la population (28 %) vit de l'insécurité alimentaire en 2024, comparativement à 20,3 % l'an dernier. De toutes les provinces, la Saskatchewan a connu la plus forte augmentation de l'insécurité alimentaire au cours de la dernière année. En 2024, chaque province a reçu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire, sauf le Québec. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, la Saskatchewan a un niveau de vie légèrement inférieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a reçu un D pour cette section, soit une note inférieure à la note nationale de D+.

La Saskatchewan a reçu une note légèrement inférieure aux provinces voisines, soit l'Alberta et le Manitoba, qui ont obtenu un D+ et un C-, respectivement.

Un peu plus du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu plus d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

La Saskatchewan a fait quelques progrès vers la réduction de la pauvreté en 2024, mais elle doit en faire davantage pour prévenir d'autres difficultés. La province a mis à jour son programme d'aide sociale cette année, mais certains craignent que les changements aient nui à l'admissibilité aux mesures d'aide, ce qui pourrait entraîner une réduction des niveaux de revenu pour certaines familles.

Principales mesures :

- Soutien minimal au logement abordable grâce à un financement de 40 millions de dollars pour 155 nouveaux logements avec services de soutien et au nouveau remboursement de la taxe de vente provinciale (TVP) pour la construction de maisons neuves afin de couvrir une partie de la TVP sur les maisons nouvellement construites.
- Lancement du nouveau Programme d'incitation à l'emploi de la Saskatchewan pour remplacer le supplément à l'emploi de la Saskatchewan et la subvention pour la garde d'enfants.
- Instauration d'un nouveau plan d'action quinquennal pour la santé mentale et la toxicomanie de 49,4 millions de dollars et de deux accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral totalisant 560 millions de dollars pour améliorer les soins de santé sur trois ans et cinq ans, respectivement.
- Plusieurs mesures prises pour améliorer l'abordabilité, notamment la suppression de la taxe sur le carbone sur le chauffage électrique à domicile, la création de nouvelles places en garderie et l'augmentation du salaire minimum.

Le Programme d'incitation à l'emploi de la Saskatchewan a été mis en place pour remplacer le supplément à l'emploi de la Saskatchewan et la subvention pour la garde d'enfants. La province a déclaré que les bénéficiaires actuels seraient davantage favorisés dans le cadre du nouveau programme. Cependant, les familles doivent maintenant gagner plus d'argent pour être admissibles à l'une de ces mesures d'aide et peuvent se retrouver avec un soutien nettement inférieur à celui dont elles auraient bénéficié si elles avaient été admissibles au supplément à l'emploi et à la subvention pour la garde d'enfants.

D'autres mesures, comme la réduction de la taxe sur le carbone et les modestes économies sur les services publics, pourraient profiter davantage aux ménages à revenu élevé qu'aux ménages à faible revenu. Malgré l'augmentation du salaire minimum en Saskatchewan en octobre 2023, celui-ci demeure le plus bas au pays, inférieur à celui des provinces voisines, l'Alberta et le Manitoba, de 1,00 \$/heure et de 1,30 \$/heure, respectivement.

Bien que le logement soit relativement peu coûteux, Saskatoon et Regina étant les villes les moins chères au pays pour louer un logement d'une chambre à coucher, les coûts augmentent fortement. Entre mars 2023 et mars 2024, le coût du loyer à Regina a augmenté de 17,6 %, soit la hausse la plus rapide de toutes les villes du Canada. La Saskatchewan n'a fait aucune annonce majeure en matière de logement et il n'y a aucune limite à l'augmentation des loyers par les propriétaires, ce qui a placé de nombreux résidents dans une situation incroyablement précaire.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, la Saskatchewan a obtenu un F pour cette section. Compte tenu de l'ampleur des difficultés financières dans la province, le gouvernement doit en faire beaucoup plus à court et à long terme. L'absence de mesures législatives pour le logement et l'amélioration de l'aide sociale risque d'entraîner une aggravation de la situation financière des résidents de la province. Avec la récente mise en place de son Programme d'incitation à l'emploi qui pourrait réduire le revenu des familles qui ont déjà de faibles revenus, la Saskatchewan s'engage dans la mauvaise direction.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté en Saskatchewan (11,1 %) était légèrement plus élevé à celui de l'ensemble du Canada (9,9 %). Comme dans les autres provinces des Prairies, le rythme auquel la pauvreté a diminué en Saskatchewan entre 2015 et 2020 a été considérablement plus lent que la moyenne nationale pour presque tous les groupes démographiques de la province. Cela peut refléter la réalité d'une économie provinciale axée sur les produits de base : elle crée un nombre important d'emplois bien rémunérés, mais peut aussi être très volatile et entraîner des mises à pied massives.

La Saskatchewan fait face à des défis liés à l'âge semblables à ceux des autres provinces du pays. Par exemple, les personnes âgées qui vivent seules en Saskatchewan affichent un taux de pauvreté de 8,4 %, ce qui représente plus du double du taux global chez les personnes âgées (4 %). Cependant, ces deux chiffres sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale.

2 UTILISATEURS
de banques
alimentaires
SUR 5
en Saskatchewan
sont des enfants

19 %
des gens affirment
que les bas salaires
nuisent à leur
capacité à joindre
les deux bouts

35 %
des Saskatchewanais
craignent de ne pas
pouvoir se nourrir
eux-mêmes ou de
nourrir leur famille

2 UTILISATEURS
RACISÉE
SUR 5
a un faible revenu, soit
deux fois plus que les
personnes non racisées

Le taux de pauvreté infantile est toutefois différent. Environ le quart de la population de la Saskatchewan a moins de 18 ans, ce qui en fait la province où la proportion d'enfants est la plus élevée au pays. Ce chiffre est particulièrement préoccupant étant donné que la pauvreté infantile dans la province est de 10,2 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux national de 8,5 %. En Saskatchewan, 2 utilisateurs de banques alimentaires sur 5 sont des enfants, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé pour ce groupe au Canada.

Les jeunes de 18 à 24 ans affichent également un taux de pauvreté élevé. À 15 %, il est légèrement plus élevé que celui des jeunes dans l'ensemble du Canada (14 %).

Parmi les adultes en âge de travailler dans la province, 9 % vivent dans la pauvreté, contre 12 % lors du recensement précédent. Il est particulièrement important de noter que la Saskatchewan prétend avoir [les impôts et les coûts de logement les plus bas du pays pour les parents qui travaillent et qui ont deux enfants](#). Cela suggère que des impôts peu élevés, bien que quelque peu utiles en termes de capacité financière, ne contribuent pas à eux seuls à réduire la pauvreté.

En Saskatchewan, 19,3 % des personnes vivant seules sont en situation de pauvreté. De même, environ 19 % des parents seuls vivent dans la pauvreté. Ce taux est plus élevé que le taux canadien pour ce groupe (14,4 %) et plus de quatre fois plus élevé que le taux de pauvreté pour les couples avec enfants dans la province (4,2 %). Le quart des utilisateurs des banques alimentaires de la province sont issus de familles monoparentales, soit le taux le plus élevé de toutes les provinces, et de loin.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ EN SASKATCHEWAN

La Saskatchewan est confrontée à la pauvreté et aux inégalités, en particulier parmi les populations autochtones, les familles monoparentales, les communautés nordiques, les nouveaux immigrants et les personnes souffrant d'une forme de handicap. L'accès limité à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques perpétue l'exclusion sociale et économique.

Les personnes racisées en Saskatchewan sont plus de deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les personnes non racisées (16,7 % contre 7,6 %).

Les faibles revenus ont entraîné un taux de pauvreté de 12,8 % chez les personnes racisées en Saskatchewan. Chez les nouveaux immigrants, le taux de pauvreté grimpe à 18 %. Les immigrants âgés de plus de 16 ans sont également près de deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les non-immigrants (14,2 % contre 7,9 %).

Par ailleurs, les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent un taux de pauvreté de 42,9 %.

Le taux de pauvreté au sein de la population autochtone de la Saskatchewan en 2021 était de 15 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux pour ce groupe dans l'ensemble du Canada (12 %). Le taux de pauvreté de 20 % chez les membres des Premières Nations en Saskatchewan était également plus élevé que le taux national (14 %). Le taux de pauvreté des Métis était de 10 % en Saskatchewan, soit légèrement plus élevé que le taux national (9,2 %) pour le même groupe. Fait à noter, même si 11 % de la population générale de la Saskatchewan vit dans des logements surpeuplés, où le nombre de chambres à coucher est insuffisant pour le nombre de personnes qui y habitent, plus du triple de ce taux s'applique aux personnes autochtones (34,3 %).

TRAVAIL ET ÉDUCATION

À première vue, l'économie de la Saskatchewan semble relativement prometteuse. Avec un taux de chômage de 5 % et un taux de participation au marché du travail de 68 % (en janvier 2024), la province affiche de meilleurs résultats que la moyenne nationale. Cependant, le portrait n'est pas aussi reluisant qu'on le pense. Notre sondage national de cette année a révélé que 36 % des habitants de la province ont de la difficulté à accéder à des emplois stables dans leur communauté. Il s'agit de l'un des chiffres les plus élevés pour cet indicateur parmi toutes les provinces, et de 6 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

De plus, 43 % des gens affirment que les faibles salaires nuisent à leur capacité à joindre les deux bouts, et 1 personne sur 3 indique que sa santé mentale nuit à sa capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer ses finances. Dans les deux cas, la Saskatchewan est à égalité avec le plus haut taux de personnes ayant répondu de cette façon parmi toutes les provinces.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 11 % des jeunes de la Saskatchewan se trouvaient dans cette situation. Parmi les adultes saskatchewanais âgés de 25 à 64 ans, 12,4 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent. Le taux de sous-scolarisation chez les hommes de la Saskatchewan est particulièrement élevé, soit 15,6 %.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services en Saskatchewan a augmenté de 2,7 %. Au cours de cette période, le prix des aliments dans la province a augmenté de 4,8 %. Bien que ce taux d'inflation alimentaire soit inférieur à celui de l'ensemble du Canada, 35 % des habitants de la province craignent de ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes ou de nourrir leur famille, comparativement à 29 % à l'échelle nationale.

Le coût du logement a quant à lui augmenté de 5,2 %, ce qui est moins que les 6 % enregistrés à l'échelle nationale, mais qui reste élevé. Parmi les coûts de logement, le loyer a augmenté de 5 % et le coût de propriété d'un logement de 6 %. Les pressions moins fortes sur les prix des loyers reflètent le fait que la Saskatchewan demeure l'une des régions les plus abordables au pays en ce qui concerne les coûts de location, *Regina et Saskatoon étant toutes deux classées parmi les villes les plus abordables du Canada.*

Malgré cette base solide, 8,2 % des résidents de la Saskatchewan ont des besoins impérieux en matière de logement, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (7,2 %). Cela est particulièrement intéressant, car la Saskatchewan est la province canadienne qui détient la plus grande proportion de logements sociaux au sein de son parc immobilier, soit 8,1 % au troisième trimestre de 2023.

Toutefois, l'abordabilité du logement ne signifie pas nécessairement que le logement est adéquat. Un examen des programmes de logement abordable mené en 2022 a révélé qu'à Saskatoon, *seuls environ 40 % des logements abordables sont considérés comme étant en bon état.* Par conséquent, 18,4 % des logements de l'Office du logement de Saskatoon demeurent vacants, et 19 % sont inoccupés, ce qui dépasse largement les moyennes nationales de 1,5 % de logements vacants et de 3 % de logements inoccupés.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La Saskatchewan a adopté sa plus récente stratégie de réduction de la pauvreté en 2016. Cette stratégie visait à réduire de 50 % le nombre de résidents en situation de pauvreté persistante pendant deux ans ou plus d'ici 2025 (articles en anglais pour la plupart). Toutefois, malgré les bouleversements économiques dramatiques causés par la pandémie et l'inflation, la province n'a pas mis en place de nouvelle stratégie à ce jour. Bien que le taux global de pauvreté ait diminué dans l'ensemble de la province, la proportion des personnes qui vivent en situation de pauvreté persistante demeure inchangée. En 2015-2016, 71,3 % des résidents qui ont signalé se trouver en situation de pauvreté l'étaient encore deux ans plus tard. Cette proportion était sensiblement la même en 2021-2022; 72 % des résidents en situation de pauvreté sont demeurés dans cette situation pendant plus d'un an. Compte tenu de la croissance démographique, cela se traduit par un nombre de personnes nettement plus élevé qu'en 2015. Entre 2015 et 2021, les taux de pauvreté ont diminué de 25 % dans la province comparativement à près de 50 % dans l'ensemble du Canada.

Une partie de cet écart est probablement attribuable à la volatilité des industries de marchandises et de ressources dans la province. Bien que la production économique se soit officiellement contractée l'an dernier en raison d'une mauvaise saison agricole, la Saskatchewan affiche le taux de postes vacants le plus élevé et l'un des taux de chômage les plus bas au Canada. Pour certains, cela s'est traduit par des gains importants en termes de richesse et une réduction de l'endettement des ménages. Mais d'autres n'ont constaté aucune amélioration à leur qualité de vie. Par exemple, le recours aux banques alimentaires en Saskatchewan a augmenté de près du quart (24,3 %) entre 2022 et 2023; la demande a augmenté chez les ménages à revenu modeste, ce qui témoigne de la difficulté à joindre les deux bouts pendant la récente crise de l'inflation. L'insécurité alimentaire des ménages avec enfants est également une préoccupation majeure : La Saskatchewan compte la plus forte proportion de jeunes de moins de 18 ans parmi les utilisateurs de banques alimentaires du pays (40 % de tous les clients comparativement au taux national de 33 %).

Malgré cette situation, le gouvernement provincial n'a pris qu'un nombre limité de mesures pour s'attaquer à l'abordabilité. Bien qu'il ait emboîté le pas aux autres provinces en instaurant des paiements d'abordabilité ponctuels en 2022, de tels paiements n'ont pas été versés l'an dernier. Depuis le lancement des programmes révisés de soutien du revenu en 2019, on a constaté de légères augmentations périodiques des prestations, dont une augmentation mensuelle de 30 \$ du versement pour les besoins les plus essentiels l'an dernier. De plus, la Saskatchewan n'a pas encore indexé ses programmes d'aide sociale, même si les ménages dont le revenu est plus élevé et qui paient de l'impôt continuent de bénéficier de ce régime.

La générosité globale de ses avantages sociaux place la Saskatchewan au milieu du peloton des provinces, largement en tête de l'Ontario et de l'Alberta. Depuis l'instauration des réformes en 2019, le nombre total de bénéficiaires a diminué, malgré l'importante tourmente économique causée par la pandémie de COVID-19. Bien que cette donnée puisse être perçue comme positive, elle peut également indiquer des normes d'admissibilité plus strictes.

La province a récemment consacré des ressources supplémentaires à l'élaboration d'une stratégie provinciale de lutte contre l'itinérance et les dépendances. Elle investit actuellement près de 40,2 millions de dollars sur deux ans pour intervenir auprès de personnes en situation d'itinérance ainsi que 49,4 millions de dollars sur cinq ans pour traiter des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance. Les mesures prises consistent notamment à accroître le nombre d'interventions dans la rue, le nombre de places dans les centres d'hébergement et dans les centres de traitement pour malades hospitalisés. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation importante des capacités locales, des inquiétudes persistent quant au fait que le financement octroyé n'est pas suffisant pour répondre aux besoins croissants de nombreuses communautés, qu'il n'est pas coordonné avec

la stratégie fédérale de lutte contre l'itinérance et qu'il ne prend pas en considération certaines interventions fondées sur des données probantes pour la réduction des méfaits comme les sites de consommation supervisée.

Bien que le gouvernement provincial n'ait pas fourni de soutien financier majeur destiné à la construction de nouveaux logements abordables, la Saskatchewan se place au deuxième rang, derrière la Colombie-Britannique, en ce qui a trait à l'augmentation la plus rapide du nombre de logements abordables avec service de soutien au loyer entre 2016 et 2023. Cette augmentation a été favorisée en grande partie par le financement fédéral dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements et les priorités fédérales-provinciales conjointes de la Stratégie nationale sur le logement.

Une innovation notable récemment lancée par le gouvernement de la Saskatchewan est son Secondary Suite Incentive Grant Program (programme de subventions pour l'encouragement au logement accessoire), qui offre jusqu'à 35 000 \$ par propriétaire qui effectue des rénovations admissibles en vue d'ajouter une pièce ou un bureau à louer. Il s'agit de l'un des programmes de subventions pour des rénovations les plus généreux au pays et n'est offert que pendant quelques années afin de stimuler l'offre locative dans une période où le taux d'inoccupation est faible et que les loyers sont en hausse. Contrairement à la Nouvelle-Écosse, qui exige que le logement secondaire soit loué à un prix 20 % inférieur au taux moyen du marché et qui interdit la location à court terme des logements pendant que le propriétaire rembourse son prêt, la Saskatchewan n'a pas annexé de règlement exigeant que les propriétaires louent leur logement secondaire à un prix abordable.

De nombreux résidents, en particulier dans les régions éloignées et rurales, n'ont pas accès à Internet haute vitesse, ce qui représente un obstacle de taille pour trouver un emploi et gagner un revenu décent. La Saskatchewan se classe à l'avant-dernier rang de toutes les provinces canadiennes en matière de couverture des services Internet haute vitesse, et la province n'a pris que des mesures limitées pour y remédier, sans aucune mention de nouveaux investissements à cet égard dans le budget de 2024.

À l'automne 2024, la Saskatchewan organisera des élections provinciales, et les problèmes d'abordabilité feront probablement l'objet d'une attention particulière. À ce jour, l'opposition officielle n'a pas annoncé d'engagements à l'égard de la réduction de la pauvreté, le cas échéant, dans sa prochaine campagne.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILITÉ

1. Mettre à jour et moderniser la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui remonte à 2016.

AUCUN PROGRÈS

Compte tenu de l'évolution importante des conditions économiques depuis 2016, y compris le boom actuel des produits dans les industries de l'énergie, des ressources naturelles et de l'agroalimentaire, il est primordial pour la province de recentrer ses efforts en ayant une meilleure idée de ce qui est nécessaire pour combler les écarts qui subsistent en matière de réduction de la pauvreté.

LOGEMENTS ABORDABLES

2. Comblent le retard en s'engageant à remettre en état 500 unités de logements abordables par an pour rattraper entièrement ce retard.

AUCUN PROGRÈS

Le gouvernement provincial prévoit remettre en état au moins 3 290 logements sociaux entre 2019-2020 et 2027-28. Malgré cet objectif, ce dernier n'est pas parvenu à s'engager à atteindre un objectif de plus de 400 unités par année en 2024-2025. Un engagement renouvelé de 500 remises en état par année permettra aux personnes en difficulté d'obtenir l'aide dont elles ont besoin avant qu'il ne soit trop tard. Une fois les réparations terminées, les ressources pourront ensuite être affectées au développement de logements communautaires.

SOUTIEN DU REVENU

3. Faire en sorte que tous les résidents profitent de la richesse de la Saskatchewan.

AUCUN PROGRÈS

La Saskatchewan est l'une des régions les plus prospères au Canada, grâce, en grande partie, à la richesse de ses ressources. Malgré cela, de nombreuses personnes éprouvent encore des difficultés faute d'avoir un revenu d'emploi décent. À titre d'exemple, la province compte la plus forte proportion de visiteurs de banques alimentaires de moins de 18 ans au pays. Dans le cadre de la mise à jour de la Stratégie de réduction de la pauvreté recommandée ci-dessus, il faudrait que la province investisse une partie de la richesse de ses ressources (qui pourrait inclure une taxe ciblée sur les bénéfices excédentaires des grands producteurs de potasse) au profit de la population. **Notamment :**

- Améliorer la pertinence des mesures de soutien du revenu de base;
- Instaurer des incitatifs financiers accrus en faveur de l'emploi;
- Aider les familles à faible revenu à assumer les frais nécessaires pour élever un enfant et louer un logement.

Une combinaison d'outils serait utile à la province afin de mettre à jour cette stratégie et de viser un objectif qui ferait en sorte qu'aucune famille avec enfant ne tombe en dessous de 85 % du seuil de pauvreté et qu'aucun adulte vivant seul et étant apte au travail ne tombe en dessous de 70 % de ce seuil. Cela correspondrait globalement aux niveaux du début des années 2000, au cours du dernier boom majeur des produits et avant que les récessions et l'inflation subséquentes aient affaibli le pouvoir d'achat, ou les dépasserait même légèrement.

Bien qu'il n'y ait pas eu de coordination des efforts dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, la Saskatchewan a introduit un nouveau programme d'incitation à l'emploi à la fin de 2023. Toutefois, cela s'est fait au détriment de deux autres programmes et pourrait entraîner de pires résultats pour les familles à faible revenu.

4. Améliorer et indexer les programmes de soutien de la Saskatchewan.

AUCUN PROGRÈS

Le revenu d'aide sociale des ménages et des personnes seules demeure insuffisant en Saskatchewan. Même des parents ayant des enfants et étant susceptibles d'avoir accès à l'un des soutiens financiers les plus généreux grâce à l'aide sociale se situent toujours sous le seuil de l'extrême pauvreté. Bien que la Saskatchewan ait pris certaines mesures au cours des dernières années pour hausser les prestations d'aide sociale, celles-ci demeurent arbitraires et ne font pas partie d'un effort plus large visant à réduire l'abordabilité. La province n'a pas étendu sa récente réindexation des tranches d'imposition et des crédits en fonction de l'aide sociale, ce qu'elle doit faire. De concert avec notre autre recommandation visant à améliorer la pertinence des prestations pour tous les résidents, l'indexation fera en sorte que la valeur des prestations ne soit pas érodée par l'inflation.

UNE INFRASTRUCTURE QUI FONCTIONNE POUR LES GENS

5. Comblent le fossé en Saskatchewan en matière de services Internet haute vitesse.

AUCUN PROGRÈS

Bien que la Saskatchewan ait fait d'importants progrès dans l'amélioration de l'accès aux services Internet haute vitesse, la couverture demeure la plus faible à l'échelle nationale et se situe bien en deçà de celle de l'Alberta voisine. Cela limite les possibilités économiques pour tous les résidents, en particulier pour les personnes qui vivent dans des régions rurales et éloignées. La province devrait tirer parti de son statut de propriétaire de SaskTel pour ordonner à l'entreprise d'étendre la portée de son actuelle Rural Fibre Initiative, qui vise déjà à offrir un réseau de fibre optique couvrant environ 80 % de la province. Ce plan devrait plutôt avoir comme objectif de couvrir 90 % de la province d'ici 2025, et 95 % d'ici 2028.

TRAVAIL DÉCENT BIEN RÉMUNÉRÉ

6. Augmenter le salaire minimum pour qu'il corresponde dorénavant à celui de l'Ontario.

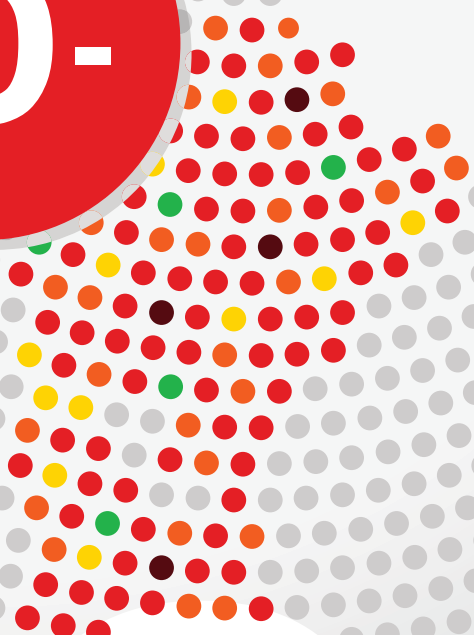
EN COURS

Le salaire minimum de la Saskatchewan augmentera à 15 \$ de l'heure cette année, mais il demeurera malgré tout en deçà du salaire minimum de l'Ontario et du Manitoba. La Saskatchewan étant l'une des provinces les plus riches du pays, où le chômage est stable et faible, elle peut se permettre de rehausser le niveau de vie de ses résidents les plus démunis. L'alignement sur le salaire minimum de l'Ontario et l'indexation sur l'indice des prix à la consommation constitueraient un moyen efficace d'aider les groupes les plus vulnérables de la population sans sacrifier la compétitivité.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



2024
MANITOBA



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	39,2 %	C+	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,1 %	F	B+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	26,9 %	F	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	34,6%	C	D+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,8 %	C+	D



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	11,5 %	F	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	37 %	F	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	52 %	F	F
Taux de chômage	5,0 %	D+	C-
Taux d'insécurité alimentaire	26,8 %	F	D+



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	23,0 %	C-
Niveau de vie inadéquat	31,6 %	C-



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	F	C

CONTEXTE

Le Manitoba, l'une des provinces les mieux notées en 2023, a enregistré un déclin depuis. Bien qu'il soit compréhensible qu'un nouveau gouvernement ait besoin de temps pour trouver ses marques, le temps presse et de nombreuses personnes dans la province sont aux prises avec des taux sans précédent de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Manitoba a obtenu une note globale de D+ dans cette section, soit une note inférieure par rapport au C- obtenu l'an dernier, mais il s'est tout de même classé parmi les provinces les plus performantes au pays. Malgré une amélioration de sa note par rapport à trois indicateurs, sa note relative à l'abordabilité du logement a fortement chuté par rapport à l'an dernier, passant d'un B+ à un F.

Comme le reste du pays, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba a obtenu une note d'échec concernant le logement. Cette cohérence dans les notes à l'échelle du pays suggère que le Canada traverse une crise systémique du logement abordable. La note d'échec du Manitoba est toutefois particulièrement frappante, car la province donnait l'exemple en matière de logement abordable depuis plusieurs années grâce à son programme novateur d'allocations pour le loyer. Toutefois, comme dans le reste du pays, le logement et les coûts de location en particulier ont grimpé en flèche au cours de la dernière année : 28,7 % des répondants ont déclaré allouer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement, comparativement à seulement 11,4 % l'an dernier.

À l'inverse, pour le Manitoba, il y a eu une amélioration des notes relatives aux coûts fixes, au caractère adéquat des mesures de soutien gouvernementales et au pourcentage de personnes qui se sentent moins bien par rapport à l'an dernier. Dans l'ensemble, les notes de cette province se comparent avantageusement à celles de ses voisins, la Saskatchewan et l'Alberta. Bien que les trois provinces aient obtenu des notes d'échec concernant le logement, le Manitoba a obtenu de meilleurs résultats pour tous les autres indicateurs, à l'exception de l'accès aux soins de santé, où il a été devancé par la Saskatchewan.

Le fait qu'il y ait eu des améliorations de plusieurs indicateurs au Manitoba suggère que si la province parvient à freiner la hausse des prix du logement, les conditions de vie de la population manitobaine pourraient s'améliorer grâce aux mesures actuellement mises en place.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Manitoba a obtenu un F pour cette catégorie, ce qui représente une baisse par rapport au D- reçu par la province en 2023. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

Au Manitoba, plus d'un résident sur 10 (11,5 %) vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de près de 3 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. Plus du quart des résidents (26,8 %) vivent une certaine insécurité alimentaire, comparativement à 1 sur 5 en 2023. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris le Manitoba, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

*L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.

Comparativement aux autres provinces, le Manitoba a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Il a reçu un C- pour cette section, soit la troisième note la plus élevée au pays après l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, et une note supérieure à la note nationale de D+.

Le Manitoba a obtenu une note légèrement supérieure à celle des provinces des Prairies semblables, l'Alberta et la Saskatchewan, qui ont obtenu un D+ et un D, respectivement.

Pourtant, près du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu moins d'un tiers de la population déclare qu'il lui manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Cette année, le Manitoba a élu un nouveau gouvernement dont l'administration a annoncé un plan progressif visant à [lutter contre la pauvreté, la violence fondée sur le sexe et la violence faite aux femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées \(FFADA2S+\), à favoriser le développement économique, et à améliorer la santé des enfants](#). Bien qu'il y ait beaucoup d'espoir en ce gouvernement et ce programme progressiste, le gouvernement n'a pas fait grand-chose depuis son arrivée au pouvoir.

Principales mesures :

- Investissement de [30 millions de dollars dans trois programmes de repas scolaires gratuits](#).
- Amélioration de l'accès aux soins de santé et réduction des temps d'attente et des pénuries dans le cadre d'un [accord bilatéral de 633 millions de dollars avec le gouvernement fédéral](#).
- Suspension de la [perception de la taxe provinciale sur l'essence](#) pendant au moins six mois.

Le Manitoba affiche le taux de pauvreté infantile le plus élevé de toutes les provinces (42 % des visiteurs des banques alimentaires sont des enfants, ce qui est le taux le plus élevé au pays). Un programme complet de repas scolaires est donc essentiel pour les familles en situation d'insécurité alimentaire. Les efforts de la province pour réduire la pauvreté infantile au-delà de cette initiative ont toutefois été limités. En effet, elle souhaitait créer 23 000 nouvelles places en garderie d'ici 2026, mais seulement 3 700 places ont été prévues jusqu'à présent, et elles sont en grande partie financées par le gouvernement fédéral. De plus, la Prestation manitobaine pour enfants n'est pas particulièrement généreuse, puisqu'elle offre tout au plus 420 \$ par année par enfant, et elle exclut les familles vulnérables, comme celles qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu.

Bien que le programme d'allocation pour le loyer du Manitoba ait toujours permis à la province d'être un chef de file national en matière d'abordabilité du logement, Winnipeg a connu une augmentation de 9,7 % du coût du loyer des appartements d'une chambre à coucher entre janvier 2023 et janvier 2024, reflétant ainsi un défi croissant. Même si l'allocation pour le loyer est ajustée chaque année en fonction du prix médian des loyers dans la province, les critères d'admissibilité sont très restreints. Par exemple, les personnes seules qui gagnent plus de 25 600 \$ par année ne sont pas admissibles. Cela souligne la nécessité de prendre des mesures ciblées en matière de logement et d'accroître l'offre de logements abordables pour maintenir l'accessibilité.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Manitoba a obtenu un F pour cette section. Le gouvernement a largement échoué à adopter des lois qui cibleraient de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier le logement. Pour l'instant, l'allocation pour le loyer du Manitoba et les mesures prises par le passé peuvent offrir une marge de manœuvre pendant que le nouveau gouvernement essaie de trouver ses marques, mais les gens ne peuvent plus attendre. Si la tendance se maintient, la situation des résidents risque de s'aggraver.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Selon le recensement de 2021, le taux de pauvreté au Manitoba est de 11,5 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (9,9 %).

Le Manitoba est une province de contrastes, avec des taux élevés de pauvreté urbaine et rurale. Comme dans les autres provinces des Prairies, une partie considérable des résidents du Manitoba vivent dans des communautés éloignées du Nord dont l'infrastructure est inadéquate. Cette dualité de niveaux élevés de pauvreté urbaine et rurale illustre à quel point il est important que tous les ordres de gouvernement prennent des mesures politiques concertées et globales.

Les principaux enjeux pour les résidents de la province comprennent la réduction du coût des aliments, l'amélioration des soins de santé, la réduction du coût des services publics, l'examen des tranches fiscales supérieures pour la redistribution des richesses et l'amélioration du soutien offert aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Cette dernière priorité s'explique par le fait que le Manitoba affiche l'un des taux les plus élevés de toutes les provinces de personnes qui sont tout à fait d'accord pour dire que la toxicomanie est un problème qui doit être réglé dans leur communauté (36 % contre 27 % à l'échelle nationale) derrière la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

Le Manitoba a toujours été aux prises avec une pauvreté bien ancrée, surtout chez les enfants (moins de 18 ans). La stratégie de réduction de la pauvreté appliquée par le gouvernement provincial en 2015-2016 a mis en lumière le besoin urgent de réduire le taux de pauvreté infantile de la province. Ce taux était de 19,3 % et la stratégie visait à le réduire du quart d'ici 2025. En 2022-2023, le taux avait été réduit à 10 %, l'objectif était donc largement dépassé, malgré les défis sociaux et économiques auxquels la province a dû faire face pendant la pandémie de COVID-19 et la forte inflation qui a suivi. Ces progrès s'expliquent toutefois en grande partie par les mesures de soutien fédérales prises en cette période.

1 MEMBRE

des Premières Nations du Manitoba

SUR 5

vit dans la pauvreté, soit près de deux fois plus que le taux provincial

27 %

des Manitobains vivent aujourd'hui de l'insécurité alimentaire

42 %

des clients des banques alimentaires sont des enfants, même s'ils ne représentent qu'un quart de la population

1 UTILISATEURS

de banques alimentaires

SUR 5

dans la province fait partie d'une famille monoparentale

Aujourd'hui, les taux de pauvreté sont encore les plus élevés chez les enfants (moins de 18 ans) et les jeunes (de 18 à 24 ans) du Manitoba (10 % et 15,9 %, respectivement). Dans les deux cas, les taux sont légèrement plus élevés que les moyennes nationales. Ces taux plus élevés de pauvreté rendent les enfants plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Même s'ils ne constituent que 23 % de la population du Manitoba, les enfants représentent 42 % des usagers des banques alimentaires provinciales, soit le pourcentage le plus élevé au pays.

Les personnes âgées (de 65 ans et plus) constituent un groupe pour lequel le taux de pauvreté du Manitoba est nettement inférieur à la moyenne nationale. Un peu moins de 4 % (3,9 %) des personnes âgées de la province vivent dans la pauvreté. Ce pourcentage équivaut à environ 80 % de la moyenne nationale de 4,7 %. Le taux de pauvreté chez les personnes âgées qui vivent seules est de 8,8 % comparativement à la moyenne nationale de 10 %.

Au Manitoba, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules était de 21,6 %. Chez les hommes vivant seuls au Manitoba, le taux de pauvreté était légèrement plus élevé (24 %). Les adultes vivant seuls et ayant un ou plusieurs enfants à charge affichaient un taux de pauvreté de 17,2 %, ce qui est plus élevé que le taux canadien pour ce groupe (14,1 %) et près de quatre fois plus élevé que celui des couples avec enfants au Manitoba (4,5 %). Cette disparité se reflète dans le fait que près d'un usager des banques alimentaires sur cinq dans la province fait partie d'une famille monoparentale.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et des services au Manitoba a augmenté de 1,7 %, ce qui représente la moitié du rythme global d'augmentation observé au Canada (3,4 %). La province a connu une augmentation similaire du prix des aliments par rapport au reste du Canada, soit 5,2 %. Au Manitoba, l'insécurité alimentaire augmente au-delà de la moyenne nationale : environ 27 % des résidents vivent aujourd'hui de l'insécurité alimentaire, comparativement à 23 % à l'échelle nationale.

Parallèlement, le coût global du logement au Manitoba a augmenté de 4 %, ce qui est nettement inférieur à la hausse de 6 % observée dans l'ensemble du Canada. Le loyer a augmenté de 6 % et le coût de propriété d'un logement de 5,4 %. Les augmentations de ces deux taux sont légèrement inférieures à celles de l'ensemble du Canada durant la même période.

Pour la majorité des personnes qui louent sur le marché privé, les conditions de logement au Manitoba se sont aggravées de près de 11 %. Le Manitoba est l'une des deux seules provinces où les besoins impérieux en matière de logement ont augmenté plutôt que diminué au cours de la période allant de 2018 à 2021. Toutefois, grâce à la croissance du parc de logements sociaux, les locataires qui ont pu obtenir un logement social avec service de soutien au loyer ont vu leurs besoins chuter d'environ 6 %, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale de 14,3 %.

Le Manitoba a mis en place le programme d'allocations pour le loyer le plus efficace du Canada. Il compte également la plus faible proportion de résidents qui sont tout à fait d'accord pour dire qu'il est difficile de suivre la hausse des loyers – 13 %, comparativement à 20 % à l'échelle nationale. Bien qu'un grand nombre de personnes soient d'accord pour dire que les programmes visant à aider à faire face à la hausse du coût des loyers sont importants, le nombre de personnes qui le croient fermement est inférieur à la moyenne nationale, soit 11 points de pourcentage en dessous. Cela indique que même si les gens reconnaissent l'importance des allocations pour couvrir les frais de logement, le sentiment d'urgence à cet égard est moins élevé que dans le reste du Canada.

Au Manitoba, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules était de 21,6 %. Chez les hommes vivant seuls au Manitoba, le taux de pauvreté était légèrement plus élevé (24 %). Les adultes vivant seuls et ayant un ou plusieurs enfants à charge affichaient un taux de pauvreté de 17,2 %, ce qui est plus élevé que le taux canadien pour ce groupe (14,1 %) et près de quatre fois plus élevé que celui des couples avec enfants au Manitoba (4,5 %). Cette disparité se reflète dans le fait que près d'un usager des banques alimentaires sur cinq dans la province fait partie d'une famille monoparentale.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU MANITOBA

Comme dans de nombreuses autres provinces, les groupes autochtones et racisés sont touchés de façon disproportionnée par la pauvreté et les faibles revenus. À Winnipeg, par exemple, en 2020, le taux de pauvreté chez les Autochtones était presque deux fois plus élevé que chez les personnes non autochtones (16 % comparativement à 8,4 %, respectivement).

Le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population autochtone du Manitoba était de 14 %, ce qui est supérieur au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (12 %). Le taux de pauvreté de 20 % chez les membres des Premières Nations du Manitoba était nettement plus élevé que celui de leurs homologues du Canada (14 %); chez les Métis du Manitoba, le taux de pauvreté était de 10 %, ce qui est également supérieur à la moyenne nationale.

Les personnes racisées du Manitoba connaissent également des taux élevés de pauvreté. Selon le dernier recensement, en 2021, le taux de pauvreté chez les immigrants au Manitoba était de 7,6 %, mais il était de 15,4 % chez les immigrants récents, ce qui est semblable au taux national pour les immigrants récents.

Au Manitoba, les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent des taux de pauvreté de 47,2 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (41,8 %).

TRAVAIL ET ÉDUCATION

En 2022, 11 % des jeunes du Manitoba n'étaient ni employés, ni étudiants, ni stagiaires. Ce taux est le deuxième plus élevé au pays en particulier chez les adultes ayant dépassé l'âge de fréquentation scolaire (20 ans et plus). Parmi les adultes du Manitoba âgés de 25 à 64 ans, 13,9 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 11,6 %. Toutefois, chez les hommes du Manitoba seulement, ce taux est de 16,3 %.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La province du Manitoba dispose d'une longue expérience dans l'élaboration de politiques sociales qui ont une incidence réelle sur la vie des résidents. Les gouvernements successifs ont notamment adopté des approches novatrices en matière de services de garde et d'aide au loyer ainsi qu'une stratégie provinciale de réduction de la pauvreté portée par ceux qui ont suivi. Un nouveau gouvernement provincial sous la direction de Wab Kinew a été élu en octobre 2023, faisant ainsi du Manitoba la première province à élire un premier ministre membre d'une Première Nation. La pauvreté et les enjeux de politique sociale n'ont pas occupé une place prépondérante dans la campagne électorale des partis à l'automne dernier; toutefois, le gouvernement nouvellement élu a pris un certain nombre d'engagements importants en matière d'abordabilité au cours de sa campagne, notamment :

- L'introduction de dispositions plus strictes en matière de contrôle des loyers et le rétablissement du crédit d'impôt actuel pour les locataires jusqu'à 700 \$, ce qui vient annuler les réductions de 175 \$ effectuées par le gouvernement progressiste-conservateur (PC) (articles en anglais pour la plupart).
- La suppression de la taxe de vente provinciale (TPV) sur les logements locatifs abordables spécialisés conformément aux changements apportés aux politiques fédérales annoncés l'automne dernier.
- Une collaboration avec le gouvernement fédéral pour permettre la construction de centaines de logements abordables.
- L'élargissement de l'infrastructure haute vitesse dans les localités rurales et nordiques, où les services Internet et de communication fiables sont de plus de 10 points de pourcentage inférieurs à la moyenne nationale.
- L'indexation complète des tranches d'imposition provinciales afin qu'elles suivent l'inflation. Cette mesure s'appuie sur d'importants allègements fiscaux mis en place par le gouvernement sortant dans le budget de 2023, qui a augmenté l'exemption d'impôt de base des particuliers à 15 000 \$, conformément aux mesures fédérales.
- L'instauration d'un programme provincial d'alimentation scolaire afin que tous les enfants aient accès à un déjeuner et à un dîner sans frais (cette mesure a été mise en place depuis, soit en janvier 2024).
- L'amélioration de l'accès aux soins primaires et la poursuite la mise en œuvre de l'entente provinciale sur l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde.

Il est important de veiller à ce que le gouvernement respecte ces engagements.

Le budget de 2024 annonçait des investissements immédiats de 110 millions de dollars consacrés à diverses mesures liées au logement (source en anglais seulement). Bien que seulement le quart de ce financement semble soutenir la construction de nouvelles unités et qu'un certain ralentissement ait été observé au niveau du financement accordé à certains partenaires à but non lucratif, l'attention supplémentaire portée au dossier et le rythme accru des mesures constituent un pas dans la bonne direction. Il demeure essentiel pour la province d'établir un plan à plus long terme comportant des engagements et des objectifs plus significatifs, particulièrement en matière de lutte contre l'itinérance chronique et de construction de nouvelles unités, puisque ces sujets n'ont pas été directement abordés dans le programme électoral du gouvernement.

La dernière mise à jour de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté date de 2023 dans le cadre du budget final du gouvernement sortant. Cette mise à jour comportait certaines modifications à la conception du soutien aux personnes handicapées et du programme provincial de supplément au loyer pour les Manitobains à faible revenu. Bien que ces modifications aient contribué à l'introduction de l'indexation partielle des prestations essentielles, la majeure partie du système de sécurité du revenu de la province n'est toujours pas à l'abri de l'inflation. Même si le nouveau gouvernement considère que la réduction de la pauvreté est une priorité majeure, l'ensemble de ces mesures d'aide demeurent au troisième rang des prestations les moins généreuses au pays, et rien n'indique que le gouvernement a l'intention d'apporter des changements notables au niveau de soutien offert.

Dans son dernier budget, le nouveau gouvernement provincial s'est engagé à renouveler la stratégie de réduction de la pauvreté en 2025 (source en anglais seulement), les consultations et les travaux d'élaboration devant commencer plus tard cette année.

Le nouveau gouvernement ne s'est pas engagé, avant ou depuis son arrivée au pouvoir, à augmenter le salaire minimum au-delà de la majoration annuelle du coût de la vie. Actuellement, il accuse un retard de 0,75 \$ de l'heure par rapport à la province voisine de l'Ontario.

Comme de nombreuses autres provinces, le Manitoba a fait une série de paiements d'abordabilité ponctuels aux ménages à revenu faible et moyen. Une dernière série de paiements, octroyant jusqu'à 375 \$ par ménage, a été versée l'été dernier. Aucun paiement de ce type n'est prévu cette année, même si l'inflation demeure élevée. Le nouveau gouvernement a souligné qu'il demeure préoccupé par la situation financière dont il a hérité et qu'il y remédiera à court et à moyen terme par de nouveaux investissements.

De plus, le récent budget n'indique aucune intention, de la part du gouvernement, de combler l'écart en matière d'accès abordable à Internet haute vitesse dans la province. Nous espérons qu'il s'agira d'une importante priorité à moyen terme, étant donné que le Manitoba accuse un retard de presque 10 points de pourcentage par rapport à la province voisine de l'Ontario.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILITÉ

1. Présenter une stratégie de réduction de la pauvreté en faveur de tous les Manitobains, en mettant l'accent sur les adultes vivant seuls et les peuples autochtones.

NO PROGRESS

Le gouvernement néo-démocrate nouvellement élu s'est engagé à mettre de l'avant une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté en 2025. Cette stratégie doit comprendre des mesures de réduction de la pauvreté pour les groupes qui demeurent touchés de façon disproportionnée par la pauvreté, notamment les adultes vivant seuls et les peuples autochtones. Elle doit également comprendre un plan pour donner suite aux appels à l'action lancés par [Réclamer notre pouvoir et notre place](#) : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'Assemblée législative devrait exiger du gouvernement qu'il mette à jour la stratégie tous les trois ans afin qu'elle demeure pertinente.

2. Convoquer un groupe d'experts pour élaborer une stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes dans le but de réduire de 25 % la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) d'ici 2027.

NO PROGRESS

Le Manitoba compte un nombre relativement élevé de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (taux NEET). En l'absence de bonnes perspectives d'emploi ou de formation, le risque demeure élevé que ces jeunes soient pris au piège d'un cycle de pauvreté dont ils peineront à sortir. Le gouvernement provincial doit s'efforcer de briser ce cycle avant même qu'il ne commence. La stratégie devrait être présentée avant la fin de 2025 et inclure des objectifs qui sont intégrés à la mise à jour de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté.

LOGEMENTS ABORDABLES ET INFRASTRUCTURES

3. Renforcer l'aide au loyer.

NO PROGRESS

Bien que le programme d'aide au loyer du Manitoba soit un modèle prometteur, la province n'a pas su répondre aux besoins des Manitobains pendant la récente crise d'abordabilité, faute d'investissements depuis la création du programme en 2015. Malheureusement, le budget provincial de 2024 [était bien en deçà des attentes et des besoins](#) en matière d'accroissement des suppléments au loyer. Le coût moyen du loyer au Manitoba a augmenté de 37 % depuis la mise en place du programme, mais l'admissibilité à l'aide au loyer n'a augmenté que de 4 %. Dans le but de remédier à cette situation, les mesures de soutien au logement devraient être améliorées et tous les seuils d'admissibilité augmentés de 20 % par rapport aux niveaux actuels et indexés à l'inflation. Un plus grand nombre de Manitobains, en particulier ceux qui travaillent, mais qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, y seraient ainsi admissibles. On devrait aussi considérer une augmentation de la valeur des prestations afin qu'elle atteigne un plancher correspondant à 80 % du loyer médian.

4. Établir un programme annuel de construction de logements au Manitoba de 100 millions de dollars inspiré du programme BC Builds.

✓ NEWPOLICY

Ce programme comprendrait une combinaison de prêts à faible coût pour stimuler la construction de logements abordables et octroyer des fonds aux fournisseurs de logements sans but lucratif pour l'acquisition de terrains et les coûts de construction subséquents. S'il est bien conçu, ce programme permettrait de stimuler la construction de nombreuses nouvelles unités de logement sans ajouter de pression sur les finances de la province.

5. Élaborer une stratégie afin que l'ensemble de la province ait accès à Internet haute vitesse d'ici 2028.

✓ NEWPOLICY

Bien que certaines avancées aient eu lieu au Manitoba en matière de connectivité des localités rurales et éloignées, le déploiement a été entravé par *une mise en œuvre médiocre et plusieurs retards*. L'écart important relatif à l'accès à Internet haute vitesse au Manitoba par rapport à la moyenne nationale exige une intervention de la province. Pour parvenir à cet objectif, la province doit s'inspirer des *modèles récemment déployés au Québec, qui a atteint un taux de couverture de 100 %*.

TRAVAIL DÉCENT

6. Augmenter le salaire minimum pour qu'il corresponde à celui de l'Ontario.

✓ NEWPOLICY

Les Manitobains à faible revenu méritent un salaire plus décent, d'autant plus que les entreprises situées juste de l'autre côté de la frontière, en Ontario, sont relativement prospères et offrent un salaire minimum supérieur de 0,75 \$/l'heure à celui en vigueur au Manitoba. Une augmentation de 0,75 \$/heure se traduirait par une augmentation de 1 500 \$/année.

SÉCURITÉ DU REVENU

7. Accroître la capacité d'exemption de gains et rendre l'allocation de la stratégie du Travail profitable plus gratifiante.

NO PROGRESS

La prestation de catégorie générale offerte dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu permet aux bénéficiaires de conserver la première tranche de 200 \$ qu'ils gagnent, en plus de conserver 30 % de tout montant reçu au-delà de cette somme. Il s'agit d'une récupération efficace de 70 % des prestations pour chaque dollar gagné, ce qui dissuade clairement les bénéficiaires de chercher un travail décent. L'abattement sur les revenus devrait être porté à 55 % afin que chaque bénéficiaire conserve la majeure partie de chaque dollar gagné.

De plus, pour aider les personnes et les ménages à faible revenu à acquérir leur indépendance financière, la province devrait également envisager d'augmenter de 50 % la prestation mensuelle de l'allocation de la stratégie du Travail profitable. Elle passerait alors de 100 \$ à 150 \$ pour chaque adulte qui travaille à temps plein, et de 50 \$ à 75 \$ pour chaque travailleur à temps partiel.

GARDE D'ENFANTS

8. Accélérer les investissements pour créer de nouvelles places en garderie abordables.

NO PROGRESS

En juillet 2023, le Manitoba et le gouvernement fédéral ont annoncé des investissements de 180 millions de dollars sur trois ans pour créer 3 080 nouvelles places en garderie. Cet investissement a été bonifié par l'engagement du Manitoba à verser 3,4 millions de dollars supplémentaires afin de créer 615 places supplémentaires d'ici 2026. Bien que cette évolution soit positive, il s'agit d'à peine 11 % des 23 000 nouvelles places promises par la province d'ici 2025-2026 dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Plus récemment, dans le budget provincial de 2024, la province a annoncé un montant supplémentaire de **21 millions de dollars** pour appuyer le déploiement de places supplémentaires en garderie et des salaires plus élevés pour les éducateurs de la petite enfance, bien qu'on ne sache pas exactement comment cela sera dépensé.

Compte tenu des avantages économiques potentiels importants et des niveaux élevés de pauvreté infantile dans certaines régions de la province, il est impératif que ce plan soit mis en œuvre rapidement et avec suffisamment de ressources pour atteindre les objectifs. Un accès vaste et abordable aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est essentiel pour que les familles puissent profiter d'emplois convenables de manière juste et significative.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



2014
ONTARIO



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	47,1 %	D-	D+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	45,7 %	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	16,4 %	D+	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	52,9 %	F	D
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,4 %	D-	C+



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,9 %	F	D
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	54 %	D-	D-
Taux de chômage	6,7 %	F	D+
Taux d'insécurité alimentaire	24,5 %	F	C-



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	24,3 %	D+
Niveau de vie inadéquat	34,0 %	D



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	D	F

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFSCONTEXTE POLITIQUE ET
ORIENTATION POLITIQUERECOMMANDATIONS
POLITIQUES

CONTEXTE

Les efforts de réduction de la pauvreté ne semblent pas être une priorité pour le gouvernement de l'Ontario. En raison de l'absence de mesures en matière de logement abordable ou d'expansion des services et programmes sociaux, la situation continue de se détériorer aux yeux des habitants de la province en 2024. Cela est préoccupant, car la province abrite une partie importante des Canadiens à faible revenu.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Ontario a obtenu une note globale de D- dans cette section, ce qui représente une baisse par rapport à la note D de l'an dernier. Ce résultat s'explique en grande partie par ses notes d'échec obtenues pour le logement, l'accès aux soins de santé et l'adéquation des mesures d'aide gouvernementale. À l'exception de l'accès aux soins de santé, les notes ont chuté pour tous les indicateurs en Ontario, ce qui laisse croire que les conditions de vie se dégradent dans l'ensemble.

Comme le reste du pays, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario a obtenu une note d'échec pour le logement. La similitude des notes obtenues à l'échelle du pays pour cet indicateur suggère que le Canada connaît une crise systémique de l'abordabilité du logement. L'Ontario est la deuxième province où les coûts de logement sont les plus élevés au pays après la Colombie-Britannique, et c'est la deuxième année consécutive qu'elle obtient une note d'échec pour le logement. Cependant, si nous regardons de plus près, nous constatons qu'il y a eu une baisse de cet indicateur, plutôt qu'une stagnation. Par exemple, 45,7 % des répondants ont dit consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement, ce qui représente une augmentation de 7,9 % par rapport à l'année précédente. De plus, les habitants de l'Ontario ont également déclaré avoir dépensé davantage en coûts fixes cette année. Ils consacrent désormais en moyenne 59,4 % de leur revenu à des frais fixes autres que le logement. Cela signifie qu'après avoir payé leurs produits essentiels, de nombreuses personnes dans la province se retrouvent avec très peu de revenus, voire pas du tout, chaque mois.

Près de la moitié (47,1 %) des répondants de l'Ontario affirment être dans une moins bonne situation financière que l'an dernier, ce qui est plus élevé que dans les provinces de taille similaire comme la Colombie-Britannique (45 %) et le Québec (37,1 %). L'Ontario et la Colombie-Britannique ont toutes deux échoué en ce qui concerne l'adéquation de l'aide gouvernementale, l'Ontario passant d'un D à un F. Toutefois, l'Ontario s'est grandement améliorée en matière d'accessibilité aux soins de santé. Bien que les Ontariens soient toujours plus nombreux que les Québécois à déclarer avoir du mal à accéder aux soins de santé, le pourcentage de personnes ayant du mal à y accéder est passé de 30,1 % l'an dernier, où il était de loin le pire du pays, à 16,4 % cette année, soit le troisième meilleur résultat du pays après le Québec (13,5 %) et la Nouvelle-Écosse (12,4 %).

L'Ontario, comme une grande partie du pays, affiche un mauvais rendement dans cette section. Il est très alarmant de constater que les conditions de logement se sont détériorées, surtout si l'on tient compte de l'augmentation du pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes. Les notes de la province ont chuté pour la plupart des indicateurs, ce qui laisse croire que les conditions de vie des habitants se dégradent.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Ontario a obtenu un F pour cette catégorie, ce qui représente une baisse modérée par rapport au D que la province a reçu en 2023. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

En Ontario, plus d'un résident sur 10 (10,9 %) vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de plus de 3 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. Plus du quart des résidents (24,5 %) vivent une certaine insécurité alimentaire, comparativement à 1 sur 5 en 2023. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris l'Ontario, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

L'Ontario a un niveau de vie comparable à la moyenne nationale, selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a reçu un D+ pour cette section, ce qui correspond à la note globale pour le Canada.

Comparé à d'autres grandes provinces semblables, l'Ontario a obtenu une note légèrement supérieure à celle de la Colombie-Britannique et légèrement inférieure à celle du Québec, qui ont obtenu un D et un C, respectivement.

Près du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu plus d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

L'Ontario compte non seulement la plus grande population de toutes les provinces du Canada, mais aussi la plus grande part de pauvreté au pays. Elle doit répondre avec urgence et leadership au poids de la crise de l'abordabilité, mais elle n'a pas réussi à relever le défi.

Principales mesures :

- Octroi d'un financement supplémentaire de 240 millions de dollars à de nombreuses municipalités et suppression de la [portion provinciale de la TVH](#) sur les nouveaux logements locatifs admissibles.
- Mise en place de plusieurs nouvelles mesures pour aider les travailleurs, dont une [augmentation du salaire minimum](#), une nouvelle [stratégie pour les services de garde d'enfants](#), du financement pour aider les [jeunes à démarrer une carrière dans les métiers spécialisés](#), et des changements pour renforcer les [droits des travailleurs](#).
- Augmentation de la [remise de l'Ontario pour l'électricité](#) de 11,7 % à 19,3 %.
- Plusieurs annonces importantes en matière de soins de santé, notamment des améliorations aux [soins de longue durée](#), [l'accès à des équipes de soins primaires](#) et la signature d'un [accord bilatéral](#) de 3,1 milliards de dollars avec le gouvernement fédéral qui vise à améliorer les soins primaires, à réduire les temps d'attente et à embaucher plus de travailleurs de la santé.

Bien que la province n'ait pas annoncé de nouveaux investissements majeurs en matière de logement cette année, la suppression de la [portion provinciale de la TVH](#) sur les nouveaux logements locatifs admissibles devrait stimuler les futurs développements. Néanmoins, la réponse de l'Ontario à la crise du logement a été relativement plus faible que celle de la Colombie-Britannique, malgré le fait que près de la moitié [de tous les ménages de la province \(44 %\) ont des besoins impérieux en matière de logement](#). Le rétablissement de l'abordabilité exige une intervention immédiate et ciblée du gouvernement. Le gouvernement fédéral a critiqué l'Ontario pour [son manque d'action et son plan de logement inadéquat](#), ce qui pourrait entraîner une perte de 357 millions de dollars en financement fédéral pour la province.

Les partenariats du gouvernement fédéral avec les municipalités par l'entremise du Fonds pour accélérer la construction de logements ont été le principal moteur du développement dans la province (voir la section sur le gouvernement fédéral pour en savoir plus). L'Ontario s'est engagé à [construire 1,5 million de logements en 10 ans](#), mais il n'a pas fait grand-chose pour respecter cet engagement. Depuis 2019, le [coût moyen du loyer pour un logement d'une chambre à coucher a augmenté de près de 24 %](#), tandis que les taux d'aide sociale ont [diminué en dollars réels](#).

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Ontario a déployé des efforts pour améliorer les conditions des travailleurs, mais d'autres mesures de soutien, dont le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu et le programme Ontario au travail, n'ont pas été améliorées. Le programme Ontario au travail [stagne depuis 2018](#), et les revenus qu'il procure sont nettement inférieurs au taux de pauvreté pour tous les types de familles. En mars 2024, le [coût moyen du loyer pour un logement d'une chambre à coucher dans la province a atteint 2 199 \\$](#), soit plus de 2,5 fois le revenu mensuel d'une personne seule qui reçoit de l'aide sociale.

Tant que l'Ontario ne s'engagera pas pleinement à mettre en place un plan de logement sérieux et à améliorer les taux d'aide sociale, de plus en plus de résidents continueront à sombrer dans la pauvreté.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, l'Ontario a obtenu un D pour cette section. Malgré des mesures énergiques pour soutenir les travailleurs, le gouvernement a largement échoué à adopter des lois qui s'attaquent à la pauvreté à long terme, en particulier en ce qui concerne l'abordabilité du logement et les taux d'aide sociale. Si la tendance se maintient, la situation financière des résidents risque de s'aggraver.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

L'Ontario affichait un taux de pauvreté de 10,9 %. Bien que ce taux soit relativement proche de la moyenne nationale (9,9 %), il reste inacceptable, surtout lorsqu'on sait que l'Ontario est une province prospère. Pour les habitants, les principales solutions à leurs difficultés sont la réduction du coût des aliments, le renforcement des soins de santé et la réduction du coût des services publics.

L'Ontario fait face à des défis liés à l'âge semblables à ceux des autres provinces du pays. Bien que les taux de pauvreté des personnes âgées soient semblables au taux national, les personnes âgées qui vivent seules en Ontario affichent un taux de pauvreté de 10,5 %, soit plus du double du taux global de 4,8 %.

Le taux de pauvreté chez les enfants (moins de 18 ans) en Ontario est de 8,6 %, ce qui est comparable à la moyenne canadienne de 8,5 %. Dans l'ensemble, les enfants représentent 19 % de la population de la province, mais 31 % des utilisateurs des banques alimentaires. Les jeunes de 18 à 24 ans affichent quant à eux un taux de pauvreté de 13,7 %, qui est également semblable au taux national.

En Ontario, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules est de 24 %, ce qui est supérieur au taux national pour ce groupe en 2021 (21,5 %). Les hommes qui vivent seuls affichent un taux de pauvreté encore plus élevé (26,9 %).

Les femmes seules qui ont des enfants affichent un taux de pauvreté de 13,3 %, qui se rapproche du taux canadien de 14,4 %, mais qui est plus de trois fois le taux de pauvreté des couples avec enfants dans la province (4,3 %). Près du cinquième de tous les utilisateurs des banques alimentaires de la province proviennent de familles monoparentales.

50 %

des familles ontariennes n'ont pas accès aux services de garde d'enfants

36 %

des Ontariens ont de la difficulté à accéder à des emplois stables dans leur communauté

1 PERSONNE SUR 3

de la province craint de ne pas pouvoir se nourrir elle-même ou de nourrir sa famille

41 %

de la population a de la difficulté à suivre la hausse des loyers

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ EN ONTARIO

Malgré sa prospérité économique, l'Ontario est aux prises avec des inégalités croissantes de revenus, des problèmes d'abordabilité du logement et des obstacles systémiques aux possibilités socioéconomiques. Les communautés racisées, les peuples autochtones et les nouveaux arrivants font souvent face à des niveaux disproportionnés de pauvreté et d'exclusion qui amplifient ces difficultés.

Les personnes autochtones de plus de 16 ans sont deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les autres groupes. En 2021, le taux de pauvreté au sein de la population autochtone de l'Ontario était de 10 % (11 % chez les Premières Nations et 8 % chez les Métis). L'Ontario affiche l'écart le plus marqué de toutes les provinces en matière d'accès à l'enseignement universitaire entre les personnes ayant le statut officiel d'Indien en vertu de la Loi sur les Indiens et leurs homologues non autochtones. En Ontario, les personnes non autochtones ont des revenus plus élevés que tous les groupes autochtones. Les Canadiens non autochtones ont un revenu médian de 50 400 \$, ce qui est supérieur à celui des personnes ayant le statut d'Indien et vivant dans une réserve (32 400 \$), des personnes ayant le statut d'Indien et ne vivant pas dans une réserve (44 000 \$), et des personnes autochtones n'ayant pas le statut d'Indien (42 400 \$).

De même, les personnes racisées sont près de deux fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les personnes non racisées. Selon le dernier recensement de 2021, le taux de pauvreté chez tous les immigrants en Ontario était de 9,2 %, alors qu'il était de 17 % chez les nouveaux immigrants.

Parallèlement, les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent un taux de pauvreté de 43,8 %, ce qui est légèrement supérieur au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (41 %). Au printemps 2024, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de réduire considérablement le nombre de résidents temporaires au Canada, et le nombre d'étudiants étrangers titulaires d'un visa pour étudier en Ontario devrait être réduit de moitié.

En Ontario, 34 % de la population provinciale (plus de 4,8 millions de personnes) s'identifie comme faisant partie de la population racisée. Le taux de pauvreté au sein de ce groupe était le même qu'à l'échelle du Canada (12,1 %) en 2021. De plus, plus des deux tiers (69 %) des personnes racisées étaient des immigrants de première génération (nés à l'extérieur du Canada). Ce groupe affichait un taux de pauvreté de 14 %.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Malgré la vigueur économique de l'Ontario, plus du tiers de la population (36 %) a de la difficulté à accéder à des emplois stables dans sa communauté, soit 6 points de pourcentage de plus que le chiffre national.

En mars 2024, le taux de chômage en Ontario était de 6,7 %, soit un peu plus que le taux national de 6,1 %. Bien que la participation globale au marché du travail ait augmenté au cours de la dernière décennie dans la province, l'accès à des services de garde d'enfants abordables demeure un obstacle majeur pour de nombreuses personnes qui souhaiteraient travailler. Malgré des investissements importants du gouvernement fédéral, moins de la moitié des familles ontariennes ont accès à des services de garde d'enfants. Il s'agit du taux le plus bas de toutes les provinces du pays. L'accès aux services de garde d'enfants a également diminué de façon notable en Ontario depuis la levée des restrictions liées à la COVID-19, alors qu'il s'est normalisé dans d'autres régions.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 11 % des jeunes de l'Ontario se trouvaient dans cette situation.

De plus, le tiers de la population ontarienne en âge de travailler affirme que sa santé mentale nuit à sa capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer ses finances. Il s'agit du taux le plus élevé au pays, après celui de la Saskatchewan.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et des services en Ontario a augmenté de 3,4 %, tandis que celui des aliments a augmenté de 4,1 %. Bien que ces taux soient égaux ou inférieurs à la moyenne nationale, de nombreuses personnes peinent toujours à faire face à cette augmentation des coûts. Un peu plus du tiers des habitants de la province (34 %) craignent de ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes ou de nourrir leur famille. Cela représente 5 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

De plus, le coût du logement a augmenté de 5,4 % en Ontario, ce qui est légèrement inférieur à l'augmentation observée dans l'ensemble du Canada (6 %). Les loyers en Ontario ont augmenté à un rythme de 6,9 %, ce qui est également inférieur à la hausse dans l'ensemble du Canada (7,7 %). Les coûts liés à la propriété d'un logement ont quant à eux augmenté de 6,2 %, ce qui est légèrement inférieur au taux national de 6,7 %. Entre ces hausses et celles du coût des aliments, de nombreux habitants de la province ont du mal à se loger cette année. Ainsi, 41 % de la population a de la difficulté à faire face à la hausse des loyers (le taux le plus élevé de toutes les provinces) et 28 % des gens conviennent qu'il est difficile de trouver un logement adéquat et abordable (le deuxième taux le plus élevé de toutes les provinces).

Le marché locatif privé demeure un défi de taille pour les Ontariens, car près de 1 résident sur 4 vivant dans un logement locatif est considéré comme ayant des besoins impérieux en matière de logement. Parmi ceux qui vivent dans un logement subventionné, le taux de besoins impérieux en matière de logement est de près de 30 %, et il n'a diminué que de 3,6 % entre 2018 et 2021, comparativement au taux national de 14,3 %.

À l'inverse, comme pour l'ensemble de la situation nationale, des progrès importants ont été réalisés pour accélérer la construction de nouveaux logements sociaux. Grâce aux investissements importants de la Stratégie nationale sur le logement, l'Ontario a ajouté plus de 36 000 nouveaux logements depuis 2016, ce qui le place juste devant la moyenne nationale. Le gouvernement doit toutefois continuer d'améliorer le soutien social et les politiques qui aident les résidents. Au moment de la rédaction du présent rapport, 34 % des gens déclaraient que les taux d'aide sociale n'étaient pas assez élevés pour les aider à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Seule la Colombie-Britannique, où le coût de la vie (en grande partie en raison du logement) est également un problème important, affiche un taux de réponse plus élevé pour cet indicateur.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Bien que le gouvernement de l'Ontario ait fait de modestes progrès pour soutenir les ménages en difficulté avec l'instauration de son crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) en 2018, il n'a pas considéré la réduction de la pauvreté comme une priorité absolue. C'est ce qui est clairement ressorti du récent budget provincial 2024, qui ne fait aucune mention des mots « pauvreté » ou « pauvre ». Bien que le budget provincial ait annoncé une indexation future du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) pour les aînés, ce changement ne représentera que **48 \$ en aide supplémentaire pour les aînés les plus pauvres l'an prochain**.¹

Dans les six dernières années, le gouvernement provincial n'a pris aucune mesure pour actualiser sa stratégie provinciale de réduction de la pauvreté. En 2018, il **a annulé le projet pilote portant sur le revenu de base** et n'a accepté d'**indexer les prestations d'aide sociale et pour personnes handicapées** (deux articles en anglais seulement) que lorsqu'il s'est retrouvé en pleine crise d'abordabilité. Toutefois, la hausse de 5 % du soutien – inférieure au taux d'inflation de 2022 – **est loin d'avoir suffi à compenser les années d'érosion** (en anglais seulement) du niveau de vie des citoyens les plus pauvres de l'Ontario.

Au cours des quatre années écoulées entre 2018 et 2022, juste avant que le gouvernement provincial annonce que les mesures de soutien seraient indexées, les Ontariens les plus pauvres dépendant de l'aide sociale provinciale ont subi une réduction d'environ 10 à 11 % de leur niveau de vie en raison du refus du gouvernement provincial de rendre les mesures de soutien plus adéquates (voir le tableau 1).

TABLEAU 1 : REVENUS D'AIDE SOCIALE EN ONTARIO ENTRE 2018 ET 2022, EN DOLLARS CONSTANTS (2022))^[2]

	ADULTE VIVANT SEUL RECEVANT DES PRESTATIONS DU PROGRAMME ONTARIO AU TRAVAIL	ADULTE VIVANT SEUL BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES	MÉNAGE MONOPARENTAL AYANT UN ENFANT RECEVANT DES PRESTATIONS DU PROGRAMME ONTARIO AU TRAVAIL	COUPLE AVEC DEUX ENFANTS RECEVANT DES PRESTATIONS DU PROGRAMME ONTARIO AU TRAVAIL
2018	11 520 \$	17 860 \$	25 633 \$	37 021 \$
2022	10 253 \$	15 871 \$	23 102 \$	33 368 \$
Variation en \$	-1 268 \$	-\$1 989 \$	-\$2 531 \$	-3 652 \$
Variation en %	-11,0 %	-11,1 %	-9,9 %	-9,9 %

Le bilan du gouvernement ontarien en matière de logement est, au mieux, mitigé. Bien que la province ait mis sur pied un groupe de travail sur l'abordabilité du logement il y a plusieurs années, elle n'a pas encore adhéré à **la grande majorité des recommandations stratégiques générales du groupe de travail** (en anglais seulement).

^[1] À compter de juillet 2024, la prestation maximale du RRAG passera de **83 \$ à 87 \$ par mois**. En 2025, elle sera indexée en fonction de l'inflation. On s'attend à ce que 100 000 aînés de plus deviennent admissibles au programme à la suite des changements apportés aux dispositions de récupération complète du revenu de source externe, bien que cela n'ait pas été expliqué en détail dans le document accompagnant le budget et qu'il n'est pas clair si les personnes admissibles recevront un réel soutien.

^[2] Adapté des données compilées par Maytree dans son **rapport Welfare in Canada 2023**.

Le gouvernement a toutefois mis en œuvre un [certain nombre de réformes](#) (en anglais seulement) dont les suivantes :

- Encourager davantage d'aménagement d'infrastructures municipales pour permettre l'aménagement et la préparation de sites de logements. Le récent budget de l'Ontario [prévoyait jusqu'à 1,8 milliard de dollars pour aider les municipalités à financer cette infrastructure](#).
- Réduire [le coût de construction de logements abordables](#) (en anglais seulement), en partie en réduisant de 25 % les droits d'aménagement associés à ces projets.
- [Mettre en œuvre des réformes de gouvernance](#) afin que les villes puissent apporter plus facilement et rapidement des changements aux politiques d'offre de logements.
- [Créer la Banque de l'infrastructure de l'Ontario](#) pour encourager les investissements dans le transport en commun, les routes et le logement.
- Instaurer une [version provinciale du Fonds fédéral pour accélérer la construction de logements](#) afin d'aider à récompenser les villes qui prévoient accroître l'offre de logements. Cela répond en partie à l'une de nos recommandations de l'an dernier, mais nous avons recommandé de mettre davantage l'accent sur le logement abordable.
- Apporter des changements au [processus d'obtention de permis pour l'aménagement de logements secondaires](#).
- Supprimer la portion provinciale de la TVH sur les logements locatifs neufs admissibles, ce qui [reflète les mesures prises par le gouvernement fédéral](#).

La province n'a pas offert le même traitement aux immeubles à locataires multiples ni mis en place des cibles d'intensification, même douces, comme le [droit à des quadruplex](#) (en anglais seulement). Grâce à cet ensemble mixte de mesures, l'Ontario est [encore loin](#) (en anglais seulement) de son objectif de construire plus de 1,5 million de logements supplémentaires d'ici 2031 afin de rétablir l'abordabilité générale du marché immobilier. Et, malgré la crise du logement actuelle, le gouvernement provincial n'a annoncé, dans son récent budget, aucun nouveau fonds ni aucune nouvelle cible pour la construction de logements abordables avec services de soutien au loyer. Le budget lui-même prévoit qu'il manquera à la province près de [40 000 unités par rapport au nombre fixé](#) pour cette année (en anglais seulement) si on veut atteindre l'objectif de 1,5 million d'ici 2031.

Le manque d'efforts du gouvernement provincial en matière de logement très abordable est clairement illustré par le fait qu'il a mis de l'avant un ensemble de mesures permettant d'atteindre seulement 6 % de l'objectif de 2024-2025 dont il avait précédemment convenu avec le gouvernement fédéral comme condition du financement fédéral en matière de logement. Par conséquent, [le gouvernement fédéral a menacé de retirer ce financement](#) (en anglais seulement) et de le redéployer éventuellement dans d'autres initiatives à plus grande incidence pour la construction de logements abordables. L'Ontario [n'a pas adopté un contrôle exhaustif des loyers](#) (en anglais seulement), et [le premier ministre a même rejeté les efforts de coopération avec le gouvernement fédéral](#) (en anglais seulement) concernant une déclaration des droits des locataires.

Malgré l'absence de mesures de réforme de l'aide sociale, [l'Ontario continue d'avoir l'un des salaires minimums les plus élevés au pays](#) grâce aux réformes adoptées par l'ancien gouvernement provincial, qui sont demeurées en place sous la gouverne du premier ministre Ford. Toutefois, elle est toujours à la traîne pour ce qui est du salaire minimum fédéral et demeure bien en deçà des niveaux considérés comme viables. De plus, [le rythme des gains salariaux réels est lent](#) (en anglais seulement) en Ontario et dans l'ensemble du Canada, et ce, depuis des années. Ce constat met en lumière la triste réalité selon laquelle avoir un emploi n'est pas une garantie de sécurité économique dans le contexte de la crise de l'abordabilité actuelle.

Comme dans toutes les provinces, les banques alimentaires de l'Ontario constatent une augmentation importante de la demande pour leurs services. Entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, [les banques alimentaires de l'Ontario ont enregistré une croissance du recours à leurs services de 38 %](#) (en anglais seulement), pour un total de plus de 800 000 visites uniques. C'est donc l'équivalent d'un Ontarien sur 19 qui a recours aux services alimentaires d'urgence.

Ces statistiques soulignent à quel point il est crucial que la province prenne des mesures concertées pour améliorer le niveau de vie des résidents les plus vulnérables de la province, dont un nombre croissant d'entre eux occupent un emploi.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILITÉ

1. **Établir un objectif clair de réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2015.**

AUCUN PROGRÈS

L'Ontario n'a pas d'objectif clair pour mesurer le succès global de la réduction du nombre de résidents vivant dans la pauvreté. Bien que la stratégie actuelle de la province comprenne des indicateurs pour accroître le taux d'emploi et réduire le nombre de dossiers d'aide sociale, ceux-ci ne garantissent aucun degré de succès en ce qui concerne la réduction globale de la pauvreté.

TRAVAIL DÉCENT

2. **Doubler le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) pour les Ontariens qui gagnent moins de 50 000 \$ et viser à harmoniser l'Allocation canadienne pour les travailleurs à ce dernier.**

AUCUN PROGRÈS

Depuis son lancement en 2018, le CIPFR et l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) récemment bonifiée ont offert un soutien supplémentaire substantiel aux travailleurs admissibles qui font la transition vers un emploi à faible salaire ou à temps partiel. Pour renforcer ces mesures incitatives, la province devrait utiliser les gains fiscaux découlant de la forte reprise du marché du travail post-COVID-19 pour doubler le CIPFR afin qu'il atteigne 1 700 \$, en mettant surtout l'accent sur l'aide aux travailleurs qui gagnent moins de 50 000 \$.

Afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux mesures de soutien, le gouvernement de l'Ontario devrait également collaborer avec le gouvernement fédéral pour harmoniser la conception des programmes. L'ACT, par exemple, se concentre principalement sur le revenu d'emploi (tout comme le CIPFR) plutôt que sur le revenu net ajusté, de sorte que les deux prestations sont pleinement cumulables. L'harmonisation de la conception des programmes permettrait à une personne qui travaille 20 heures par semaine ou moins au salaire minimum d'en bénéficier pleinement, avec près de 3 300 \$ par année en soutien combiné, et ce, sans réduction.

3. **Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes qui participent au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) de travailler et d'accumuler de l'argent.**

AUCUN PROGRÈS

Bien que la province ait récemment apporté des modifications bien accueillies pour augmenter le montant qu'un bénéficiaire du POSPH peut conserver s'il trouve du travail (qui est passé de 200 \$ à 1 000 \$ par mois), toute rémunération supérieure à ce niveau est toujours récupérée à un taux de 75 %. À tout le moins, la province devrait réduire cette disposition de récupération à 50 %, ce qui serait conforme à la règle actuelle d'exemption de gains du programme Ontario au travail. Cela améliorerait la capacité des personnes qui reçoivent le POSPH à chercher et à trouver un emploi si elles sont en mesure de le faire, en plus de les inciter à le faire.

4. **Moderniser le programme Ontario au travail et le POSPH.**

AUCUN PROGRÈS

En prévision de l'incidence importante de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées à venir sur le filet de sécurité sociale du Canada, le gouvernement de l'Ontario devrait entreprendre un examen semblable des prestations provinciales pour améliorer la pertinence et la simplicité du processus de demande afin qu'elles offrent un soutien viable qui encourage les personnes à trouver un emploi et à le conserver.

LOGEMENTS ABORDABLES

5. Bonifier le fonds provincial pour accélérer la construction de logements assorti de nouveaux incitatifs fiscaux et de subventions pour stimuler la construction de logements à vocation locative abordables.

EN COURS

Bien que l'Ontario ait mis sur pied un fonds provincial pour accélérer la construction de logements, cette mesure ne répond qu'en partie à notre recommandation connexe de l'an dernier. L'Ontario doit axer le Fonds pour l'accélération de la construction de logements sur une plus grande abordabilité afin de répondre aux besoins des personnes à faible revenu et des travailleurs pauvres. Les promoteurs des marchés privés peinent à suivre la demande croissante, car la hausse des taux d'intérêt a eu des répercussions sur les options de financement. La modification de l'orientation du Fonds pour l'accélération de la construction s'appuierait sur les économies réalisées grâce à l'élimination de la TPS provinciale sur les nouvelles constructions de logements à vocation locative. Par exemple, cela pourrait comprendre l'établissement d'une catégorie de déduction pour amortissement améliorée et limitée dans le temps pour les logements à vocation locative afin que les promoteurs puissent récupérer plus rapidement leurs dépenses en capital. En échange, l'Ontario fixerait de solides conditions pour accroître la combinaison de logements abordables et de logements aux coûts inférieurs à ceux du marché afin d'améliorer l'abordabilité. Ces mesures pourraient également être jumelées à d'autres investissements de subventions pour faciliter l'acquisition de terrains.

6. Établir un fonds ontarien de protection et d'acquisition de logements.

AUCUN PROGRÈS

Si les Ontariens veulent avoir des logements abordables, les fournisseurs de logements sans but lucratif et coopératifs de la province doivent être en mesure d'acquérir des terrains et des propriétés – souvent le coût le plus important du projet – à moindre coût et rapidement. La stratégie de la province visant à accélérer la construction d'un plus grand nombre de logements a facilité les premières étapes dans ce sens en exemptant les projets de construction de logements abordables des droits d'aménagement. Cette stratégie doit être appuyée rapidement par la province, qui doit offrir du financement et des terrains pour que les projets puissent aller de l'avant. Nous recommandons qu'un volet d'acquisition et d'aménagement d'au moins 800 millions de dollars soit consacré aux fournisseurs de logements abordables. Le Community Housing Fund Program de la Colombie-Britannique, un investissement de 3,3 milliards de dollars visant à créer 20 000 logements abordables, pourrait servir de modèle pour un tel programme en Ontario.

7. Demander aux villes de l'Ontario d'investir leurs fonds disponibles dans le logement abordable.

NOUVEAU

Les villes ontariennes disposent d'importantes réserves et de liquidités qui pourraient servir à la construction de logements abordables. En 2022, les municipalités de l'Ontario disposaient de 2 milliards de dollars de plus en liquidités qu'avant la pandémie, et les réserves pour les droits d'aménagement étaient suffisamment grandes pour que Toronto et Ottawa puissent dépenser pendant des années (en anglais seulement) sans avoir à percevoir de nouveaux revenus. Même avec la récente réduction des droits d'aménagement pour les logements abordables, il reste encore beaucoup de place pour des investissements supplémentaires. La province devrait demander aux municipalités de présenter un plan de déploiement des réserves excédentaires sur une période de cinq ans, soit par une plus importante réduction des droits d'aménagement des logements abordables ou par un co-investissement direct des réserves dans des projets de logement abordable ou dans des services de santé et à la personne connexes afin de contribuer à ce que les résidents les plus vulnérables parviennent à se loger.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



2024
QUÉBEC



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	37,7 %	B-	B+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,5 %	F	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	13,5 %	C	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	44,4 %	D	C
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,6 %	C+	D+



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	6,6 %	C+	A-
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	89 %	A	A
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	69 %	C	C
Taux de chômage	5,0 %	D+	C
Taux d'insécurité alimentaire	15,7 %	B	A-



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	20,8 %	C+
Niveau de vie inadéquat	30,2 %	C-



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	B	B

CONTEXTE

Si le Québec demeure au premier rang au pays au niveau des mesures de réduction de la pauvreté, l'écart qui le sépare des autres provinces se rétrécit. Le Québec doit mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté en 2024 et continuer de faire preuve de leadership dans le secteur.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Québec a obtenu une note globale de D+ dans cette section, soit une note inférieure par rapport au C obtenu en 2023. La province a donc cédé sa première place dans cette section à l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, elle est à égalité avec le Manitoba pour la deuxième meilleure note parmi toutes les provinces.

Le Québec a obtenu une note de B- par rapport à l'indicateur La situation des gens est moins bonne que l'an dernier, soit la note la plus élevée de toutes les provinces, mais il s'agit d'une baisse par rapport au B+ reçu en 2023. Plus du tiers des ménages ont répondu que leur situation était pire que l'année précédente. C'est mieux que dans le reste du Canada, mais le nombre est encore trop élevé.

Le Québec a connu de fortes baisses par rapport à deux indicateurs : Les personnes allouent plus de 30 % de leurs revenus au logement et Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie. Les notes par rapport à ces indicateurs sont passées de D+ et C- à F et D, respectivement. Un peu plus de quatre résidents du Québec sur dix ont répondu qu'ils consacraient 30 % ou plus de leur revenu mensuel aux coûts de logement. Toutefois, cela correspond à la moyenne par rapport aux autres provinces, ce qui indique clairement le problème systémique de logements inabordables présent partout au pays.

L'un des points positifs pour le Québec est l'amélioration de la note relative au pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du logement, qui est passé de D+ à C+. Toutefois, le taux n'est passé que de 57,2 % à 54,6 %, ce qui signifie que plus de la moitié des revenus de certaines personnes sont encore consacrés à des dépenses fixes. Cela est particulièrement préoccupant compte tenu du pourcentage de personnes qui allouent plus de 30 % de leur revenu au logement. Après avoir payé leurs produits essentiels, de nombreuses personnes dans la province se retrouvent avec très peu de revenus, voire pas du tout, chaque mois.

Comparativement aux provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, le Québec obtient la note la plus élevée pour tous les indicateurs, à l'exception du pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes, où il obtient une note de C+ alors que la Colombie-Britannique obtient un B. Toutefois, bien que le Québec s'en sorte assez bien par rapport à toutes les autres provinces, les conditions de vie dans la province ont diminué au cours de la dernière année et la qualité de vie des résidents est probablement moins bonne.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Québec a obtenu une note globale de B- dans cette catégorie, ce qui représente une légère baisse par rapport au B+ reçu en 2023. Le rendement du Québec dans cette catégorie est de loin le meilleur au pays. C'est la seule province à recevoir une note supérieure à D-. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie.

Cette différence de rendement peut s'expliquer par les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire nettement plus faibles du Québec. À 6,6 %, le taux de pauvreté au Québec est inférieur de 3,1 points de pourcentage à celui de l'Alberta, qui affiche le deuxième taux le plus faible, et représente environ la moitié du taux de pauvreté de la Nouvelle-Écosse (13,1 %), où le taux de pauvreté est le plus élevé parmi les provinces.

Le Québec connaît un taux d'insécurité alimentaire inférieur de 10 points de pourcentage à celui de la plupart des provinces. Pourtant, près d'un résident sur six vit de l'insécurité alimentaire et ce taux a légèrement augmenté dans la dernière année. Bien que ce taux soit relativement meilleur que partout ailleurs au pays, il demeure encore trop élevé.

Il convient de noter que le Québec est la seule province qui offre moins d'aide sociale aux adultes en situation de handicap vivant seuls qu'aux adultes vivant seuls jugés comme étant aptes au travail. C'est un domaine dans lequel la province pourra prendre des mesures pour s'améliorer au cours de la prochaine année.

Si le Québec a obtenu une note beaucoup plus élevée que le reste du pays, il est tout de même passé d'un B+ à un B-. Cela indique que même si le niveau de vie des résidents est plus élevé que celui des résidents du reste du Canada, les conditions sont en baisse.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, le Québec a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Il a reçu un C pour cette section, soit la deuxième note la plus élevée au pays après l'Île-du-Prince-Édouard et une note plus élevée que la note globale de D+ pour le Canada.

Le Québec a surpassé la Colombie-Britannique et l'Ontario, des provinces semblables, qui ont obtenu un D et un D+, respectivement.

Pourtant, un peu plus d'un cinquième des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, près d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : **PROGRÈS LÉGISLATIFS**

Le Québec reste en tête du pays en matière de réduction de la pauvreté et a pris des mesures importantes dans divers secteurs pour relever ses défis sociaux et économiques. En s'appuyant sur le financement du gouvernement fédéral, la province a mis en place des mesures énergiques non seulement pour augmenter la construction de logements et renforcer les droits des locataires, mais aussi pour augmenter la construction de logements abordables.

Principales mesures :

- Annonce d'un **financement de plusieurs milliards de dollars** pour soutenir la construction de **logements sociaux** et **abordables**, améliorer les **droits des locataires**, et favoriser l'accès aux logements étudiants.
- **Indexation des prestations d'aide sociale** pour l'année, bonification du **Régime de rentes du Québec** et **nouvelle réglementation** pour le régime.
- Augmentation du **salaire minimum**.
- Annonce de plusieurs nouveaux plans de soins, dont deux nouveaux accords bilatéraux sur la santé avec le gouvernement fédéral **pour améliorer l'ensemble des soins de santé**, et un nouveau **plan d'action quinquennal pour l'enfance**.
- Réponse aux préoccupations liées à l'insécurité alimentaire avec un investissement de **16,4 millions de dollars dans 25 projets d'infrastructure de BAQ (Banques alimentaires du Québec)** et une **aide d'urgence de 21 millions de dollars** à cinq organismes, dont BAQ.

En augmentant le salaire minimum et les prestations de retraite, en indexant les prestations de plus de 5 %, en investissant dans l'amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants et de leur coût, et en soutenant les municipalités, la province montre l'exemple en respectant son engagement à améliorer l'abordabilité. Toutefois, l'aide sociale n'est toujours pas indexée sur l'inflation, ce qui contribuerait pourtant à prévenir l'érosion future des taux d'aide.

Les soins de santé constituent l'un des domaines dans lesquels la province a connu des difficultés, même si les nouveaux plans de santé pourraient grandement changer les choses. La province est à égalité avec les provinces de l'Atlantique pour ce qui est du **pire accès aux soins primaires**. En effet, près de 1 habitant sur 3 déclare ne pas avoir de fournisseur de soins primaires. Il existe des **preuves solides** que la mauvaise santé contribue à réduire les revenus et peut mener à la pauvreté.

Grâce aux mesures gouvernementales vigoureuses, les habitants du Québec continueront probablement de connaître les taux de pauvreté les plus faibles au pays.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Québec a obtenu un B pour cette section. Le gouvernement a mis en place des mesures législatives qui devraient entraîner des résultats positifs pour les résidents à faible revenu. Il doit toutefois agir davantage en matière de soins de santé pour s'assurer que la situation des habitants ne se détériore pas.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Selon notre sondage national, la réduction du coût des aliments, l'amélioration des soins de santé et le logement abordable sont les enjeux les plus importants liés à la pauvreté au Québec. Alors que le taux de pauvreté de 6,6 % au Québec était inférieur à celui de l'ensemble du Canada (9,9 %), de nombreux habitants de la province peinent encore à joindre les deux bouts. En 2023, le nombre d'utilisateurs des banques alimentaires du Québec a presque doublé par rapport à 2019.

Malgré cette augmentation massive du recours aux banques alimentaires par rapport à 2015, la province a atteint ou dépassé le rythme de réduction de la pauvreté du reste du Canada pour pratiquement tous les groupes démographiques, un exploit qui souligne le leadership considérable dont le Québec a fait preuve en matière d'établissement de politiques solides et crédibles pour réduire la pauvreté. Bien que cette section du rapport détaille les points à améliorer, de nombreuses autres provinces peuvent voir dans le Québec une source d'inspiration pour l'élaboration de politiques de premier ordre.

Les taux de pauvreté des enfants, des jeunes et des personnes âgées au Québec demeurent semblables ou inférieurs aux moyennes nationales.

Comme dans une grande partie du pays, les personnes vivant seules sont confrontées à un taux de pauvreté beaucoup plus élevé que les autres groupes, soit environ 17 %. Bien qu'il s'agisse de 4 points de pourcentage de moins que la moyenne nationale, ce taux demeure élevé et inacceptable. De même, le taux de pauvreté est de 10 % chez les familles monoparentales. Bien que ce taux soit inférieur à la moyenne nationale, il est également supérieur de près de 8 points de pourcentage au taux des ménages biparentaux.

95 %

des Québécois pensent qu'il est important de réduire le coût des aliments pour lutter contre la pauvreté

Le nombre d'utilisateurs de banques alimentaires du Québec en 2023 a presque **DOUBLÉ** par rapport à 2019

34 %

des ménages québécois consacrent plus du tiers de leur revenu au logement et aux services publics

4 RÉSIDENTS non permanents

SUR 10

au Québec vivent dans la pauvreté, soit six fois plus que le taux provincial

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et des services au Québec a augmenté de 4 %, comparativement à 3,4 % dans l'ensemble du Canada, selon l'Indice des prix à la consommation.

Le Québec a connu une augmentation de 5,7 % du prix des aliments, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 5 %. Il est toutefois important de noter que l'inflation des prix alimentaires s'est considérablement atténuée en 2024 dans la province, après avoir été la deuxième plus élevée au pays l'année précédente. Compte tenu du nombre de personnes au Québec qui estiment qu'il est important de réduire le coût des aliments (95 %), de nombreux ménages sont probablement encore aux prises avec cette augmentation historique, malgré le récent ralentissement de la croissance des prix.

Toutefois, le marché du logement au Québec est l'un des plus abordables au pays, et seulement 3,5 % des ménages sont considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Malgré tout, certaines pressions s'accumulent sous la surface. Le coût moyen du logement a augmenté de 6,8 % au Québec, alors qu'à l'échelle nationale, il a augmenté de 6 %. Toutefois, certains coûts liés au logement ont connu des hausses plus élevées. Par exemple, le coût de propriété d'un logement au Québec a augmenté de 8,2 %, soit la plus forte hausse parmi les provinces.

Parallèlement, le coût global des loyers a augmenté de 6,8 % au Québec. Cette hausse est inférieure à la moyenne nationale, mais elle a tout de même un effet néfaste sur de nombreux ménages. Plus des deux tiers des usagers des banques alimentaires de la province étaient des locataires. Les locataires représentent une petite partie de la population, mais ils sont largement surreprésentés dans les banques alimentaires.

Entre 2016 et 2023, le parc total de logements sociaux avec service de soutien au loyer a augmenté de 8,1 %, soit environ un tiers de moins que la moyenne nationale de 12 %. Cela reflète un manque de financement systématique et de stratégie politique à l'échelle provinciale pour stimuler la construction de logements abordables supplémentaires.

Dans l'ensemble, la proportion de personnes au Québec qui affirment que la création de logements abordables est importante pour elles est 4 % plus élevée que la moyenne nationale.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU QUÉBEC

Le Québec est aux prises avec des disparités socioéconomiques, des clivages linguistiques et des difficultés liées à l'intégration des immigrants. Les communautés autochtones, les personnes racisées et les groupes marginalisés sont confrontés à des obstacles en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux. Bien que la tendance des taux de pauvreté inférieurs à la moyenne se confirme dans l'ensemble des communautés racisées au Québec, ces dernières affichent encore des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que les communautés non racisées.

À titre d'exemple, le taux de pauvreté est de 8 % chez les Autochtones, de 14,5 % chez les immigrants récents, de 39,2 % chez les résidents non permanents et de 12 % pour l'ensemble des personnes racisées au Québec. Lorsqu'on compare ces chiffres au taux de pauvreté moyen de 6,6 % à l'échelle de la province, il est clair qu'il faut agir pour réduire les inégalités qui existent entre les communautés racisées et non racisées.

Au Québec, le pourcentage de ménages racisés qui allouent plus de 30 % de leur revenu au loyer et aux services publics (34 %) est presque le même que celui des ménages non racisés (33 %). Toutefois, certains groupes, notamment les résidents chinois et d'Asie occidentale, sont beaucoup plus susceptibles de consacrer plus de 30 % de leur revenu au loyer et aux services publics (49 % et 48 %, respectivement). Le taux de ménages autochtones qui dépensent ainsi plus de 30 % de leur revenu est inférieur de 3 points de pourcentage à celui des ménages non autochtones de cette province.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Le taux d'activité dans la province est relativement élevé dans l'ensemble de la population active. Toutefois, les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 10 % des jeunes du Québec étaient dans cette situation comparativement à 11 % dans l'ensemble du Canada. L'éducation est un facteur essentiel pour protéger la population contre la pauvreté. Parmi les adultes du Québec âgés de 25 à 64 ans, 14,5 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent, ce qui est supérieur au taux national de 11,6 %. Le taux était toutefois plus élevé chez les hommes au Québec, soit 17,3 %.

De plus, environ un usager des banques alimentaires sur cinq dans la province faisait partie de la population active. Ce nombre n'a cessé de croître depuis plusieurs années et indique que le coût de la vie au Québec, et même dans l'ensemble du Canada, dépasse largement la hausse des salaires.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La pauvreté et l'insécurité alimentaire au Québec sont les plus faibles au Canada, notamment grâce à des décennies d'efforts stratégiques soutenus des gouvernements provinciaux successifs. Bien que ces efforts aient positionné le Québec comme un chef de file en matière de réduction de la pauvreté, la province ne doit pas se reposer sur ses lauriers.

Le Québec a été la première juridiction canadienne à établir une stratégie de réduction de la pauvreté. Cette stratégie a été présentée il y a plus de 20 ans et est mise à jour tous les cinq ans. La stratégie révisée pour 2024-29 devrait être publiée plus tard cette année.

Depuis le début de la crise d'abordabilité, le gouvernement provincial a mis l'accent sur trois mesures clés :

- **30 milliards de dollars sur sept ans** sous forme de soutien financier et de mesures de réduction des impôts.
- Une augmentation importante du salaire minimum depuis 2022.
- Un **plan d'investissement de 1,7 milliard de dollars pour construire environ 8 000 unités** de nouveaux logements abordables.

Ces mesures permettront d'alléger une partie du fardeau que vit la population à faible revenu. Toutefois, elles ne correspondent pas aux ambitions des gouvernements précédents en matière de lutte contre la pauvreté. La grande majorité du programme de soutien financier du gouvernement prend la forme de réductions d'impôt qui aident les ménages à revenu moyen et supérieur, **même si les personnes à faible revenu ont connu la baisse la plus importante du niveau de vie pendant cette période.** Seulement 1 % des 30 milliards de dollars alloués ont été affectés à l'augmentation des allocations de logement, ce qui soutiendrait les personnes les plus vulnérables de la province à un moment où l'abordabilité du logement s'est considérablement aggravée.

L'approche du gouvernement en matière d'investissements dans le logement a été tout aussi décevante. Les frais de logement pourraient bien être beaucoup plus abordables au Québec que dans les autres provinces, mais les investissements sont aussi insuffisants pour créer une nouvelle offre de logements abordables. À un moment où l'écart d'offre de logements au Québec augmente plutôt que diminue, la province ne dispose pas d'un cadre solide à long terme pour stimuler la construction de nouveaux logements abordables.

L'annonce, l'automne dernier, d'un plan de construction de 8 000 logements a été largement motivée par le besoin politique d'égaliser les investissements fédéraux dans ce domaine provenant du **Fonds pour l'accélération du logement.** Les 8 000 logements que la province propose d'aider à construire correspondent à moins de 1 % de ce qu'estime nécessaire la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'ici 2030. Le plan ne prévoit pas non plus d'investissement soutenu au-delà de la période initiale, ce qui signifie que les municipalités et les organismes sans but lucratif ne peuvent pas prendre de décisions de planification à long terme. Si la province avait réaffecté ne serait-ce que 10 % de ses mesures de soutien financier à la construction de logements abordables, elle aurait été en mesure de soutenir près de 15 000 logements supplémentaires au cours des prochaines années.

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons exhorté la province à envisager d'instaurer un soutien financier ciblé qui pourrait, au fil du temps, se transformer en prestation alimentaire à faible revenu. Elle ne l'a pas fait, préférant plutôt verser un paiement ponctuel d'abordabilité de 500 \$ pour les familles gagnant moins de 100 000 \$. Toutefois, même si ces mesures de soutien temporaires prennent fin, le Québec continue d'offrir les **prestations d'aide sociale les plus généreuses** au pays.

Les paiements d'abordabilité, comme de nombreux autres crédits et déductions, ont été versés par le biais du régime fiscal et exigent que les résidents produisent une déclaration pour 2021. Le Québec a l'un des taux de non-déclaration les plus bas au pays. Environ 6 % de la population ne produit pas de déclaration de revenus et pourrait donc se voir refuser les prestations auxquelles elle pourrait avoir droit. L'an dernier, le gouvernement provincial a annoncé son intention de lancer un projet pilote pour encourager et aider les résidents à faible revenu à produire leur déclaration de revenus. Cela est conforme à l'objectif du gouvernement fédéral, mais semble fonctionner plus lentement. Selon le Québec, il faudra jusqu'à cinq ans pour évaluer si un système de déclaration automatique devrait être mis en place de façon plus systématique afin d'augmenter davantage les taux de déclaration pour tous les ménages.

Le budget provincial de 2024 prévoit un déficit de plus de 9 milliards de dollars, ce qui représente environ 1,5 % du PIB. En réponse, la province s'est engagée à effectuer un examen important des dépenses de programmes au cours des prochaines années dans l'espoir d'équibrer les comptes d'ici 2029-30. Bien que peu de détails sur cet examen des dépenses aient été communiqués à ce jour, il existe un risque que cet examen entraîne une diminution des investissements dans les politiques de réduction de la pauvreté dans un avenir rapproché.

Même si le Québec présente le plus faible niveau d'insécurité alimentaire modérée ou grave de toutes les provinces et de tous les territoires, la crise d'abordabilité a fait augmenter considérablement la demande dans les banques alimentaires et pour l'aide alimentaire d'urgence.

Une tendance alarmante observée par les banques alimentaires est le nombre croissant de visiteurs dont le revenu principal provient d'un travail n'arrivant plus à couvrir toutes leurs dépenses. Les banques alimentaires ont également constaté une augmentation de la demande de travailleurs saisonniers et temporaires qui travaillent dans des usines comme les usines d'emballage de poisson ou les fermes, ainsi que d'étudiants étrangers et de nouveaux immigrants.

Le gouvernement provincial avait déjà fourni une aide importante aux banques alimentaires, dont 23 millions de dollars l'an dernier, et il a récemment annoncé qu'il verserait 26 millions de dollars en 2024-2025. Bien que cette aide accrue soit la bienvenue, elle ne permet pas aux centres de planifier et de répondre aux besoins de leur clientèle locale; plus important encore, elle s'attaque aux symptômes de la pauvreté plutôt qu'à ses causes fondamentales.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILITÉ

1. **Élaborer une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté dans le but ambitieux de mettre fin à la pauvreté d'ici 2030.**

AUCUN PROGRÈS

Le Québec ayant réduit de près des deux tiers le taux de pauvreté, passant de 13,5 % en 2015 à 5,2 % en 2021, il pourrait le ramener à près de zéro. Mais cela nécessitera un leadership fort.

Un axe prioritaire précoce et réalisable de la stratégie pourrait être l'offre de prestations pour les familles. Le soutien du revenu provincial et les autres transferts correspondent déjà à 92 % du seuil de pauvreté fixé par la mesure du panier de consommation pour un couple avec deux enfants, et à 81 % pour les familles monoparentales avec un enfant.

LOGEMENTS ABORDABLES

2. **Accélérer la construction de logements locatifs abordables spécialisés.**

EN COURS

Bien que la province ait récemment annoncé de nouveaux investissements dans la construction de logements abordables, elle manque de financement soutenu à long terme ainsi qu'à une échelle qui fera une réelle différence. Nous recommandons de réserver trois milliards de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années. Cela équivaldrait à seulement 10 % de l'engagement actuel du gouvernement en matière de réductions d'impôt et de soutien financier et contribuerait à construire près de 15 000 logements de plus que ce que la province prévoit d'aider à construire actuellement.

Toute réduction d'impôt future devrait idéalement être axée sur les familles à faible revenu et donner lieu à un placement de 10 % dans le logement. Cela sera plus efficace à long terme pour favoriser une abordabilité financièrement responsable et économiquement avantageuse.

COÛT DE LA VIE ET TRAVAIL DÉCENT

3. **Faire du salaire minimum un salaire de subsistance.**

✓ NOUVEAU

Le salaire minimum au Québec est toujours inférieur d'au moins 1 \$ l'heure à celui de l'Ontario. Les récentes augmentations n'ont *pas suffi à le transformer en salaire de subsistance*. Le gouvernement du Québec devrait adopter une politique pour agir rapidement afin d'égaliser le salaire minimum en Ontario et travailler plus fort pour établir une politique de salaire de subsistance. Un salaire minimum égal à celui de l'Ontario permettrait d'augmenter considérablement le revenu des travailleurs à faible revenu sans compromettre la compétitivité ou l'emploi.

4. Élargir le perfectionnement des compétences et créer des voies d'accès aux métiers et aux bons emplois.

NOUVEAU

La province devrait élaborer une stratégie pour élargir considérablement les possibilités de perfectionnement et de recyclage des compétences pour les adultes qui ont déjà obtenu des niveaux d'apprentissage plus élevés. Pour appuyer notre recommandation d'accroître les investissements dans la construction de logements abordables, ce programme pourrait d'abord viser à encourager un plus grand nombre de travailleurs à se lancer dans les métiers de la construction. Cela contribuerait à créer davantage d'emplois bien rémunérés pour les travailleurs qui risquent de vivre dans la pauvreté et à établir une base solide d'abordabilité du logement dont toute la population peut bénéficier.

5. Établir la parité pour l'aide sociale aux personnes handicapées.

AUCUN PROGRÈS

Le Québec est la seule province au pays où les personnes handicapées reçoivent moins d'aide (près de 5 000 \$ de moins) que les personnes qui sont en mesure d'intégrer le marché du travail. Cet écart s'ajoute aux défis auxquels font déjà face les personnes handicapées. Nous recommandons à la province d'harmoniser les prestations d'aide aux personnes handicapées aux prestations d'aide aux personnes sans handicap.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



NOUVEAU-BRUNSWICK



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	42,1 %	C-	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer g	37,0 %	F	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	23,4 %	F	D+
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	35,7 %	C	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,3 %	D-	D-



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,9 %	F	C
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	31 %	F	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	43 %	F	F
Taux de chômage	7,8 %	F	D
Taux d'insécurité alimentaire	25,6 %	F	F



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	23,3 %	C-
Niveau de vie inadéquat	34,4 %	D



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	D	D

CONTEXTE

Bien que le Nouveau-Brunswick compte parmi les provinces les plus touchées, son gouvernement a hésité à mettre en place des stratégies de réduction de la pauvreté qui auront un impact réel et durable sur les résidents. Comme le démontre la première section de la fiche de rendement, les gens de la province éprouvent des difficultés. Comme les élections de 2024 approchent, les partis devront démontrer qu'ils considèrent la réduction de la pauvreté comme une priorité absolue.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Le Nouveau-Brunswick a obtenu une note globale de D dans cette section en 2024, soit une légère amélioration par rapport au D- obtenu l'an dernier. En 2023, il s'agissait de l'une des provinces ayant obtenu les résultats les plus faibles dans cette section, mais cette année, elle se situe dans la moyenne. La province a obtenu deux notes d'échec, l'une relative aux coûts de logement et l'autre relative à l'accès aux soins de santé.

Bien qu'elle ait tout de même obtenu un F par rapport à l'indicateur des personnes allouant plus de 30 % de leur revenu au logement, les chiffres réels ont légèrement diminué cette année par rapport à l'année précédente (37 % comparativement à 40,2 %), et la province arrive au deuxième rang, derrière l'Île-du-Prince-Édouard pour cet indicateur.

La note de C obtenue par la province concernant le caractère adéquat des mesures de soutien a été une surprise. Environ 36 % des personnes bénéficiant d'un soutien gouvernemental ont indiqué que les taux n'étaient pas suffisants pour suivre le coût de la vie, une amélioration par rapport aux 42,2 % de l'an dernier. Ce changement survient même si le Nouveau-Brunswick affiche les taux d'aide sociale les plus bas (voir section 2) parmi toutes les provinces.

Fait encourageant, le Nouveau-Brunswick est arrivé au deuxième rang après le Manitoba concernant le pourcentage de personnes qui se sentent moins bien que l'année précédente. Cela représente une autre amélioration par rapport à 2023, alors que 46,3 % des gens déclaraient se sentir moins bien que l'année précédente; en 2024, ce pourcentage était de 42,1 %. La note de la province est passée de D- à C- pour cet indicateur.

Dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang parmi les provinces maritimes. L'an dernier, la province était classée au dernier rang.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Le Nouveau-Brunswick a obtenu un F pour cette catégorie, ce qui représente une baisse par rapport au D- reçu par la province en 2023. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Bien que le pays ait très mal performé dans cette catégorie, le Nouveau-Brunswick est la seule province à avoir reçu un F pour chaque indicateur. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

Au Nouveau-Brunswick, plus d'un résident sur 10 (10,9 %) vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de près de 4,2 points de pourcentage par rapport à 2023. Le Nouveau-Brunswick a connu la deuxième plus forte augmentation du taux de pauvreté parmi les provinces; seule la Nouvelle-Écosse a connu une plus forte augmentation. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. Plus du quart des résidents (25,6 %) vivent une certaine insécurité alimentaire, comparativement à 22,7 % en 2023. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris le Nouveau-Brunswick, éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Le Nouveau-Brunswick a un niveau de vie comparable à la moyenne nationale, selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a reçu un D+ pour cette section, ce qui correspond à la note globale pour le Canada.

Le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang comparativement aux autres provinces de l'Atlantique semblables. Il a obtenu une note nettement supérieure à celle de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, qui ont tous deux obtenu des notes d'échec, mais inférieure à celle de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a obtenu la note la plus élevée au pays (C+).

Pourtant, près du quart des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu plus d'un tiers déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment pris certaines mesures pour atténuer les pressions exercées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans l'ensemble de la province. Bien que ses efforts méritent d'être salués, de nombreux écarts de financement subsistent et il ne fait pas grand-chose pour lutter efficacement contre les taux de pauvreté.

Principales mesures :

- Lancement d'un nouveau programme de *banque d'aide au loyer* pour aider les gens à éviter l'expulsion, d'un nouveau *Fonds pour la préconstruction et les infrastructures de logement, et d'un nouvel outil d'aménagement du territoire pour modifier les règlements de zonage et permettre* aux gouvernements locaux de rendre obligatoire pour les promoteurs l'inclusion de logements abordables dans les nouveaux développements.
- Instauration de changements pour les travailleurs à faible revenu, y compris une *augmentation du salaire minimum* et une *prestation unique pour les travailleurs*.
- Instauration de *nouvelles mesures pour aider les personnes âgées*, et augmentation permanente de la prestation pour personnes âgées à faible revenu, qui atteindra 600 \$.
- Plusieurs engagements importants en matière de soins de santé, dont une nouvelle *application de santé pour téléphone cellulaire*, la *modernisation des infrastructures* en santé ainsi qu'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral qui met l'accent sur l'amélioration globale des soins de santé, y compris l'amélioration des services en santé mentale et en toxicomanie.
- Réponse aux préoccupations liées à l'insécurité alimentaire grâce à l'élargissement des *programmes d'alimentation saine dans les écoles* en partenariat avec Food Depoy Alimentaire et à un financement pour *les banques alimentaires et les cuisines communautaires à hauteur de 2 millions de dollars*.

Le Nouveau-Brunswick a pris certaines mesures pour soutenir temporairement les locataires et encourager la construction de logements en mettant à jour les règlements de zonage et en augmentant le financement des infrastructures. Toutefois, l'absence de nouveaux projets d'envergure et de mesures de protection à plus long terme pour les locataires signifie que ces mesures risquent simplement de maintenir le statu quo plutôt que d'apporter des améliorations significatives. De plus, la province, qui dispose de l'aide sociale la moins généreuse au Canada, n'a que très peu mis l'accent sur la réforme de l'aide sociale.

Bien que le nouveau fonds pour le logement vise à faciliter l'accès à des logements abordables, il faudra des années avant que son impact sur les coûts ne se fasse sentir, en particulier pour les locataires. De plus, le Nouveau-Brunswick n'a toujours pas mis en place de véritable contrôle des loyers. En 2023, la province a commencé à permettre aux locataires de demander une augmentation progressive des loyers répartie sur plusieurs années si les propriétaires augmentaient le loyer au-delà du taux d'inflation. À l'origine, cette option était universellement offerte aux locataires confrontés à de telles augmentations, mais depuis 2024, elle a été modifiée au cas par cas. Ce changement a d'ailleurs été *critiqué par des groupes de défense des droits des locataires*. Le nouveau programme de banque d'aide au loyer est un moyen novateur de soutenir les locataires qui présentent un risque élevé d'augmentation inabordable, et nous avons hâte d'évaluer l'incidence de cette initiative. Des solutions adaptées comme celles-ci ne contribuent toutefois pas à résoudre la crise sous-jacente de l'abordabilité. On ne peut y mettre fin qu'en augmentant l'offre de logements abordables, qui a *diminué de 25 % entre 2016 et 2021*. Même si la province a dévoilé l'an dernier un plan de logement sur une période de 10 ans, l'absence de mesures significatives et de suivis soulève des inquiétudes quant à la stabilité à long terme des locataires.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Nouveau-Brunswick a obtenu un D pour cette section. Le gouvernement a mis en place quelques mesures mineures pour lutter contre la pauvreté en prenant certains engagements en matière de logement et en investissant dans l'accès aux soins de santé. Toutefois, il a largement échoué à adopter des lois qui s'attaquent à la pauvreté à long terme, notamment en matière de logement et d'aide sociale. S'il ne change pas de cap, la situation financière des habitants risque de s'aggraver.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Environ 11 % des gens du Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté. Cela représente une augmentation de plus de quatre points de pourcentage (de 6,7 % à 10,9 %) en une seule année (de 2021 à 2022).

Lorsqu'elles ont dû classer les mesures de réduction de la pauvreté selon leur niveau d'importance, les personnes du Nouveau-Brunswick ont attribué aux programmes d'alimentation scolaire et aux services de garde d'enfants abordables 8 et 9 points de pourcentage de plus que le reste du Canada, respectivement.

Ce résultat est probablement directement lié au taux provincial de pauvreté infantile de 10,3 %, qui est nettement plus élevé que le taux national de 8,5 %. Parmi les familles monoparentales dirigées par des mères, la pauvreté est également plus élevée au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs au Canada, soit 17,5 % contre 14,4 %, respectivement.

Le taux de pauvreté chez les familles monoparentales dans l'ensemble est étroitement lié aux coûts du logement, car les familles monoparentales de la province sont près de trois fois plus susceptibles de consacrer plus de 30 % de leur revenu au loyer et aux services publics que les couples avec enfants (10 %).

1 ENFANT
SUR **10**

au Nouveau-Brunswick
vit dans la
pauvreté

60 %

des résidents
affirment que les
programmes de
soutien au logement
abordable sont très
importants pour eux

2 FOIS PLUS

d'immigrants récents
au Nouveau-Brunswick
vivent dans la pauvreté
que les non-immigrants

78 %

des répondants
de la province
conviennent que la
réduction du coût
des aliments est un
enjeu très important

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et des services au Nouveau-Brunswick a augmenté de 2,9 %, ce qui est comparable à la hausse de 3,4 % observée pour l'ensemble du Canada. Bien que cela suggère que les pressions liées au coût de la vie pourraient s'atténuer plus rapidement dans la province, ce n'est pas le cas pour tous les produits essentiels.

En ce qui concerne la nourriture, le Nouveau-Brunswick a connu la deuxième plus forte augmentation du coût des aliments (après Terre-Neuve-et-Labrador), soit 6,9 %, tandis que l'ensemble du Canada a connu une hausse de 5 %. Cela explique probablement en partie pourquoi la province a l'un des taux d'insécurité alimentaire les plus élevés.

Dans cette optique, il n'est pas surprenant que 78 % des personnes du Nouveau-Brunswick, soit 9 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale, conviennent que la réduction du coût des aliments est un enjeu très important.

Fait encourageant, le coût du logement au Nouveau-Brunswick a augmenté beaucoup plus lentement qu'ailleurs au Canada : 3,1 %, soit la moitié de l'augmentation nationale. Toutefois, cela reflète probablement les bas prix des maisons et, par la suite, la baisse des dettes hypothécaires. À l'inverse, les coûts de location ont augmenté de 6,9 % d'une année à l'autre.

Dans l'ensemble, les locataires sont beaucoup plus aux prises avec la pauvreté que les propriétaires. Au Nouveau-Brunswick, plus de 60 % des usagers des banques alimentaires sont locataires, 31 % des habitants de la province ont de la difficulté à suivre la hausse des loyers et 59 % affirment que les programmes de réduction du coût du loyer sont très importants (10 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et le taux le plus élevé au pays).

De plus, 60 % des résidents affirment que les programmes de soutien au logement abordable sont très importants pour eux (7 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et le taux le plus élevé au pays).

Malgré les données qui nous indiquent que les personnes du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés considérables en matière de logement, seulement 4 % des ménages de la province ont des besoins impérieux en matière de logement, un pourcentage équivalant à près de la moitié du taux national (7,2 %), malgré une diminution du nombre de logements locatifs dont le prix est inférieur à 750 \$ par mois. De plus, le taux de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement a diminué de près de 40 % chez les ménages qui louaient entre 2018 et 2021 (passant de 15,5 % à 9,5 %), soit une baisse presque trois fois plus rapide que celle de la moyenne nationale.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les immigrants partout au pays sont confrontés à des taux de pauvreté plus élevés que les groupes non immigrants. Au Nouveau-Brunswick, les taux de pauvreté chez les immigrants sont pires que ceux de la moyenne nationale, particulièrement chez les immigrants récents, qui affichent un taux de pauvreté de 22 % au Nouveau-Brunswick comparativement à 16 % à l'échelle nationale. Alors que l'immigration prend de l'ampleur dans la province, le Nouveau-Brunswick devra trouver de nouvelles stratégies pour aider les immigrants afin d'éviter une augmentation des taux de pauvreté.

Le taux de pauvreté chez les personnes racisées du Nouveau-Brunswick était nettement plus élevé (20,3 %) que le taux national (12,1 %) en 2021. De plus, la majorité (76 %) des personnes racisées au Nouveau-Brunswick étaient des immigrants de première génération (nés en dehors du Canada) qui affichaient un taux de pauvreté de 23,4 %, ce qui est supérieur au taux national de 14,1 %.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 15 % des jeunes du Nouveau-Brunswick se trouvaient dans cette situation, comparativement à 11 % dans l'ensemble du Canada. Comme la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante, il est primordial que la province réduise ce taux et s'assure que les jeunes adultes intègrent le marché du travail.

Il convient de préciser que le salaire minimum semble être une grande préoccupation pour les personnes du Nouveau-Brunswick. En effet, 54 % des ménages affirment qu'il est important pour eux d'augmenter le salaire minimum. Cela représente 8 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

En 2020, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030, emboîtant le pas au gouvernement fédéral. Bien qu'elle ait temporairement atteint cet objectif pendant la pandémie, entre autres grâce au soutien du revenu du gouvernement fédéral lié à la COVID-19, la province n'a pas fait assez d'efforts au cours des deux dernières années pour prolonger ce progrès. Le Nouveau-Brunswick continue plutôt de fortement miser sur les initiatives mises en place dans les premiers jours de la pandémie, qui indexaient les prestations d'aide sociale et des taux de salaire minimum.

Au cours des deux dernières années, le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation démographique historique. Entre 2021 et 2023, près de 50 000 personnes en provenance du reste du Canada et de l'étranger sont arrivées dans la province. L'augmentation de la population au cours de cette période a été supérieure à la croissance totale des 29 années précédentes. Cet accroissement inégalé de la population a stimulé une activité économique et des recettes fiscales importantes, ce qui a engendré au budget provincial un excédent de 1 milliard de dollars l'an dernier, comparativement aux 777 millions de dollars de l'année précédente. Plutôt que de réinvestir la somme dans les services essentiels, le soutien et les infrastructures, le gouvernement l'a majoritairement utilisée pour réduire les impôts et rembourser la dette. Le dernier budget provincial prévoit un excédent beaucoup plus faible de 41 millions de dollars, mais le passé donne à penser qu'il sera probablement beaucoup plus élevé.

La croissance démographique a également mis à rude épreuve le parc de logements. L'an dernier, nous avons recommandé au gouvernement d'accélérer la construction à 500 unités annuellement, l'objectif étant de construire 2500 logements abordables d'ici 2025 afin de remédier à la baisse importante du parc de logements abordables dans la province.

La construction de plus de 8500 unités a été commencée au cours des deux dernières années, mais cela n'est pas suffisant pour suivre le rythme de l'augmentation démographique. Si cette situation n'est pas corrigée, elle pourrait nuire aux progrès du Nouveau-Brunswick en matière d'abordabilité du logement et entraîner des hausses de loyer pour les personnes à revenu fixe qui sont déjà vulnérables durant ces temps de pénurie de logements. La province s'est aussi opposée aux efforts de défense des intérêts visant à rétablir le plafond de loyer instauré pendant la pandémie. Elle a plutôt opté pour un objectif ambitieux qui visait à plafonner l'augmentation de loyer à 2,5 % par année, une résolution qui n'a pas été accomplie l'an dernier.

Le dernier budget provincial comprend de nouveaux investissements importants dans le logement abordable, en s'appuyant sur la création d'une banque d'aide au loyer qui aide à fournir des suppléments au loyer ciblés afin de prévenir les expulsions, ainsi que l'instauration d'une subvention directe au locataire pour les aînés à faible revenu. La province prévoit investir un montant très modeste d'environ 30 millions de dollars pour appuyer diverses initiatives relatives à des travaux de réparation et de construction, bien que les effets de cette mesure visant à accélérer de nouveaux développements soient incertains et potentiellement minimes à court terme.

En 2023, la province a lancé une nouvelle stratégie sur le logement qui comprend des investissements supplémentaires dans la construction de logements abordables, et la création d'une prestation provinciale transférable modeste en matière de logement ainsi que d'une banque d'aide. Toutefois, la nouvelle stratégie ne s'engage qu'à construire 800 unités au cours des trois prochaines années, ce qui est loin de répondre à la demande.



La création d'un supplément au loyer transférable est honorable et représente une étape constructive qui s'appuie sur les pratiques exemplaires d'autres provinces, comme le Manitoba et la Colombie-Britannique. Bien que la prestation n'ait pas encore été instaurée, il sera important de veiller à ce qu'elle soit largement accessible aux personnes à faible revenu. La [prestation d'aide au loyer versée directement au locataire](#) proposée vise à aider jusqu'à 3000 ménages annuellement, avec un soutien de 22 millions de dollars. Bien qu'utile, il s'agit d'un soutien bien modeste.

En réponse à la crise actuelle du coût de la vie, la province a récemment instauré une [prestation unique de 300 \\$ pour les ménages à faible revenu](#) appelée la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Cette mesure répond partiellement à l'une de nos recommandations de l'an dernier, qui incitait la province à bonifier et à rendre permanente sa prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture. Toutefois, [la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick n'est offerte qu'aux résidents dont le revenu familial de travail est d'au moins 3000 \\$ par année](#), ce qui exclut les personnes plus vulnérables ou celles qui reçoivent de l'aide sociale prolongée. La province a également augmenté la prestation aux personnes âgées à faible revenu [de 400 \\$ à 600 \\$](#). Cette prestation est principalement destinée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent déjà le Supplément de revenu garanti ou l'allocation fédérale aux survivants.

Des élections provinciales auront lieu au Nouveau-Brunswick cet automne. Il est impératif que tous les partis privilégient les efforts de réduction de la pauvreté dans leur programme électoral afin de démontrer une volonté généralisée de mettre fin à la pauvreté systémique.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

- 1. Réviser la Stratégie de réduction de la pauvreté dans les 120 jours suivant l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement.**

NOUVEAU

La province doit profiter de l'augmentation importante des recettes publiques reçues au cours des deux dernières années et investir dans une Stratégie de réduction de la pauvreté révisée. Un plan pour celle-ci devrait être déposé dans les 120 jours suivant l'assermentation du prochain gouvernement provincial.

- 2. Consacrer une partie des excédents futurs à une croissance équitable.**

NOUVEAU

Bien que la province ait accumulé des excédents de près de deux milliards de dollars lors des deux derniers exercices financiers, les personnes néo-brunswickoises n'ont pas réellement tiré profit d'un réinvestissement dans les services et le soutien. La province devrait veiller à ce qu'au moins un tiers de tout excédent futur soit consacré aux efforts de lutte contre la pauvreté, à la construction de logements abordables et à la création de bons emplois.

- 3. Lutter contre la pauvreté chez les enfants et les personnes âgées.**

NOUVEAU

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, nous demandons au prochain gouvernement provincial d'accorder la priorité à la pauvreté infantile, particulièrement chez les familles monoparentales, et à la pauvreté chez les personnes âgées, surtout chez les adultes vivant seuls. Afin de réduire la pauvreté chez ces groupes, nous recommandons d'instaurer les mesures suivantes :

- Élargir l'admissibilité à la prestation pour personnes âgées à faible revenu à toutes les personnes âgées de la province qui reçoivent le crédit fédéral pour la TPS.
- Ajouter un supplément provincial à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour aider les ménages à faible revenu qui reçoivent le crédit fédéral maximal. Le programme de prestations pour enfants très efficace de la Nouvelle-Écosse serait un bon exemple à suivre.

LOGEMENTS ABORDABLES

- 4. Établir une politique officielle sur le contrôle des loyers.**

AUCUN PROGRÈS

Bien que la stratégie provinciale en matière de logement fixe un objectif théorique d'augmentation de loyer maximale de 2,5 %, elle ne s'appuie sur aucun soutien juridique ou politique. Ce constat est particulièrement inquiétant considérant la hausse de la demande de logements en raison d'un afflux massif de nouveaux arrivants et arrivantes.

- 5. Établir un programme de construction au Nouveau-Brunswick, inspiré du programme de prêts à faible coût que les gouvernements fédéral et de la Colombie-Britannique ont récemment mis à l'essai.**

NOUVEAU

Ce programme devrait viser la construction d'un mélange de logements abordables privés et publics, dans le but de construire 3000 logements au cours des trois prochaines années, soit presque quadrupler le niveau d'effort actuel du gouvernement provincial.

ÉDUCATION ET TRAVAIL DÉCENT

- 6. Élaborer une stratégie d'emploi et de formation jeunesse visant à réduire de 25 % le taux de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF) au cours des trois prochaines années.**

AUCUN PROGRÈS

Le Nouveau-Brunswick affiche l'un des niveaux d'études postsecondaires les plus faibles au Canada et le deuxième taux le plus élevé de jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF). Cette stratégie permettrait au Nouveau-Brunswick de se rapprocher des statistiques du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

- 7. Miser sur l'amélioration de la rémunération au travail et l'aiguillage des jeunes vers des métiers spécialisés.**

AUCUN PROGRÈS

Dans le cadre de la stratégie d'emploi jeunesse proposée, le Nouveau-Brunswick devrait envisager d'adopter un crédit d'impôt remboursable pour les ménages à faible revenu, inspiré du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) bonifié proposé en Ontario. Compte tenu du besoin de renforcer rapidement la capacité de logement, le Nouveau-Brunswick devrait instaurer une bourse d'apprentissage de plusieurs milliers de dollars en fonds pour les jeunes ni à l'emploi ni en formation qui sont retournés aux études pour apprendre un métier. Les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers un métier devraient également avoir accès à ce programme de bourse, qui leur permettrait d'obtenir un supplément équivalent à environ six mois de prestations.

SOUTIEN DU REVENU

- 8. Remanier la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.**

NOUVEAU

Compte tenu de la pression incessante et des difficultés que connaissent les personnes néo-brunswickoises en raison de la hausse du coût de la vie, nous recommandons à la province de privilégier l'amélioration d'une aide sociale adaptée. Malgré les gains récents obtenus grâce à l'indexation, les taux d'aide sociale au Nouveau-Brunswick demeurent parmi les plus bas au pays.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier r	52,2 %	F	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	28,2 %	A-	D
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	17,6 %	D	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	40,7 %	D+	A-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,3 %	C+	D



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	9,8 %	F	D+
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	64 %	C+	C+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	71 %	C+	C+
Taux de chômage	7,4 %	F	F
Taux d'insécurité alimentaire	28,6 %	F	F



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	20,7 %	C+
Niveau de vie inadéquat	28,1 %	B-



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	B	D

CONTEXTE

Après une année riche en mesures politiques à l'Î.-P.-É., les résidents peuvent espérer une haute du niveau de vie dans la province. Bien que les notes des fiches de rendement ne reflètent peut-être pas une population florissante et prospère, la situation de faibles revenus et de pauvreté devrait bientôt s'améliorer si l'Î.-P.-É. poursuit sur cette voie.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a obtenu une note globale de C- dans la section sur l'expérience de la pauvreté, soit la même note qu'elle a obtenue en 2023. Cela laisse penser que les conditions dans la province sont demeurées stables. L'Île-du-Prince-Édouard a également obtenu la note la plus élevée parmi toutes les provinces pour cette section, dépassant le Québec, qui était en tête en 2023.

Toutefois, même si la note globale est demeurée la même, plusieurs indicateurs ont diminué. Plus particulièrement, la province a obtenu une note d'échec concernant le nombre de personnes qui se sentent moins bien maintenant que l'année précédente. La note était de D- l'an dernier. La province a connu la deuxième baisse la plus élevée au pays/pour cet indicateur, après Terre-Neuve-et-Labrador, et s'est classée au deuxième rang national. De plus, parmi les personnes qui bénéficient des mesures de soutien gouvernementales, elles sont deux fois plus à déclarer que les taux étaient inadéquats par rapport à l'année précédente (40,7 % en 2024, comparativement à 20,8 % en 2023), ce qui a fait passer la note de l'Î.-P.-É. pour cet indicateur de A- à D+.

À l'inverse, un certain nombre d'autres indicateurs se sont améliorés pour les ménages. L'Î.-P.-É. a obtenu, de loin, le meilleur résultat au pays concernant les coûts de logement : elle a obtenu un A- pour cet indicateur, tandis que toutes les autres provinces ont reçu une note d'échec. Cette année, 28,2 % des personnes ont déclaré avoir consacré plus de 30 % de leur revenu pour payer leur logement, soit 7 % de moins que l'an dernier et près de 10 % de moins que le Nouveau-Brunswick, la province qui occupe le deuxième rang parmi les meilleures. Cela laisse toutefois penser que près d'un ménage sur trois est confronté à des problèmes de logement inabordable, ce qui est encore beaucoup trop.

Dans l'ensemble, malgré les améliorations observées dans les indicateurs relatifs au logement, aux coûts fixes et aux soins de santé, les ménages de l'Île-du-Prince-Édouard déclarent tout de même se sentir bien moins bien que l'année précédente.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

L'Île-du-Prince-Édouard a reçu un D- pour cette catégorie, ce qui représente une légère baisse par rapport au D reçu par la province en 2023. Malgré ce faible résultat, l'Î.-P.-É. a obtenu une meilleure note que la moitié du pays, y compris le Canada en entier, qui a obtenu des notes négatives pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

Près d'un habitant de l'île sur 10 (9,8 %) vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

Selon de nombreux indicateurs de pauvreté, comparativement au reste du pays, les résidents de l'Î.-P.-É. affichent généralement un niveau de vie plus élevé. Une exception à cette règle est toutefois le taux d'insécurité alimentaire, qui arrive au deuxième rang après la Nouvelle-Écosse parmi les provinces. À l'Î.-P.-É., plus d'une personne sur 4 (28,9 %) vit de l'insécurité alimentaire en 2024, une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'an dernier. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris l'Î.-P.-É., éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

L'Île-du-Prince-Édouard étant peu peuplée, notre sondage dans la province comportait un échantillon relativement petit. Un nombre moindre de personnes ont donc été en mesure de répondre à notre enquête sur les indices de défavorisation matérielle, ce qui peut entraîner des anomalies statistiques. Par conséquent, malgré le fait que nos analyses sont fondées sur notre ensemble de données, cet échantillon réduit doit être pris en compte.

L'Île-du-Prince-Édouard a le plus haut niveau de vie au pays, selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu un C+ pour cette section, surpassant ainsi les deux autres provinces ayant obtenu les meilleurs résultats, soit le Québec et le Manitoba, qui ont obtenu un C et un C-, respectivement. La province a également obtenu une note supérieure à la note globale de D+ pour le Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard a largement surpassé toutes les provinces de l'Atlantique comparables. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont obtenu des notes d'échec, les pires au pays, et le Nouveau-Brunswick a obtenu un D+. L'Île-du-Prince-Édouard affiche la plus faible proportion de résidents qui déclarent avoir un niveau de vie grave ou inadéquat.

Pourtant, un peu plus d'un cinquième des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, près d'un quart de la population déclare qu'il lui manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat. Bien qu'il s'agisse des meilleurs résultats au pays, le nombre de personnes en situation de défavorisation matérielle est tout de même beaucoup trop important.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

L'Île-du-Prince-Édouard demeure un exemple éloquent de la façon dont la détermination peut surmonter le double défi d'une population peu nombreuse et de finances relativement limitées pour stimuler les efforts de réduction de la pauvreté.

Principales mesures :

- Annonce de plusieurs nouvelles mesures en matière de logement, dont une [*nouvelle stratégie quinquennale sur le logement, un projet pilote de programme de location avec option d'achat, qui permet*](#) aux résidents admissibles d'acheter une maison sans mise de fonds immédiate ou sans hypothèque préapprouvée, ainsi que le remboursement de la TVH [*sur les nouveaux projets locatifs admissibles*](#).
- Amélioration de l'abordabilité au quotidien avec l'augmentation du [*salaire minimum, l'élargissement de l'accès aux congés de maladie*](#) à tous les travailleurs, l'augmentation de [*tous les taux d'aide sociale de plus de 5 %, et l'élargissement de l'accès gratuit aux thermopompes pour les ménages à faible revenu admissibles*](#).
- Annonce de [*modifications apportées aux impôts provinciaux sur le revenu et aux impôts fonciers*](#) pour aider les résidents, y compris l'instauration d'un nouveau système à cinq tranches, des augmentations du montant personnel de base, des augmentations de la réduction d'impôt pour les ménages à faible revenu et du crédit en raison de l'âge, ainsi que le doublement du crédit d'impôt pour le mieux-être des enfants, qui passe de 500 \$ à 1 000 \$.
- Amélioration des services de garde d'enfants grâce à des frais de [*services de garde à 10 \\$ par jour pour tous les enfants*](#) inscrits dans un centre de la petite enfance ou une garderie en milieu familial agréée, à des [*subventions*](#) pour la création d'un plus grand nombre de places en garderie, et à [*plus de subventions pour les garderies en milieu familial*](#) en collaboration avec le gouvernement fédéral.

En augmentant le salaire minimum et les taux d'aide sociale, et en prenant d'importants engagements en matière de logement, dont du soutien à la fois aux propriétaires et aux locataires, l'Île-du-Prince-Édouard a fait de grands progrès vers la réduction de la pauvreté depuis son dernier bilan.

Cependant, bien que les développements en matière de logement soient prometteurs, ce sont les propriétaires qui tireront profit de la majorité des avantages dans l'immédiat. Il faut maintenant soutenir davantage les locataires, car les coûts de location ont [*augmenté de 23,6 % depuis 2019*](#). Le soutien continu aux locataires et l'augmentation du nombre de logements abordables devraient être une priorité pour la province.

À l'avenir, l'indexation des taux d'aide sociale offrirait une protection à long terme du revenu des personnes qui dépendent de cette aide.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, l'Île-du-Prince-Édouard a obtenu un A pour cette section. Le gouvernement s'est imposé comme un chef de file parmi les provinces et a mis en place des mesures législatives qui devraient se traduire par des résultats positifs pour les résidents à faible revenu. Maintenant, il devra prendre des mesures pour indexer l'aide sociale et soutenir les locataires.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

L'Î.-P.-É. affiche un taux de pauvreté de 9,8 % relativement semblable à celui de l'ensemble du Canada (9,9 %). De 2015 à 2021, le taux de pauvreté de l'Î.-P.-É. a diminué de près de la moitié, une baisse environ 7 % plus rapide que la moyenne nationale. Entre 2015 et 2021, le taux de pauvreté de l'Î.-P.-É. a diminué de près de la moitié, soit une baisse environ 7 % plus rapide que la moyenne nationale.

Bien que la province affiche des taux de pauvreté globaux relativement comparables à ceux de l'ensemble du Canada, certains grands groupes démographiques de l'Î.-P.-É. sont aux prises avec des taux de pauvreté plus élevés. Le taux de pauvreté chez les enfants y est de 10,2 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux national de 8,5 %. De même, les personnes âgées (de 65 ans et plus) vivant seules affichent un taux de pauvreté de 12,3 %, tandis que la moyenne nationale est de 10 %. Pour tous les adultes qui vivent seuls, y compris les personnes âgées, le taux de pauvreté est de 21 %. Bien que ce nombre soit semblable à la moyenne nationale, il s'agit d'un chiffre inquiétant qui mérite l'attention du gouvernement.

**1 ENFANT
SUR 10**

vit dans la
pauvreté
à l'Î.-P.-É.

**PLUS DE
25 %**

des résidents racisés
de l'Î.-P.-É. vivent
dans la pauvreté,
soit près de trois fois
le taux provincial

UN TIER

des utilisateurs
de banques alimentaires
de l'Î.-P.-É. étaient
des personnes ayant
un emploi en 2023,
soit le taux le plus
élevé au pays

28,6 %

des habitants de
l'Île-du-Prince-Édouard
souffrent d'insécurité
alimentaire

Les familles monoparentales rencontrent également des difficultés, comme c'est le cas dans tous les territoires et toutes les provinces du Canada. Le taux de pauvreté des adultes vivant seuls et ayant à un ou plusieurs enfants à charge était de 15 %, ce qui est semblable au taux national de 14,4 %, et 15 % de tous les usagers des banques alimentaires de la province faisaient partie de familles monoparentales. Le taux de pauvreté des couples avec enfants à l'Î.-P.-É. est de 5,3 %.

En ce qui concerne la réduction de la pauvreté à l'Î.-P.-É., les solutions les plus efficaces viseraient à réduire le coût des aliments, à améliorer les soins de santé, à réduire les impôts des ménages à faible revenu et à accroître le nombre de logements abordables. Parmi ces solutions, les soins de santé ressortent comme un problème important : 85 % (taux le plus élevé au Canada et de près de 20 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale) des habitants de l'île ont déclaré qu'un système de santé plus solide était très important et que la toxicomanie constituait un problème qui devait être réglé dans leur communauté (65 %, ou 13 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale).

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Il est bien connu que la population de l'Î.-P.-É. est vieillissante (les résidents de 65 ans et plus représentaient **21 % de la population** en 2023), **mais la province affiche également la deuxième croissance démographique la plus rapide au Canada. L'âge médian a donc chuté.** Cela s'est traduit par la croissance de l'emploi la plus rapide au pays; **le nombre d'insulaires ayant un emploi a augmenté de près de 6 % en 2023.**

D'après l'enquête démographique de cette année, le travail est l'un des problèmes les plus importants pour les personnes de l'Î.-P.-É. En janvier 2024, le taux de chômage de l'Î.-P.-É. était de 7,7 %, ce qui est semblable à celui d'il y a un an, mais supérieur au taux national de 5,7 %.

Plus important encore, l'Î.-P.-É. est la province où le plus grand nombre de personnes déclarent que les bas salaires nuisent à leur capacité à joindre les deux bouts (43 %). Un tiers de tous les usagers des banques alimentaires de l'Î.-P.-É. étaient des personnes ayant un emploi en 2023, soit le taux le plus élevé au pays. En outre, 38 % des gens affirment qu'il est difficile d'accéder à un emploi stable dans leur localité (8 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale). La santé mentale est l'un des facteurs importants qui peuvent avoir une incidence sur cette situation. Près du quart des habitants de la province affirment que leur santé mentale a une incidence sur leur capacité à travailler, à gérer leurs finances ou à travailler efficacement (le taux le plus élevé parmi toutes les provinces).

Alors que les problèmes de santé mentale empêchent les gens d'améliorer leur situation financière, le manque de connaissances sur le régime fiscal empêche également les personnes à faible revenu de bénéficier des principales prestations auxquelles elles sont admissibles. Plus de 60 % des ménages de l'Î.-P.-É. déclarent ne pas savoir à quels avantages fiscaux ils ont droit – ce taux est de 25 points de pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

Compte tenu de cela, la population active de l'Î.-P.-É. pourrait se sentir vraiment privée de ses droits et mal soutenue par le gouvernement.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ À L'Î.-P.-É.

Les limites de la diversification, l'emploi et le chômage saisonniers et les changements démographiques, qui contribuent à la pauvreté et aux inégalités dans la province, sont des problèmes majeurs à l'Î.-P.-É. Les Autochtones, les nouveaux arrivants et les ménages à faible revenu se heurtent à des obstacles en matière d'accès à un logement abordable, à des soins de santé et à l'éducation. En ce qui concerne les niveaux de revenu, les personnes racisées sont près de cinq fois plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les personnes qui ne le sont pas (24,4 % et 4,9 %, respectivement).

Le taux de pauvreté chez les personnes insulaires racisées (27,3 %) représentait plus du double du taux global canadien (12,1 %) en 2021. De plus, la majorité (86 %) des personnes racisées étaient des immigrants de première génération (nés en dehors du Canada) qui affichaient un taux de pauvreté de 30 %, soit plus du double du taux national global de ce groupe (14,1 %).

Le taux de pauvreté était de 15,4 % chez tous les immigrants, mais de 23,8 % chez les immigrants récents. Le taux national global de pauvreté chez les immigrants récents est de 16,1 %. Il s'agit d'une question préoccupante qui mérite d'être suivie de près, particulièrement à la lumière du récent boom démographique de l'Î.-P.-É.

Les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) représentent une faible part (environ 3 %) de la population et leur taux de pauvreté était de 43 %.

Le taux de pauvreté dans la population autochtone de l'Î.-P.-É. était de 12 %, soit le même que celui de l'ensemble du Canada (12 %) pour ce groupe, mais tout de même plus élevé que celui des personnes non autochtones.

De toutes les provinces canadiennes, l'Î.-P.-É. est à égalité avec la Nouvelle-Écosse, les deux provinces ayant les taux globaux d'insécurité alimentaire les plus élevés. Les personnes qui vivent déjà une situation financière difficile en raison d'une combinaison d'un faible revenu et des coûts de logement élevés sont également les plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire accrue. Le renforcement des filets de sécurité sociale, l'investissement dans le développement économique durable et la promotion de politiques inclusives sont essentiels pour promouvoir l'équité et l'inclusion à l'Î.-P.-É.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services à l'Î.-P.-É. a augmenté de 2,6 %. Cette hausse était légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Canada (3,4 %), mais c'est à l'Île-du-Prince-Édouard que l'augmentation du prix des aliments a été la plus élevée, soit 7,1 % au cours de cette période.

Cette augmentation expliquerait en partie la hausse de près de 30 % du nombre d'utilisateurs de banques alimentaires à l'Île-du-Prince-Édouard entre mars 2022 et mars 2023. De plus, 80 % des habitants de l'île sont d'accord pour dire qu'il est très important de réduire le coût des aliments (10 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale).

Le coût global du logement est néanmoins demeuré stable à l'Î.-P.-É., comparativement à l'augmentation de 6 % observée dans l'ensemble du Canada. Toutefois, 30 % des personnes, soit le taux le plus élevé parmi toutes les provinces, ont déclaré avoir eu de la difficulté à trouver un logement adéquat. Comme dans toutes les autres provinces, les locataires de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus aux prises avec la pauvreté et l'insécurité alimentaire que les propriétaires de logements (avec ou sans hypothèque). Près de 60 % des utilisateurs des banques alimentaires sont des locataires. L'Î.-P.-É. affiche également le taux le plus élevé de locataires de logements sociaux qui sont des utilisateurs de banques alimentaires.

Compte tenu du taux d'inoccupation d'environ 1 %, ces problèmes risquent de persister. La croissance démographique continue et l'absence d'investissement accru dans le logement et dans le développement d'options de logement abordable pour tous les habitants de l'île mettront à rude épreuve la capacité de la province d'offrir un logement abordable à tous.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

L'Île-du-Prince-Édouard dispose de l'une des meilleures stratégies provinciales de réduction de la pauvreté au Canada grâce à son large soutien et à son engagement multipartite à cet égard. La stratégie comporte des objectifs clairs et mesurables, comprend un engagement en matière de mises à jour et de productions de rapports régulières, et porte une attention particulière à l'insécurité alimentaire, en plus d'intégrer une ventilation de différents indicateurs, et non seulement une réduction massive des taux moyens de pauvreté.

Malgré le fort leadership du gouvernement, le budget provincial de 2024 a été critiqué, car les investissements prévus dans les domaines clés de lutte contre la pauvreté sont minimes. Il répond toutefois à plusieurs des recommandations formulées dans notre fiche de rendement de l'an dernier. Par exemple, la province a annoncé que les familles dont le revenu net est inférieur à 80 000 \$ commenceront à recevoir une prestation provinciale pour enfants libre d'impôts en plus de leur Allocation canadienne pour enfants à compter de janvier 2025. Bien qu'elle n'offrira d'abord qu'un soutien annuel maximal de 360 \$ par enfant, cette mesure comblera une lacune relevée lors de notre comparaison de l'Île-du-Prince-Édouard à d'autres provinces.

L'Île-du-Prince-Édouard a également annoncé son intention d'augmenter les taux d'aide sociale de 5 % pour 2024, ce qui dépasse légèrement le niveau d'inflation de 2023. Bien que la province se soit gardée d'indexer officiellement et de façon permanente les tranches d'imposition et l'aide sociale comme nous l'avions recommandé, cette augmentation des taux d'aide sociale est un premier pas dans la bonne direction. La province devrait aller de l'avant avec l'indexation officielle pendant qu'elle poursuit son engagement d'accroître la générosité de l'exemption personnelle de base et d'autres crédits d'impôt.

Les récents défis du marché immobilier et les faibles taux d'occupation ont incité le gouvernement provincial à intensifier les investissements dans la construction de logements, et ce, dans le but de mieux soutenir les coopératives et les organismes à but non lucratif. Le budget provincial de 2024 prévoyait 10 millions de dollars supplémentaires pour cette initiative, ce qui représente actuellement le taux proportionnel d'investissement le plus élevé en matière de logement abordable dans les provinces de l'Atlantique.

Toutefois, compte tenu de la forte croissance démographique et du marché locatif déjà restreint – et en détérioration –, il est urgent d'alimenter cet engagement et de s'assurer qu'il persiste. Comme la plupart des provinces, l'Île-du-Prince-Édouard ne construit environ que la moitié des nouvelles maisons et unités locatives requises pour atteindre les conditions de logement abordable visées : elle compte déjà un déficit d'environ 5000 unités.

La province continue de faire de nouveaux et considérables investissements dans les soins de santé pour répondre aux besoins d'une population croissante et vieillissante. Bien qu'il soit fortement nécessaire d'améliorer les services pour les personnes âgées prince-édouardiennes, la volonté d'investir dans les soins de santé devrait inciter les dirigeants provinciaux à soutenir différents modèles de soins primaires, ce qui pourrait remédier à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté associées à certains déterminants sociaux de la santé.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

- 1. Obtenir l'appui unanime de tous les partis fédéraux pour un projet pilote portant sur le revenu de base garanti à l'Île-du-Prince-Édouard avant les prochaines élections fédérales.**

NOUVEAU

L'idée d'instaurer un revenu de base garanti (RBG) à l'Île-du-Prince-Édouard a été étudiée en détail et bénéficie de l'appui de tous les partis. L'Île-du-Prince-Édouard est un site pilote idéal pour un RBG, car le marché du travail insulaire est en grande partie autonome. Elle n'a toutefois pas de partenaire fédéral pour aider à partager les coûts associés à un tel projet pilote, si bien que l'idée demeure actuellement en suspens. Les données indiquent qu'en tant que réponse politique efficace et ciblée en matière de pauvreté et des coûts économiques et sociaux qui y sont associés, un RBG pourrait avoir des effets positifs importants non seulement sur la sécurité du revenu, mais aussi sur la santé, l'éducation et d'autres résultats sociaux et économiques de taille.

- 2. Indexer les tranches d'imposition et les contributions sociales sur l'inflation.**

 EN COURS

Cette année, le gouvernement a augmenté les taux d'aide sociale et apporté aux impôts sur le revenu et aux impôts fonciers des changements qui aideront les personnes à faible revenu. Malheureusement, le gouvernement n'a pas réussi à effectuer une indexation complète, tant pour les tranches d'imposition que pour les crédits et contributions, y compris l'aide sociale. Jusqu'à ce que l'indexation complète soit adoptée, tout effort visant à améliorer la générosité des programmes, particulièrement à la lumière des récentes pressions inflationnistes, ne constituera que des solutions temporaires à court terme.

- 3. Augmenter les exemptions de gains pour les adultes vivant seuls à 350 \$ par mois et à un taux de récupération de 40 %, et prévoir d'autres augmentations au cours des prochaines années.**

 AUCUN PROGRÈS

Les adultes vivant seuls et qui sont considérés comme étant aptes au travail reçoivent le montant d'aide sociale provinciale le moins élevé, ce qui les place 3 690 \$ sous le seuil de la pauvreté économique extrême. Ce changement représenterait une amélioration par rapport au montant actuel de 250 \$ par mois et au taux de récupération de 30 %.

LOGEMENTS ABORDABLES

4. Établir un fonds permanent de financement du logement abordable.

NOUVEAU

Il est essentiel que la province comble les lacunes en matière de construction de logements abordables, particulièrement à l'égard des logements à vocation locative. Ce fonds devrait comprendre à la fois un financement à faible taux d'intérêt et des subventions ciblées pour appuyer le développement d'un éventail d'options abordables, du marché immobilier aux logements communautaires.

CHILDCARE

5. Mettre sur pied un programme de prestations pour enfants.



Dans son budget de 2024, le gouvernement de l'Î.-P.-É. s'est engagé à instaurer, à compter de janvier 2025, un programme de prestations pour enfants. Bien qu'il s'agisse d'un programme modeste offrant 30 \$ par enfant chaque mois, cette mesure constitue une étape positive qui répond à notre recommandation de 2023.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



NOUVELLE-ÉCOSSE



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	56,7 %	F	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,9 %	F	D
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	12,4 %	C	B-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	46,0 %	D	C-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	61,4 %	F	F



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	13,1 %	F	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	47 %	F	F
Taux de chômage	6,2 %	D-	D
Taux d'insécurité alimentaire	28,9 %	F	F



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	29,9 %	F
Niveau de vie inadéquat	38,9 %	F



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	B	F

CONTEXTE

La Nouvelle-Écosse a réalisé d'importants progrès législatifs depuis la fiche de rendement de 2023, démontrant une réelle sensibilisation aux enjeux auxquels font face les résidents. Bien que la Nouvelle-Écosse affiche encore certains des pires résultats dans les trois premières sections de la fiche, ces résultats s'amélioreront certainement et leur note globale augmentera si la province continue de progresser comme elle l'a fait.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

La Nouvelle-Écosse a obtenu une note de D- dans cette section. En 2023, sa note était de D. Cette année, la province a obtenu des notes d'échec dans trois sections, contre deux l'an dernier, et chaque indicateur montre que la situation liée à la pauvreté des résidents s'est aggravée en 2024 par rapport à 2023.

Comme toutes les provinces, la Nouvelle-Écosse a obtenu un F pour l'indicateur des personnes allouant plus de 30 % de leurs revenus au logement, soit une note inférieure par rapport au D obtenu l'an dernier. Quatre personnes sur dix (40,9 %) ont répondu par l'affirmative à cette question, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2023. Comme près de 56,7 % des gens affirment être dans une moins bonne situation financière que l'année précédente, il y a de toute évidence plus de gens qui rencontrent des difficultés en Nouvelle-Écosse que de gens qui n'en éprouvent pas, ce qui a valu à la province une autre note de F.

L'autre note d'échec de la Nouvelle-Écosse concernait l'indicateur des coûts fixes au-delà du loyer, avec des coûts fixes autres que les coûts de logement représentant 61,4 % du revenu moyen. Toutefois, cette situation s'est légèrement améliorée par rapport à l'an dernier, alors que les personnes de Nouvelle-Écosse consacraient jusqu'à 66 % de leur revenu à des dépenses nécessaires au-delà du loyer. Ce chiffre est néanmoins très préoccupant, car plus de 40 % des personnes de Nouvelle-Écosse ont déclaré allouer plus de 30 % de leur revenu au logement. Cela indique qu'après avoir payé leurs dépenses essentielles, de nombreuses personnes en Nouvelle-Écosse se retrouvent avec très peu de revenus, voire pas du tout, chaque mois.

L'indicateur d'accessibilité des soins de santé constitue un point relativement positif, la Nouvelle-Écosse est à égalité avec le Québec avec la note la plus élevée de toutes les provinces. Cette note survient malgré de nombreux témoignages récents selon lesquels le système de santé de la Nouvelle-Écosse était en crise.

Dans l'ensemble, cette section indique que les conditions de vie se sont détériorées en Nouvelle-Écosse au cours de la dernière année.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Pour une deuxième année consécutive, la Nouvelle-Écosse a reçu un F pour cette catégorie. Près de la moitié des provinces, y compris le Canada en entier, ont obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Seul le Québec, qui a obtenu un B-, a obtenu une note supérieure à D-.

Avec 13,1 %, la Nouvelle-Écosse affiche le taux de pauvreté le plus élevé parmi toutes les provinces, qui est de 1,5 point de pourcentage plus élevé que la Colombie-Britannique, qui affiche le deuxième taux le plus élevé. Près d'un résident sur 7 vit sous le seuil de pauvreté officiel, selon la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2023, soit également la plus forte augmentation d'une année à l'autre de toutes les provinces. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province connaît également le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé parmi les provinces. Plus du quart des résidents (28,9 %) vivent une certaine insécurité alimentaire, près de 7 points de pourcentage de plus qu'en 2023. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Le niveau de vie de la Nouvelle-Écosse est inférieur à la moyenne nationale, selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu une note d'échec pour cette section, soit un résultat inférieur à la note globale de D+ pour le Canada.

La Nouvelle-Écosse a enregistré la deuxième pire note au pays, et la deuxième pire note par rapport aux autres provinces de l'Atlantique. Bien que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador aient obtenu des notes d'échec, nos données suggèrent qu'une plus grande proportion de résidents de Terre-Neuve-et-Labrador ont un niveau de vie inadéquat ou gravement inadéquat. La Nouvelle-Écosse a obtenu des résultats inférieurs à ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont obtenu un D+ et un C+, respectivement.

Près du tiers des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, un peu moins de 40 % déclarent qu'il leur manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat. Ces résultats laissent croire que plusieurs résidents de la province ont le deuxième pire niveau de vie au pays.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Au cours des derniers mois, la Nouvelle-Écosse a mis en place des mesures législatives qui aideront les personnes à faible revenu. Les engagements qu'elle a pris en matière de logement au cours du dernier trimestre devraient avoir une incidence positive considérable sur l'offre et l'abordabilité des logements.

Principales mesures :

- Annonce d'un [plan majeur de logement](#) ainsi que d'autres engagements en matière de logement comme des [nouvelles réglementations](#) visant à faciliter la création de logements abordables et à en réduire le coût, du [soutien aux municipalités](#) pour la modernisation des infrastructures, et l'ajout de nouveaux logements [communautaires](#), [sociaux](#), et [étudiants](#).
- Annonce de [l'indexation annuelle de toutes les prestations d'aide au revenu en fonction de l'inflation](#), les taux pour 2024-2025 étant fixés à 2,5 %.
- Amélioration des programmes d'aide sociale comme le [supplément au loyer pour les personnes âgées à faible revenu](#), l'ajout d'un versement unique de 150 \$ aux bénéficiaires admissibles de l'aide au revenu, l'augmentation du seuil d'exemption du revenu gagné, et l'instauration d'un nouveau supplément pour les personnes handicapées, qui offre 300 \$ de plus par mois.
- Accent mis sur les travailleurs avec [l'augmentation du salaire minimum](#) et des changements qui permettront d'ajouter [5 000 apprentis](#) aux métiers.
- Mise en place d'un nouveau [plan triennal pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#) en partenariat avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer et d'élargir l'accès aux services, ainsi que plusieurs autres mesures de soutien pour le secteur des services de garde.
- Octroi de 10 millions de dollars aux organismes qui [luttent contre l'insécurité alimentaire](#).

En plus de sa forte réponse au défi du logement, la décision de la province d'indexer toutes les prestations d'aide sociale sur l'inflation devrait faire une différence substantielle et durable pour les ménages qui luttent contre la hausse du coût de la vie. L'indexation des prestations empêche les revenus réels des bénéficiaires de l'aide sociale de diminuer au fil du temps, ce qui leur permet de répondre à leurs besoins fondamentaux et de maintenir un niveau de vie décent malgré la hausse des coûts. Toutefois, la province n'a pas été à la hauteur en ce qui concerne l'augmentation du salaire minimum. Bien que l'augmentation semble favorable, elle n'a été que de 1,33 %, ce qui est inférieur au taux d'inflation prévu de [3 à 4 % pour 2024](#). Les salaires restent donc inférieurs à ce qu'ils étaient il y a un an. En comparaison, Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté son salaire minimum de 4 %.

Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont incroyablement élevés en Nouvelle-Écosse, et seul le Nouveau-Brunswick affiche des taux d'aide sociale moins généreux. En s'engageant à indexer les taux, à instaurer de nouvelles mesures d'aide pour les personnes handicapées et à verser un versement unique de 150 \$ aux bénéficiaires de l'aide sociale, la Nouvelle-Écosse prend certaines mesures pour soutenir ses résidents les plus vulnérables.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, la Nouvelle-Écosse a obtenu un B pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris un certain nombre de mesures importantes pour lutter contre la pauvreté et les faibles revenus, depuis plus d'une décennie, il n'a pas encore mis en place de stratégie de réduction de la pauvreté. En l'absence d'un plan, la Nouvelle-Écosse risque de manquer de données démographiques et de stratégies clés pour progresser vers la réduction de la pauvreté.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

La Nouvelle-Écosse montre des signes inquiétants quant à l'ampleur des problèmes financiers rencontrés dans l'ensemble de la province. Ce qui est peut-être le plus inquiétant, c'est que 57 % des gens se sentent financièrement moins bien qu'il y a un an. Cela représente 12 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et 4,5 points de plus que ce qui avait été rapporté l'an dernier.

Bien que le prix global des produits ait augmenté au même rythme que le taux national, le coût des aliments a augmenté de 6,7 % en Nouvelle-Écosse, comparativement à 5 % à l'échelle nationale entre décembre 2022 et décembre 2023. Au total, 40 % des personnes de Nouvelle-Écosse conviennent qu'elles ont de la difficulté à se procurer des aliments frais et abordables. Cela représente 8 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et le deuxième taux le plus élevé au pays. De plus, 36 % des ménages conviennent qu'ils craignent ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes et leur famille, soit 7 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

Sans surprise, lorsqu'on leur a demandé de classer diverses solutions de réduction de la pauvreté selon leur importance, les habitants de la Nouvelle-Écosse ont classé la réduction du coût des aliments (97 %), la réduction du coût des services publics (92 %) et la réduction des impôts des ménages à faible revenu (91 %) parmi les priorités les plus élevées.

La Nouvelle-Écosse affiche un taux de pauvreté de 13,1 %, taux supérieur à celui de l'ensemble du Canada (9,9 %) et le plus élevé de toutes les provinces, par une marge relativement importante.

40 %

des gens en Nouvelle-Écosse ont de la difficulté à se procurer des aliments frais et abordables

2 PERSONNES

en Nouvelle-Écosse

SUR 5

consacrent plus de 30 % de leur revenu à leurs frais de logement

57 %

des Néo-Écossais se sentent financièrement moins bien qu'il y a un an

97 %

des répondants de la province affirment que la réduction du coût des aliments est la priorité absolue pour lutter contre la pauvreté

La présence de pauvreté à la fois chez les jeunes enfants, les adultes et les personnes âgées (de 65 ans et plus) est un problème très spécifique aux provinces de l'Atlantique. Les personnes âgées représentent maintenant près du quart de la population de la Nouvelle-Écosse, et près de 6 % d'entre elles vivent actuellement dans la pauvreté, comparativement à 4,7 % à l'échelle nationale. Le taux de pauvreté chez les personnes âgées vivant seules est particulièrement élevé, soit 13 %. La pauvreté chez les personnes âgées est un problème auquel il faut s'attaquer.

Concernant les enfants (moins de 18 ans), le taux de pauvreté de 2021 était de 11,4 %, soit environ 3 points de pourcentage de plus que dans le reste du pays. Le taux de pauvreté chez les jeunes de 18 à 24 ans est de 18,4 %, ce qui représente l'un des taux provinciaux de pauvreté chez les jeunes les plus élevés au Canada.

Parmi les autres caractéristiques démographiques préoccupantes liées à la pauvreté, mentionnons les personnes qui vivent seules (24 % vivent dans la pauvreté comparativement à 21,5 % à l'échelle nationale) et les familles monoparentales, dont le taux de pauvreté était de 18,4 %, comparativement à 14,4 % à l'échelle nationale. Le tableau 1 présente différents groupes démographiques et les taux de pauvreté qui y sont associés.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Les crises du coût de la vie et du logement abordable sont deux des plus importants facteurs qui influent sur la pauvreté au Canada aujourd'hui.

En Nouvelle-Écosse, les coûts de location ont bondi de 12,9 % l'an dernier, soit le taux le plus élevé de toutes les provinces. Parallèlement, les coûts liés à la propriété d'un logement ont augmenté de 5,6 %, ce qui est légèrement inférieur au taux national de 6,7 %. Cela reflète un déséquilibre fondamental dans le rythme de construction sur le marché du logement locatif en Nouvelle-Écosse qui, comme d'autres provinces de l'Atlantique, a été exacerbé par une croissance démographique sans précédent au cours des dernières années.

Les besoins impérieux en matière de logement constituent l'un des indicateurs les plus importants d'abordabilité du logement. Autrement dit, il s'agit du pourcentage de la population vivant dans un logement qui coûte plus de 30 % du revenu de son ménage ou qui se trouve dans des conditions jugées inacceptables. En 2024, 41 % des personnes en Nouvelle-Écosse allouent 30 % ou plus de leur revenu à leur logement.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Les personnes racisées de la Nouvelle-Écosse, en particulier la population autochtone et les personnes noires, sont confrontées à des obstacles disproportionnés en matière de possibilités socioéconomiques. Elles sont beaucoup plus susceptibles (23,2 %) de vivre en situation de pauvreté que les personnes qui ne sont pas racisées (7,5 %). Cela représente près du double du taux de pauvreté chez les personnes racisées à l'échelle nationale (12,1 % en 2021). De plus, les deux tiers (64 %) des personnes racisées étaient des immigrants de première génération (nés en dehors du Canada) qui affichaient un taux de pauvreté de 28,1 %, soit le double du taux national (14,1 %). Globalement, chez les immigrants, le taux de pauvreté est de 13,3 %. Chez les immigrants récents, le taux de pauvreté grimpe à 23 %, comparativement à un taux national de 16 %.

Parallèlement, les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent un taux de pauvreté de 48,3 %, ce qui est supérieur au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (41,8 %).

Le taux de pauvreté chez la population autochtone de la Nouvelle-Écosse était de 11 % en 2021, ce qui est semblable au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (12 %), et chez les membres des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse, il était de 14,2 %.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

En 2021, après des décennies de déclin, la Nouvelle-Écosse a connu sa plus forte croissance démographique depuis les années 1950. Bien que cette croissance entraîne une hausse des recettes fiscales, elle a également mis à rude épreuve les services et contribué à la crise d'abordabilité de la province.

En réaction, le gouvernement provincial a récemment fait d'importants investissements dans les services de soins de santé, mais a négligé d'autres domaines, comme la sécurité du revenu. Bien que les revenus de l'aide sociale aient temporairement augmenté en 2022 en raison de plusieurs paiements ponctuels pour aider les bénéficiaires à faire face à la crise de l'abordabilité, cette bonification n'a pas été maintenue dans le budget provincial de 2024. L'un des rares vestiges de cette aide sociale est une modeste prestation unique de 150 \$ aux personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure de travailler.

Toutefois, le récent budget comprenait des mesures pour introduire l'indexation d'un certain nombre de crédits d'impôt et de tranches d'imposition, y compris le montant personnel de base. Ce changement répond partiellement à la recommandation 4 de notre fiche de rendement provincial de 2023. Finalement, les taux d'aide sociale n'ont pas été inclus dans le plan d'indexation. On s'attend donc à ce que la générosité de l'aide sociale provinciale recommence à dégrader comme avant la COVID-19, alors que l'inflation continue de gruger le pouvoir d'achat des personnes aux revenus les plus faibles.

Ce dernier point témoigne de la nécessité de renouveler la stratégie de réduction de la pauvreté de la Nouvelle-Écosse. Déposée pour la première fois en 2009, la stratégie n'a pas été mise à jour, bien qu'elle ait dépassé de quatre ans sa vision pour 2020. À l'heure actuelle, la province n'est guidée par aucun objectif et ne porte donc pas la responsabilité ni des progrès ni des reculs effectués.

La Nouvelle-Écosse a intensifié ses investissements dans la construction de logements abordables, mais trop modestement pour avoir une réelle incidence. Le budget provincial de 2024 prévoyait 15 millions de dollars supplémentaires pour la construction de nouveaux logements sociaux. On estime que ce financement contribuera à la construction d'environ 50 nouveaux logements. La Nouvelle-Écosse a mis en place des mesures fermes afin d'accroître la densité et la vitesse de construction, mais ces mesures pourraient ne pas suffire à combler le manque actuel. En octobre dernier, la province a publié une nouvelle stratégie sur le logement qui prévoyait un investissement de 1 milliard de dollars et un plan pour soutenir la construction de 40 000 logements au cours des cinq prochaines années. Toutefois, d'après une modélisation récente de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Nouvelle-Écosse aurait besoin de 60 000 nouveaux logements supplémentaires au cours des six prochaines années pour soutenir la croissance de sa population et rétablir l'abordabilité dans un marché où les taux d'inoccupation sont déjà assez faibles.

Grâce en partie au financement fédéral, la province gère un programme ciblé de supplément au loyer qui offre jusqu'à 200 \$ par mois aux ménages qui ont des besoins impérieux en matière de logement et qui ne vivent pas actuellement dans un logement avec service de soutien au loyer. Le programme a connu une hausse considérable des demandes tout au long de 2023, ce qui indique clairement une détérioration de l'abordabilité du logement. Bien que la province ait augmenté le nombre de suppléments au loyer offerts au cours des deux dernières années, elle a également ajusté les paramètres du programme pour répondre à la demande croissante en changeant le seuil d'admissibilité au soutien de 30 % du revenu consacré aux frais de logement à 50 %, ce qui empêche des centaines de locataires en difficulté d'obtenir un soutien.



Des investissements importants sont prévus pour mettre en place un programme provincial universel d'alimentation scolaire et poursuivre l'expansion des réseaux locaux de soins primaires. Des fonds ont également été prévus pour la création d'un accès universel aux services de soutien en santé mentale et en toxicomanie.

Ces investissements importants contribueront à améliorer la qualité et la stabilité de vie de nombreuses personnes à faible revenu en Nouvelle-Écosse. Toutefois, ils devront être jumelés à des efforts visant l'amélioration de la sécurité du revenu et, plus largement, la reconnaissance que la mauvaise santé résulte des conditions socio-économiques, et qu'il ne s'agit pas d'une situation qui peut se régler par elle-même.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

1. Mettre en œuvre un plan de réduction de la pauvreté en Nouvelle-Écosse.

AUCUN PROGRÈS

La stratégie de réduction de la pauvreté de la province n'a pas été mise à jour depuis 15 ans : un plan serait nécessaire pour déterminer quels secteurs d'investissement auraient le plus d'incidence sur la réduction de la pauvreté à moyen et à long terme.

SÉCURITÉ DU REVENU

2. Indexer les taux d'aide sociale en fonction de l'inflation.

ATTEINT

La Nouvelle-Écosse a fait un grand pas en avant en prévoyant indexer les tranches d'imposition et le montant personnel de base à compter de janvier 2025. Le gouvernement a donné suite à cette annonce en prévoyant également d'indexer les taux d'aide au revenu.

3. Éliminer la quote-part des régimes d'assurance-médicaments pour les personnes âgées et les familles.

AUCUN PROGRÈS

Cette décision pourrait éviter à plusieurs personnes d'avoir à choisir entre acheter des médicaments essentiels et mettre de la nourriture sur la table. Une telle mesure aurait une incidence notable, car les coûts élevés des ordonnances obligent de nombreux utilisateurs des banques alimentaires de la Nouvelle-Écosse à dépenser moins en nourriture (56 %) ou à cesser leur médication (50 %).

4. Améliorer le crédit pour la réduction de la pauvreté en le doublant, en l'indexant et en élargissant l'admissibilité au-delà du seuil de 16 000 \$.

AUCUN PROGRÈS

Le crédit pour la réduction de la pauvreté est une mesure de soutien du revenu unique au Canada en ce sens que, contrairement à la plupart des programmes gouvernementaux mis en œuvre par le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, elle est spécialement conçue pour les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'enfants à charge. Ce groupe figure parmi ceux qui sont le plus souvent oubliés lors de l'élaboration des politiques, car les gouvernements ont tendance à se concentrer davantage sur les familles. Bien que le crédit ait plusieurs fois été revu à la hausse depuis son introduction en 2010, il n'a pas été bonifié par rapport à son niveau actuel de 500 \$ par année selon un seuil de revenu annuel de 16 000 \$.

LOGEMENTS ABORDABLES

- 5. Élargir l'allocation canadienne pour le logement ciblée à toute personne sur le marché locatif privé qui en a besoin et dont les frais de logement dépassent 30 % de son revenu.**

NOUVEAU

Cette approche assurerait la cohérence avec la conception de l'Allocation canadienne d'aide au logement. Étant donné que l'allocation ciblée est cofinancée par le gouvernement fédéral, nous recommandons également qu'Ottawa insiste pour apporter des changements similaires au programme provincial.

- 6. Établir un important fonds pour offrir des prêts à faible coût qui stimuleront la création de logements locatifs abordables, avec des conditions particulières pour s'assurer que ces logements demeurent abordables.**

NOUVEAU

La construction de logements locatifs abordables se trouve bien en deçà du nécessaire pour suivre le rythme d'une population croissante et rétablir un plus grand degré d'abordabilité sur le marché. Cette approche suivrait l'exemple de BC Builds et du gouvernement fédéral et pourrait établir un fonds de financement de 1 milliard de dollars à un coût budgétaire inférieur à 100 millions de dollars (en supposant un certain degré de créances douteuses et des prêts inférieurs au marché).

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



**TERRE-NEUVE-
ET-LABRADOR**

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



NOTE GLOBALE

F

NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,9 %	F	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,8 %	F	B-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	33,3 %	F	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	52,5 %	F	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	64,0 %	F	F

D-

NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	9,8 %	F	D-
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	46 %	D	D
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	77 %	B	B
Taux de chômage	10,1 %	F	F
Taux d'insécurité alimentaire	26,0 %	F	F

F

NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	35,1 %	F
Niveau de vie inadéquat	44,8 %	F

B

NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	B	F

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



NOTE GLOBALE

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE ET
ORIENTATION POLITIQUE

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

CONTEXTE

Terre-Neuve-et-Labrador a connu une année prometteuse en matière de politiques de réduction de la pauvreté. Même si de nombreuses annonces prometteuses ont été faites, elles doivent être suivies d'une planification concrète et d'objectifs à long terme si Terre-Neuve souhaite cesser de figurer parmi les provinces ayant les pires classements en 2024.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) a obtenu une note d'échec pour cette section, soit une note inférieure par rapport au D+ obtenu en 2023. La province a reçu un F pour chaque indicateur dans cette section, ce qui suggère que les conditions se sont considérablement détériorées pour les ménages au cours de la dernière année. L'an dernier, Terre-Neuve-et-Labrador obtenait la meilleure note dans cette section, alors que cette année, elle a obtenu la note la plus basse de tout le pays, à égalité avec la Saskatchewan.

Les baisses les plus importantes ont été observées quant au pourcentage de personnes qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts de logement et au pourcentage de personnes qui ont de la difficulté à accéder aux soins de santé. Les notes pour ces indicateurs sont passées de B- et C-, respectivement, à Fs. L'an dernier, 30,9 % des gens ont déclaré que leurs logements étaient inabordables. Cette année, ce chiffre a grimpé à 40,8 %, soit quatre personnes sur dix. Si les coûts du logement ne sont pas les plus élevés au pays, les ménages ont connu l'une des augmentations les plus marquées de leurs coûts au cours de la dernière année.

Le pourcentage de personnes qui ont de la difficulté à accéder aux soins de santé a plus que doublé au cours de la dernière année, passant de 14 % à 33,3 %. Il s'agit de la pire note pour cet indicateur à l'échelle du pays, derrière celle de 27,3 % de la Colombie-Britannique, et c'est particulièrement choquant étant donné que la province de T.-N.-L. s'est classée parmi les meilleures relativement à cet indicateur l'an dernier.

Comparativement aux autres provinces de l'Atlantique, T.-N.-L. était au deuxième rang pour cette section l'an dernier, mais au dernier cette année. Le seul domaine dans lequel T.-N.-L. a connu une amélioration était le caractère adéquat des mesures de soutien gouvernementales, mais même ici, le changement a été minime (à peine 2,6 % d'amélioration) et plus de 50 % des ménages qui bénéficient de ce soutien affirment qu'il est inadéquat. Dans l'ensemble, pour cette section, T.-N.-L. a échoué, le niveau de vie des ménages ayant diminué de façon assez importante au cours de la dernière année.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) a reçu un D- pour cette catégorie, soit la même note qu'en 2023. Malgré ce mauvais résultat, T.-N.-L. a obtenu une meilleure note que la moitié du pays, y compris le Canada en entier, qui a obtenu des notes d'échec pour cette catégorie. Le Québec, avec un B-, est la seule province à avoir obtenu une note supérieure à D-.

À T.-N.-L., près d'un résident sur 10 vit sous le seuil de pauvreté officiel, tel que déterminé par la mesure du panier de consommation. Il s'agit d'une augmentation de près de 2 points de pourcentage par rapport à 2023. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec en matière de pauvreté.

La province a également obtenu une note d'échec en matière d'insécurité alimentaire. Plus du quart des Terre-Neuviens (26 %) vivent de l'insécurité alimentaire en 2024. Cette année, toutes les provinces, sauf le Québec, ont obtenu une note d'échec pour l'insécurité alimentaire. Cela illustre une tendance généralisée et profondément préoccupante à l'accroissement de l'insécurité alimentaire dans l'ensemble du pays. La province affiche également le taux de chômage le plus élevé, ce qui, avec 10,1 %, en fait la seule province à avoir un taux de chômage à deux chiffres.

En 2024, chaque province a obtenu une note inférieure pour cette catégorie par rapport à l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont reçu la même note. Cela nous indique que toutes les provinces, y compris T.-N.-L., éprouvent des difficultés avec ces mesures de la pauvreté et que les conditions de vie des Canadiens de partout au pays se détériorent, ce qui entraîne une baisse du niveau de vie.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

***L'indice de privation matérielle (IPM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Terre-Neuve-et-Labrador présente le pire niveau de vie au pays, selon l'indice de défavorisation matérielle. La province a obtenu une note d'échec pour cette section, soit un résultat inférieur à la note globale de D+ pour le Canada.

Bien que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador aient obtenu des notes d'échec, une plus grande proportion de résidents de Terre-Neuve-et-Labrador ont un niveau de vie inadéquat ou gravement inadéquat. Selon nos données, la quantité de personnes dans la province ayant un niveau de vie gravement inadéquat est supérieure d'un peu plus de 5 % par rapport à la Nouvelle-Écosse, et la quantité de personnes ayant un niveau de vie inadéquat est supérieure d'un peu moins de 6 %.

Plus du tiers des résidents de la province manquent de trois articles ou plus qui sont considérés comme nécessaires à un niveau de vie décent. Il s'agit du taux le plus élevé au pays, ce qui indique qu'un pourcentage important de résidents ont un niveau de vie gravement inadéquat. De plus, presque la moitié de la population déclare qu'il lui manque deux articles, ce qui laisse entendre que leur niveau de vie est aussi inadéquat. Ces résultats suggèrent que le nombre de résidents de Terre-Neuve-et-Labrador en situation de défavorisation matérielle est plus élevé que partout ailleurs au pays.

SECTION 4 : **PROGRÈS LÉGISLATIFS**

En novembre dernier, Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé un [plan triennal de réduction de la pauvreté, soutenu par un investissement qui atteindra 85 millions de dollars par année au bout de trois ans](#). Bien que tous les détails n'aient pas encore été dévoilés, le gouvernement a indiqué qu'il mettra l'accent sur quatre domaines clés : la réduction de la pauvreté infantile, la création d'emplois valorisants et durables, l'amélioration des revenus, et le soutien aux personnes âgées. Le plan prévoit également un programme de revenu de base ciblé, un Supplément à la nutrition pour la petite enfance (une version élargie du Supplément à la nutrition prénatale et pour nourrissons) et une augmentation de 300 % de la Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Principales mesures :

- Mise en place d'un nouveau plan en cinq points qui comprend, notamment, [des mesures de soutien visant à accroître l'offre de logements abordables afin de faciliter et de réduire le coût de construction de logements à vocation locative, ainsi qu'un programme d'aide à l'accession à la propriété](#).
- Aide aux travailleurs à faible revenu avec [l'augmentation du salaire minimum](#) et [l'élargissement du Projet pilote sur la stabilité de l'emploi](#) à l'échelle de la province.
- Annonce de plusieurs nouvelles mesures en matière de garde d'enfants, dont [l'amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants](#) grâce à [deux nouveaux programmes de financement](#), la création de 750 nouvelles places, et l'augmentation des salaires des travailleurs des services de garde d'enfants.
- Plusieurs nouveaux changements en lien avec les soins de santé, dont un [accord bilatéral de 256 millions de dollars avec le gouvernement fédéral](#) pour améliorer les services de santé, le lancement d'un nouveau service de santé en ligne [pour améliorer l'accès aux renseignements médicaux, et l'augmentation des taux pour les organismes de soutien à domicile qui fournissent des soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap](#).

Le nouveau plan pour le logement vise principalement à inciter le secteur privé à construire plus de logements abordables et a été critiqué pour son [manque d'investissement dans le logement public et son manque de transparence](#). Toutefois, le gouvernement n'a pas encore publié un aperçu complet et détaillé du plan. Il reste donc à voir si les promoteurs privés seront tenus d'atteindre les objectifs en matière de logement abordable, ou même si la province a fixé un objectif d'abordabilité. Quoi qu'il en soit, la province n'a pas annoncé de mesures de soutien aux organismes à but non lucratif pour la construction ou l'achat de logements, ce qui pourrait limiter l'efficacité globale de la stratégie en matière de réduction des coûts de logement.

L'augmentation du salaire minimum de la province aidera aussi les ménages à faible revenu à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Malheureusement, les personnes qui dépendent de l'aide sociale continuent d'être laissées pour compte. Bien que le gouvernement provincial ait pris des mesures positives pour les personnes âgées et les ménages avec enfants dans le cadre de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, il n'a pas augmenté de manière similaire les prestations pour d'autres groupes démographiques, ce qui est particulièrement important étant donné que [la province a cessé d'indexer les prestations en fonction de l'inflation, à l'exception de ses prestations pour enfants en 2012](#).

Pour les raisons indiquées ci-dessus, Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un B pour cette section. Le gouvernement a mis en place des mesures législatives qui devraient améliorer la situation des résidents à faible revenu. Il a notamment mis en place une stratégie ambitieuse de réduction de la pauvreté et un plan de logement relativement solide. Toutefois, il doit publier l'un ou l'autre de ces plans dans leur intégralité, et il est nécessaire d'obtenir plus de détails avant de pouvoir évaluer pleinement leur incidence potentielle. De plus, les faibles seuils d'admissibilité aux nouvelles mesures de soutien pourraient limiter leur incidence. Un suivi rigoureux sera crucial au cours des prochains mois, au fur et à mesure que les plans seront déployés.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Bien que les progrès réalisés par T.-N.-L. en matière de réduction de la pauvreté aient été de 15 % inférieurs à la moyenne nationale, entre 2018 et 2021, le taux de pauvreté global de 9,8 % est comparable à celui du reste du Canada (9,9 %).

On observe à Terre-Neuve des difficultés liées au vieillissement de la population semblables à celles des autres provinces du pays, et les taux de pauvreté des personnes âgées à T.-N.-L. sont semblables au taux national. Par exemple, les personnes âgées vivant seules à T.-N.-L. et partout au Canada affichent un taux de pauvreté de 10 %, soit plus du double de celui des personnes âgées qui vivent avec d'autres personnes.

À T.-N.-L., les enfants (moins de 18 ans) affichent un taux de pauvreté infantile de 10,4 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 8,5 %. Ce chiffre souligne l'importance de l'accent mis récemment par le gouvernement sur la réduction de la pauvreté infantile. Le taux de pauvreté chez les jeunes de 18 à 24 ans est de 14,5 %, ce qui est semblable au taux national de 14 %.

À T.-N.-L., en 2021, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules était de 22,3 %, ce qui est supérieur au taux canadien de 21,5 % pour ce groupe à la même période. Le taux de pauvreté pour les adultes vivant seuls et ayant des enfants à charge était de 19,3 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux global canadien de 14,1 % et représente plus de six fois le taux de pauvreté des couples avec enfants à T.-N.-L. (3,1 %). Près du quart de tous les usagers des banques alimentaires de la province font partie de familles monoparentales.

19,3 %
des familles
monoparentales de
Terre-Neuve-et-Labrador
vivent dans la pauvreté

17 %
de chômage chez
les jeunes dans la
province, soit près du
double du taux
de chômage dans
le reste du pays

1 PERSONNE
RACISÉE
SUR 4
à Terre-Neuve-
et-Labrador vit
dans la pauvreté

40 %
des répondants
de la province
craignent ne pas
pouvoir se nourrir

TRAVAIL ET ÉDUCATION

Les résultats de notre sondage national montrent que les conditions de travail demeurent un problème important pour de nombreuses personnes à T.-N.-L. Dans leurs réponses au sondage, de nombreuses personnes à travers la province ont déclaré que le système d'emploi actuel ne fonctionnait pas pour elles et leur communauté. Par exemple, 60 % ont déclaré qu'il était très important pour elles d'augmenter le salaire minimum, 23 % étaient d'accord pour dire que les bas salaires nuisent à leur capacité à joindre les deux bouts et 39 % étaient d'accord pour dire qu'elles ont de la difficulté à accéder à un emploi stable. Ces réponses sont respectivement de 13, 6 et 9 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale et sont les plus élevées de toutes les provinces.

En mars 2024, le taux de chômage à T.-N.-L. était de 10,1 %, ce qui est considérablement plus élevé que le taux national de 6,1 %. De plus, en janvier 2024, le pourcentage de personnes qui faisaient partie de la population active était plus faible à T.-N.-L. (58,9 %) que la moyenne nationale (65,3 %).

Bien que le chômage global ait connu une tendance à la baisse dans la province au cours des dernières années, T.-N.-L. affiche toujours *l'un des taux de chômage chez les jeunes les plus élevés au pays*. Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni stagiaires sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 17 % des jeunes de T.-N.-L. se trouvaient dans cette situation, comparativement à 11 % dans l'ensemble du Canada. Le taux était plus élevé (21 %) chez les jeunes hommes de la province que chez les jeunes femmes. Parmi les adultes de 25 à 64 ans de T.-N.-L., 14,4 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent. Ce taux est nettement supérieur au taux de 11,6 % pour l'ensemble du Canada. Ceci est particulièrement préoccupant, car l'éducation est un facteur crucial de réduction de la pauvreté.

Il semble aussi y avoir un certain mécontentement à T.-N.-L. quant à la structure du régime fiscal. Les répondants ont indiqué qu'ils aimeraient voir une redistribution des richesses des personnes dans les tranches d'imposition supérieures, une réduction des impôts pour les ménages à faible revenu et une hausse des impôts pour les grandes sociétés.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et des services à T.-N.-L. a augmenté de 3,4 %, soit une hausse identique à la moyenne nationale. Le prix des aliments a augmenté de 6,6 %, ce qui est légèrement plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Canada (5 %).

De plus, le coût du logement a augmenté de 5,7 % à T.-N.-L., ce qui est semblable au taux de 6 % observé dans l'ensemble du Canada. Toutefois, certains coûts liés au logement ont connu des hausses plus élevées. Par exemple, le coût de propriété d'un logement a augmenté de 7,1 % à T.-N.-L., soit la deuxième plus forte augmentation après le Québec. Le coût du loyer a augmenté de 4,7 %, ce qui est nettement inférieur à la hausse de 7,7 % observée dans l'ensemble du Canada. Cette information est importante, car T.-N.-L. *n'a pas de politique provinciale de contrôle des loyers* et il n'y a pas de lignes directrices pour orienter ou limiter les augmentations annuelles des loyers par les propriétaires.

Bien que ces hausses correspondent aux hausses observées dans l'ensemble du Canada à bien des égards, l'augmentation du coût de la vie a eu de graves répercussions sur les ménages de T.-N.-L. Cette année, 50 % de la population de Terre-Neuve a déclaré être dans une situation financière pire que l'année précédente. Au total, 43 % des personnes ont déclaré avoir de la difficulté à se procurer des aliments frais et abordables — le taux le plus élevé parmi toutes les provinces — et près de 40 % des ménages de la province craignent ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes et leur famille, soit 10 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et le taux le plus élevé parmi toutes les provinces.

Une grande partie des revenus des ménages est également consacrée à d'autres frais fixes. Dans notre sondage, 72 % des personnes affirment que la réduction du coût des services publics est très importante pour elles. Ce chiffre est de loin le plus élevé du pays, et il est nettement supérieur à la moyenne nationale de 51 %. La réduction du coût du transport était importante pour 86 % des personnes de la province, soit 8 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale.

Concernant le coût le plus important, le logement, 41 % des ménages de la province consacrent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger, ce qui laisse peu d'argent pour les autres nécessités de la vie. Heureusement, après un fort ralentissement des mises en chantier fin 2023, le récent budget provincial prévoit que ce secteur se rétablira modérément au cours des deux prochaines années. Bien que les frais de logement dans la province demeurent faibles par rapport à ceux d'autres provinces, les revenus des ménages ne sont pas suffisamment élevés pour couvrir le coût de la vie actuel.

À T.-N.-L., en 2021, le taux de pauvreté chez les personnes vivant seules était de 22,3 %, ce qui est supérieur au taux canadien de 21,5 % pour ce groupe à la même période. Le taux de pauvreté pour les adultes vivant seuls et ayant des enfants à charge était de 19,3 %, ce qui est nettement plus élevé que le taux global canadien de 14,1 % et représente plus de six fois le taux de pauvreté des couples avec enfants à T.-N.-L. (3,1 %). Près du quart de tous les usagers des banques alimentaires de la province font partie de familles monoparentales.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

À T.-N.-L., 3,4 % des personnes se sont déclarées appartenant à la population racisée. En 2021, le taux de pauvreté de ce groupe (25,5 %) représentait plus du double du taux canadien (12,1 %). De plus, 76 % des personnes racisées à T.-N.-L. étaient des immigrants de première génération (nés en dehors du Canada). Ce groupe a connu un taux de pauvreté de 28,6 %, ce qui est également supérieur au taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (14,1 %). Le taux de pauvreté chez les immigrants était de 13,4 %, mais il était de 22,4 % chez les immigrants récents, ce qui est supérieur au taux de pauvreté chez les immigrants récents dans l'ensemble du Canada (16,1 %).

À T.-N.-L., les résidents non permanents (les personnes qui ont un permis de travail ou d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié) affichent un taux de pauvreté de 46,5 %. Ce taux est supérieur au taux de pauvreté des résidents non permanents dans l'ensemble du Canada (41,8 %), et nettement supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population racisée à T.-N.-L. T.-N.-L. a toujours été aux prises avec des ralentissements économiques, des exodes et des changements démographiques, qui aggravent la pauvreté et les inégalités dans la région.

Les communautés autochtones, les personnes vivant dans des régions éloignées et les ménages à faible revenu sont souvent confrontés à d'importants obstacles pour accéder aux services essentiels et aux possibilités d'emploi. Malgré ces difficultés, toutefois, le taux de pauvreté chez la population autochtone de T.-N.-L. était de 8 % en 2021, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 12 %.

Les ménages qui s'identifient comme chinois et d'Asie occidentale sont 15 à 16 % plus susceptibles que les ménages non racisés de consacrer plus de 30 % de leur revenu au loyer et aux services publics. De plus, 30 % des ménages qui s'identifient comme chinois allouent plus de 50 % de leur revenu au loyer et aux services publics, comparativement à 12 % des ménages non racisés.

Si T.-N.-L. veut favoriser l'équité et l'inclusion et éliminer les obstacles systémiques qui empêchent certains groupes de bénéficier d'un niveau de vie décent, la province doit encourager la collaboration entre les gouvernements régionaux, les organisations autochtones et les intervenants communautaires.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

En 2006, Terre-Neuve-et-Labrador est devenue la première province au Canada à mettre en place une [stratégie de lutte contre la pauvreté](#). À la fin de 2023, elle a publié une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté (en anglais seulement), qui s'appuie sur sa stratégie initiale. Il s'agissait de notre principale recommandation pour la province dans notre rapport de l'an dernier. Bien que la stratégie révisée ne comporte pas d'objectif mesurable en matière de réduction de la pauvreté, elle adopte une vision plus large des déterminants sociaux de la santé et considère la réduction de la pauvreté comme un facteur déterminant dans son objectif distinct d'avoir la population la plus en santé au Canada d'ici 2031.

À cet égard, la nouvelle stratégie représente un certain pas en avant. Elle permet des investissements accrus, notamment une augmentation immédiate des taux de prestations entre 50 \$ et 175 \$ par mois, mais n'inclut pas de réformes structurelles plus importantes comme des investissements accélérés dans le logement abordable et ne garantit pas l'indexation future des prestations. En 2023, nous avons également recommandé la mise en place d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté se concentrant sur les moyens de réduire la pauvreté infantile. La nouvelle stratégie répond clairement à cette priorité en s'engageant à tripler la Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (PETNL) au cours de la prochaine année. À compter de mars 2024, avec des paiements rétroactifs jusqu'à janvier 2024, l'augmentation de cette prestation offre jusqu'à [1 788 \\$ par année en nouvelle aide non imposable aux familles admissibles pour leur premier enfant](#). On estime que [14 000 enfants bénéficieront](#) (en anglais seulement) des changements. Le taux d'admissibilité demeure toutefois très faible : les familles doivent avoir un revenu net ajusté de [moins de 28 500 \\$ pour être admissibles](#). De plus, seuls les ménages dont le revenu est inférieur à 17 397 \$ auront droit au montant total. Les ménages dont le revenu se situe entre 17 397 \$ et 28 500 \$ bénéficieront d'une prestation réduite. Le seuil de pauvreté d'un ménage à St. John's est de 50 931 \$ selon la [mesure du panier de consommation](#). Ce soutien n'est donc offert qu'aux ménages qui gagnent moins de la moitié du seuil de pauvreté, et de nombreux ménages vivant dans la pauvreté n'ont droit à aucun soutien.

La nouvelle stratégie comprend également des investissements élargis pour le supplément nutritionnel prénatal et pour nourrissons, qui a été renommé le [Supplément à la nutrition prénatale et pour nourrissons \(SNPN\)](#); l'admissibilité et la portée ont été élargies pour soutenir les familles à faible revenu de la grossesse jusqu'à ce que leur enfant atteigne l'âge de 5 ans. Elle élargit également le programme provincial d'alimentation dans les écoles à tous les niveaux du primaire. Ces investissements sont les bienvenus, mais la province devrait également se concentrer sur le renforcement de la capacité nécessaire au respect des engagements pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde. La disponibilité des places en garderie n'est pas encore revenue aux niveaux d'avant la COVID-19, et la proportion d'enfants dans les services de garde est à l'[avant-dernier rang au pays](#). La province doit combler ces écarts et continuer de mettre en œuvre le cadre bilatéral afin que les parents qui travaillent disposent de la souplesse et du soutien dont ils ont besoin pour trouver et conserver un emploi bien rémunéré.

Lorsqu'elle a publié sa stratégie révisée de réduction de la pauvreté, la province a indiqué qu'il y aurait ultérieurement un plan d'action distinct axé sur les aînés. Ce régime comprendra un nouveau projet pilote sur le revenu de base pour venir en aide aux adultes qui approchent de l'âge de la retraite – âgés de 60 à 64 ans – et qui ont un revenu faible jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge habituel pour demander des prestations de pension et de vieillesse. Pour de nombreux aînés, l'[accès à des options de soins à domicile abordables est un important problème de qualité de vie](#), un point que le défenseur des aînés provincial a souligné dans un [récent rapport](#) (deux articles en anglais seulement) publié le même mois que la nouvelle stratégie.

TERRE-NEUVE- ET-LABRADOR



NOTE GLOBALE

Bien que les mesures de soutien à Terre-Neuve-et-Labrador soient plus généreuses que celles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, les régions avoisinantes de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec offrent des mesures de soutien plus importantes pour les adultes vivant seuls et les personnes handicapées (en anglais seulement). De plus, les taux d'aide sociale ne sont pas indexés de la même façon que les soutiens fiscaux, comme le supplément provincial de l'Allocation canadienne pour enfants.

La province prévoit actuellement un budget équilibré en 2025, c'est-à-dire l'année des prochaines élections provinciales. Par le passé, son endettement global a fortement limité sa capacité à faire des investissements critiques, mais sa viabilité fiscale globale s'est améliorée ces dernières années grâce à la croissance démographique. Malgré une baisse temporaire de l'activité pétrolière l'an dernier, Terre-Neuve-et-Labrador devrait être en tête de la croissance du PIB de toutes les provinces en 2024 (en anglais seulement) avant de connaître un ralentissement en 2025. En 2022, la province s'est engagée à créer un fonds d'investissement à long terme consacré à ses richesses en ressources non renouvelables. Elle n'en est qu'à sa première année d'exploitation (en anglais seulement), mais si cette exploitation est bien structurée, elle pourrait devenir une source de revenus récurrents permettant de soutenir les investissements à long terme dans le but de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé.

Enfin, à la fin de 2023, la province a publié sa propre stratégie de logement (en anglais seulement), en mettant l'accent sur l'augmentation de la construction d'unités à vocation locative sans but lucratif et de l'aménagement de logements secondaires pour une densification intelligente. Cela concorde avec les mesures prises par d'autres provinces, mais Terre-Neuve-et-Labrador n'a pas réellement mis l'accent sur le développement d'options de logements abordables sans but lucratif.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

RESPONSABILITÉ

1. Introduire une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté.



Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé sa nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté à l'automne 2023. Même si le plan complet n'a pas encore été dévoilé et que les annonces jusqu'à présent manquent de détails, il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction.

2. Concentrer spécifiquement sur la réduction de la pauvreté infantile.



Les recommandations politiques de 2023 comprenaient une demande politique secondaire liée à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, selon laquelle la province devrait se concentrer spécifiquement sur la réduction de la pauvreté infantile. Bien que le gouvernement ait également atteint cet objectif, il n'est pas allé jusqu'à inclure des objectifs précis que nous avons recommandés.

3. Adopter des objectifs concrets de réduction de la pauvreté.

NEWPOLICY

Bien que nous félicitions la province d'avoir actualisé et amélioré considérablement sa stratégie de réduction de la pauvreté en 2023, la stratégie révisée ne comporte pas d'objectif mesurable et ne s'engage pas à la surveiller et à l'évaluer. L'absence d'objectifs mesurables affaiblit la responsabilisation et rend difficile l'évaluation de l'impact des initiatives stratégiques. Compte tenu de l'objectif déclaré de mettre l'accent sur deux aspects de la réduction de la pauvreté en particulier – les enfants et les aînés –, nous recommandons que, d'ici 2028, la stratégie de la province soit actualisée à la lumière de deux objectifs précis :

- Comblent l'écart dans la pauvreté infantile afin que Terre-Neuve-et-Labrador atteigne au moins la moyenne nationale avant la fin de 2028 et qu'elle se trouve idéalement en deçà de la moyenne.
- Égaler le Québec en ce qui a trait au plus faible taux de pauvreté chez les aînés. Bien que le projet pilote à venir sur le revenu de base des aînés de 60 à 64 ans n'atteigne pas cet objectif (puisque les personnes de 65 ans et plus sont désignées comme des aînés), il contribuera à assurer une planification cohérente pour une transition harmonieuse et stable du niveau de vie à mesure que les adultes en âge de travailler approchent de la retraite.

SOUTIEN DU REVENU ET PROTECTION CONTRE L'INFLATION

4. Accorder une indexation généralisée des prestations et des tranches d'imposition.



Terre-Neuve-et-Labrador a déjà reconnu l'indexation comme un aspect important de la mise à disposition de ressources de soutien suffisantes pour les personnes à faible revenu, comme en témoigne son inclusion dans la stratégie de réduction de la pauvreté de 2006. Bien que la PETNL soit toujours indexée, d'autres prestations ont été désindexées en 2012. L'indexation exhaustive des prestations et de toutes les tranches d'imposition afin que le soutien à la population suive l'évolution de l'abordabilité est un facteur clé pour la prévention et la réduction de la pauvreté.

5. Élargir le projet pilote portant sur le revenu de base et établir un partenariat avec l'Île-du-Prince-Édouard.

NEWPOLICY

Cette mesure aiderait à remédier aux distorsions relatives à la compétitivité et au marché du travail associées à la mise en œuvre de programmes plus restreints. Elle pourrait être financée à terme grâce à une source de fonds attirés provenant du tout nouveau Future Fund de la province, dont l'objectif est de réinvestir une partie des recettes des redevances sur le pétrole à l'échelle de la province.

TRAVAIL ET OCCASIONS

6. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour mettre à l'essai de nouvelles initiatives d'emploi ciblant les jeunes et les chômeurs de longue durée.

NO PROGRESS

T.-N.-L. affiche l'un des taux de chômage chez les jeunes et une proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (taux NEET) parmi les plus élevés au pays. La province peut prendre diverses mesures pour régler ce problème, notamment les suivantes :

- Améliorer l'abordabilité des programmes de formation postsecondaire et de métier spécialisé ainsi que l'accès à ces programmes;
- Investir dans des programmes de perfectionnement professionnel avec les employeurs pour créer des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les jeunes diplômés en devenir.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur et du caractère persistant de ce défi particulier, et de ses répercussions potentielles pour la province, le gouvernement fédéral devra miser sur son rôle de partenaire. Il peut tirer parti de ses outils pour investir dans divers projets pilotes liés à l'assurance-emploi qui pourraient être mis à l'échelle, y compris des changements à l'accès précoce aux mesures de soutien à l'emploi de la partie II de la Loi et l'élaboration d'un modèle d'assurance salaire qui aiderait les travailleurs aux prises avec le chômage de longue durée à réintégrer le marché du travail plus facilement.

7. Réduire les mesures de récupération du programme Entrer sur le marché du travail en offrant une exemption de 500 \$ et une récupération de 50 cents pour chaque dollar gagné par la suite.

NO PROGRESS

Le programme actuel Entrer sur le marché du travail offre peu d'incitatifs pour les bénéficiaires à entrer sur le marché du travail ou à y retourner et comporte une récupération importante de ses prestations. Par exemple, un adulte vivant seul peut avoir droit à une exemption de gains sur la première tranche de 75 \$ par mois, plus 20 % de son solde de gains.

BROADBAND INFRASTRUCTURE

8. Consacrer jusqu'au quart des excédents futurs à l'expansion de l'infrastructure Internet à haute vitesse, avec l'objectif d'atteindre une pénétration de 90 % le plus rapidement possible.

NO PROGRESS

Terre-Neuve-et-Labrador affiche le taux d'accès aux services Internet haute vitesse le plus bas parmi toutes les provinces : **78 %**. L'accès à Internet haute vitesse est autant un service essentiel à la qualité de vie qu'une nécessité économique de base. Dans certains cas, il permet aux travailleurs de décrocher un emploi et de profiter de possibilités économiques dans une communauté donnée, tout en vivant dans une autre communauté où le coût de la vie est moins élevé. La province devrait compléter les investissements fédéraux récents dans l'accès universel au haut débit grâce à sa propre initiative provinciale accélérée.

Food Banks Canada  Banques alimentaires Canada



INC

2024
YUKON



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	32,8 %	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,4 %	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	17,7 %	INC	INC
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	39,4 %	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	58,5 %	INC	INC



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	N/A	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	66 %	N/A	C+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	78 %	N/A	B
Taux de chômage	4,3 %	C	B
Taux d'insécurité alimentaire	21,2 %	N/A	D-



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	13,8 %	INC
Niveau de vie inadéquat	18,1 %	INC



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	C	C

CONTEXTE

Malgré le taux de pauvreté le plus faible parmi les territoires, le Yukon est aux prises avec des problèmes de coût élevé du logement, d'abordabilité et de toxicomanie. Bien que la région ait été caractérisée par une richesse et une prospérité importantes, tous n'ont pas profité de ces avantages de façon égale. L'héritage colonial et l'éloignement extrême exacerbent cette situation complexe. Bien que le gouvernement du Yukon ait lancé une nouvelle stratégie sur 5 ans en matière de logement, de nombreuses initiatives mises en place sont temporaires et pourraient ne pas soutenir des efforts durables de réduction de la pauvreté.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire.

La collecte de données est un problème constant dans les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord. Sans la possibilité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives des expériences des personnes vivant dans ces communautés, la mise en place de solutions politiques efficaces restera difficile, voire impossible.

Cette année, dans le but d'améliorer la qualité de nos données, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cette modification renforce l'exactitude de nos analyses, les résultats peuvent, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la situation de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui oblige les statisticiens à sonder une proportion beaucoup plus importante de la population pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations ont exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une grande partie de la population des territoires, partagent ce sentiment de méfiance.
- Les territoires affichent le taux d'accès à Internet haute vitesse le plus bas au pays. Seuls 63,1 % et 67,4 % des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), respectivement, ont accès à l'Internet haute vitesse, comparativement à 93,5 % de la population canadienne dans son ensemble. Au Nunavut, aucun résident n'y a accès.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Les données fournies dans cette section représentent les données les plus récentes disponibles pour cette administration. Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour présenter des données actualisées chaque année, il est important de noter que l'information relative aux territoires est souvent diffusée après les données provinciales. Par conséquent, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure de mettre à jour les indicateurs liés à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au caractère adéquat de l'aide sociale dans la fiche de rendement de cette année.

Il convient de souligner que les indicateurs des taux de pauvreté et des taux d'insécurité alimentaire étaient élevés au Yukon en 2023; ils ont obtenu respectivement les notes de F et de D-.

Les taux d'aide sociale dans le territoire sont bons par rapport aux chiffres observés dans les provinces du Sud. Les taux de chômage sont également assez bons, car de nombreux résidents du territoire travaillent dans le secteur dynamique des ressources naturelles. Toutefois, au cours de la dernière année, le taux de chômage est passé de 2,9 % à 4,3 %, ce qui a fait chuter la note du Yukon de B à C. Malgré tout, il affiche le taux de chômage le plus bas au pays.

La hausse des revenus de tous les résidents, y compris des mesures visant à aider à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord, améliorera probablement les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Suivant l'exemple de nombreuses provinces, le Yukon a annoncé son propre plan de logement au début de l'année. Il a également instauré plusieurs autres mesures depuis la dernière série de fiches de rendement, mais plusieurs d'entre elles sont des actions ponctuelles et des mesures temporaires.

Principales mesures :

- Annonce d'un nouveau [plan quinquennal sur le logement](#) qui comprend un paiement unique de [l'allocation canadienne pour le logement Canada-Yukon](#) aux propriétaires, ainsi que de nouveaux projets de logements [abordables](#) et [supervisés](#).
- [Augmentation du financement accordé aux municipalités](#) de 10,3 % pour améliorer la prestation des services essentiels.
- Mesures d'aide visant à réduire les coûts liés à l'inflation, dont le maintien de la limitation de [la hausse des loyers en fonction de l'inflation, et l'augmentation du salaire minimum de 16,77 \\$ à 17,59 \\$ l'heure](#).
- Doublement du [supplément d'éloignement pour les travailleurs qui vivent à l'extérieur de Whitehorse](#) dans le cadre du programme de remboursement du prix du carbone, et [reconduction de la remise temporaire de 150 \\$ pour contrer l'inflation](#).
- Mesures d'aide aux familles avec enfants, dont la simplification de l'inscription à l'Allocation canadienne pour enfants et un investissement de 500 000 \$ pour [renforcer les programmes alimentaires dans les écoles](#).

Le territoire a commencé l'année 2024 en présentant son [nouveau plan stratégique quinquennal sur le logement](#) qui comporte deux objectifs : réduire d'un tiers le nombre de résidents ayant des besoins impérieux en matière de logement et construire 250 logements abordables d'ici 2028. Il a déjà pris des mesures énergiques pour atteindre ces objectifs, notamment en investissant dans un projet de 105 logements, le plus grand projet de logements abordables de l'histoire du Yukon.

Selon le [Rapport sur le logement dans le Nord de 2023](#), 20 % des familles du Yukon n'ont pas les moyens d'obtenir un logement du marché sans aide, et seulement 12 % d'entre elles ont le revenu nécessaire pour louer un logement d'une ou deux chambres. Le nouveau plan de logement, combiné à l'augmentation des seuils de revenu pour l'admissibilité au logement social, devrait contribuer à atténuer la pression sur les ménages.

Malheureusement, le fait de permettre aux propriétaires de hausser les loyers de près de 5 % aura des répercussions négatives sur plusieurs locataires qui peinent déjà à joindre les deux bouts. Bien que le plafond soit conforme à l'IPC, d'autres provinces ont pris des mesures pour maintenir les hausses de loyer sous les seuils de l'IPC, car le coût de la vie demeure élevé pour de nombreux ménages à faible revenu.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Yukon a obtenu un C pour cette section. Même si les mesures prises en matière de logement depuis le dernier rapport sont prometteuses, les mesures permanentes pour lutter contre la pauvreté sur le territoire se font plutôt rares. Le Yukon s'attaque à certains domaines clés, mais son soutien doit être plus solide et permanent.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Selon le recensement de 2021, environ 8,6 % des résidents du Yukon vivent dans la pauvreté. Dans l'ensemble, le Yukon est le plus prospère des trois territoires, avec des taux de pauvreté qui sont généralement égaux ou inférieurs à la moyenne nationale. Cette situation est attribuable à une population croissante – le Yukon étant désormais le plus grand territoire, après avoir surpassé les Territoires du Nord-Ouest –, à une base économique solide, et à un contexte fiscal généralement favorable qui permet d'investir dans des services publics de qualité. Même s'il subsiste d'importantes lacunes en matière de logement, de soins de santé et d'infrastructures, le Yukon est plus proche de l'ensemble du Canada que des autres territoires en ce qui concerne les taux de pauvreté.

Selon le sondage national de Banques alimentaires Canada, les principaux enjeux pour les habitants du territoire sont l'amélioration des infrastructures (97 % ont indiqué qu'il s'agissait d'un élément important pour eux), la réduction du coût des aliments, l'amélioration de l'accès à Internet et le soutien en santé mentale et en toxicomanie.

90 %

des habitants du Yukon estiment que l'accès à Internet est important pour réduire la pauvreté

57 %

des gens estiment que l'abordabilité au Yukon a une incidence sur la santé mentale

97 %

des habitants du territoire estiment que l'amélioration l'infrastructure est un enjeu majeur

53 %

des résidents du Yukon dépensent plus de 30 % de leur revenu disponible pour se loger

COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Les taux de pauvreté chez les familles et les personnes diffèrent grandement entre les trois territoires. Par exemple, au Yukon, les taux de pauvreté globaux sont comparables tant pour les personnes vivant seules que pour les personnes vivant avec un conjoint. Une exception à cette règle est le taux de pauvreté chez les mères monoparentales. Pour ce groupe, le taux de pauvreté au Yukon est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Toutefois, dans les T.N.-O., les couples, les mères monoparentales et les personnes vivant seules avaient des taux de pauvreté légèrement plus élevés que les taux nationaux. Au Nunavut, les taux de pauvreté étaient globalement plus élevés par rapport à la moyenne canadienne, et nettement plus élevés chez les familles monoparentales et les personnes vivant seules.

TABLEAU 1 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR CERTAINS GROUPES AU CANADA ET DANS LES TERRITOIRES, RECENSEMENT DE 2021^[1]

GROUPES SÉLECTIONNÉS	CANADA	YUKON	T.N.-O.	NUNAVUT
Tous les résidents	8,1	8,6	11,1	34,9
Couples avec enfant(s)	4,0	3,7	6,6	31,0
Couples sans enfants	3,9	4,0	5,0	9,5
Familles monoparentales	14,1	14,0	22,4	54,7
Mères monoparentales	19,7	14,2	23,1	55,4
Adultes vivant seuls sans enfant	21,5	20,7	22,1	39,3

Pour les Yukonnais sans enfants, il existe un contraste très net entre le taux de pauvreté des personnes vivant seules (20,7 %) et celui des personnes vivant en couple (4 %). Chez les personnes âgées vivant seules, le taux de pauvreté est de 18,6 %, par rapport à 3,1 % chez les personnes âgées vivant en couple. Cette différence souligne les graves répercussions du coût de la vie dans les communautés nordiques et éloignées, même dans des endroits comme le Yukon, où les revenus sont généralement élevés.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU YUKON

Malheureusement, en raison de la petite taille des échantillons, Statistique Canada ne publie pas de taux de pauvreté permettant une analyse désagrégée dans les territoires en fonction de l'identité autochtone ou raciale, ou du statut d'immigrant. Toutefois, sachant que ces groupes démographiques affichent généralement des taux de pauvreté plus élevés au Canada – comme le montrent les données des provinces – nous pouvons supposer que le Yukon se trouve dans une situation comparable et qu'il doit fournir un soutien supplémentaire aux groupes dont l'expérience de la pauvreté est disproportionnée.

C'est notamment le cas des Premières Nations et des Autochtones. En 2021, les personnes qui se sont identifiées comme Autochtones représentaient 22 % de la population du Yukon. La majorité d'entre elles étaient des membres des Premières Nations.

Selon le dernier recensement de 2021, les immigrants représentaient 14 % de la population du Yukon, et un cinquième d'entre eux étaient de nouveaux immigrants (personnes arrivées au Canada entre 2016 et 2021). Les résidents non permanents (personnes ayant un permis de travail ou d'étude ou ayant demandé le statut de réfugié) représentaient une faible part de la population, soit moins d'un millier de personnes.

^[1] Il convient de noter que le taux national rend compte de la pauvreté sur la base de la MPC nationale, tandis que les résultats pour les territoires utilisent la MPC du Nord (MPC-N). Si la MPC-N était appliquée comme concept au reste du Canada, les taux globaux de pauvreté à l'échelle nationale seraient plus élevés en raison du niveau de revenu plus élevé que l'on suppose nécessaire pour payer certains produits essentiels.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

En mars 2024, le taux de chômage au Yukon était de 4,3 %. Il s'agit d'une hausse notable par rapport à l'année précédente (+1,4 point de pourcentage), mais ce taux reste bien inférieur à celui de l'ensemble du Canada (5,7 %). En outre, en janvier 2024, le pourcentage de personnes faisant partie de la population active était beaucoup plus élevé au Yukon (73,8 %) que dans l'ensemble du Canada (65,4 %), ce qui témoigne de la solidité du tissu économique sous-jacent du territoire.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 11 % des jeunes du Yukon se trouvaient dans cette situation, ce qui est comparable à la moyenne nationale.

Parmi les adultes de 25 à 64 ans du Yukon, 12,3 % n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent. Ce taux se rapproche de celui de ce groupe dans l'ensemble du Canada (11,6 %), mais il est plus élevé chez les hommes du Yukon (16 %).

Un obstacle particulier au marché du travail au Yukon est l'accès déficient à Internet, qui restreint la possibilité de travail à distance. Près de 90 % de la population reconnaît que l'accès à Internet est important pour réduire la pauvreté, par rapport à 72 % au niveau national. Sans accès à l'Internet haute vitesse, les habitants du Yukon peuvent avoir du mal à accéder aux possibilités économiques qui se présentent ailleurs au pays. Ce type d'accès est vital dans les communautés avec une économie de petite taille.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Comme pour d'autres variables, les données ne sont pas facilement ou systématiquement disponibles à l'échelle du territoire pour permettre une évaluation robuste de certains éléments essentiels tels que l'alimentation et le logement. Toutefois, si l'on considère plus particulièrement Whitehorse, on peut observer des tendances à l'échelon des régions métropolitaines de recensement. Par exemple, entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services à Whitehorse a augmenté de 3 %, ce qui est comparable à l'ensemble du Canada (3,4 %), selon l'indice des prix à la consommation.

Le prix des aliments à Whitehorse a augmenté de 4,7 %, ce qui correspond à la situation dans l'ensemble du Canada (5 %). Toutefois, le prix des aliments dans les communautés nordiques reste nettement plus élevé que dans le reste du Canada en raison du coût de la vie généralement plus important dans les régions éloignées et isolées, ainsi que des coûts élevés d'expédition et d'entreposage des aliments périssables et nutritifs. Au Yukon, 38 % des habitants déclarent avoir du mal à se procurer des aliments frais et abordables. Ce chiffre est supérieur de six points de pourcentage au taux national.

Le coût du logement a augmenté de 5 % à Whitehorse, ce qui est légèrement inférieur par rapport à l'ensemble du Canada (6 %). Notre sondage national a révélé qu'environ 53 % des habitants du Yukon dépensent plus de 30 % de leur revenu disponible pour se loger, ce qui indique un besoin impérieux de logement potentiel. Parmi l'ensemble des locataires, 24,9 % éprouvent un stress financier lié à leurs coûts de logement; 28,3 % des locataires qui vivent dans un logement social éprouvent ce type de stress.

Les répercussions de l'abordabilité sur la santé mentale occupent une grande partie des discussions sur le coût de la vie. La toxicomanie reste un problème important dans l'ensemble du pays, tant dans les territoires que dans les provinces, mais au Yukon, 57 % des personnes disent qu'elle représente un problème dans leur communauté. Ce chiffre est supérieur de cinq points de pourcentage à la moyenne nationale.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Depuis les dernières élections en 2021, le Yukon est administré en vertu d'une [entente de soutien et de confiance entre le Parti libéral et le NPD du Yukon](#). Cette entente, qui a ensuite été renouvelée et bonifiée en 2023, a établi des engagements clés en matière de logement, de capacité financière et de soins de santé, entre autres priorités.

L'une des réformes les plus importantes proposées par l'entente est sans doute [l'augmentation de 100 \\$ du montant mensuel de l'assistance sociale](#), annoncée dans le budget 2023. Cette majoration se veut une première étape vers un examen plus vaste de l'adéquation des programmes de soutien du revenu du territoire. L'examen est en cours, mais le budget 2024 récemment déposé ne précise pas à quel moment les résultats seront annoncés.

L'aide sociale au Yukon a toujours été quelque peu plus élevée que dans d'autres provinces et territoires pour tenir compte du coût de la vie plus élevé, mais elle n'est pas excessivement généreuse. Bien que le revenu d'une personne en situation de handicap vivant seule [se situe probablement au-dessus du seuil de pauvreté](#), comme la plupart des résidents qui dépendent du soutien du revenu, il reste bien inférieur à ce qui serait considéré comme un revenu de subsistance, en particulier dans les régions éloignées où le coût de la vie est nettement plus élevé.

Grâce à l'entente de soutien et de confiance et à d'autres priorités du gouvernement, le Yukon a été l'un des premiers à investir dans l'amélioration des soins de santé primaires, notamment en adoptant une prestation pour soins dentaires à l'échelle du territoire pour les résidents qui ne bénéficient pas d'une couverture. Mise en œuvre pour la première fois dans le budget de l'an dernier, cette prestation offre [un soutien pouvant atteindre 1 300 \\$](#).

Le Yukon est l'une des rares administrations au Canada à ne pas disposer de mesures de protection codifiées contre l'expulsion des locataires, ce qui signifie que les propriétaires peuvent expulser les locataires sans motif valable. Dans le rapport publié l'an dernier, nous avons recommandé au territoire d'adopter des mesures concrètes de contrôle des loyers. Cette recommandation apparaît plus urgente que jamais. L'entente de soutien et de confiance prévoit l'élimination des expulsions sans motif, la révision des lois sur la location et l'établissement de lignes directrices sur les hausses de loyer afin de limiter les augmentations annuelles des frais de logement entre 2 et 5 % et d'offrir plus de stabilité et de prévisibilité aux locataires. Cependant, bien que l'élimination des expulsions sans motif soit censée être « immédiate » dans le cadre de l'entente, le changement a été [intégré dans la révision plus vaste des lois sur la location](#) qui n'a pas encore été entreprise.

Nous avons également recommandé l'an dernier que le territoire utilise ses excédents, qui ont été importants ces dernières années, de manière plus stratégique pour réinvestir dans les infrastructures sociales et économiques de base nécessaires pour garantir un partage adéquat de la richesse. Si le budget 2024 du Yukon prévoit [50 millions de dollars supplémentaires en investissements en capital dans le logement](#), une partie de cette somme provient de [transferts fédéraux beaucoup plus élevés](#). Le territoire devrait encore dégager [un surplus budgétaire de plus de 100 millions de dollars](#). Ces fonds pourraient constituer la base d'un renouvellement générationnel dans le territoire, qui à son tour permettrait d'accélérer la croissance.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉS

1. Consacrer une partie importante des excédents budgétaires futurs à un Fonds des générations.

AUCUN PROGRÈS

Réserver un montant modeste des excédents budgétaires futurs pour les imprévus et la réduction de la dette. Les fonds restants pourraient constituer une source de revenus récurrente et croissante pour l'investissement dans la construction de logements abordables, l'infrastructure de services d'Internet haute vitesse et l'amélioration des politiques de réduction de la pauvreté, y compris des investissements dans les possibilités d'emploi et de formation et l'enrichissement potentiel à long terme du soutien du revenu.

2. Élaborer un plan d'investissement à long terme pour combler les importantes lacunes dans les infrastructures de logement, de production alimentaire et d'accès aux services Internet haute vitesse.

AUCUN PROGRÈS

En plus de suivre la recommandation pour la création d'un Fonds des générations, ce plan devrait inclure un objectif de réduction des écarts entre les communautés du nord et du sud dans trois domaines clés au cours des cinq et dix prochaines années : le logement, les services Internet haute vitesse et la production alimentaire locale. Ce plan devrait être perçu comme un plan d'immobilisations combiné qui est fondé conjointement par les gouvernements territorial et fédéral.

COÛT DE LA VIE

3. Indexer et bonifier l'Allocation supplémentaire du Yukon pour les personnes en situation de handicap bénéficiant de l'aide sociale.

AUCUN PROGRÈS

Bien que la plupart des mesures d'aide sociale soient indexées au Yukon, l'Allocation supplémentaire du Yukon pour les personnes en situation de handicap bénéficiant de l'aide sociale constitue une exception importante. Comme les bonifications du crédit pour la TPS prendront probablement fin plus tard cette année, le Yukon devrait commencer à indexer l'Allocation supplémentaire et verser 50 \$ par mois compte tenu de la récente flambée des prix des aliments et des logements ainsi que de la probabilité que l'inflation demeure élevée dans le Nord canadien dans un avenir prévisible. Cette mesure s'ajouterait à la récente hausse des montants de l'aide sociale annoncée pour 2023 dans le cadre de l'entente de soutien.

LOGEMENTS ABORDABLES

4. Adopter des mesures concrètes de contrôle des loyers et de protection des locataires.

EN COURS

Plus d'un an s'est écoulé depuis que le gouvernement territorial a annoncé qu'il s'engageait à mettre fin « immédiatement » aux expulsions sans motif, mais la législation nécessaire à cet effet n'a pas encore été finalisée. Le gouvernement doit faire de cet engagement sa priorité absolue et y donner suite. Des changements visant à renforcer les mesures de protection des locataires et à mettre en œuvre des lignes directrices sérieuses en matière de contrôle des loyers sont également nécessaires, mais ils devraient être considérés comme une deuxième étape de ce processus.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



INC

**TERRITOIRES
DU NORD-OUEST**

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



NOTE GLOBALE



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	23,4 %	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	67,0 %	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	0,0 %	INC	INC
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	33,3 %	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	42,8 %	INC	INC



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	10,2 %	N/A	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	112 %	N/A	A+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	93 %	N/A	A+
Taux de chômage	5,0 %	D+	D+
Taux d'insécurité alimentaire	20,4 %	N/A	D



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Niveau de vie gravement inadéquat	7,4 %	INC	
Niveau de vie inadéquat	11,7 %	INC	



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	F	B

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

INC

NOTE GLOBALE

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE ET
ORIENTATION POLITIQUE

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

CONTEXTE

Les Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à de profonds problèmes de pauvreté, notamment des taux élevés d'insécurité alimentaire et de pauvreté, ainsi que des coûts élevés pour le logement et d'autres produits essentiels. Ces facteurs sont aggravés par des finances limitées et l'impact durable du colonialisme. Comparativement aux autres territoires, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a largement négligé de régler ces problèmes en 2024. Malgré des efforts déployés en 2023, comme l'augmentation du salaire minimum et la modernisation de l'aide sociale, les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté ont stagné en 2024.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire.

La collecte de données est un problème constant dans les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord. Sans la possibilité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives des expériences des personnes vivant dans ces communautés, la mise en place de solutions politiques efficaces restera difficile, voire impossible.

Cette année, dans le but d'améliorer la qualité de nos données, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cette modification renforce l'exactitude de nos analyses, les résultats peuvent, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la situation de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui oblige les statisticiens à sonder une proportion beaucoup plus importante de la population pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations ont exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une grande partie de la population des territoires, partagent ce sentiment de méfiance.
- Les territoires affichent le taux d'accès à Internet haute vitesse le plus bas au pays. Seuls 63,1 % et 67,4 % des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), respectivement, ont accès à l'Internet haute vitesse, comparativement à 93,5 % de la population canadienne dans son ensemble. Au Nunavut, aucun résident n'y a accès.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Les données fournies dans cette section représentent les données les plus récentes disponibles pour cette administration. Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour présenter des données actualisées chaque année, il est important de noter que l'information relative aux territoires est souvent diffusée après les données provinciales. Par conséquent, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure de mettre à jour les indicateurs liés à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au caractère adéquat de l'aide sociale dans la fiche de rendement de cette année.

À l'instar du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) ont obtenu des notes élevées en 2023 dans les indicateurs relatifs à l'aide, mais des notes relativement faibles dans le reste de la section.

Les taux d'aide sociale dans les T.N.-O. étaient les meilleurs de l'ensemble des provinces et territoires en 2023. Dans le cas des adultes vivant seuls, les taux d'aide fournissent des revenus supérieurs au seuil de pauvreté officiel.

Les T.N.-O. sont l'une des régions où les clients en situation de handicap reçoivent moins d'argent que les personnes sans handicap. Cet écart devrait être éliminé grâce à l'augmentation des niveaux d'aide aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient à égalité avec les autres.

Malgré les taux d'aide plus élevés, le taux de pauvreté était important en 2023, ce qui donne une note d'échec aux T.N.-O. Le taux de chômage est l'un des plus bas au Canada, mais à 5 %, les territoires ont encore reçu un D+. Les changements apportés aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire seront probablement facilités par la hausse des revenus de tous les résidents, y compris grâce à des mesures contribuant à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

La pauvreté dans les Territoires du Nord-Ouest est une question très complexe, qui est aggravée par l'effet persistant du colonialisme. Cette année, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas su répondre adéquatement aux graves défis auxquels font face les résidents. Bien que les ressources soient incontestablement limitées, ils ont pourtant démontré l'an dernier qu'ils étaient capables de mettre en place des mesures législatives efficaces. De plus, les territoires voisins ont réussi cette année à adopter des politiques d'abordabilité efficaces.

Principales mesures :

- Annonce de [50 nouveaux logements abordables à Yellowknife grâce à un investissement du gouvernement fédéral](#).
- Mesures visant à aider les résidents à faire face aux problèmes d'abordabilité, dont l'augmentation ponctuelle de 65 \$ par mois (maintenant 175 \$ par mois) de la [subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées](#), l'annonce d'un [paiement supplémentaire unique aux bénéficiaires de l'aide au revenu](#) pour les aider à faire face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, et la [suspension de la taxe sur le carbone](#) pour le chauffage résidentiel au mazout jusqu'en 2027.
- Obtention d'une moyenne de [10 \\$ par jour pour les services de garde d'enfants agréés](#).
- Signature de deux [accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral visant à améliorer l'accès aux soins de santé et les services](#) dans l'ensemble du territoire.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



NOTE GLOBALE

L'atteinte de l'objectif avant l'échéance prévue pour des services de garde à 10 \$ par jour constitue une étape importante pour les Territoires du Nord-Ouest et permettra aux familles d'économiser jusqu'à 9 120 \$ par année par enfant. Malgré ces succès, comparativement aux mesures prises par le Nunavut et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest ne parviennent toujours pas à relever les défis importants auxquels sont confrontés leurs habitants.

Cette année, le Yukon a mis en place une solide stratégie en matière de logement, et le Yukon et le Nunavut ont tous deux augmenté leur salaire minimum. À seulement 16,05 \$ de l'heure, le salaire minimum dans les Territoires du Nord-Ouest est inférieur de près de 2 \$ de l'heure à celui du Yukon, et de près de 3 \$ de l'heure à celui du Nunavut. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devrait augmenter le salaire minimum et prendre des mesures plus décisives pour continuer à miser sur ce qu'il a accompli l'an dernier afin d'assurer un succès à long terme.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu un F pour cette section. Le gouvernement n'a pas pris de mesures concrètes cette année pour lutter de manière considérable contre la pauvreté. L'absence de mesures législatives visant à répondre aux besoins en matière de logement abordable et à augmenter le salaire minimum entraînera probablement une détérioration de la situation financière des habitants.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Selon la mesure du panier de consommation (MPC) du Nord utilisée dans le recensement de 2021, environ 1 résident sur 10 (11,1 %) des T.N.-O. vit en situation de pauvreté. Bien que la pauvreté dans les T.N.-O. soit nettement inférieure à celle du territoire voisin du Nunavut, elle reste élevée par rapport à la moyenne nationale et au taux du Yukon. Comme dans tous les territoires, la croissance démographique *stagne* depuis quelque temps, mais les T.N.-O. disposent d'*importantes richesses en ressources et d'un fort potentiel de développement* qui, s'ils sont convenablement exploités, ouvrent la porte à de grandes possibilités de prospérité et de croissance équitable pour le futur.

Dans l'ensemble, les habitants des T.N.-O. considèrent que l'amélioration des infrastructures, la réduction des impôts pour les personnes à faibles revenus et les petites entreprises, la promotion d'un travail décent et la réduction du coût des aliments sont des priorités absolues dans la lutte contre la pauvreté.

1 RÉSIDENT
SUR **10**

des Territoires
du Nord-Ouest
vit en situation
de pauvreté

89 %

des gens estiment que la
mise en place de mesures
de soutien fiables pour
les communautés
autochtones constitue une
stratégie importante de
réduction de la pauvreté

49 %

des résidents
du territoire estiment
qu'il est primordial
d'augmenter les
prestations de
dernier recours

7,7 %

d'augmentation
du coût des aliments
à Yellowknife,
la plus forte hausse
au Canada

Les enfants et les jeunes représentaient plus d'un tiers de la population des T.N.-O. lors des recensements de 2016 et de 2021. Les enfants (moins de 18 ans) représentaient 25 % de la population et les jeunes (âgés de 18 à 24 ans), 9 %. Cette répartition de groupes d'âge est similaire dans de nombreuses communautés autochtones du Nord canadien. Les jeunes constituent un groupe démographique important, particulièrement au Nunavut, où ils constituent la moitié de la population. La pauvreté infantile dans les T.N.-O. est nettement plus élevée qu'au Yukon (14,5 % comparativement à 8,9 %), mais beaucoup plus faible qu'au Nunavut (43,5 %). Le taux élevé de pauvreté infantile est d'autant plus préoccupant que les enfants représentent une proportion importante de la population.

À l'inverse, le principal groupe d'âge actif affiche le taux de pauvreté le plus bas de tous les groupes d'âge des T.N.-O., soit 9,1 % chez les personnes âgées de 25 à 54 ans. Notamment, les personnes vivant en couple – et qui peuvent donc répartir leurs dépenses sur deux revenus – connaissent un taux de pauvreté beaucoup plus faible (5,1 %).

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



NOTE GLOBALE

COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Les taux de pauvreté chez les familles et les personnes diffèrent grandement entre les trois territoires. Par exemple, au Yukon, les taux de pauvreté globaux sont comparables pour les personnes vivant seules et les personnes en couple. Une exception à cette règle est le taux de pauvreté chez les mères monoparentales. Pour ce groupe, le taux de pauvreté au Yukon est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Toutefois, dans les T.N.-O., les couples, les mères monoparentales et les personnes vivant seules avaient des taux de pauvreté légèrement plus élevés que les taux nationaux. Au Nunavut, les taux de pauvreté étaient plus élevés dans presque tous les groupes démographiques par rapport à la moyenne canadienne, et nettement plus élevés chez les familles monoparentales et les personnes vivant seules. Une majorité de familles monoparentales au Nunavut sont en situation de pauvreté, ce qui est presque quatre fois plus élevé qu'au Yukon (14 %) et dépasse de loin les taux observés partout au Canada.

TABLEAU 1 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR CERTAINS GROUPES AU CANADA ET DANS LES TERRITOIRES, RECENSEMENT DE 2021^[1]

GROUPES SÉLECTIONNÉS	CANADA	YUKON	T.N.-O.	NUNAVUT
Tous les résidents	8,1	8,6	11,1	34,9
Couples avec enfant(s)	4,0	3,7	6,6	31,0
Couples sans enfants	3,9	4,0	5,0	9,5
Familles monoparentales	14,1	14,0	22,4	54,7
Mères monoparentales	19,7	14,2	23,1	55,4
Adultes vivant seuls sans enfant	21,5	20,7	22,1	39,3

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Malheureusement, en raison de la petite taille des échantillons, Statistique Canada ne publie pas de taux de pauvreté permettant une analyse désagrégée dans les territoires en fonction de l'identité autochtone ou raciale, ou du statut d'immigrant. Toutefois, sachant que ces groupes démographiques affichent généralement des taux de pauvreté plus élevés au Canada – comme le montrent, par exemple, les données des provinces – nous pouvons supposer que les T.N.-O. se trouvent dans une situation comparable et qu'ils doivent fournir un soutien supplémentaire aux groupes dont l'expérience de la pauvreté est disproportionnée.

^[1]Il convient de noter que le taux national rend compte de la pauvreté sur la base de la MPC nationale, tandis que les résultats pour les territoires utilisent la MPC du Nord (MPC-N). Si la MPC-N était appliquée comme concept au reste du Canada, les taux globaux de pauvreté à l'échelle nationale seraient plus élevés en raison du niveau de revenu plus élevé que l'on suppose nécessaire pour payer certains produits essentiels.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



NOTE GLOBALE

Environ **la moitié de la population des T.N.-O.** s'identifie comme Autochtone. Il s'agit de la deuxième proportion la plus élevée au Canada, après le Nunavut, où la majorité des résidents sont des Inuits. Parmi les populations autochtones des T.N.-O., deux tiers sont des membres des Premières Nations, plus de 20 % sont des Inuits et les autres sont des Métis. Bien qu'il soit difficile de déterminer le taux de pauvreté des populations autochtones des T.N.-O., notre sondage national a révélé que la mise en place de mesures de soutien régulières et fiables pour les communautés autochtones constitue une stratégie importante de réduction de la pauvreté pour 89 % des habitants du territoire. Ce taux est supérieur de près de 20 points de pourcentage à la moyenne nationale et témoigne d'un besoin aigu au sein de la population autochtone.

Dans les T.N.-O., près de 5 000 personnes (12,2 % de la population) ont déclaré faire partie de la population racisée. De plus, 70 % des personnes racisées étaient des immigrants de première génération (nés en dehors du Canada). Dans l'ensemble, les T.N.-O. affichent l'un des taux les plus élevés de personnes affirmant qu'il est important de s'attaquer aux inégalités raciales et ethniques pour réduire la pauvreté – 85 %, contre 71 % à l'échelle nationale.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

En mars 2024, le taux de chômage dans les T.N.-O. était de 5 %, soit un taux comparable à celui d'il y a un an (5,2 %). En outre, en janvier 2024, le pourcentage de personnes faisant partie de la population active y était nettement plus élevé (72 %) que le taux national (65,4 %) et beaucoup plus élevé que dans le territoire voisin du Nunavut (60,2 %).

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, 20 % des jeunes des T.N.-O. se trouvaient dans cette situation, soit près du double du taux pour l'ensemble des jeunes au Canada. En outre, un quart des adultes des T.N.-O. (âgés de 25 à 64 ans) ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires ou équivalent. C'est le double du taux pour ce groupe dans l'ensemble du Canada (11,6 %), et il est encore plus élevé chez les hommes des T.N.-O. (29 %).

Un obstacle particulier au marché du travail dans les T.N.-O. est l'accès déficient à Internet, qui restreint la possibilité de travail à distance. Une grande majorité de la population (85 %) reconnaît que l'accès à Internet est important pour réduire la pauvreté, par rapport à 72 % à l'échelle nationale. Sans accès à l'Internet haute vitesse, les habitants des T.N.-O. peuvent avoir du mal à accéder aux possibilités économiques qui se présentent ailleurs au pays. Un tel service est essentiel dans les petites communautés, où les possibilités d'emploi peuvent être limitées.

Pour les personnes qui ne parviennent pas à trouver un emploi, les taux d'aide sociale sont insuffisants pour les aider à subvenir à leurs besoins. Près de la moitié de la population (49 %) estime qu'il est primordial d'augmenter les prestations de dernier recours. Ce chiffre est supérieur de près de 15 points de pourcentage à la moyenne nationale.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Comme pour d'autres variables, les données ne sont pas facilement ou systématiquement disponibles à l'échelle du territoire pour permettre une évaluation robuste de certains éléments essentiels tels que l'alimentation et le logement. Voici un bref résumé de nos constatations.

Selon l'indice des prix à la consommation, entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services à Yellowknife a augmenté de 3 %, soit légèrement moins que dans l'ensemble du Canada (3,4 %).

Yellowknife a connu la plus forte augmentation du coût des aliments au Canada, avec 7,7 %. En outre, le prix des aliments dans les communautés nordiques reste nettement plus élevé que dans le reste du Canada en raison du coût de la vie généralement plus important dans les régions éloignées et isolées, ainsi que des coûts élevés d'expédition et d'entreposage des aliments périssables et nutritifs. Dans l'ensemble, l'insécurité alimentaire reste élevée dans les T.N.-O. Un aspect particulier de l'expérience de l'insécurité alimentaire dans les territoires réside dans le besoin d'accéder aux aliments traditionnels. Dans les T.N.-O., 84 % des personnes affirment que l'amélioration de l'accès aux aliments traditionnels est importante pour elles.

Par ailleurs, le coût du logement a augmenté de 5 % à Yellowknife, ce qui est légèrement inférieur par rapport à l'ensemble du Canada (6 %). Comme pour le Nunavut, le principal problème de logement dans les T.N.-O. est double : un manque de logements adéquats et des logements trop chers. Environ 13 % des ménages des T.N.-O. étaient considérés comme ayant un besoin impérieux d'un logement en 2021, et la proportion de ceux qui se trouvent dans cette situation en raison d'une structure de logement inadéquate, plutôt qu'inabordable, est très préoccupante. Il n'est donc pas surprenant que 94 % des habitants des T.N.-O. affirment que l'amélioration des infrastructures dans leurs communautés est importante pour eux. Malgré le fameux problème de logements inadéquats dans le territoire, deux résidents sur trois (le taux le plus élevé du pays) déclarent consacrer 30 % ou plus de leur revenu au logement.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Plutôt que de déposer un budget annuel intégral cette année, le gouvernement des T.N.-O. a présenté un budget intérimaire couvrant le premier trimestre de l'année, afin de donner à l'Assemblée législative plus de temps pour achever sa transition et fixer ses priorités.

Comme mentionné plus haut, les coûts du logement et des aliments restent deux des principaux enjeux de politique publique auxquels le territoire est confronté. Comparativement au Nunavut, qui a élaboré un plan à long terme visant à reconstituer son parc de logements avec pas moins de 3 000 unités d'ici la fin de la décennie, les progrès dans les T.N.-O. ont été lents et moins stratégiques. [Cent nouveaux logements sont en cours de construction](#), mais il s'agit de la première initiative de logements sociaux depuis des décennies.

Comme c'est le cas au Nunavut et au Yukon, [les T.N.-O. n'ont aucun système de contrôle des loyers et aucun plafond n'a été fixé pour l'augmentation annuelle des loyers](#), bien que les locataires soient protégés contre l'expulsion pendant une certaine période. Le Yukon a entrepris de mettre fin aux expulsions sans motif et de procéder à un examen approfondi des mesures de protection des locataires. Les T.N.-O. devraient envisager d'adopter leur propre cadre politique global pour protéger les locataires. Cette démarche doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur la manière de reconstituer, de renouveler et d'accroître le nombre de logements abordables, en particulier sur le marché locatif.

Bien que les T.N.-O. disposent d'un potentiel économique important, leurs perspectives à court et moyen terme sont peu réjouissantes. La croissance économique stagne et plusieurs secteurs d'activité majeurs – en particulier les mines de diamants – [arrivent à maturité et pourraient bientôt réduire ou cesser leur production](#). Les T.N.-O. ont toujours bénéficié d'une forte croissance de l'emploi et des salaires, mais les sources de nouveaux investissements demeurent limitées. À cela s'ajoute [l'engagement du premier ministre de réduire les dépenses](#), ce qui démontre que le gouvernement donne la priorité à l'amélioration de la viabilité budgétaire plutôt qu'à de nouveaux investissements importants dans les capacités d'infrastructure ou dans le développement économique futur.

Bien que les projets d'exploitation des ressources suivent souvent des cycles d'expansion et de ralentissement, ils constituent des initiatives phares qui peuvent stimuler l'activité économique locale et fournir des emplois bien rémunérés à des résidents qui, autrement, risqueraient de sombrer dans la pauvreté. Il est urgent que les gouvernements territoriaux et fédéral travaillent ensemble pour promouvoir des investissements coordonnés à long terme dans des secteurs stratégiques qui contribueront à créer de nouvelles perspectives et à favoriser la croissance, tant dans le secteur public que privé.

Comme mentionné précédemment, les T.N.-O., à l'instar des autres territoires, sont confrontés à de graves lacunes en matière de logement, d'Internet haute vitesse et de production alimentaire locale. Ces écarts n'ont pas été comblés de manière substantielle au cours de la dernière année, à l'exception du logement : [4,3 milliards de dollars d'aide fédérale supplémentaire](#) ont été alloués aux priorités urbaines, rurales et nordiques pour les fournisseurs de logements autochtones. Une partie de ce financement est susceptible de soutenir de nouveaux investissements dans les T.N.-O., bien que le chiffre exact n'ait pas encore été annoncé.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



NOTE GLOBALE

La précarité de l'accès à l'Internet haute vitesse a été soulignée au début de l'année lorsque de nombreuses communautés des T.N.-O., dont la quasi-totalité de Yellowknife, ont été privées de service pendant des heures après que les liaisons par fibre optique de Northwestel ont été interrompues. Bien que la connexion par satellite n'ait pas été interrompue, l'incident a mis en lumière la nécessité de combler le fossé de l'accès à Internet haute vitesse sur le territoire, où la proportion de résidents privés de ces services est plus de cinq fois supérieure à la moyenne nationale.

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons recommandé au territoire d'augmenter le salaire minimum. Notre recommandation a été partiellement réalisée à l'automne dernier, lorsque les T.N.-O. ont annoncé leur première augmentation du salaire minimum depuis des années, qui est passé de 15,20 \$ à 16,05 \$ l'heure. Toutefois, ce salaire minimum reste nettement moins élevé que celui de ses voisins. Le salaire minimum au Yukon est de 17,59 \$, et de 17,59 \$ au Nunavut.

Pour ce qui est de l'adéquation du soutien du revenu, les T.N.-O. disposent de l'un des programmes d'aide sociale les plus généreux du Nord. Bien que le territoire ait indiqué vouloir limiter les dépenses dans un avenir proche, le budget provisoire de 2024 comprend un engagement en faveur d'un supplément ponctuel à l'aide au revenu, compte tenu des préoccupations actuelles liées à l'inflation et à l'abordabilité. Cette année, cette mesure permettra de fournir entre 350 \$ et 720 \$ d'aide supplémentaire, principalement pour aider la population à faire face aux coûts élevés des aliments.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

TRAVAIL DÉCENT BIEN RÉMUNÉRÉ

1. Augmenter le salaire minimum pour qu'il corresponde au moins à celui du Yukon, puis l'indexer par la suite.

AUCUN PROGRÈS

Le salaire minimum des T.N.-O. a récemment été porté à 16,05 \$, la première augmentation depuis plus de deux ans. Bien que cela permette de compenser certaines des pressions inflationnistes récentes, il est nécessaire d'apporter un soutien accru, d'autant plus que l'abordabilité continue de soulever d'importantes préoccupations.

2. Examiner les avantages communautaires associés aux grands projets d'infrastructures et d'exploitation minière.

AUCUN PROGRÈS

Avec la remontée des prix des produits de base et l'intérêt accru pour l'exploitation minière canadienne, ainsi que les nouveaux investissements dans les infrastructures de défense dans le Nord, les T.N.-O. sont en bonne position pour devenir un partenaire clé dans ces secteurs. Il est important que tous les résidents tirent parti équitablement des initiatives mises en œuvre. Nous recommandons au territoire de privilégier la création d'emplois, la formation à long terme, les programmes d'apprentissage et les investissements communautaires qui contribueront à multiplier les possibilités d'emploi et économiques pour les habitants à faible revenu.

COÛT DE LA VIE

3. Bonifier de 15 % l'aide au revenu, la prestation pour enfants des T.N.-O. et toutes les autres prestations au cours des trois prochaines années, puis les indexer par la suite en fonction de l'inflation.

AUCUN PROGRÈS

Compte tenu de la flambée de l'inflation depuis 2021, le territoire a été contraint, faute d'indexation, de se concentrer sur une aide temporaire d'aide plutôt que d'adopter une approche ayant un effet stabilisateur pour mieux aider la population en temps de besoin.

LOGEMENTS ABORDABLES

4. Adopter une politique de contrôle des loyers qui fixe un plafond pour les augmentations de loyer et des conditions de dépassement du plafond si des réparations et des travaux d'entretien importants sont nécessaires.

AUCUN PROGRÈS

La mise en œuvre à grande échelle de l'Allocation canadienne pour le logement Canada – Territoires du Nord-Ouest qui, à ce jour, ne comporte aucune liste d'attente active, donne au territoire l'occasion de prendre d'autres mesures pour protéger les locataires.

5. Mettre sur pied un fonds de contrepartie municipal officiel pour la construction et la réparation des logements locatifs.

AUCUN PROGRÈS

En s'inspirant du fonds de construction locative municipale du Yukon, les T.N.-O. devraient envisager la création d'un programme de subventions de contrepartie municipal/territorial pour aider les promoteurs de projets de logements construits expressément pour la location. Pour commencer, ce programme pourrait être élaboré à l'aide d'un petit bassin de fonds d'investissement et être ajusté au fur et à mesure que des fonds réservés sont établis.

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

- 6. Travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral pour réduire les écarts en matière de logement, d'Internet haute vitesse et de production alimentaire locale.**

AUCUN PROGRÈS

Le gouvernement territorial devrait collaborer avec le fédéral pour élaborer un plan d'investissement à long terme visant à réduire les écarts entre les T.N.-O. et les provinces. Dans le cadre des efforts déployés par les T.N.-O. en matière de logement, le territoire et le gouvernement fédéral devraient s'inspirer du récent plan du Nunavut qui prévoit la construction de 3 000 unités d'habitation d'ici à la fin de l'année 2030.

- 7. Vision pour la croissance économique et la prospérité.**

✓ NOUVEAU

Alors que de nombreux employeurs importants, dont plusieurs grandes mines de diamants, approchent de la fin de leur cycle de production, le territoire et le gouvernement fédéral doivent travailler ensemble à l'élaboration d'un plan global de croissance économique à long terme qui garantira des emplois satisfaisants pour les travailleurs peu ou moyennement qualifiés. Ce plan doit être sous-tendu par un engagement à bâtir une infrastructure sociale et communautaire qui permet un développement efficace à long terme.

Food Banks Canada  Banques alimentaires Canada



INC

NUNAVUT



NOTE DE LA SECTION 1

EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	5,9 %	INC	INC
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	55,9 %	INC	INC
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	16,7 %	INC	INC
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	37,9 %	INC	INC
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	69,5 %	INC	INC



NOTE DE LA SECTION 2

MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Taux de pauvreté (MPC)	21,3 %	N/A	F
Taux de chômage	8,7 %	F	F
Taux d'insécurité alimentaire	49,5 %	N/A	F



NOTE DE LA SECTION 3

DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024
Niveau de vie gravement inadéquat	2,9 %	INC
Niveau de vie inadéquat	7,8 %	INC



NOTE DE LA SECTION 4

PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE 2024	NOTE 2023
Progrès législatifs	N/A	D	C

CONTEXTE

Avec le taux de pauvreté le plus élevé au pays et une population à la fois isolée géographiquement et largement autochtone, le Nunavut est unique en son genre quant à sa situation de pauvreté et à sa démographie. Malgré les finances limitées du territoire, le gouvernement du Nunavut a pris des mesures énergiques cette année pour relever les défis auxquels il est confronté. Cette année a également été historique; grâce à la signature de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut, le Nunavut a fait un pas important vers l'autodétermination.

SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

L'an dernier, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure d'attribuer une note finale aux territoires en raison de la taille limitée des échantillons. Les résultats ayant été consolidés, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec précision chaque territoire.

La collecte de données est un problème constant dans les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord. Sans la possibilité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives des expériences des personnes vivant dans ces communautés, la mise en place de solutions politiques efficaces restera difficile, voire impossible.

Cette année, dans le but d'améliorer la qualité de nos données, nous avons élargi notre sondage dans le Nord en y ajoutant des enquêtes téléphoniques et en augmentant la taille de l'échantillon. Bien que cette modification renforce l'exactitude de nos analyses, les résultats peuvent, pour diverses raisons, ne pas représenter fidèlement la situation de l'ensemble des communautés nordiques :

- De nombreux résidents des territoires vivent dans de petites communautés réparties sur une vaste zone géographique. Les expériences locales varient considérablement, ce qui oblige les statisticiens à *sonder une proportion beaucoup plus importante de la population* pour obtenir un échantillon représentatif.
- De nombreux membres des Premières Nations *ont exprimé leur méfiance à l'égard de la collecte de données gouvernementales* en raison d'injustices historiques et actuelles, et sont donc moins enclins à répondre aux sondages. Il est possible que les peuples autochtones, qui représentent une *grande partie de la population des territoires*, partagent ce sentiment de méfiance.
- Les territoires affichent le *taux d'accès à Internet haute vitesse le plus bas* au pays. Seuls 63,1 % et 67,4 % des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), respectivement, ont accès à l'Internet haute vitesse, comparativement à 93,5 % de la population canadienne dans son ensemble. Au Nunavut, aucun résident n'y a accès.

Il est donc très probable que les personnes les plus vulnérables à la pauvreté, y compris les Autochtones et les communautés isolées, n'aient pas été en mesure de répondre à notre sondage.

SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

Les données fournies dans cette section représentent les données les plus récentes disponibles pour cette administration. Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour présenter des données actualisées chaque année, il est important de noter que l'information relative aux territoires est souvent diffusée après les données provinciales. Par conséquent, Banques alimentaires Canada n'a pas été en mesure de mettre à jour les indicateurs liés à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au caractère adéquat de l'aide sociale dans la fiche de rendement de cette année.

Malheureusement, le taux de pauvreté au Nunavut était plus du double de celui de la province ou du territoire suivant dans le classement en 2023. Il en va de même pour le taux d'insécurité alimentaire. En 2024, le taux de chômage du Nunavut, qui était de 8,7 %, est demeuré parmi les plus élevés au pays, derrière celui de Terre-Neuve (10,1 %).

Les changements apportés aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire seront probablement facilités par la hausse des revenus de tous les résidents, y compris grâce à des mesures contribuant à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord.

SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

Voir la description du contexte à la section 1. Comme les données de l'indice de privation matérielle proviennent du même sondage que les résultats de la section 1, nous ne pouvons pas commenter de façon fiable ces données, car elles pourraient ne pas refléter la situation réelle de nombreuses personnes vivant dans la région.

SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

Le Nunavut dispose de ressources limitées et d'une petite population répartie sur un vaste territoire. Il est également confronté à la perturbation continue des modes de vie traditionnels infligée par le colonialisme. Ces enjeux contribuent aux défis importants que connaît le territoire en matière de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Malgré ces obstacles, le Nunavut a toutefois fait d'importants progrès.

Principales mesures :

- Mesures visant à aider les personnes qui luttent contre l'augmentation du coût de la vie, dont [l'augmentation du salaire minimum](#), [l'exemption temporaire de la taxe sur le carbone](#) sur le combustible de chauffage, ainsi qu'un [rabais sur le carburant](#) pour les propriétaires (qui sera de nouveau offert en 2024).
- Lancement d'un [plan d'action triennal en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) qui met l'accent sur l'abordabilité, l'accès, l'inclusion et la qualité.
- [Signature de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut](#) avec le gouvernement fédéral, ce qui représente un grand pas vers l'autodétermination.

Le territoire a connu une année forte et historique. Le 18 janvier 2024, le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du Canada ont cosigné l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut, qui marque une étape importante vers l'autodétermination des Nunavummiuq. Le Nunavut a obtenu un pouvoir décisionnel en matière d'administration des terres, de gestion des ressources et de droits relatifs aux eaux, ce qui ouvre la voie au développement économique et à la prospérité dans l'ensemble du territoire pour les générations futures. Pour faciliter la transition, les deux gouvernements ont lancé Inunnguqsaivik : Apprendre dans un but. Cette initiative permettra de dispenser un enseignement et une formation pour s'assurer que les Inuits du Nunavut possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer l'intendance des ressources du Nunavut.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, le Nunavut a aussi pris des mesures pour améliorer les soins de santé, les services de garde d'enfants et l'accès à Internet. Ces mesures, combinées à un salaire minimum plus élevé, devraient faire une grande différence pour les habitants du territoire.

Le Nunavut a également rétabli la subvention pour le carburant destinée aux propriétaires, qui devrait offrir un répit plus que bienvenu. Ce même soutien n'est toutefois pas offert aux locataires. Cette situation est particulièrement préoccupante, car les loyers sont également excessivement chers sur le territoire : un ménage doit disposer d'un revenu annuel de 102 200 \$ pour pouvoir louer un logement d'une chambre à coucher. Le gouvernement territorial, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux du reste du Canada, doit accorder beaucoup plus d'importance au soutien des locataires dès maintenant, tout en augmentant l'offre de logements afin d'améliorer l'abordabilité de façon durable.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Nunavut a obtenu un D pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures importantes pour lutter contre la pauvreté, notamment en augmentant le salaire minimum, il n'a pas réussi à adopter des lois qui s'attaquent de manière substantielle aux principaux facteurs de pauvreté, en particulier en matière de logement. Si cette tendance se maintient, elle risque d'entraîner une stagnation ou une aggravation des conditions pour les habitants du Nunavut.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Le Nunavut est le territoire le plus pauvre et le plus éloigné au Canada. Plus d'un résident sur trois (34,9 %) vit dans la pauvreté. C'est aussi la région où le coût de la vie est le plus élevé. La capitale du territoire, Iqaluit, est l'endroit le plus cher au Canada : cela coûte près de 120 000 \$ par année aux résidents pour combler leurs besoins les plus courants.

Bien que le territoire possède beaucoup de richesses potentielles en ressources et qu'il soit situé stratégiquement au pied des voies de navigation de l'Arctique, peu de résidents du Nunavut ont profité des avantages économiques que ces facteurs pourraient leur offrir.

Les gens du Nunavut conviennent en grande partie que l'amélioration des infrastructures, l'accès à Internet et le soutien en santé mentale et en toxicomanie comptent parmi les enjeux les plus importants liés à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, on a demandé à Statistique Canada d'établir une mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) afin de mieux représenter les besoins et le coût de la vie dans le Nord. La MPC-N a été appliquée au recensement de 2021, mais Statistique Canada n'a pas encore publié de séries de données ajustées rétroactivement pour les comparaisons avec les périodes antérieures. Toute comparaison entre les degrés de réduction de la pauvreté au fil du temps est donc limitée.

2 RÉSIDENT
DU NUNAVUT
SUR **5**

vit dans la pauvreté,
le taux le plus élevé
au Canada

92 %

estiment que le
perfectionnement
des compétences et la
formation des travailleurs
contribueraient à la
réduction de la pauvreté

**IL COÛTE PRÈS DE
120 000 \$**

par année aux
résidents d'Iqaluit
pour combler leurs
besoins les
plus courants

54 %

des parents seuls
de la région vivent
dans la pauvreté,
un taux inégalé
au pays

Les enfants et les jeunes représentent près de la moitié de la population du Nunavut, une proportion plus élevée que dans tout autre province ou territoire. De ce nombre, 38 % sont des enfants (moins de 18 ans) et 11 % sont des jeunes (18 à 24 ans). Dans l'ensemble, près d'un enfant sur deux (43,5 %) vit dans la pauvreté, ce qui est stupéfiant, peu importe la norme de référence.

La proportion de personnes âgées est demeurée stable à 4 % entre les recensements de 2016 et de 2021. Les taux de pauvreté de ce groupe sont exceptionnellement élevés par rapport à la moyenne nationale – environ une personne âgée sur quatre (26 %) vit dans la pauvreté au Nunavut.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Les taux de pauvreté des familles et des individus diffèrent grandement entre les trois territoires. Par exemple, au Yukon, les taux de pauvreté globaux sont semblables à ceux de l'ensemble du Canada, tant pour les personnes vivant seules que pour les personnes en couple. Une exception à cette règle est le taux de pauvreté chez les parents seuls, qui est légèrement inférieur au taux national. Toutefois, dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), les taux de pauvreté chez les couples, les parents seuls et les personnes vivant seules sont légèrement plus élevés que dans l'ensemble du Canada. Au Nunavut, les taux de pauvreté étaient globalement plus élevés que la moyenne canadienne, et significativement plus élevés chez les parents seuls, les personnes seules et presque tous les autres groupes démographiques. Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés chez les parents seuls au Nunavut – plus de la moitié d'entre eux (54 %) vivent dans la pauvreté, ce qui est sans précédent dans tout autre contexte au Canada.

TABLEAU 1 : TAUX DE PAUVRETÉ POUR CERTAINS GROUPES AU CANADA ET DANS LES TERRITOIRES, RECENSEMENT DE 2021^[1]

GROUPES SÉLECTIONNÉS	CANADA	YUKON	T.N.-O.	NUNAVUT
Tous les résidents	8,1	8,6	11,1	34,9
Couples avec enfant(s)	4,0	3,7	6,6	31,0
Couples sans enfants	3,9	4,0	5,0	9,5
Familles monoparentales	14,1	14,0	22,4	54,7
Mères monoparentales	19,7	14,2	23,1	55,4
Adultes vivant seuls sans enfant	21,5	20,7	22,1	39,3

Bien que le taux global de pauvreté chez les personnes âgées au Nunavut (26 %) soit inférieur à la moyenne territoriale (34,9 %), les personnes âgées qui vivent seules font face à des difficultés supplémentaires. Près d'une personne âgée seule sur deux (45,7 %) vit dans la pauvreté. Cela suggère que même si les personnes âgées bénéficient généralement du système fédéral de revenu de retraite – par exemple, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, entre autres mesures de soutien – les mesures de soutien ne sont pas suffisantes au Nunavut, où les coûts sont particulièrement élevés pour tout le monde, surtout s'ils ne sont pas partagés grâce à la cohabitation.

^[1] Il convient de noter que le taux national rend compte de la pauvreté sur la base de la MPC nationale, tandis que les résultats pour les territoires utilisent la MPC du Nord (MPC-N). Si la MPC-N était appliquée comme concept au reste du Canada, les taux globaux de pauvreté à l'échelle nationale seraient plus élevés en raison du niveau de revenu plus élevé que l'on suppose nécessaire pour payer certains produits essentiels.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU NUNAVUT

Malheureusement, en raison de la petite taille des échantillons, Statistique Canada ne publie pas de taux de pauvreté permettant une analyse désagrégée dans les territoires en fonction de l'identité autochtone ou raciale, ou du statut d'immigrant. Toutefois, sachant que ces groupes démographiques affichent généralement des taux de pauvreté plus élevés au Canada – comme le montrent, par exemple, les données des provinces – nous pouvons supposer que le Nunavut se trouve dans une situation comparable et qu'il doit fournir un soutien supplémentaire aux groupes dont l'expérience de la pauvreté est disproportionnée.

Le Nunavut est le foyer traditionnel de plus de 40 % des Inuits au Canada, et le dernier recensement a révélé que près de 85,7 % des résidents du Nunavut ont une forme d'identité autochtone.

Selon le dernier recensement de 2021, les immigrants représentaient à peine 3 % de la population du Nunavut. Un cinquième d'entre eux sont de nouveaux immigrants arrivés au Canada entre 2016 et 2021.

Les Inuits, qui constituent la majorité de la population du Nunavut, ont longtemps été marginalisés, ce qui a eu des répercussions durables sur les communautés. Ainsi, 87 % des personnes qui vivent au Nunavut croient que la lutte contre les inégalités raciales et ethniques est un élément important de la lutte contre la pauvreté; comparativement à 71 % à l'échelle du Canada. De même, 91 % des résidents affirment qu'il est important d'offrir un soutien régulier et fiable aux Autochtones. Bien qu'il existe des programmes d'aide, ils sont généralement appuyés par un financement sporadique, ce qui fait obstacle aux changements à long terme.

TRAVAIL ET ÉDUCATION

En mars 2024, le taux de chômage au Nunavut était de 8,7 %, ce qui est légèrement inférieur à celui de l'année précédente (-0,3 point de pourcentage), mais beaucoup plus élevé que la moyenne nationale de 6,1 %. Le pourcentage de personnes faisant partie de la population active était également considérablement plus faible au Nunavut (60,2 %) que dans l'ensemble du Canada (65,3 %) en mars 2024.

Les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté. En 2022, plus du tiers (36 %) des jeunes du Nunavut se trouvaient dans cette situation, soit plus du triple de l'ensemble du Canada (11,6 %). Parmi les adultes du Nunavut âgés de 25 à 64 ans, plus de la moitié n'avaient pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, ce qui est nettement plus élevé que le taux de ce groupe dans l'ensemble du Canada (11,6 %).

La faible proportion de personnes ayant fait des études supérieures au sein de la population locale constitue un obstacle de taille à une croissance équitable. Dans notre sondage national, 92 % des répondants du Nunavut ont déclaré que le perfectionnement des compétences et la formation des travailleurs constitueraient une étape importante vers la réduction de la pauvreté. Si les résidents ne reçoivent pas de formation, il y a plus de risques que des travailleurs de l'extérieur soient transportés par avion pour travailler sur des projets de mines et d'infrastructures sur le territoire.

Les salaires sont également une préoccupation importante pour de nombreux résidents : 91 % affirment qu'il est important pour eux d'augmenter le salaire minimum, soit 11 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale pour cet indicateur et le taux le plus élevé au Canada.

L'accès aux services de garde d'enfants est également un défi particulier au Nunavut. Les taux d'accès aux services de garde au Yukon et dans les T.N.-O. sont comparables ou supérieurs à la moyenne nationale, mais les taux d'accès au Nunavut sont faibles. Actuellement, environ une famille sur trois seulement envoie ses enfants à la garderie, ce qui représente une baisse d'environ 5 points de pourcentage (près de 20 %) par rapport à la période avant la pandémie de COVID-19.

Un autre obstacle majeur à l'emploi, particulièrement dans une région aussi éloignée que le Nunavut, est le manque d'accès constant et abordable à Internet haute vitesse. À ce jour, aucun résident du territoire n'a accès à la haute vitesse. Les résidents comptent plutôt sur les services par satellite, qui sont beaucoup plus coûteux et moins fiables. Quatre-vingt-quinze pour cent de la population affirme que l'accès à Internet est un élément important de la réduction de la pauvreté. Un partenariat public-privé en est actuellement à diverses étapes de développement et permettra d'établir une connexion officielle par fibre optique entre plusieurs collectivités du Nunavut et le reste du Canada.

LE COÛT DE LA VIE ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Comme pour d'autres variables, les données ne sont pas facilement ou systématiquement disponibles à l'échelle du territoire pour permettre une évaluation robuste de certains éléments essentiels tels que l'alimentation et le logement. Voici un bref résumé de nos constatations.

Selon l'indice des prix à la consommation (IPC), entre décembre 2022 et décembre 2023, le prix global des biens et services à Iqaluit a augmenté de 2,5 %, soit légèrement moins que dans l'ensemble du Canada (3,4 %). Le rapport de l'IPC à l'échelle territoriale ne comprend pas de ventilation du sous-indice des coûts de nourriture et de logement.

Les besoins impérieux en matière de logement, une mesure qui détermine quels ménages vivent dans un logement inadéquat ou insuffisant et inabordable, sont vécus différemment au Nunavut, comparativement à la plupart des collectivités ailleurs au Canada. Dans une grande partie du pays, l'abordabilité est la principale préoccupation en matière de logement, tandis qu'au Nunavut, les résidents ont plus tendance à avoir des besoins impérieux en raison d'un logement inadéquat. Grâce à diverses subventions, moins de 10 % des ménages du Nunavut paient trop cher pour leur logement (environ 6 % dans l'ensemble, allant jusqu'à 13,7 % chez les personnes vivant dans un logement social), mais environ un ménage sur trois vit dans un logement non conforme aux normes. Parmi les ménages qui louent sur le marché privé, 39,1 % vivent dans un logement non conforme. Cependant, les répondants à notre sondage au Nunavut ont indiqué que l'abordabilité du logement est en effet une préoccupation majeure pour beaucoup, avec 55,9 % des répondants déclarant avoir consacré 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement.

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie au Nunavut et du manque de possibilités économiques, le soutien social est essentiel à une qualité de vie décente pour de nombreuses personnes. Par conséquent, 94 % de la population estime qu'il est important d'augmenter les prestations de dernier recours (comparativement à 76 % à l'échelle nationale). Les soutiens communautaires sont considérés comme tout aussi importants : 91 % des résidents du Nunavut affirment qu'ils aimeraient voir un financement accru des services sociaux et communautaires.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Le Nunavut a d'immenses besoins en matière d'infrastructure, de logement et de collectivité, mais contrairement aux régions plus aisées du Nord canadien, il n'a pas la richesse ou les sources de revenus sous-jacentes nécessaires pour répondre à ces besoins sans aide. Le gouvernement territorial a annoncé des mesures décisives pour cibler les besoins du territoire dans son budget de 2024 récemment déposé. Bien que le Nunavut soit le seul territoire affichant un **déficit modeste**, les investissements proposés aideront à réduire la pauvreté.

La principale priorité du Nunavut en matière de politiques et d'infrastructure est Nunavut 3 000, un audacieux **partenariat public-privé de 2,6 milliards de dollars pour construire 3 000 nouveaux logements** dans l'ensemble du territoire d'ici 2030. Ces nouveaux logements aideraient à la fois à accueillir une population en croissance rapide et à soutenir les résidents actuels – dont bon nombre vivent dans des logements inadéquats ou surpeuplés – tout en remplaçant une partie importante du parc immobilier, dont une grande partie nécessite des rénovations importantes. Au moment d'écrire ces lignes, plus de **300 logements sont en construction ou en phase contractuelle**. Même s'il faudra peut-être prolonger l'échéancier, des progrès importants ont été réalisés grâce au partenariat entre tous les ordres de gouvernement et le secteur privé.

Pour croître, le Nunavut pourrait établir des partenariats actifs et plus solides avec l'industrie et le gouvernement fédéral. La **mise à jour de la politique de défense (MTD)** récemment publiée indique que la souveraineté de l'Arctique est sans doute la principale priorité en matière de sécurité nationale et de défense du Canada. Pour que les mesures décrites dans la politique aient de véritables retombées, le gouvernement fédéral doit être un partenaire réel et actif dans le soutien du développement des collectivités et des infrastructures dans l'ensemble du Nord canadien, particulièrement au Nunavut, compte tenu de sa proximité stratégique avec les principaux canaux de transport maritime internationaux. Cette situation politique présente une occasion importante d'accroître les investissements fédéraux, mais elle doit s'accompagner d'engagements connexes de la part des gouvernements fédéral et territoriaux pour profiter à la population à la fois sur le plan social et économique.

L'objectif du gouvernement fédéral de positionner le Canada comme chef de file mondial des minéraux critiques laisse également entrevoir des occasions semblables. À ce jour, la **stratégie fédérale** fait état de cette possibilité et reconnaît la nécessité de développer la capacité locale en matière de formation et de compétences pour réaliser des projets potentiels, mais aucun financement n'a été annoncé. Le gouvernement fédéral pourrait annoncer sous peu d'autres investissements tangibles dans le cadre du Fonds de formation pour les emplois durables. On s'attend à ce que l'initiative inclue bientôt du financement pour des activités économiques dans les communautés nordiques.

Bien que le Nunavut ait augmenté son **salaire minimum** à 19 \$ l'heure et son **soutien du revenu** au début de 2024, ces augmentations sont survenues après de longues périodes de stagnation. Plutôt que de brusques augmentations importantes, des hausses de revenu plus prévisibles et constantes contribueraient grandement à protéger la population la plus pauvre du Canada du coût de la vie le plus élevé.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

COÛTS DE LA VIE

- 1. Convertir la subvention aux personnes âgées pour les frais de combustibles et la remise sur le carburant pour les propriétaires en une remise universelle pour la consommation d'énergie destinée aux ménages à revenu faible ou modeste.**

NOUVEAU

Les coûts de chauffage domiciliaire au Nunavut comptent parmi les plus élevés au pays. La subvention aux personnes âgées pour les frais de combustible et la remise sur le carburant des propriétaires au Nunavut offrent toutes deux un soutien pour compenser le coût élevé du combustible de chauffage dans le territoire. Bien que le Nunavut offre une compensation pour la tarification du carbone, il n'existe pas de soutien général pour aider les locataires ou les personnes à faible revenu à payer les coûts de chauffage de leur maison. Le territoire offre une subvention au palier du gros pour réduire les coûts d'électricité, qui sont encore environ quatre fois plus élevés qu'en Ontario.

- 2. Indexer la prestation pour enfants et la bonifier pour compenser les récentes hausses de l'inflation.**

AUCUN PROGRÈS

Bien que la prestation pour enfants offre un soutien dont les familles ont grandement besoin, elle n'est pas indexée, de sorte que sa valeur réelle a diminué au fil du temps.

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

- 3. Créer un plan à long terme visant à combler les lacunes importantes dans les infrastructures de logement à loyer modique, d'énergie propre, de production alimentaire et de services Internet haute vitesse.**

AUCUN PROGRÈS

Compte tenu des importantes lacunes dans les infrastructures de logement à loyer modique, d'énergie propre, de production alimentaire et d'accès aux services Internet haute vitesse – combinées aux ressources financières limitées du territoire – ce dernier aura besoin d'un soutien fédéral coordonné pour gagner du terrain dans la réalisation de ces diverses priorités.

Le territoire doit travailler de concert avec les partenaires gouvernementaux inuits et autochtones pour présenter un plan d'infrastructure complet à long terme comprenant un ensemble d'initiatives réalisables et un plan d'exécution qui comprend des échéanciers clairs. Ce plan doit se concentrer sur l'objectif commun de mettre à niveau l'état des infrastructures dans chacun de ces domaines pour qu'elles répondent aux normes nationales au cours de la prochaine décennie, non seulement au Nunavut, mais aussi dans le cadre d'un plan coordonné englobant tous les territoires du Nord.

PARTENARIATS FÉDÉRAUX

- 4. Élaborer un plan de réinvestissement pour 2030 axé sur la santé et le mieux-être en partenariat avec le gouvernement fédéral.**

NOUVEAU

Ce plan doit mettre l'accent sur les priorités suivantes :

- a. Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et de la prestation territoriale pour enfants du Nunavut afin de ramener le taux de pauvreté infantile exceptionnellement élevé du territoire à la moyenne nationale. Il pourrait s'agir de mettre à l'essai un supplément à l'ACE pour le Nord qui serait déployé à plus grande échelle dans d'autres régions.
- b. Élargir les places en garderie pour combler les lacunes en matière d'infrastructure et de main-d'œuvre et faire en sorte que les résidents du Nunavut bénéficient du même accès à des places en garderie abordables que les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.
- c. Élaborer un modèle local d'enseignement des métiers qui cible les résidents ayant un diplôme d'études secondaires ou inférieur. Ce modèle permettra de s'assurer que les projets d'infrastructures relatifs à la défense et aux minéraux critiques sont bien placés pour réussir tout en profitant aux populations locales.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

INTRODUCTION

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel découlant d'injustices systémiques et structurelles profondément enracinées dans diverses formes d'oppressions, y compris le colonialisme, le racisme, le sexisme et le capacitisme. L'injustice structurelle désigne les processus sociaux, comme les normes juridiques, sociales et culturelles, qui menacent de manière systématique la capacité de certains groupes de développer et d'exercer leurs droits tout en permettant à d'autres, principalement des individus plus privilégiés, d'occuper une position dominante et de profiter d'un large éventail d'occasions. Au Canada, les systèmes et les structures interconnectés font obstacle aux groupes mal desservis, les empêchant de participer à la vie politique et d'accéder à des possibilités socioéconomiques comme l'emploi, le logement, l'alimentation, l'éducation, les soins de santé et les services de garde.



En général, la pauvreté touche de façon disproportionnée les groupes systématiquement marginalisés qui font face à des niveaux élevés de discrimination, de racisme et de stigmatisation. Selon le [Conseil consultatif national sur la pauvreté](#), les groupes marginalisés susmentionnés sont : les Autochtones, les immigrants, les réfugiés, les personnes s'identifiant comme membres de populations ethnoculturelles et noires ou d'autres populations racisées, les personnes 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'itinérance, les enfants et les jeunes pris en charge par les services sociaux, les personnes vivant en établissement et les personnes vivant dans des régions éloignées. La marginalisation de ces groupes ne s'arrête pas qu'à l'exclusion socioéconomique; ils sont également invisibilisés socialement, ce qui explique le manque de représentation dans les statistiques officielles sur la pauvreté. La sous-représentation systématique des Autochtones vivant dans des réserves et des établissements, des personnes 2ELGBTQIA+, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes en situation d'itinérance témoigne de l'isolement et des lacunes socioéconomiques uniques auxquels doivent faire face ces individus. La non-représentativité des données nuit aux initiatives visant à refléter les réalités vécues par ces groupes marginalisés au Canada et à trouver des solutions.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Malgré la tendance à la baisse de la pauvreté au cours des dix dernières années, elle touche certains groupes plus que d'autres. En général, il s'agit de groupes marginalisés et négligés en raison d'obstacles systémiques et structurels profondément ancrés dans le racisme et la discrimination, l'homophobie et le sexisme, le capacitisme, le colonialisme et la violence. Bien qu'une analyse détaillée des indicateurs clés de la pauvreté parmi ces groupes mal desservis et négligés se trouve plus loin dans ce rapport, nous jugeons utile d'offrir un aperçu de la façon dont la pauvreté les affecte de façon disproportionnée.

IDENTITÉ AUTOCHTONE

Les politiques et pratiques coloniales ont instigué et perpétué des iniquités, ce qui a entraîné une prévalence disproportionnée de la pauvreté chez les peuples autochtones. Selon les données du recensement de 2021, le taux de pauvreté chez les membres



des Premières Nations vivant hors réserve était de 14,1 %, soit deux fois plus que celui des Autochtones (7,4 %). Les Métis et les Inuits affichaient des taux de pauvreté légèrement plus faibles, soit respectivement 9,2 % et 10,2 %.

Toutefois, il est important de reconnaître que ces chiffres présentent un portrait quelque peu trompeur, car ils ne tiennent pas compte des taux de pauvreté chez les Autochtones vivant dans les réserves et les établissements. Compte tenu de l'importance et de la complexité de l'expérience autochtone au Canada, une section de ce rapport sera consacrée à l'identité autochtone et aux principaux indicateurs de la pauvreté.

PERSONNES RACISÉES

En 2021, 7,4 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Toutefois, le taux chez les personnes racisées, soit 25 % de la population canadienne, était beaucoup plus élevé. À titre d'exemple, 19 % des Canadiens d'origine coréenne vivaient dans la pauvreté en 2021. Ce taux élevé de pauvreté était similaire à celui des Canadiens d'origine chinoise (15,3 %), des Canadiens noirs (12,4 %) et des Canadiens d'Asie du Sud (10,8 %).

Mettant en lumière la pauvreté chez les groupes racisés et sa persistance, une étude intitulée [*« La pauvreté chez les groupes racisés, d'une génération à l'autre »*](#) révèle que les groupes racisés affichent systématiquement des taux de pauvreté plus élevés que ceux de la population blanche. Bien que les taux de pauvreté aient tendance à être plus élevés chez les Canadiens de première génération, puis à diminuer chez les Canadiens de deuxième et de troisième génération, cette tendance générale ne s'applique pas à tous les groupes racisés. Par exemple, l'écart du taux de pauvreté chez les Latino-Américains et les Noirs est plus que doublé à la troisième génération. De même, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est et les Coréens de troisième génération ont des taux de pauvreté deux fois plus élevés que ceux des Blancs.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

SEXE ET GENRE

Les femmes peuvent être touchées de façon disproportionnée par la pauvreté, en particulier les mères monoparentales de jeunes enfants. La grande majorité des ménages monoparentaux (**plus de 80 %**) sont dirigés par des femmes et affichent des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que les autres familles avec enfants. Selon les données du recensement de 2021, **près de 1 ménage monoparental sur 3 (31,3 %)** vivait dans la pauvreté. Ce phénomène, connu sous le nom de féminisation de la pauvreté, reflète les facteurs culturels, sociaux et structurels profondément ancrés qui contribuent au désavantage économique des femmes. C'est notamment le cas des mères qui risquent de subir une pénalité liée à la maternité à leur retour au travail. Les mères sur le marché du travail disent se sentir délaissées et surchargées, et jusqu'à **1 mère sur 3 envisage de quitter son emploi** en raison d'un soutien insuffisant pour réintégrer le marché du travail après son congé de maternité. Les femmes et les filles font face à des obstacles systémiques ancrés dans le sexisme, les préjugés sexistes et la discrimination, les empêchant de participer pleinement à l'économie et d'en tirer profit. Ces obstacles limitent leur accès aux possibilités et aux ressources, ce qui perpétue leur vulnérabilité à la pauvreté.

Les personnes transgenres et non binaires sont également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Selon les dernières données du recensement, le taux de pauvreté chez les femmes et les hommes transgenres était respectivement de 12,0 % et de 12,9 %. En comparaison, les femmes et les hommes cisgenres connaissent un taux de pauvreté beaucoup plus faible, soit respectivement 7,9 % et 8,2 %. Les personnes non binaires sont les plus durement touchées avec un taux de pauvreté de 20,6 %. Les jeunes adultes transgenres et non binaires sont particulièrement touchés, avec un taux de pauvreté de 19,3 % chez les personnes transgenres de 18 à 24 ans, et de 32,5 % chez les personnes non binaires du même groupe d'âge.



Dans l'ensemble, les recherches existantes montrent que les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ sont victimes « **de profondes disparités matérielles et souffrent d'importantes iniquités sociales et sanitaires** ». Des données indiquent que les jeunes de la communauté 2ELGBTQIA+, les minorités sexuelles et de genre plus âgées, et les personnes bispirituelles sont les plus vulnérables à la pauvreté. Par exemple, des sondages (**Voir également ici**) sur l'itinérance ont révélé que les jeunes de la communauté 2ELGBTQIA+ sont l'une des populations en situation d'itinérance les plus surreprésentées. Pourtant, malgré ces points de données importants, les études quantitatives et qualitatives sur la pauvreté des personnes 2ELGBTQIA+ se font rares.

SITUATION DE HANDICAP

L'**Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022** a révélé que 27 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus (environ 8 millions de personnes) présentaient au moins une incapacité qui les limite dans leurs activités quotidiennes. Le plus récent **rapport sur la pauvreté et l'incapacité** révèle que les personnes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes sans handicap (16,5 % contre 8,6 %). Même si le handicap est présent dans tous les groupes de population, les femmes sont plus susceptibles de déclarer avoir un handicap et de vivre dans la pauvreté. En 2021, 17,6 % des femmes en situation de handicap étaient pauvres, comparativement à 15,1 % des hommes en situation de handicap. Outre la surreprésentation des femmes en situation de handicap dans les données sur la pauvreté, les aînés en situation de handicap (personnes âgées de 65 ans et plus) sont également gravement touchés par un taux de pauvreté élevé (20 %), soit le quadruple du taux d'aînés sans handicap (4,7 %).

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

De plus, seulement 59 % des personnes en situation de handicap sont employées, comparativement à 80 % des personnes sans handicap. Les personnes en situation de handicap qui occupent un emploi sont plus susceptibles d'occuper des postes moins spécialisés, créant un écart de revenu, de sorte que les Canadiens âgés de 25 à 54 ans sans handicap ont un revenu 40 % plus élevé, soit un montant de 19 000 \$ par année, que leurs pairs en situation de handicap. Ce pourcentage grimpe à 70 %, soit un montant de 27 000 \$ par année, pour les 55 à 65 ans. Les difficultés à trouver et à conserver un emploi rémunérateur découlent souvent d'obstacles comportementaux, y compris les milieux de travail qui ne répondent pas adéquatement aux besoins des personnes en situation de handicap ou la réticence à éliminer les obstacles pour permettre aux employés de travailler à leur plein potentiel.

En plus des défis comportementaux liés à l'obtention d'un emploi valorisant, les populations marginalisées se heurtent également à des lacunes dans les programmes de soutien aux services sociaux visant à corriger les inégalités systémiques. La plupart des programmes de soutien du revenu conçus pour les personnes en situation de handicap, comme de nombreux programmes provinciaux d'aide aux personnes handicapées, utilisent des calculs de revenu de toutes sources pour déterminer l'admissibilité. Bien que le calcul du financement soit conçu pour combler l'écart dans les frais de subsistance d'une personne en situation de handicap, ces calculs exigent souvent que les personnes handicapées aient un revenu inférieur au seuil de pauvreté. De plus, [aucun gouvernement provincial](#) ne fournit de soutien aux personnes handicapées à un niveau qui correspond au seuil de pauvreté d'une province donnée. Tout cela garantit qu'une personne qui dépend des prestations d'invalidité continuera de vivre dans la pauvreté.

Également, de nombreuses personnes en situation de handicap ont de la difficulté à assumer les coûts liés à leur handicap. Les coûts liés au logement accessible, aux frais médicaux (équipement, ordonnances, suppléments, honoraires d'un praticien, etc.) et aux prestations d'invalidité qui ne sont pas financées par le gouvernement poussent davantage les personnes en situation de handicap vers le seuil de pauvreté. Dans bien des cas, ces dépenses sont nécessaires pour surmonter les défis en matière d'accessibilité dans l'environnement des personnes en situation de handicap. Par exemple, les frais pour des services de collecte en voiture ou de livraison en raison de l'inaccessibilité d'un magasin.

ÂGE

Selon le [plus récent rapport d'UNICEF Canada](#), la pauvreté infantile est passée de 4,7 % en 2020 à 6,4 % en 2021, soit une augmentation plus importante que l'augmentation de la pauvreté au sein de la population en général. Toutefois, comme nous le



verrons plus loin, il existe des disparités importantes au sein de la population d'enfants touchés par la pauvreté. Comme chez la plupart des autres groupes démographiques, la pauvreté infantile est influencée par l'intersectionnalité des facteurs identitaires, y compris la race, le genre et le capacitisme. Ainsi, 37,4 % des enfants des Premières Nations vivant dans les réserves, 24 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve, 19,4 % des enfants inuits, 15,2 % des enfants métis, 18,6 % des enfants noirs et 15,2 % des enfants racisés vivent dans la pauvreté.¹ Les enfants qui appartiennent à la communauté 2ELGBTQIA+, qui vivent dans des ménages monoparentaux et qui ont un handicap sont eux aussi plus à risque de pauvreté.

^[1] Calcul à l'aide de la MFR-60 plutôt que la MPC.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

Le taux de pauvreté chez le principal groupe d'âge actif, soit les personnes âgées de 25 à 54 ans, était de 7,9 %, mais à mesure que les personnes approchent de la retraite, une plus grande proportion d'entre elles éprouvent des difficultés financières. Le taux de pauvreté commence à augmenter lorsque les individus atteignent la fin cinquantaine, atteignant un sommet de 10,1 % chez les personnes de 64 ans, avant de chuter considérablement à 66 ans. En comparaison, les aînés affichent le taux de pauvreté le plus faible parmi tous les groupes d'âge, soit 4,7 %, ce qui témoigne de la forte incidence des mesures de soutien offertes aux personnes à la retraite, y compris le RPC, la SV et le SRG.

Les taux de pauvreté disproportionnellement faibles chez les aînés montrent l'efficacité des versements gouvernementaux pour aider les gens à maintenir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Toutefois, ces données contiennent un éventail d'expériences et certains aînés sont en situation d'insécurité financière. Le taux de pauvreté des aînés vivant seuls est **5 fois** celui des personnes vivant avec leur famille (13,3 % comparativement à 2,4 %).

CONCLUSION – APERÇU DE LA PAUVRETÉ

Cet aperçu montre que les groupes marginalisés sont disproportionnellement vulnérables à la pauvreté. En effet, ces groupes vulnérables ont une probabilité statistiquement plus élevée de vivre dans la pauvreté et sont également moins susceptibles d'en sortir. De nombreux systèmes et structures interreliés, historiquement ancrés dans l'oppression et la domination, ont une incidence négative sur les groupes marginalisés, créant et perpétuant ainsi l'iniquité et l'injustice.

INDICATEURS DE PAUVRETÉ

Pour évaluer la pauvreté au sein de la société canadienne, il est impératif d'examiner les indicateurs clés qui reflètent le niveau de vie et le bien-être des personnes. Ces indicateurs englobent diverses facettes, dont l'accès aux soins de santé, l'éducation, le revenu et l'emploi, le logement, l'environnement, la sûreté et la sécurité, et l'inclusion sociale.

La compréhension de ces indicateurs donne un aperçu des défis auxquels font face les personnes pour accéder à des produits de première nécessité, comme le logement, la nourriture et la sécurité du revenu, et souligne l'importance d'interventions ciblées pour réduire la pauvreté et promouvoir l'inclusion économique. La présente section met l'accent sur trois mesures de la qualité de vie et de la pauvreté : le revenu, le logement et la sécurité alimentaire, et examine l'incidence disproportionnée de ces facteurs sur les groupes marginalisés.

REVENU

1. RACE

Selon une analyse gouvernementale sur la pauvreté au Canada, les personnes racisées continuent de faire face à des obstacles systémiques liés au racisme et à la discrimination qui les rendent plus susceptibles de gagner un faible revenu ou un revenu moins élevé. Par exemple, en 2021, le revenu médian après impôt des personnes racisées était de 36 800 \$, comparativement à un revenu médian après impôt de 43 100 \$ pour les personnes non racisées, ce qui représente un écart moyen de 6 300 \$. Alors que les Latino-Américains, les Philippins et les Noirs avaient le revenu le plus élevé parmi les groupes de personnes racisées, les Chinois (33 700 \$), les Arabes (33 100 \$) et les Sud-Asiatiques (33 200 \$) avaient le revenu médian après impôt le plus faible.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

Selon Statistique Canada, les personnes racisées gagnent un revenu plus faible au début de leur carrière et sont moins susceptibles d'occuper un emploi syndiqué et de bénéficier d'une pension. Cette année, notre sondage auprès de la population a également révélé que plus de la moitié (54 %) des personnes racisées au Canada s'accordaient pour dire que les faibles salaires nuisent à leur capacité de subvenir à leurs besoins. Il s'agit d'un taux de 21 points de pourcentage de plus que les Canadiens non racisés (33 %).

2. SEXE ET GENRE

Au Canada, les femmes gagnent souvent moins d'argent que les hommes en raison d'une combinaison de facteurs systémiques, dont la discrimination fondée sur le sexe, la ségrégation professionnelle et l'inégalité des chances d'avancement professionnel. Cet écart, souvent appelé écart salarial entre les genres, a une incidence directe sur les revenus des femmes, ce qui entraîne une baisse des revenus tout au long de leur vie, une diminution de la sécurité financière et des possibilités limitées d'accumulation de richesse et d'indépendance économique. À titre d'exemple, les *données du recensement de 2021* montrent que 11,4 % des femmes ont un faible revenu, comparativement à 9,4 % des hommes. Bien que cet écart ne semble pas important, des données supplémentaires indiquent qu'en 2021, le revenu d'emploi annuel moyen des Canadiennes s'élevait à 43 200 \$, tandis que les Canadiens gagnaient 59 200 \$ par année, ce qui représente une disparité de 16 000 \$ entre les sexes. De plus, les *recherches* sur la participation des femmes au marché du travail suggèrent que les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel et sous-représentées dans les emplois à forte demande comme les professions spécialisées et bien rémunérées (p. ex., les sciences, les technologies, l'ingénierie, etc.). Elles sont également surreprésentées dans les secteurs de soins de santé, d'éducation, d'hébergement et de services de restauration. La concentration des femmes dans les secteurs de services à bas salaire, qui ont connu une *croissance négative des salaires* au cours de la dernière décennie, augmente leur risque de pauvreté et d'instabilité économique en raison de l'insuffisance et de la précarité des revenus.

Toutefois, l'inégalité des revenus ne touche pas toutes les femmes de façon égale. Des disparités existent et persistent entre les différents groupes de population de femmes. Les femmes autochtones et immigrantes se heurtent à des obstacles importants pour accéder au marché du travail. Ces obstacles limitent leur participation économique et diminuent leur potentiel de revenus, ce qui entraîne une insécurité des revenus et un risque accru de pauvreté. Les femmes autochtones sont souvent victimes de *racisme, de discrimination et de stéréotypes négatifs* lorsqu'elles cherchent un emploi. Les effets continus de la colonisation, y compris la baisse des niveaux de scolarité et d'alphabétisation chez les Autochtones, aggravent cette situation. Comme les autochtones et les immigrantes, les femmes en situation de handicap font face à des obstacles les empêchant de gagner un revenu suffisant afin d'assurer leur sécurité économique. En fait, les femmes en situation de handicap sont beaucoup plus susceptibles d'avoir de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers (38 %) que la population féminine en général (27 %).

3. 2ELGBTQIA+

Les données de 2018 indiquent que 40,5 % des personnes 2ELGBTQIA+ du Canada ont un revenu total avant impôt inférieur à 20 000 \$. 24 % des personnes 2ELGBTQIA+ ont un revenu annuel entre 20 000 \$ et 39 999 \$. Ces deux points de données fusionnés révèlent qu'environ 65 % des personnes de la communauté 2ELGBTQIA+ font partie des deux quintiles de revenu inférieurs, comparativement à environ 50 % des personnes qui ne font pas partie de ce groupe. Une autre étude sur les caractéristiques économiques des personnes 2ELGBTQIA+ révèle que les personnes bisexuelles ont un revenu avant impôt (39 200 \$) *beaucoup plus bas* que leurs homologues hétérosexuels (55 000 \$) ou gays et lesbiennes (50 100 \$). L'étude révèle également que les femmes hétérosexuelles (74 %) et bisexuelles (68,1 %) du principal groupe d'âge actif (25 à 65 ans) sont moins susceptibles d'occuper un emploi à temps plein ou à temps partiel.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

4. SITUATION DE HANDICAP

Pour finir, les personnes en situation de handicap font face à des obstacles continus en matière d'accessibilité et d'équité en milieu de travail. L'[Enquête sur la population active de 2022](#), par exemple, indique que « les personnes ayant une incapacité ont toujours enregistré un taux d'emploi plus faible que celui des personnes sans incapacité », en partie en raison des « besoins non comblés en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail et de la discrimination en milieu de travail ». En fait, à mesure que la gravité de l'incapacité augmente, les taux d'emploi passent de 76,6 % (incapacité légère) à 65,5 % (incapacité modérée), à 50,4 % (incapacité grave) et à 26,8 % (incapacité très grave).

Par conséquent, les personnes en situation de handicap sont financièrement désavantagées par rapport aux personnes sans handicap, et ce désavantage augmente proportionnellement aux répercussions de l'invalidité sur la vie d'une personne. Cette disparité financière est évidente dans le revenu personnel après impôt médian des personnes en situation de handicap qui, selon l'[Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022](#), était de 32 870 \$, comparativement à 39 490 \$ pour les personnes sans handicap. Les personnes en situation de handicap sont disproportionnellement dépendantes des banques alimentaires en raison des faibles revenus et du manque de soutien. Cette disparité atteint des sommets alarmants en Ontario, par exemple, où les bénéficiaires de prestations d'invalidité représentent 30 % des utilisateurs des banques alimentaires, bien qu'ils ne représentent que 4 % de la population provinciale.

LOGEMENT

Les coûts du logement ont grimpé en flèche au Canada, ce qui a eu une incidence disproportionnée sur les groupes marginalisés économiquement vulnérables. La crise actuelle a fait en sorte qu'un nombre croissant de personnes ont des « [besoins impérieux en matière de logement](#) », c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement qui ne répond pas aux normes de qualité (qui nécessite des réparations), qui n'est pas abordable (le montant du revenu avant impôt dépensé pour le loyer est trop élevé) ou qui n'est pas d'une taille convenable (le nombre de pièces est insuffisant pour la composition du ménage). Présentement, l'abordabilité des logements, soit lorsqu'un ménage consacre 30 % ou moins de son revenu total avant impôt pour payer son loyer, est le problème le plus urgent qui touche les locataires.

En fait, un [rapport récent](#) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indique que les besoins impérieux en matière de logement touchent plus largement et plus fortement les locataires que les propriétaires, puisque le revenu médian de ces derniers tend à être inférieur à la moitié de celui des propriétaires. Cela est particulièrement vrai pour les ménages locataires récents qui font face à des coûts mensuels plus élevés que les locataires existants. En fait, près de la moitié des locataires récents (43,2 %) étaient susceptibles de vivre dans un logement inabordable. Par conséquent, les ménages locataires représentent également 68 % des visites aux banques alimentaires, bien qu'ils ne représentent que 33 % de la population.

1. RACE

Les problèmes d'abordabilité du logement ont beaucoup plus touché les locataires que les propriétaires. Comme les personnes racisées sont plus susceptibles d'être locataires que les personnes non racisées, elles sont plus vulnérables à l'augmentation des loyers. Les [données actuelles du recensement sur le logement](#) suggèrent que 17,2 % des personnes racisées (appelées « minorités visibles » dans les données du recensement) ont des besoins criants en matière de logement, comparativement à 16,7 % des personnes non racisées. Bien que cet écart puisse sembler faible à première vue, les chiffres sont trompeurs, car Statistique Canada ne classe pas les Autochtones dans la catégorie des « minorités visibles ».

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

En raison du taux particulièrement élevé des Autochtones qui ont des besoins criants en matière de logement (23 % des locataires), la comparaison fournie ci-dessus ne permet pas de décrire avec exactitude la disparité réelle entre les personnes racisées et non racisées en ce qui concerne les besoins criants en matière de logement. En fait, [une nouvelle étude](#) menée par l'Université Western et l'Université de Toronto sur la crise de l'abordabilité au Canada a révélé que les personnes racisées sont plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que les personnes blanches. Selon cette étude, « les taux de logements inabordables étaient particulièrement élevés chez les personnes du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud ».

En dressant le portrait de l'accès des personnes racisées à un logement abordable, une [analyse de Statistique Canada sur les locataires récents et les locataires existants](#) indique que les locataires récents, soit les plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable, sont latino-américains (11,9 %), arabes (10,3 %) et noirs (9,7 %). De plus, l'analyse révèle également qu'un sixième des immigrants récents (16,7 %) vivaient dans un ménage locataire récent en 2021. Ces constatations suggèrent que les immigrants sont plus aux prises avec des problèmes d'abordabilité du logement que les résidents nés au Canada, y compris ceux issus des mêmes groupes ethnoraciaux. Dans l'ensemble, 54 % des personnes racisées sont d'accord pour dire qu'il est difficile de suivre la hausse des loyers, comparativement à 32 % des personnes non racisées.

2. ÉTAT FAMILIAL

La plupart des [données de recensement récentes](#) montrent que 30 % des ménages monoparentaux dirigés par une femme vivant en location ont des besoins criants en matière de logement, comparativement à 11,6 % des ménages biparentaux en location. Alors que le pourcentage de ménages monoparentaux dirigés par un homme locataires dans des logements de base suit de près derrière (28,4 %), ils ne représentent qu'une fraction des familles monoparentales (environ 15 à 20 %). Il y a donc une surreprésentation évidente des ménages monoparentaux qui louent des logements inabordables, inadéquats ou inadaptés.

3. ÂGE

En 2021, plus d'un enfant sur trois (34,1 %) considéré comme pauvre vivait dans un logement inabordable, inadapté et surpeuplé, comparativement à 17,5 pour cent pour l'ensemble des enfants. Le taux d'enfants pauvres ou non vivant dans des logements de faible qualité est inquiétant, car les recherches indiquent que la qualité ainsi que l'abordabilité du logement ont une incidence sur la santé et le développement des enfants.

En revanche, les aînés sont le groupe d'âge qui connaît la croissance la plus rapide au Canada. Selon les dernières estimations, 19,0 % de la population totale du [Canada est âgée de 65 ans et plus](#), soit une augmentation de 2,1 % depuis 2016. Bien que la plupart des aînés (75 %) soient propriétaires de logements adéquats et abordables, ceux qui louent des logements présentent des vulnérabilités distinctes comme les locataires de tous les groupes. Près du quart (23 %) des aînés qui louent leur logement font face à des défis en matière de qualité et d'abordabilité.

4. ITINÉRANCE

La crise du logement ait fait en sorte qu'un nombre croissant de résidents canadiens ont des besoins criants en matière de logement, et elle a également exacerbé l'itinérance, c'est-à-dire vivre « [sans logement stable, sûr, permanent et adéquat, ou sans la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un](#) ». Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a un manque important de données sur les personnes en situation d'itinérance, de sorte qu'il est difficile d'en dresser un portrait adéquat.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

Étant donné que le recensement ne recueille pas de données sur l'itinérance, les données les plus fiables se trouvent dans les dénombrements ponctuels de l'itinérance qui [« donnent un instantané de l'itinérance dans une communauté à un jour donné, ce qui comprend les personnes en situation d'itinérance dans des refuges et à l'extérieur des refuges et les personnes se trouvant dans un logement de transition »](#). D'après les plus récents dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale en 2020 et en 2022, il est possible de distinguer certaines tendances sociodémographiques importantes.

La plupart des répondants au sondage étaient âgés de 25 à 49 ans (55 %) et s'identifiaient comme des hommes (63 %). Les Autochtones et les personnes 2ELGBTQIA+ vivent de façon disproportionnée de l'itinérance. Plus précisément, 31 % des répondants s'identifiaient comme Autochtones et étaient plus susceptibles de vivre hors des refuges (41 %) ou en situation d'itinérance cachée (45 %). Bien que les personnes en situation d'itinérance soient majoritairement des hommes (63 %), parmi les répondants autochtones, un pourcentage plus élevé de personnes s'identifient comme des femmes (40 %) que leurs homologues non autochtones (34 %). Ces personnes sont également plus susceptibles d'avoir vécu en situation d'itinérance dans leur enfance ou leur jeunesse.

Les dénombrements ponctuels révèlent sans équivoque que les personnes 2ELGBTQIA+ (13 %) sont représentées de façon disproportionnée au sein de la population en situation d'itinérance, puisqu'elles ne représentent que 4 % de la population générale. Fait à noter, le pourcentage de jeunes 2ELGBTQIA+ au sein de ce groupe démographique était le plus élevé (26 %) parmi leur groupe d'âge. Interrogés sur les causes de la perte de logement, les répondants 2ELGBTQIA+ ont mentionné des problèmes de santé mentale (15 %) ou des conflits avec un parent ou un tuteur (12 %) plus fréquemment que leurs homologues, qui ont déclaré des taux de 9 % et de 7 % respectivement.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Avant d'examiner les données, il est essentiel de tenir compte de certaines tendances générales qui ont eu une incidence sur les niveaux récents de défavorisation matérielle, y compris l'insécurité alimentaire, au Canada. Des événements mondiaux comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine plus récemment ont entraîné en 2022 un taux d'inflation record qui n'avait pas été atteint depuis quarante ans. La hausse du taux d'inflation a également fait en sorte que certains groupes de personnes et de ménages ont eu de la difficulté à répondre à leurs besoins de base. Par exemple, la hausse du coût de la vie a eu une incidence disproportionnée sur le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu, qui sont des personnes racisées, autochtones, des mères monoparentales et handicapées de façon disproportionnée. En pratique, les ménages aux revenus les plus faibles ont subi une diminution de 25 % du pouvoir d'achat, ce qui les a obligés à allouer près du quart de leur revenu à leurs dépenses alimentaires. Fait à noter, à la fin de 2022, 35 % de la population canadienne avait de la difficulté à payer des dépenses essentielles quotidiennes, y compris la nourriture, dont les coûts ont connu une augmentation supérieure à l'inflation. Entre [février 2019](#) et [2024](#), le coût des aliments a augmenté de 26,9 %, et on prévoit que les prix des aliments augmenteront de [2,5 % à 4,5 % en 2024](#).

À titre d'exemple, les [données de l'Enquête sociale canadienne \(ESC\)](#) indiquent que 40,3 % des personnes autochtones ont eu de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers. Parmi les groupes de population racisée, 56,9 % des personnes arabes, 50,1 % des personnes de l'Asie du Sud-Est et 46,6 % des personnes noires ont connu des difficultés financières importantes. En revanche, « seulement » 30,5 % des personnes qui ne sont pas considérées comme des minorités visibles ont fait face à des défis semblables. De plus, 40,7 % des personnes de la communauté 2ELGBTQIA+, comparativement à 32,7 % des personnes qui n'en font pas partie, ont éprouvé des difficultés financières. De plus, bien que 28,5 % des personnes non handicapées aient dû faire face à des difficultés financières, ce pourcentage a grimpé à 38,8 % chez les personnes handicapées.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

En 2022, [2,7 millions de ménages](#) souffraient d'insécurité alimentaire. Autrement dit, 17,8 % de la population canadienne, soit près d'un ménage sur 5, ce qui correspond à 6,9 millions de personnes, y compris 1,8 million d'enfants, répondait aux critères de l'insécurité alimentaire, comme l'incapacité d'acheter des aliments, d'avoir une alimentation équilibrée, de manger trois repas par jour et plus encore. Ces chiffres pourraient sous-estimer l'ampleur du problème, car les données du Bilan-Faim 2023 ont révélé que le nombre de visites aux banques alimentaires a [augmenté de 32 % entre 2022 et 2023](#).

[Les données disponibles](#) montrent systématiquement que l'insécurité alimentaire des ménages est un problème multidimensionnel influencé par des facteurs comme la race, le sexe, l'âge et le capacitisme. Ainsi, les personnes blanches sont moins susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire, puisque 15,3 % vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. En comparaison, les personnes noires (39,2 %), autochtones (33,4 %) et philippines (29,2 %) sont confrontées à des taux d'insécurité alimentaire beaucoup plus élevés dans leur ménage.

La nature racisée du problème est également apparente si l'on examine le pourcentage d'enfants ayant un accès inadéquat à la nourriture. En 2022, 24,3 % des enfants de moins de 18 ans vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. En fait, selon le [rapport sur la pauvreté infantile d'UNICEF Canada de 2023](#), les enfants « présentent le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé de tous les groupes d'âge au Canada ». Les chiffres sont plus déconcertants lorsqu'on examine le pourcentage d'enfants racisés, où, comparativement aux enfants blancs (19,3 %), 46,3 % des enfants noirs, 40,1 % des enfants autochtones, 33,5 % des enfants arabes, 32,9 % des enfants philippins et 29,5 % des enfants latino-américains ont vécu de l'insécurité alimentaire. Dans l'ensemble, la disparité entre les personnes racisées et non racisées est correctement prise en compte dans notre sondage national de cette année, qui a révélé que les personnes racisées étaient beaucoup plus susceptibles (41 %) de dire qu'elles s'inquiètent de nourrir leur famille que les personnes non racisées (28 %).

Comme mentionné ci-dessus, il existe un manque général de données concrètes sur la communauté 2ELGBTQIA+, y compris sur l'insécurité alimentaire. D'après les données existantes, nous savons que les personnes 2ELGBTQIA+ sont fortement et disproportionnellement touchées par la pauvreté, le faible revenu et l'itinérance. Par exemple, 40,5 % des personnes 2ELGBTQIA+ du Canada ont un revenu total (avant impôt) inférieur à 20 000 \$. 24 % des personnes 2ELGBTQIA+ ont un revenu annuel entre 20 000 \$ et 39 999 \$. Ces faibles revenus nuisent grandement à la capacité des personnes d'accéder en toute sécurité à de la nourriture et de répondre à leurs besoins de base.

Selon les données de l'[Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(ESCC\)](#) de 2015 à 2018, les personnes bisexuelles étaient près de trois fois plus susceptibles que les personnes hétérosexuelles (24,8 % contre 8,5 %) et presque deux fois plus susceptibles que les personnes gaies ou lesbiennes (13,3 %) d'avoir vécu dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire au cours de l'année précédant l'enquête. De plus, une [étude récente](#) sur les expériences d'insécurité alimentaire des personnes 2ELGBTQIA+ à Toronto révèle que 42 % des répondants ont vécu de l'insécurité alimentaire. La surreprésentation des personnes 2ELGBTQIA+ dans la population en situation d'itinérance explique également leur accès précaire à la nourriture.

Il est essentiel de s'attaquer à l'insécurité alimentaire des ménages, car il s'agit de l'un des principaux prédicteurs d'une mauvaise santé, et sa persistance au Canada est un grave problème de santé publique. En bref, il s'agit d'un puissant déterminant social de la santé, car les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, y compris les enfants, sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé physique et mentale chroniques ainsi que de maladies infectieuses et non transmissibles.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

PEUPLES AUTOCHTONES

L'histoire du colonialisme au Canada, les politiques et processus coloniaux persistants ainsi que la discrimination, le racisme et l'oppression systémique continus touchent profondément les communautés autochtones. Ces facteurs historiques et contemporains nuisent considérablement à l'accès des peuples autochtones à des nécessités fondamentales comme le logement, la nourriture et la sécurité du revenu.

1. REVENU

Toutes les populations autochtones, qu'il s'agisse des Métis (12,6 %), des Inuits (16,5 %), des Indiens non inscrits (16,8 %), des Indiens inscrits hors réserve (19,8 %) ou des Indiens inscrits vivant dans une réserve (31,3 %), affichent des taux de faible revenu beaucoup plus élevés que le reste de la population (10,7 %), [selon le recensement de 2021](#).

En ce qui concerne le revenu, les répercussions historiques et continues des pratiques et politiques coloniales ont placé les Autochtones parmi les personnes à faible revenu de façon disproportionnée, perpétuant ainsi leurs expériences de pauvreté au Canada. Ils ont été affectés par la pandémie de façon disproportionnée en raison de leur marginalisation continue et de leurs circonstances socioéconomiques et culturelles souvent précaires, ce qui a entraîné une période de reprise plus lente par la suite.

2. LOGEMENT

Le logement inadéquat pose un problème pressant au sein des communautés autochtones, particulièrement dans les régions éloignées et nordiques, où les matériaux de construction sont rares et coûtent plus cher que dans les régions non éloignées. Les communautés autochtones dans les réserves font face à des défis encore plus importants en raison des restrictions imposées par la [Loi sur les Indiens](#), qui interdit l'utilisation de biens dans les réserves comme garantie pour accéder à un financement afin de construire ou de rénover des logements.

Pour mieux comprendre les conditions de logement des peuples autochtones, il faut tenir compte des données suivantes : [Selon le recensement de 2021](#), 16,1 % des Autochtones vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures, comme des [moisissures ou des défauts structurels](#), comparativement à 5,7 % des non-Autochtones. Cela indique que les peuples autochtones sont trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement inadéquat, dangereux et malsain. De plus, 17,1 % des personnes autochtones vivent dans des logements surpeuplés, ce qui signifie qu'elles dépassent la norme nationale d'occupation pour les espaces de vie convenables. Ce pourcentage passe à 25,4 % pour les Autochtones inscrits ou ayant le statut d'Indien des traités. Par exemple, une proportion importante d'Inuits vivent dans des logements où il manque une, deux ou trois chambres à coucher ou plus encore, ce qui souligne davantage les défis en matière de logement auxquels font face les communautés autochtones.

Enfin, l'itinérance autochtone au Canada est étroitement liée au passé colonial du pays et à ses effets durables. Il est essentiel de comprendre que l'expérience autochtone de l'itinérance va au-delà du simple manque de logement. Les Autochtones vivent douze aspects distincts de l'itinérance : le déplacement historique, la séparation des terres ancestrales, la déconnexion spirituelle, le déséquilibre mental, l'érosion culturelle, le surpeuplement des logements, la réinstallation pour des occasions socioéconomiques, le retour chez eux en tant qu'étrangers, le manque de refuge, la fuite en raison de préjugés, les crises et le déplacement en raison des changements climatiques.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

En plus de leur expérience unique de l'itinérance, les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, sont touchés de façon disproportionnée par l'itinérance dans les régions urbaines du Canada, où près du tiers des répondants s'identifiant comme Autochtones (24 % comme Premières Nations, 6 % comme Métis et 2 % comme Inuits) selon les plus récents [dénombrements ponctuels](#) de l'itinérance au Canada. Cette surreprésentation est évidente lorsqu'on la compare aux données du recensement, où environ 5 % des personnes au Canada s'identifient comme Autochtones. De plus, les répondants autochtones sont plus susceptibles de vivre hors des refuges ou en situation d'itinérance cachée, ce qui donne à penser que les statistiques propres aux refuges pourraient sous-estimer l'ampleur de l'itinérance autochtone.

De plus, les répondants autochtones, 75 % des répondants autochtones sont en situation d'itinérance chronique, comparativement à 68 % des répondants non autochtones. Les dénombrements ponctuels de l'itinérance révèlent que des expériences d'itinérance précoces étaient également répandues chez les répondants autochtones. Les expériences d'itinérance précoces étaient également répandues chez les répondants autochtones; 55 % ont d'abord vécu l'itinérance pendant l'enfance ou la jeunesse, comparativement aux répondants non autochtones qui avaient tendance à vivre l'itinérance à l'âge adulte. Les répondants autochtones étaient également plus susceptibles d'avoir été pris en charge par le système de protection de l'enfance dans leur jeunesse, 51 % ayant déclaré de telles expériences comparativement à 22 % des répondants non autochtones.

En ce qui concerne les problèmes de santé, les répondants autochtones ont affiché des taux plus élevés pour tous les problèmes de santé, la différence la plus marquée étant observée dans les problèmes de consommation de substances, qui ont été signalés par 69 % des répondants autochtones comparativement à 57 % pour les répondants non autochtones. Cette surreprésentation des peuples autochtones parmi les personnes en situation d'itinérance souligne l'interaction complexe des facteurs historiques, culturels et systémiques qui perpétuent l'itinérance dans les communautés autochtones.

3. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les données sur l'insécurité alimentaire des ménages autochtones au Canada proviennent principalement de l'[Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(ESCC\)](#) et de l'[Enquête canadienne sur le revenu \(ECI\)](#). Toutefois, ces enquêtes excluent les personnes vivant dans les réserves et ne permettent pas de saisir pleinement l'expérience des Autochtones résidant dans les réserves, qui représentent près de la moitié des membres inscrits des Premières Nations au Canada. Il s'agit d'une lacune importante et très préoccupante dans les données et il est impossible de comprendre toute l'ampleur de la situation. Selon les recherches disponibles, les données indiquent que les Autochtones affichent des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que le reste de la population. Des enquêtes menées dans les communautés nordiques éloignées, comme le Nunatsiavut et le Nunavik, révèlent des taux alarmants d'insécurité alimentaire des ménages. Toutefois, les personnes qui résident dans ces communautés sont probablement sous-sondées en raison de la couverture et de l'échantillonnage limités. Comme nous l'avons examiné dans le rapport [Ressources de données et défis des Premières Nations](#), les communautés des Premières Nations ont également subi des préjudices en raison de l'utilisation abusive de leurs données et ont été « étudiées à n'en plus finir », ces données étant rarement utilisées au profit des communautés concernées. Cette mauvaise utilisation des données a entraîné une perte de confiance et une appropriation illicite. Bien que les différences méthodologiques rendent difficiles les comparaisons directes, il est probable que l'insécurité alimentaire chez les peuples autochtones soit encore plus grave que ne le suggèrent les estimations nationales, compte tenu de cette sous-représentation.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ AU CANADA

Selon l'étude approfondie et novatrice [sur la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations](#), qui vise à combler les lacunes dans les connaissances sur la nutrition et la sécurité alimentaire des Autochtones dans les réserves, l'insécurité alimentaire (48 %) est très répandue dans les communautés des Premières Nations. Les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés ont été observés en Alberta (60 %) et dans les communautés éloignées, alors que les plus faibles ont été observés dans le nord de la Colombie-Britannique. En général, les ménages comptant au moins deux personnes occupant un emploi à temps plein, les personnes âgées de 71 ans et plus, les hommes, les personnes ayant déclaré être en bonne santé et les non-fumeurs ont connu des niveaux d'insécurité alimentaire plus faibles. D'autres études comme celle-ci sont nécessaires pour combler l'écart de recherche, en particulier sur l'état de santé, qui existe entre les Autochtones et les non-Autochtones. Cette mesure est essentielle pour répondre à l'appel 19 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui demande au gouvernement du Canada « [en consultation avec les peuples autochtones, d'établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones](#) ».

L'insécurité alimentaire des Autochtones est aggravée par des possibilités d'emploi et des niveaux de revenu inadéquats comparativement à la hausse des dépenses alimentaires. Pour couronner le tout, les prix des aliments sont nettement plus élevés dans les communautés éloignées des grands centres urbains, ce qui rend impossible l'approvisionnement alimentaire sain et abondant. En fait, l'[Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations \(EANEPN\)](#) indique que le coût des aliments peut être deux à trois fois plus élevé dans les communautés situées à plus de 50 kilomètres des carrefours urbains, avec des prix encore plus élevés dans les communautés accessibles uniquement par avion. Dans l'ensemble, près de la moitié des familles des Premières Nations peinent à se nourrir adéquatement. Les répercussions sont encore plus marquées chez les familles avec des enfants.

AUTEURS DU RAPPORT

PHIL OZGA

ISAAC SMITH

DANA VREESWIJK

REMERCIEMENTS

CONCEPTION

Igniter

IdeaNotion

ANALYSE DE L'EDI

Empowered EDI

[CLIQUEZ ICI](#) pour lire la méthodologie utilisée pour l'élaboration des fiches de rendement sur la pauvreté en 2024.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada